sous la direction de

Serge Paugam

50 questions de sociologie

puf

Sous la direction de
Serge Paugam

50 questions de sociologie

puf

Ouvrage publié à l'occasion des dix ans de la revue
Sociologie

ISBN : 978-2-13-082068-0

Dépôt légal – 1re édition : 2020, octobre

170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

Les auteurs

Marie Bergström, *chargée de recherche à l'Ined*
Lise Bernard, *chargée de recherche au CNRS (CMH)*
Claire Bidart, *directrice de recherche au CNRS (LEST)*
Michel Castra, *professeur à l'université de Lille (CeRIES)*
Séverine Chauvel, *maître de conférences à l'université de Paris-Est – Créteil (LIRTES, UPEC et LIER-FYT, EHESS)*
Philippe Coulangeon, *directeur de recherche au CNRS (OSC – Sciences-Po)*
Nicolas Duvoux, *professeur à l'université Paris 8 (Cresppa-LabToP)*
Julien Duval, *directeur de recherche au CNRS (CSE-EHESS)*
Violaine Girard, *maître de conférences à l'université de Rouen (GRIS)*
Colin Giraud, *maître de conférences à l'université Paris-Nanterre (Cresppa-CSU)*
Cédric Hugrée, *chargé de recherche au CNRS (Cresppa-CSU)*
Mathieu Ichou, *chargé de recherche à l'Ined*
Jeanne Lazarus, *chargée de recherche au CNRS (CSO – Sciences-Po)*
Florence Maillochon, *directrice de recherche au CNRS (CMH-ENS)*
Claude Martin, *directeur de recherche au CNRS (Arènes, EHESP)*
Sylvie Mesure, *directrice de recherche au CNRS (GEMAS)*
Mathias Millet, *professeur à l'université de Tours (CITERES)*
Laurent Mucchielli, *directeur de recherche au CNRS (LAMES)*
Carine Ollivier, *maître de conférences à l'université de Rennes 2 (CIAPHS)*

Serge Paugam, *directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'EHESS (CMH)*

Sylvie Pédron-Colombani, *maître de conférences à l'université Paris-Nanterre (LESC)*

Corinne Rostaing, *professeure à l'université de Lyon 2 (Centre Max-Weber)*

Sandrine Rui, *maître de conférences à l'université de Bordeaux (Centre Émile-Durkheim)*

Cécile Van de Velde, *professeure à l'université de Montréal (CREMIS), maître de conférences à l'EHESS (CMH)*

Patricia Vendramin, *professeure à l'Université catholique de Louvain (CIRTES, FOPES)*

Éric Widmer, *professeur à l'université de Genève (NCCR LIVES)*

Introduction

Serge Paugam

> « *La sociologie diffère des autres sciences au moins sur un point : on exige d'elle une accessibilité que l'on ne demande pas de la physique ou même de la sémiologie et de la philosophie. Déplorer l'obscurité, c'est peut-être aussi une façon de témoigner que l'on voudrait comprendre, ou être sûr de comprendre, des choses dont on pressent qu'elles méritent d'être comprises.* »
>
> Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*
> (Paris, Minuit, 1980)

Qu'attend-on généralement de la sociologie ? Comme Pierre Bourdieu le soulignait en 1980, la sociologie est une science dont on attend qu'elle éclaire tout un chacun sur les points obscurs ou difficilement compréhensibles de ce qui se joue dans les expériences quotidiennes de la vie en société. Puisque son objet renvoie à l'être humain socialisé et que les sociologues s'accordent généralement pour définir leur discipline comme la science des relations sociales, au sens large, incluant les interdépendances, les hiérarchies, les divisions et les luttes sociales, elle intéresse et même captive parfois le plus grand nombre puisque chaque individu ou chaque groupe peut y trouver des explications aux questions qui le concernent directement. Puisque la sociologie étudie la spécificité des collectifs –

famille, clan, communauté, profession, association élective, classe, nation – à la fois comme l'effet de l'action réciproque des individus et comme l'influence qu'ils exercent sur les individus, chaque être humain peut en retenir des leçons sur le statut et la position qu'il occupe dans les groupes auxquels il est attaché et les différents rôles qu'il y joue, parfois sans s'en rendre compte. Autrement dit, la sociologie apporte un supplément de réflexivité sur le grand théâtre que constitue la vie en société, théâtre dans lequel la salle – le public – et la scène se confondent, puisque tous les membres sont pour ainsi dire des acteurs, même si beaucoup l'ignorent.

La difficulté pour les sociologues est donc de parler dans un langage accessible au plus grand nombre des problèmes qui relèvent du sens commun sans pour autant le reproduire. Si la sociologie est une science, c'est précisément par l'effort d'objectivation qu'elle entreprend et qui passe par une rupture avec ces mots, ces catégories, ces concepts qui se sont formés en dehors de la science et qui n'ont rien de scientifique. Émile Durkheim ne disait-il pas qu'il faut que le sociologue « s'affranchisse de ces fausses évidences qui dominent l'esprit du vulgaire, qu'il secoue, une fois pour toutes, le joug de ces catégories empiriques qu'une longue accoutumance finit souvent par rendre tyranniques » (Durkheim, 1895, p. 32) ? Autrement dit, il ne peut y avoir de sociologie et de questions de sociologie sans ce travail préalable de distanciation et de construction d'objets d'étude qui, tout en étant proches du sens commun, s'en détachent fondamentalement. Le sociologue mène donc inlassablement la chasse aux préjugés et aux prénotions.

Comment peut-on alors définir une question de sociologie si cette dernière doit être à la fois accessible au plus grand nombre et en rupture avec le sens commun ? Comment susciter un intérêt pour ce qui semble évident et ordinaire, mais qui demande pourtant un effort de distanciation ? La réponse à ces questions relève de la pratique de la sociologie. Il est frappant de constater que les sociologues ne cessent d'être interpellés par

les médias, mais aussi par toutes les instances qui gouvernent les groupes, les associations, les communautés, qu'elles soient privées ou publiques, religieuses ou laïques. Ils sont sommés de répondre à de nombreuses questions qui relèvent de la vie quotidienne en société à partir de leurs recherches. Mais pour ce faire ils reformulent le plus souvent les questions qui leur sont adressées en les problématisant de façon spécifique afin de faire tomber les prénotions, les idées qui semblent établies, les convictions premières, au risque d'en déconcerter plus d'un ou de décourager celles et ceux qui, par empressement, attendent des réponses simples et immédiates aux problèmes jugés fondamentaux.

Une question de sociologie est donc une question de société qui, par définition, intéresse un public avide de connaissance sur ce qui constitue la dimension sociale de l'existence humaine, mais qui relève d'un travail d'objectivation qui ne peut se concevoir sans distanciation préalable par rapport au sens commun, sans problématisation spécifique. Cette définition conduit immédiatement au constat que les questions de sociologie sont si nombreuses qu'il est impossible d'en dresser une liste exhaustive. Pourtant, ce livre en énonce cinquante et entend y répondre de la façon la plus précise possible en mobilisant le savoir accumulé à partir des recherches menées depuis que la sociologie existe, mais surtout les plus récentes.

Cet ouvrage a été conçu à l'occasion du dixième anniversaire de la revue *Sociologie* par les membres de son comité de rédaction actuel. Depuis sa création en 2010, la revue a édité un nombre important d'articles dans tous les domaines de la sociologie. Elle a été aussi à l'origine de discussions méthodologiques, de bilans critiques et de débats entre sociologues sur les grands thèmes de l'actualité. Son comité, qui s'est régulièrement renouvelé, est représentatif des différents domaines et courants de la sociologie. Riches de cette expérience collective et conscients de l'intérêt de travailler ensemble, ses vingt-six membres actuels ont accepté de préparer cet ouvrage en se répartissant la rédaction des différents chapitres, dont chacun

d'entre eux est formulé sous la forme d'une question de sociologie. Chaque membre du comité a proposé tout d'abord dix questions, ce qui nous a permis de constituer une première liste de deux cent soixante questions. Cette liste a été réduite à cinquante car certaines, inévitablement, se recoupaient. Chaque membre du comité a ensuite accepté de rédiger un ou plusieurs chapitres, et tous ont été relus collectivement. Ce livre est donc le produit d'un important travail collectif.

Il fait écho à l'ouvrage collectif *Les 100 Mots de la sociologie* (Puf, « Que sais-je ? », 2010) qui avait été préparé par les membres du comité de rédaction de *Sociologie* lors de sa création (ouvrage qui vient d'être réédité et traduit en japonais). L'idée de cet ouvrage était de profiter de la dynamique d'un comité de rédaction composé de sociologues soucieux de dépasser les oppositions d'écoles et de méthodes, et de privilégier une approche pluraliste et exigeante de leur discipline. Le présent ouvrage conserve le même esprit. Les auteurs ont travaillé dans la plus grande transparence en exprimant leurs choix respectifs et parfois leurs désaccords, y compris au moment de la relecture des différents chapitres. Si chaque chapitre est signé par un auteur (parfois deux) qui engage sa responsabilité, l'ouvrage dans son ensemble traduit une volonté collective de définir, de façon consensuelle, et dans un souci pédagogique permanent, ce qui constitue le cœur d'une discipline à travers les questions majeures qui la traversent et l'interrogent. Comme pour *Les 100 Mots de la sociologie*, l'esprit d'ouverture, de discussion et de synthèse constitue incontestablement une garantie pour le lecteur.

Chacune des cinquante contributions pose une problématique renvoyant à des recherches bien précises et s'efforce d'y répondre en mettant en avant la spécificité de l'approche sociologique. L'ouvrage donne à voir comment les sociologues participent aux débats de société en les nourrissant directement ou en en infléchissant les orientations. Certains débats de la sociologie peuvent être nouveaux, d'autres plus anciens et

traditionnellement reconnus comme au fondement de la discipline. Chaque question est traitée sous la forme de ce qu'on appelle généralement une dissertation, relativement courte, rédigée dans un souci de synthèse et avec un renvoi à quelques références bibliographiques essentielles. Nous avons souhaité nous adresser à un lectorat large, allant des enseignants de sociologie ou de sciences économiques et sociales, des chercheurs, des étudiants jusqu'aux non-spécialistes, c'est-à-dire toute personne susceptible de s'intéresser à la sociologie.

L'ouvrage a été terminé durant la période de confinement liée au coronavirus. Il était trop tard pour modifier sa structure et intégrer, sous la forme d'une question supplémentaire, une réflexion sur les effets sociaux de cette pandémie. Mais nous y revenons toutefois dans la conclusion en essayant de montrer comment cette crise sanitaire mondiale interroge les fondements de nos sociétés et comment les sociologues peuvent contribuer à mieux en saisir les enjeux et les effets sociaux à long terme.

Les cinquante questions retenues se répartissent en quatre parties qui peuvent être considérées comme quatre grands objets d'étude de la sociologie. La première, intitulée « Ce qui lie », entend répondre à une interrogation majeure qui était celle que formulaient déjà la plupart des sociologues du XIXe siècle : comment la cohésion sociale peut-elle se maintenir lorsque les individus deviennent de plus en plus autonomes les uns vis-à-vis des autres ? Comment restent-ils malgré tout attachés à la société ? Autrement dit, comment le processus d'individualisation affecte-t-il les relations interpersonnelles, mais aussi, de façon plus large, les relations avec les communautés, les associations et les institutions censées produire et faire respecter les normes qui garantissent l'ordre social ? Cette interrogation générale nourrit encore aujourd'hui de nombreux travaux de recherche.

Plusieurs questions de cette partie renvoient aux relations interpersonnelles dans la sphère intime. Comment se font et se défont les

relations affinitaires et les réseaux ? L’amour entre les êtres humains est-il encore aujourd’hui dépendant de normes de similitude sociale ou relève-t-il, au contraire, de relations plus ouvertes ? Comment peut-on s’aimer durablement et comment évoluent les conceptions normatives du couple ? Quelles sont les expériences vécues de la solitude ? Mais cette partie interroge aussi les institutions et les normes sociales qui construisent les liens qui attachent les individus entre eux et la société. La famille reste-t-elle la cellule de base de la société, comme aiment à le rappeler les textes constitutionnels de plusieurs pays ? Les solidarités familiales se maintiennent-elles dans les sociétés modernes et constituent-elles une alternative crédible aux solidarités publiques ? Le travail est-il toujours le grand intégrateur dans une société salariale en crise ? Assiste-t-on aujourd’hui à un repli des communautés ethniques et religieuses et faut-il y voir un obstacle à la citoyenneté ? La religion, dont l’étymologie est de relier, remplit-elle toujours cette fonction de rassemblement ? Sommes-nous liés par l’argent ? La philanthropie, que l’on ne cesse de valoriser, permet-elle de réduire les inégalités ? Et enfin, le lien social est-il vraiment en crise ? Parmi toutes ces questions, certaines sont nouvelles dans leur formulation, aucune n’est cependant en décalage par rapport aux thèmes et aux domaines classiques de la sociologie, tant ils renvoient aux fondements de l’intégration sociale qu’aussi bien Émile Durkheim, Ferdinand Tönnies, Max Weber, Georg Simmel et bien d’autres interrogeaient déjà à leur époque.

Le conflit correspond à une forme de socialisation et peut-être considéré en ce sens comme un facteur de lien social. Toute société comporte nécessairement des conflits (Simmel, 1908). La sociologie ne saurait toutefois se réduire à cette question du lien social, aussi fondamentale soit-elle. Les sociologues prennent en effet pour objet d’étude, au moins autant, ce qui divise les individus et les groupes sociaux que ce qui les lie entre eux, même si, on le voit, une complémentarité existe entre ces deux

approches. La deuxième partie de cet ouvrage aborde donc la question des divisions, des oppositions, des catégorisations et des hiérarchies qui nourrissent les rapports sociaux dans les sociétés modernes.

La question générale des inégalités y est traitée de façon transversale, mais de façon différente selon que l'angle choisi met l'accent sur les classes sociales, le genre, les différences ethnoraciales ou l'ensemble imbriqué de ces rapports sociaux. Quelles sont les frontières entre les groupes sociaux que le sociologue peut identifier ? Comment prendre en compte les divisions réelles qui s'imposent au sens commun et les dépasser en ayant recours à des catégorisations plus élaborées fondées sur un ensemble de critères corrélés et révélant des rapports sociaux ? L'un des problèmes auxquels le sociologue est confronté et qui est exprimé dans plusieurs chapitres est de savoir comment, pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu, « classer des sujets classants » (Bourdieu, 2015, p. 21). Certaines catégories, comme le « précariat » ou la « France périphérique », occupent une position intermédiaire, assez floue, entre la catégorisation spontanée et la catégorisation savante, et nécessitent des clarifications conceptuelles. La catégorie même de l'enfant mérite également d'être questionnée, tant elle s'impose comme une évidence alors même qu'elle recouvre des expériences vécues contrastées d'un milieu social à l'autre. La question des classes sociales est évidemment au cœur de l'interrogation de cette partie. Une attention particulière a été accordée aussi bien aux classes supérieures et aux classes moyennes qu'aux classes populaires pour rendre compte des débats spécifiques sur la structure sociale. Mais cette partie aborde aussi des questions comme les inégalités de santé et d'accès aux soins, la formation des goûts culturels, les inégalités territoriales et la ségrégation spatiale, la distinction entre le public et le privé.

Ce qui lie, ce qui divise, mais aussi ce qui change. La troisième partie de cet ouvrage aborde la problématique de la transformation des sociétés modernes. Robert Nisbet rappelle que les concepts essentiels de la

sociologie européenne ont été élaborés pour rendre compte des effets sociaux de deux révolutions : la Révolution française, qui consacre l'effondrement de l'Ancien Régime, et la révolution industrielle, qui, à la suite de découvertes technologiques, transforme en profondeur les conditions de vie et de travail des ouvriers, mais aussi le régime de la propriété et ouvre la voie à l'accumulation capitaliste (Nisbet, 1984). Il est frappant de constater que les fondateurs de la sociologie ont tous, à leur manière, pris pour objet d'étude ces transformations en tentant d'en interpréter aussi bien les formes que les causes et les conséquences. C'est le cas, bien entendu, d'Alexis de Tocqueville dans ses ouvrages *De la démocratie en Amérique* (1835-1840) et *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856), ou de Karl Marx dont l'œuvre majeure, *Le Capital* (1867), s'inscrit dans la perspective d'une analyse empirique et théorique du changement économique et social. C'est le cas aussi d'Émile Durkheim dans sa thèse de doctorat sur la *Division du travail* (1893) et de Max Weber, qui voit dans la Réforme protestante la constitution d'un type d'éthique congruent avec les conditions de l'accumulation capitaliste (1904-1905), pour ne citer ici que les exemples les plus emblématiques.

Si les sociologues contemporains ne se lancent plus – ou rarement – dans des explications aussi globales fondées sur des analyses historiques de grande ampleur, la question du changement social reste centrale dans leurs travaux (Castel & Martin, 2012). Leurs objets d'étude sont également plus resserrés, ce qui leur permet d'aborder le changement social sous des angles variés. Parmi les questions retenues dans cette partie, on retrouve des questions classiques qui appartiennent à la tradition sociologique et qui interrogent à la fois le fonctionnement démocratique et les rapports entre les individus (« Les citoyens ont-ils perdu confiance en la démocratie ? », « Notre société est-elle plus violente ? »), la transformation de la structure sociale (« L'ascenseur social est-il en panne ? »), le devenir de la société salariale (« Tous entrepreneurs ? »), l'évolution des mouvements sociaux

(« Que deviennent les mouvements sociaux ? », « Comment comprendre le mouvement des Gilets jaunes ? »), la place contemporaine de la religion (« Assiste-t-on à un retour du religieux ? ») ou de la culture (« La culture est-elle en danger ? »). Mais cette partie fait aussi une place à des interrogations qui traduisent des évolutions à la fois des représentations et des normes de la vie en société. Ces questions que l'on peut estimer nouvelles portent, par exemple, sur notre rapport au temps (« Le temps s'accélère-t-il ? »), la reconnaissance des minorités sexuelles (« LGBT+ : une transformation profonde de la société ? »), nos relations aux animaux (« Les animaux, nos *alter ego ?* »), et le vieillissement de nos sociétés (« Quelles sont les conséquences de la longévité ? »). La liste aurait évidemment pu être plus longue, tant est grande l'attente à l'égard des recherches sociologiques qui scrutent avec distance et discernement tous ces changements de la vie quotidienne, même si nombre d'entre elles parviennent à la conclusion que les structures sociales se maintiennent durablement en donnant l'apparence trompeuse qu'elles se transforment profondément.

Enfin, ce qui régule. La quatrième partie de cet ouvrage est consacrée à un concept majeur de la sociologie, celui de régulation. Pour Émile Durkheim, il s'agissait par ce concept de prendre en compte non seulement les institutions qui participent de la socialisation des individus, mais surtout la contrainte qu'exercent les normes sociales et les différentes sphères de la morale sur les individus, sachant que ces derniers sont conduits, sous menace de sanctions, à s'y conformer pour être intégrés aux différents groupes sociaux et à la société. La régulation est pour lui ce qui relève, dans l'éducation morale, de l'esprit de discipline. Mais les normes sociales ne sont pas données une fois pour toutes et, comme la morale, elles évoluent au même rythme que les interactions humaines dont elles dépendent en grande partie. Réfléchir aux mécanismes de la régulation conduit donc les sociologues à réfléchir au moins autant au système normatif existant qu'au

désajustement possible de ce dernier lorsque les individus éprouvent des difficultés à s'y conformer rigoureusement, appelant en cela à sa transformation nécessaire et progressive.

Les questions retenues dans cette partie reflètent à la fois le poids des institutions de socialisation et les interrogations qu'elles suscitent au regard des évolutions de la société. La famille, objet classique de la sociologie, n'échappe pas à ce questionnement (« La famille, une institution en déclin ? », « De quoi les parents sont-ils responsables ? »). L'école est également un objet traditionnel des sociologues. Elle est questionnée, non seulement par les parents d'élèves, mais, de façon plus globale, par l'ensemble du corps éducatif, dont les missions évoluent inévitablement et suscitent en permanence de nouvelles recherches (« La scolarisation reste-t-elle le mode dominant de socialisation ? », « Les diplômés sont-ils méritants ? »). L'État est, par définition, une institution régulatrice qu'il convient également d'interroger aussi bien dans sa fonction régalienne, éducative ou protectrice, y compris au moment de la fin de vie à l'hôpital ou dans des structures médico-sociales (« Plus d'État, moins d'État ? », « Peut-on parler de dérive sécuritaire de l'État ? », « À quoi sert la prison ? », « Comment meurt-on aujourd'hui ? »).

Mais, au-delà de ces instances traditionnelles de socialisation, la question de la régulation interroge aussi d'autres domaines dont le poids est déterminant dans nos vies quotidiennes. Les médias contribuent, au moins partiellement, à façonner nos représentations et font souvent l'objet de critiques (« Les journalistes font-ils leur travail ? »). La révolution numérique ne semble pas garantir une véritable régulation susceptible de corriger les inégalités et les problèmes fonctionnels qu'elle génère (« Le numérique, une nouvelle norme ? »). De nouvelles formes de régulation apparaissent dans de nombreuses politiques publiques dont l'objectif n'est plus essentiellement de contraindre les individus par des dispositifs punitifs ou de surveillance, mais de les conduire à observer de bonnes pratiques en

les rendant responsables d'eux-mêmes et du devenir de la société. Dans un esprit comparable, les théories comportementalistes ont démontré avec un certain succès la possibilité, par la mise au point de nouvelles techniques, d'influencer et de « pousser du coude » les individus dans un sens ou dans un autre selon les objectifs visés pas leurs concepteurs (« Comment nos conduites sont-elles orientées ? »). Enfin, les sociologues peuvent aussi répondre à des questions concrètes, formulées parfois de façon brutale, et qui nécessitent, soit une reformulation, soit une mise en perspective critique (« Peut-on accueillir toute la misère du monde ? », « Le néolibéralisme est-il inévitable ? »). Autant de questions qui placent le sociologue dans un rôle parfois inconfortable dans lequel il doit tout à la fois participer au processus de dévoilement de la réalité et contribuer à la réflexion sur les solutions à envisager pour remédier à ce qui est perçu comme un problème de dysfonctionnement social. En étudiant les formes contemporaines de la régulation, il participe aussi inévitablement, à sa manière, au processus qui conduit la société à se transformer.

Il ne faudrait pas voir les quatre parties de cet ouvrage comme des objets d'étude refermés sur eux-mêmes. Nous les avons avant tout distinguées pour des commodités de présentation et de clarté pédagogique. Dans la réalité, les recherches articulent ces différentes problématiques. La question des solidarités ou des liens sociaux peut être traitée en référence à la question des inégalités et des classes sociales (Paugam, 2014). En mettant en perspective l'approche durkheimienne et l'approche marxiste, David Lockwood voyait également deux conceptions différentes, mais complémentaires, de l'analyse du désordre social (Lockwood, 1992). La question du changement social est présente, au moins de façon sous-jacente, dans la plupart des recherches sociologiques, y compris dans celles qui concluent à la reproduction des structures sociales. Enfin, le thème de la régulation est souvent, du moins dans la perspective durkheimienne, le corollaire de celui de l'intégration et renvoie, de ce fait, au moins autant à

ce qui lie, à ce qui divise et à ce qui change. Les différents chapitres de cet ouvrage se renvoient donc le plus souvent les uns aux autres, ce qui prouve les articulations possibles entre les quatre parties.

En dépit de la diversité et du nombre conséquent de thèmes traités, les cinquante questions de cet ouvrage ne couvrent pas l'ensemble des objets d'étude de la sociologie. Si nous avons été attentifs à aborder, sans nous y enfermer, plusieurs domaines de la sociologie, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, impossible à atteindre. Il est fort probable que si nous avions travaillé en collaboration avec d'autres équipes de sociologues en France ou à l'étranger, d'autres questions auraient été ajoutées à notre liste. La sélection que nous avons opérée exprime néanmoins notre volonté collective de donner un aperçu assez large des problématiques traditionnelles, mais aussi contemporaines, de la sociologie. Souvent attaquée ou mal comprise, parfois considérée en crise, la sociologie reste, en ce début du XXIe siècle, une discipline vigoureuse et utile par le regard distancié et critique qu'elle propose de la vie en société. Par cet ouvrage, le comité de rédaction de la revue *Sociologie* a voulu en témoigner.

Je remercie chaleureusement, au nom de l'équipe, Florence Kerdoncuff, secrétaire de rédaction de la revue, pour avoir accompagné toutes les étapes de ce travail collectif jusqu'à la mise au point finale du manuscrit.

Bibliographie

Bourdieu Pierre, 2015, *Sociologie générale*, vol. 1 : *Cours au collège de France 1981-1983*, Paris, Raisons d'agir/Seuil.

Castel Robert & Martin Claude, 2012, *Changements et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel*, Paris, La Découverte.

Durkheim Émile, 2007 [1893], *De la division du travail social*, Paris, Puf.

Durkheim Émile, 2007 [1895], *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Puf.

Lockwood David, 1992, *Solidarity and Schism. « The Problem of Disorder » in Durkheimian and Marxist Sociology*, Oxford, Clarendon Press.

Marx Karl, 1993 [1867], *Le Capital. Critique de l'économie politique. Livre I*, Paris, Puf.

Nisbet Robert A., 1984 [1966], *La Tradition sociologique*, Paris, Puf, 1re édition en anglais.

Paugam Serge (dir.), 2014, *L'Intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Puf.

Tocqueville Alexis (de), 1986 [1835-1840], *De la démocratie en Amérique*, Paris, Robert Laffont.

Tocqueville Alexis (de), 1986 [1856], *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Robert Laffont.

Simmel Georg, 1992 [1908], *Le Conflit*, Paris, Circé, 1re édition en allemand.

Weber Max, 1964 [1904-1905], *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Paris, Plon.

I

CE QUI LIE

1

Comment se font et se défont les relations interpersonnelles ?

Claire Bidart

Comment les individus se relient-ils les uns aux autres ? Comment se tisse, au niveau le plus fin, la trame des relations interpersonnelles ? Comment se déroulent la rencontre, le renforcement du lien, la confrontation avec des transitions et des épreuves ? Famille, amis, collègues, voisins, simples connaissances forment autour de chacun de nous un réseau qui se construit et évolue au fil de la vie. Les formes que prennent ces réseaux personnels sont très diversifiées et les façons dont se relient entre eux les individus dans le cadre de la société sont au cœur du questionnement sociologique. La sociologie contemporaine envisage, en effet, le monde social non pas comme un ensemble statique d'entités fixées, mais davantage comme un système dynamique de relations entre des éléments eux-mêmes évolutifs. La plus petite unité du système est sans doute la relation entre deux personnes.

Commençons donc ici par envisager cette dimension dans une perspective dynamique : comment naissent les relations interpersonnelles, comment évoluent-elles, comment se combinent-elles et persistent ou

disparaissent, telles seront les étapes d'une première approche de ce qui relie les individus. Ces questions trouvent leur place au fondement de l'édifice qui conduit à envisager les réseaux formés par ces relations, mais aussi les groupes et cercles sociaux plus larges qui les englobent, les institutions qui les surplombent, les solidarités qui les traversent. Car les relations entre les individus ne relèvent pas de la stricte individualité, même les plus particulières et intimes d'entre elles sont encastrées dans des réalités sociales et évoluent en interaction avec d'autres instances sociales. Chaque relation interpersonnelle, même la plus affinitaire et singulière, est fondée sur des normes, des principes moraux et des moteurs d'action qui s'inscrivent dans des logiques sociales.

Les relations interpersonnelles naissent dans des contextes sociaux

Aucune relation n'émerge hors de lieux et de temps socialement marqués et marquants : chaque rue, heure de la journée, chaque activité filtre des populations présentes et détermine leurs possibilités d'interaction. On ne se rencontre pas « par hasard ». La sociabilité, que Georg Simmel (1981) plaçait au cœur de l'objet même de la sociologie, n'est pas « pure » de mobiles sociaux comme il se plaisait à le croire. Certes on ne cultive pas les liens par intérêt ou stratégie, mais les relations sont orientées par de puissants courants sociaux qui font préférer certains interlocuteurs ou se creuser certains fossés. Les activités humaines et leurs organisations sont à l'origine de l'émergence des relations. Les enquêtes sur la sociabilité, qu'il s'agisse de recueillir tous les contacts hebdomadaires des personnes (Forsé, 1981), d'envisager les relations comme ressources sociales (Fischer, 1982 ; Small, 2017), ou encore d'explorer celles qui émergent des contextes de vie (Bidart & Charbonneau, 2011), concluent toutes à la prédominance des

contextes institutionnels : un tiers des relations interpersonnelles ont été créées dans des milieux très organisés (études, travail, associations), un autre tiers concerne la famille (instituée elle aussi, bien que moins strictement organisée) et la plus grande partie du dernier tiers tient à des effets multiplicateurs du réseau relationnel lui-même (amis d'amis, sorties). Ces contextes ne sont pas neutres, ils définissent un premier « rôle relationnel » : un père n'est pas un collègue ni un voisin, et les attentes ne sont pas les mêmes. La relation se réfère aux « règles de convenance » (Allan, 1979) définies pour ce rôle dans ce contexte. Même une bande de copains, instance peu formalisée s'il en est, développe des règles implicites, des rôles et des objectifs communs qui font consensus et rassemblent ses membres. Chacun sait qui en fait partie ou pas, ce qu'il est convenu de faire ensemble et de ne pas faire. Un cercle social est ainsi constitué, avec un « ressort commun » qui tient ensemble ce groupe de personnes. Dans des cercles plus formalisés, les activités, les tâches ou les intérêts partagés relient les individus. À partir de ces cercles sociaux et lors de moments vécus ensemble les individus s'identifient les uns les autres, s'évaluent, se trouvent des points communs et des personnes émergent du lot. Des incidents sont souvent à l'origine des relations : un collègue lors d'une réunion, un voisin lors d'une inondation se révèlent comme différents des autres, ils s'individualisent. La relation va alors passer au stade de la dyade, de la relation interpersonnelle avec quelqu'un qui n'est plus substituable.

Les relations évoluent : découplages, encastrements, histoires

Le temps, qui accumule les interactions et les expériences, permet ensuite que s'installe la confiance : chacun sait ce dont l'autre est capable et ce qu'il peut en attendre, l'avenir devient prévisible au regard du passé

commun, l’engagement dessine une promesse de poursuivre ensemble la relation.

Un moment crucial dans cette histoire relationnelle est celui de la première sortie du contexte : lorsque les personnes commencent à se fréquenter hors du lieu et du rôle initial, alors la relation prend une autre dimension en devenant polyvalente. Le lien n’est plus contenu dans un seul rôle, celui de collègue par exemple, mais il devient susceptible de s’extraire de ce premier milieu, ici le travail. Le rôle perd de sa pertinence, le collègue avec qui se partage une activité sportive devient moins strictement « collègue ». Plus s’ajoutent des contextes et des rôles différents, moins le répertoire d’origine est important et il est alors possible de se dégager du rôle initial. La relation devient polyvalente et se concentre sur la dimension interpersonnelle : seul ce duo a en commun cette histoire. La personne peut alors être introduite dans de nouveaux cercles sociaux. Cette relation « découplée » du contexte initial va faire ensuite le pont entre différents contextes, tisser des liens sociaux inédits. Ce processus est crucial en ce qu’il raccorde, sur une échelle plus large, des cercles qui, sinon, seraient isolés. Les relations polyvalentes font l’intermédiaire entre des domaines, des strates, des mondes sociaux, elles contribuent à tisser des liens plus rares entre des groupes sociaux hétérogènes.

Certaines épreuves personnelles peuvent jouer aussi ce rôle de dépassement du contexte initial : un collègue qui fond en larmes ou qui se fait agresser sort de son rôle ordinaire et devient davantage une personne. Des épreuves collectives, grève, conflit, catastrophe, contribuent aussi à brouiller les rôles attendus, à faire entrevoir d’autres dimensions des personnes et à donner aux relations des contenus supplémentaires. Plus la relation devient dyadique, interpersonnelle, plus elle diversifie les terrains d’entente et plus l’engagement s’enrichit aussi d’une dimension affective. La confiance se confirme, les confidences ouvrent des domaines plus intimes, les contenus partagés se multiplient.

Le plus souvent, cette relation va s'articuler avec d'autres, se raccorder au réseau personnel : ce nouveau partenaire est présenté à son conjoint, à d'autres amis, quelques relations supplémentaires se tissent entre eux, cette partie du réseau se densifie. Un nouveau mouvement d'encastrement se dessine, partant de la dyade vers le réseau et vers de nouveaux cercles sociaux.

L'histoire d'une relation se présente donc comme un processus de découplage du contexte initial par l'ajout d'autres contextes, de renforcement dyadique puis d'encastrement, via le réseau, dans une pluralité de cercles sociaux. Ce processus assez général peut être infléchi avec l'âge (les contextes restent plus centraux chez les jeunes, le sont moins chez les adultes qui recherchent plus vite la dimension dyadique) et avec l'origine sociale (le découplage est plus rapide dans les classes supérieures diplômées).

À l'échelle du réseau personnel se produisent des évolutions considérables au fil du parcours de vie. Avec l'âge la taille du réseau se réduit, sa composition se diversifie lors de l'entrée dans la vie adulte puis se concentre sur la famille après la retraite, sa structure d'abord dense au temps du lycée se segmente dans l'âge adulte puis se densifie à nouveau. Mais ce schéma très général connaît bien des variantes en fonction des grandes transitions biographiques : le fait de quitter le contexte relativement homogène des études pour des milieux de travail plus hiérarchisés, de s'installer en couple en partageant sa vie avec son conjoint, de centrer ses activités sur le foyer et les parents proches à la naissance d'un enfant, de favoriser la sociabilité professionnelle en milieu de carrière puis de la déplacer vers la vie associative et le voisinage… autant d'évolutions qui sont lisibles sur la composition et la structure du réseau. Mais d'autres événements moins prévisibles sont marquants aussi : la séparation conjugale, le chômage, la migration, le divorce, la maladie… répercutent leurs effets sur le réseau ainsi que sur les relations et sur les modes de

sociabilité eux-mêmes. Certains événements isolent, d'autres mobilisent la famille ou les proches, d'autres encore multiplient les nouvelles relations ou l'éparpillement des contacts. Le réseau personnel agit comme une caisse de résonance des transitions et événements de la vie qui le transforment ; mais réciproquement il oriente aussi le parcours. L'individu est orienté, influencé par les membres de son réseau personnel qui lui présentent autant d'exemples de vie possible, à sa portée, autant d'influences convergentes ou divergentes, autant de ressources mais aussi de contraintes par les engagements qu'il implique.

Fragilités des relations interpersonnelles : temps, lieux, divergences

Certaines relations meurent, se délitent, s'arrêtent plus ou moins brutalement. L'identification des liens défaits et des connexions perdues est aussi cruciale pour le sociologue que celle des liens existants. Comment renonce-t-on à des relations, comment termine-t-on des histoires, comment se désaffilie-t-on ?

Les enquêtes sont rares en la matière. Elles peuvent procéder en demandant aux enquêtés quelles sont leurs relations perdues récemment, ou de manière longitudinale en ré-interrogeant des personnes et comparant des listes de noms cités, et en demandant pourquoi ils ne sont plus fréquentés. Dans tous les cas, il apparaît que là encore les effets de contexte sont majeurs : une relation disparaît le plus souvent parce qu'elle est « perdue de vue », les personnes ne partagent plus la même activité ou ne fréquentent plus les mêmes lieux (Bidart *et al.*, 2011). Ces relations n'étaient pas suffisamment découplées du contexte pour survivre à sa disparition (fin des études, déménagement, changement d'emploi…). D'autres ruptures sont dues à la dynamique du réseau, par des effets de cascade : une relation se

termine car une autre a été perdue qui faisait le lien (ex-conjoint, ami commun…). Dans d'autres cas ce sont les chemins qui ont divergé : des distances sociales se sont creusées car les personnes ont connu des transitions biographiques différentes ou asynchrones. L'une reste étudiante alors que l'autre travaille, l'une a des enfants et l'autre pas encore, l'une s'est séparée de son conjoint, etc. Les ruptures conflictuelles, liées à la dyade, sont plus rares que tous ces cas de distanciation liée au contexte, au réseau ou aux évolutions sociales.

Les relations susceptibles de mieux résister à ces abandons sont celles qui ont acquis assez de polyvalence pour se reporter sur d'autres contextes, assez de force propre pour que les environnements et les activités ne constituent plus le ressort principal du lien, et assez de plasticité pour pouvoir s'adapter aux changements. En effet, une relation qui s'est installée dans la durée, a traversé divers contextes, connu des épreuves et des transitions biographiques, sera devenue assez souple pour supporter d'autres changements. C'est le cas typiquement de certaines amitiés d'enfance, devenues « inoxydables ». Là encore les différences d'âge et de classe sociale sont importantes (le *turnover* ralentit avec l'âge et les relations sont plus durables dans les classes supérieures). Les liens sont solidifiés aussi par des effets de réseau : des amis qui sont reliés à d'autres sont moins susceptibles d'oubli ou d'abandon, sont invités avec eux, figurent sur les mêmes listes, etc.

Pourtant, personne n'a une conscience très nette de la disposition de ses différentes relations, de leurs interconnexions, de la structure d'ensemble qu'elles forment. Les « réseaux sociaux » outillés par le numérique (distincts des réseaux relationnels dont on parle ici) ont un peu attiré l'attention sur les contacts et les « amis » acceptés sur Facebook par exemple (*Sociologie*, 2017), mais ces listes un peu disparates ne rendent pas vraiment compte de l'univers relationnel de la vie courante. La structure du réseau personnel est très variée. Certains réseaux sont très denses, tout le

monde y fréquente tout le monde ; d'autres sont modulaires, avec deux ou trois grosses composantes dissociées (la famille, les vieux amis d'études et les nouveaux copains de loisirs) ; d'autres sont centrés sur une personne qui partage presque toutes les relations, typiquement le conjoint ; d'autres forment des chaînes un peu distendues ; d'autres enfin sont éparpillés en relations isolées. Cette structuration a des conséquences sur le mode de vie et sur l'univers cognitif. Une structure dense favorise l'échange d'information et de soutien, la cohésion est forte mais la pression sociale aussi ; il sera difficile d'échapper à la norme consensuelle. À l'inverse une structure plus modulaire ou dispersée laisse des trous et des opacités dans l'entourage qui sera moins cohésif, moins cohérent mais laissera davantage émerger des options alternatives, des innovations, des marges de liberté. Ces opacités permettent d'avoir des amis différents les uns des autres, de cultiver la diversité à l'intérieur même de son entourage, et d'avoir ainsi plusieurs « sons de cloche » en matière de goûts, d'orientations, d'influences. Le réseau personnel constitue ainsi un « petit monde » à la portée de l'individu, un entourage social pour une part choisi mais orienté par les contextes de vie, pour une part similaire mais traversé par une certaine pluralité bien ordonnée, et toujours évolutif.

La diversité de taille, composition et structure des réseaux personnels est étroitement liée aux positions sociales, en particulier la profession des parents et le niveau d'éducation (les différences de genre sont bien moindres). S'il est difficile de comparer les chiffres bruts des enquêtes tellement les différences de méthode de recueil des réseaux impactent les résultats, certaines tendances sont avérées. Par exemple, dans l'enquête de Michel Grossetti (2007), la moyenne des noms cités se situe à 27,5 mais elle est à 21,4 pour les non-bacheliers et à 36,6 pour les niveaux bac+4. Toutes les enquêtes font le constat de cette persistance des inégalités sociales dans les réseaux personnels. Les classes populaires privilégient les liens familiaux et les structures denses, alors que les classes supérieures ont

davantage de relations hors famille et des structures de réseaux plus modulaires ou dissociées. Surtout, l'âge et la position dans le cycle de vie marquent de façon très nette la taille et la composition du réseau, ainsi que la façon même de construire des liens à partir des contextes.

Les relations apparemment les plus personnelles sont donc des liens sociaux, elles sont issues des contextes socialement structurés, s'en détachent par des processus marqués par des inscriptions et des évolutions sociales bien repérées. Mais surtout, les façons dont ces liens se tissent, se raccordent, se diversifient et s'agencent entre eux, ces modes de sociabilité sont en étroite correspondance avec des formes de la socialisation. Celle-ci se déroule à l'échelle individuelle, comme une progressive et continuelle adaptation de l'individu à ceux qui l'entourent, mais aussi à l'échelle plus large de la société, comme un tricotage permanent reliant les individus entre eux et avec les cercles sociaux, les organisations et les institutions du monde social.

Mots-clés : relations, réseaux, sociabilité, dynamiques

Voir aussi les questions : 2 Sommes-nous tous seuls ?, **3** Qui se ressemble s'assemble ?, **4** Comment s'aimer ?, **5** Les solidarités familiales, une alternative crédible ?

Bibliographie

Allan Graham, 1979, *A Sociology of Friendship and Kinship*, Londres, G. Allen & Unwin.

Bidart Claire & Charbonneau Johanne, 2011, « How to generate personal networks : Issues and tools for a sociological perspective », *Field Methods*, vol. 23, nº 3, p. 266-286.

Bidart Claire, Degenne Alain & Grossetti Michel, 2011, *La Vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, Paris, Puf.

Fischer Claude S., 1982, *To Dwell Among Friends*, Chicago, University of Chicago Press.

Forsé Michel, 1981, « La sociabilité », *Économie et statistique*, nº 132, p. 39-48.

Grossetti Michel, 2007, « Are French networks different ? », *Social Networks*, nº 29, p. 391-404.

Simmel Georg, 1981 [1917], *Sociologie et épistémologie*, Paris, Puf.

Small Mario L., 2017, *Someone To Talk To*, Oxford, Oxford University Press.

Sociologie, 2017, numéro spécial « Liens sociaux numériques », coordonné par Éric Dagiral et Olivier Martin, vol. 8, nº 1.

2

Sommes-nous tous seuls ?

Cécile Van de Velde

Sommes-nous tous seuls ? La réponse pourrait sembler évidente, tant la solitude fait partie de la condition existentielle de l'homme. « Nous sommes solitude », rappelle Rainer Maria Rilke dans ses *Lettres à un jeune poète*, qui relève : « Car au fond, et précisément pour les choses les plus profondes et les plus importantes, nous sommes inqualifiablement seuls » (Rilke, 1929). En ce sens, la solitude est, paradoxalement, l'une des choses les mieux partagées entre les êtres humains : nous sommes effectivement seuls à vivre cette vie qui est la nôtre, seuls face aux grandes décisions de notre existence, seuls face à notre propre finitude.

Pourtant, la solitude n'est pas seulement une *condition existentielle*, c'est aussi un *phénomène social*, qui peut revêtir différents visages en fonction des groupes sociaux, des époques ou des sociétés. Si nous sommes tous fondamentalement seuls, nous ne le sommes pas nécessairement tous de la même façon, ni au même degré : cette solitude est ressentie avec plus ou moins d'acuité selon les conditions effectives de vie ou les épreuves vécues au fil de l'existence. C'est précisément ce qui intéresse la sociologie de la solitude : elle tente d'identifier les conditions sociales de sa survenue,

et les formes d'expériences, positives ou négatives, qui lui sont associées. Qui affecte-t-elle en priorité, et pourquoi ? Quelles inégalités structurantes met-elle en jeu ? La solitude devient alors objet de sociologie et se mue en clé de lecture du lien social et de ses grandes variations contemporaines.

Solitude et sociologie : une relation tardive

La sociologie s'est longtemps tenue à distance de l'objet « solitude », qu'elle considérait comme relevant plutôt de la psychologie ou de la philosophie. Quand la solitude est évoquée dans les travaux classiques, elle est principalement pensée comme une conséquence néfaste de la modernité, dans une approche critique de l'individualisation de la vie sociale : ce n'est pas un hasard si les principaux travaux qui en traitent sont ceux d'Émile Durkheim et de Maurice Halbwachs sur le suicide, qui font tous deux de la solitude le symptôme d'une société qui se désagrège (Durkheim, 1897 ; Halbwachs, 1930).

Les premiers travaux portant directement sur la solitude émergent bien plus tard et se structurent autour de deux figures ciblées et fondatrices, le « mourant », puis la « femme seule ». C'est Norbert Elias qui, dans son ouvrage *La Solitude des mourants* paru en 1979, donne sociologiquement vie à la figure du « mourant solitaire » : selon lui, nos sociétés feraient face à un déni croissant de la mort, qui tendrait à isoler de plus en plus l'individu en fin de vie (Elias, 1979). Au cours des années 1980, dans le sillage de l'augmentation rapide du célibat féminin, la figure de la « femme seule » va également faire l'objet de recherches croissantes, pour s'imposer comme l'autre figure classique de la sociologie de la solitude. La « femme seule » renvoie ici à la femme célibataire, en âge d'être en couple : c'est la femme « sans homme » ou « sans famille ». Les travaux soulignent combien cette figure, malgré une acceptation grandissante, reste fondamentalement perçue

comme transgressive et renvoie en réalité à des expériences très contrastées (Flahaut, 2009).

Ce n'est que depuis quelques années que se déploie une sociologie plus transversale de la solitude : en s'émancipant des figures initialement ciblées – grand âge et célibat des femmes –, les travaux sociologiques dévoilent d'autres visages contemporains de la solitude, qui se logent à différentes étapes des parcours de vie, au cœur même des liens familiaux, professionnels ou sociaux (Schurmans, 2003). La solitude devient dès lors une modalité d'expérience du lien aux autres et une épreuve diffuse des parcours contemporains : les travaux mettent ainsi en lumière les ressorts de certaines formes de solitudes conjugales et parentales ou de solitudes liées au travail.

Vivre seul, être seul, se sentir seul : trois définitions de la solitude

Pour identifier qui est « seul » et pourquoi, encore faut-il pouvoir définir la solitude et l'approcher empiriquement. Or, il n'existe pas encore, à ce jour, de consensus sur cette définition : trois acceptions principales coexistent dans les travaux sociologiques, privilégiant respectivement ses dimensions résidentielles, relationnelles ou expérientielles. Elles dévoilent trois facettes interdépendantes de la solitude, que l'on pourrait distinguer ainsi : « vivre seul », « être seul », ou « se sentir seul ».

La première approche définit la solitude comme un *mode de vie* : elle est alors assimilée au fait de « vivre seul », et mesurée par des indicateurs de situation résidentielle ou conjugale, tels que le célibat ou les foyers d'une personne. Cette perspective domine aujourd'hui les travaux épidémiologiques ou démographiques sur la question de la solitude, mais elle est de plus en plus discutée en sociologie : la vie solitaire ne peut plus

être systématiquement associée à une situation de solitude, tant elle peut au contraire aller de pair avec d'intenses sociabilités (Klinenberg, 2013). Les urbains qui vivent seuls sont de plus en plus nombreux dans les quartiers centraux : certaines études montrent que cette solitude urbaine est socialement située parmi les couches moyennes supérieures et diplômées, et qu'elle est de moins en moins négativement vécue et perçue (Charbonneau *et al.*, 2009).

De ce fait, une seconde définition émerge dans les enquêtes publiques, qui associe la solitude à une *relation aux autres*. Cette approche associe la solitude à une perte des liens familiaux et sociaux : elle est alors synonyme d'isolement social et opérationnalisée par des indicateurs de contacts quotidiens ou hebdomadaires. Cette approche quantifiée des relations domine aujourd'hui les enquêtes statistiques sur la question de la solitude : elle permet par exemple d'élaborer des indices de « vulnérabilité relationnelle » ainsi que des indices de liens sociaux. Ces enquêtes montrent ainsi que cette vulnérabilité relationnelle est surreprésentée parmi les personnes au chômage ou en situation d'inactivité, ainsi que chez les individus aux revenus les plus contraints (Fondation de France, 2016). Toutefois, cette définition de la solitude se voit également confrontée à certaines limites : si elle prend en compte le nombre de contacts et de liens significatifs, elle tend à occulter les dimensions qualitatives de ces liens, alors même que des travaux ont montré que les plus isolés ne sont pas systématiquement ceux qui souffrent de solitude et inversement.

En conséquence, une troisième perspective s'est imposée dernièrement dans les travaux de recherche, définissant plutôt la solitude comme une *expérience sociale*, assimilée au fait de « se sentir seul », que ce soit dans des situations d'isolement ou dans des contextes d'intégration familiale ou professionnelle. Cette approche se centre donc sur les dimensions subjectives de la solitude, définie comme un sentiment et une relation à soi (Dupont, 2010). Une telle perspective dévoile d'autres foyers de solitude,

notamment parmi les plus jeunes (Fondation de France, 2017), ou les personnes vivant des transitions de vie majeures. Un autre apport de cette approche est de s'émanciper d'une perspective uniquement négative de la solitude, dans un contexte d'injonction normative aux sociabilités et aux liens : en distinguant qualitativement les multiples expériences de solitude, elle permet de mieux appréhender les solitudes désirées pour elles-mêmes, que la sociologie avait du mal à saisir. Toutefois, elle a désormais pour défi de mieux relier ces expériences aux propriétés sociales des individus.

Les visages émergents de la solitude

Cette évolution des approches et des définitions a permis de mieux approcher les expériences de la solitude et d'en dévoiler quelques-uns des visages contemporains.

D'une part, la solitude a longtemps été associée à une épreuve du grand âge, repoussée aux confins de la vie et associée au deuil et à la perte. Or, le sentiment de solitude descend actuellement les âges, pour prendre un visage de plus en plus juvénile : dans plusieurs enquêtes récentes, on observe que la solitude augmente désormais fortement parmi les jeunes adultes et les adolescents, et ce à différents endroits de la planète. Les travaux tendent à mettre en lien ces solitudes juvéniles avec l'impact des technologies numériques (Turkle, 2017). Mais elles renvoient aussi à de nouvelles formes de pression et de compétition sociale à ces âges de la vie, comme dans le cas de certains « retraits sociaux » ou du phénomène désormais international des *hikikomori* – ces jeunes vivant reclus chez leurs parents, parfois plusieurs années (Fansten & Figueiredo, 2015).

D'autre part, alors que la « femme seule » a longtemps dominé nos représentations de la solitude, cette association entre solitude et célibat féminin est peu à peu déconstruite. Les travaux montrent en réalité que la

solitude féminine n’est pas tant associée à la vie seule, qu’aux responsabilités familiales, que ce soit dans les fonctions de mère ou d’aidantes (Pan Ké Shon & Duthé, 2013 ; Van Pevenage *et al.*, 2019). De plus, Kinneret Lahad (2017) montre que pour les femmes célibataires l’injonction à « attendre » le futur conjoint, auparavant vectrice de solitude, s’hybride peu à peu à des scénarios alternatifs selon lesquels les femmes se doivent « d’arrêter d’attendre » et « d’aller de l’avant ». Parallèlement, les enquêtes montrent que les hommes aussi souffrent de solitude, sous des formes potentiellement radicales. Ces expériences masculines de la solitude ont à ce jour principalement été explorées dans les situations de rupture des liens socio-économiques ou de migration, mais de nouvelles recherches s’intéressent désormais aux figures de « l’homme célibataire » ou du « père en solitaire » : si ces pères en solitaire ne se révèlent « pas si isolés », cette situation est marquée par des processus multiples de distanciation du lien à l’enfant (Martial, 2016).

Enfin, il faut rappeler combien la précarité sociale est source de solitude : s’il existe une solitude des élites, il existe aussi une solitude plus durable qui touche notamment les milieux fragilisés économiquement et socialement (Pan Ké Shon & Duthé, 2013). La solitude a ceci de particulier que son lien aux inégalités sociales est complexe : elle met en jeu de multiples inégalités liées au genre, à l’âge, au territoire ou à l’état de santé. Mais de façon générale, l’expérience de solitude touche en priorité les moins privilégiés – les individus en situation de pauvreté subjective et de chômage de longue durée – ainsi que les moins diplômés. Serge Paugam (2019) montre que cette expérience sociale de la solitude résulte principalement d’un processus de perte cumulative des multiples « attachements » qui nous relient aux autres et à la société.

La solitude, le mal du siècle ?

À l'issue de cette analyse, la question pourrait être reformulée autrement : sommes-nous de plus en plus seuls ? Les visages de la solitude se démultiplient au fil des parcours de vie, sous l'effet de multiples facteurs tels qu'une mobilité croissante au sein des trajectoires familiales et professionnelles, l'émergence de profondes normes d'individuation, ou encore la montée en puissance des nouvelles technologies. La solitude est désormais érigée en problème social et politique, du fait de ses effets avérés sur la santé publique : un « ministère de la solitude » a par exemple été créé au Royaume-Uni en 2018. De plus en plus d'initiatives locales, qu'elles soient privées ou publiques, tentent de lutter contre certaines formes de solitude. Mais si la solitude se mue en question sociale, elle reste par essence difficilement saisissable : comme nous l'avons vu, la solitude n'est pas là où l'on croit le plus souvent et les catégories les plus usuellement ciblées, telles que les personnes âgées, ne sont pas nécessairement celles qui souffrent le plus de solitude. Si la solitude devient le « mal du siècle », la sociologie a assurément un rôle à jouer dans le dévoilement de ces expériences contemporaines de solitude.

Mots-clés : solitude, isolement, liens sociaux

Voir aussi les questions : 11 Le lien social est-il en crise ?, **43** Le numérique, une nouvelle norme ?

Bibliographie

Charbonneau Johanne, Germain Annick & Molgat Marc, 2009, *Habiter seul, un nouveau mode de vie ?*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Dupont Sébastien, 2010, *Seul parmi les autres : le sentiment de solitude chez l'enfant et l'adolescent*, Toulouse, Érès.

Durkheim Émile, 1897, *Le Suicide*, Paris, Félix Alcan.

Elias Norbert, 1987 [1979], *La Solitude des mourants*, Paris, Bourgois.

Fansten Maïa & Figueiredo Cristina, 2015, « Parcours de *hikikomori* et typologie du retrait », *Adolescence*, vol. 33, n° 3, p. 603-612.

Flahault Erika, 2009, *Une vie à soi. Nouvelles formes de solitude au féminin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Fondation de France, 2016, *Les Solitudes en France*, Paris, Fondation de France.

Fondation de France, 2017, *Jeunes et sans amis : quand la solitude frappe les 15-30 ans*, Paris, Fondation de France.

Halbwachs Maurice, 2002 [1930], *Les Causes du suicide*, Paris, Puf.

Klinenberg Erik, 2013, *Going Solo : The Extraordinary Rise and Surprising Appeal of Living Alone*, London, Penguin.

Lahad Kinneret, 2017, *A Table for One : A Critical Reading of Singlehood, Gender and Time*, Manchester, Manchester University Press.

Martial Agnès, 2016, *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence.

Pan Ké Shon Jean-Louis & Duthé Géraldine, 2013, « Trente ans de solitude… et de dépression », *Revue française de sociologie*, vol. 54, nº 2, p. 225-261.

Paugam Serge, 2018, « Attachements et solitudes : entretien avec Cécile Van de Velde », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, nº 1, p. 113-127.

Putnam Robert, 2001, *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*, London, Simon & Schuster.

Rilke Rainer Maria, 1993 [1929], *Lettres à un jeune poète*, Paris, Gallimard.

Schurmans Marie-Noëlle, 2003, *Les Solitudes*, Paris, Puf.

Turkle Sherry, 2017, *Alone Together : Why We Expect More From Technology and Less From Each Other*, Londres, Hachette UK.

Van de Velde Cécile, 2018, « Sociologie de la solitude : concepts, défis, perspectives », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, nº 1, p. 5-20.

Van Pevenage Isabelle, Dauphinais Chloé, Dupont Didier *et al.*, 2018, « Déclinaisons de la solitude : le recours aux temporalités chez les conjointes aidantes âgées », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, nº 1, p. 45-66.

3

Qui se ressemble s’assemble ?

Marie Bergström et Florence Maillochon

Le mariage d’amour s’est développé depuis le XVIIIe siècle et généralisé dans la seconde moitié du XXe siècle en se fondant sur l’idéal romantique d’un sentiment capable de transgresser les barrières sociales ou morales. Cette liberté est illustrée dans les contes de fées qui unissent la jeune bergère à un prince charmant ou, plus récemment, dans la littérature et les médias populaires qui consacrent, par exemple, les relations d’une jeune infirmière avec le chef de service de la clinique ou encore d’un migrant sans papiers avec une cadre dynamique. Évaluer le réalisme de ces amours hors normes soulève plusieurs interrogations. De *qui* tombe-t-on amoureux : d’un *alter ego* ou d’une personne en tout point différente ? *Où* tombe-t-on amoureux : au coin de la rue ou au bout du monde ? Sommes-nous plus libres qu’avant de nous unir comme bon nous semble ? Plusieurs tendances récentes semblent militer en ce sens. D’une part, les processus d’industrialisation, de modernisation et de sécularisation ont assoupli les frontières de la stratification sociale en assurant une mobilité sociale et géographique croissante ainsi que l’affirmation d’une culture commune *via* les « médias de masse ». D’autre part, le moindre contrôle familial sur la

formation des couples et sur la sexualité a conduit à une plus grande liberté de choix amoureux parmi les générations récentes. Enfin, plus récemment, les nouvelles technologies de communication et les réseaux sociaux fournissent la promesse d'un recrutement de conjoints au-delà des barrières géographiques et sociales. Dans ce contexte, les couples contemporains seraient-ils effectivement plus « mixtes » que les unions d'hier ?

Pour répondre à ces questions, les sociologues se sont principalement concentrés sur l'étude du mariage. Cette union concernait en effet la majeure partie de la population des pays occidentaux au XXe siècle et est généralement bien documentée dans les registres statistiques nationaux. Ils ont fondé un concept, l'homogamie, qui permet d'apprécier la ressemblance sociale des époux, et ils ont développé des outils d'analyse quantitative qui permettent de la mesurer, facilitant ainsi les comparaisons internationales et temporelles. Si l'homogamie permet de décrire les modalités de rencontre des conjoints, elle a également acquis, au même titre que la mobilité sociale, un statut de variable de diagnostic de la société qui permettrait d'en évaluer la plus ou moins grande mixité sociale. Sommes-nous dans une société plus ouverte qu'auparavant ? Ou bien les liens conjugaux se reconfigurent-ils en fonction de nouvelles règles sociales du comportement amoureux ?

Les différentes dimensions de l'homogamie

L'ethnologie utilise le concept d'endogamie/exogamie pour décrire, dans les sociétés communautaires, les règles gouvernant l'alliance matrimoniale et imposant généralement de sortir de son groupe familial ou tribal pour s'unir. Pour les sociétés de grande taille et organisées en classes sociales, la sociologie a dû forger de nouveaux outils pour tenter d'établir une appartenance à des groupes sociaux dont les pourtours sont plus

difficiles à délimiter. La « proximité » sociale remplace l'appartenance au même groupe. Celle-ci peut être appréciée en fonction de plusieurs dimensions (géographiques, sociales, culturelles, religieuses, politiques ou en termes d'âge).

Les travaux empiriques entrepris dès les années 1950 par Alain Girard en France, montrent que les époux présentent de nombreuses proximités entre eux. Ils appartiennent notamment au même groupe social plus souvent que ne le permettrait le hasard : le mariage est homogame. Les travaux empiriques ont surtout insisté sur les faibles écarts de distance entre lieux de résidence des conjoints, mais aussi sur leur proximité en termes de catégories socioprofessionnelle ou de niveau de diplôme (Girard, 1964 ; Bozon & Héran, 2006).

Aux États-Unis, c'est surtout l'homogamie en termes de références socioculturelles (race et religion notamment) qui est étudiée en raison de l'histoire migratoire et esclavagiste de ce pays et des inégalités raciales qui y persistent. La plupart des études démontrent en effet la faible mixité sociale des couples (Lichter & Qian, 2004). En France, les travaux se sont plus intéressés à la mixité interethnique considérée comme l'union entre un immigré et un natif. Elle repose donc sur des critères objectifs de pays de naissance et de nationalité, même si elle est parfois interprétée comme une « homogamie culturelle », par opposition à une homogamie sociale fondée sur l'origine sociale. En 2018, 15 % des mariages enregistrés par l'Insee étaient mixtes. Les personnes étrangères se marient plus souvent avec des Français.es qu'avec des personnes de leur nationalité ou d'une autre nationalité (Safi, 2008).

L'origine de ces ressemblances sociales trouve plusieurs justifications sociologiques qui se complètent plus qu'elles ne s'opposent. L'explication écologique de l'homogamie insiste sur la présélection que les différents cadres de vie opèrent sur les lieux de rencontre possibles et *a fortiori* sur les caractéristiques des partenaires qui s'y trouvent (Kalmijn & Flap, 2001).

Une autre explication de l’homogamie insiste sur la structuration des goûts sociaux et la force d’*habitus* de classes qui rendent désirables ce que les individus ont progressivement appris à aimer au cours de leur socialisation, mais aussi ceux et celles qui partagent les mêmes préférences et les mêmes codes qu’eux (Bozon & Héran, 2006). L’homogamie serait en quelques sortes une déclinaison, dans le domaine de l’amour et des sentiments, de *l’amor fati* décrit par Pierre Bourdieu (1979).

L’évolution de l’homogamie

Avec pour toile de fond les transformations majeures qui se sont produites depuis l’après-guerre, tant dans le domaine économique qu’affectif, la sociologie s’intéresse de près à l’évolution de l’homogamie. Sommes-nous plus ou moins homogames aujourd’hui que par le passé ?

Les travaux empiriques apportent des réponses nuancées en fonction du type d’homogamie envisagé. Aucune tendance globale commune à tous les pays ne peut être établie. En termes d’âge des partenaires par exemple, on constate une nette augmentation de l’homogamie au fil du temps, et ce dans de nombreux pays (Mignot, 2010). Cette tendance reflète l’ascension sociale des femmes au cours du XXe siècle, grâce à leur accès élargi aux études et au marché du travail, et la diffusion d’un idéal d’égalité entre les sexes. Pour autant, l’hétérogamie en la matière n’a pas disparu : dans la quasi-totalité des sociétés connues, les femmes tendent à être plus jeunes que leurs conjoints dans les couples hétérosexuels (Mignot, 2010). C’est le cas en France où environ deux tiers des couples hétérosexuels sont caractérisés par un écart d’âge en faveur de l’homme, en moyenne de 2,3 ans (source : enquête EPIC, Ined-Insee, 2013-2014). L’écart d’âge entre les sexes – manifestation de l’inégalité de genre – n’est donc pas mis en cause.

Les États-Unis enregistrent une homogamie ethnoraciale très forte – bien plus marquée que celle qui concerne l'éducation ou la religion par exemple –, mais qui baisse tout au long du XXe siècle (Rosenfeld, 2008). Comme le confirment de nombreuses études, cette homogamie concerne tout particulièrement les personnes afro-américaines dont l'intermariage avec d'autres groupes, comme les personnes blanches, est bien plus faible que pour d'autres minorités. Dans le domaine de l'amour comme dans d'autres, on peut donc parler d'une forme de discrimination des personnes noires, résultant à la fois de la ségrégation sociale et du racisme dont la formation des couples n'est pas exempte.

C'est l'homogamie sociale qui intéresse le plus les sociologues du couple et les travaux à ce sujet sont pléthoriques. L'hypothèse majoritaire d'une baisse de l'homogamie est intrinsèquement liée à la question de la stratification sociale et prise dans un débat sur la moyennisation de la société, voire la disparition des classes sociales. Des variations importantes s'observent cependant entre pays et régions selon des spécificités locales, mais aussi les enquêtes, les indicateurs et les méthodes mobilisés. Dans de nombreux pays européens, la tendance générale est celle d'une baisse. C'est le cas en France, comme le montre Milan Bouchet-Valat (2014) en s'intéressant à l'évolution historique de l'homogamie selon le diplôme, la classe sociale (mesurée par la profession) et l'origine sociale (mesurée par la profession du père). Ces trois formes d'homogamie ont toutes baissé en France, d'entre 30 % et 50 %, depuis la fin des années 1960, avec une exception notable : les personnes diplômées des grandes écoles sont plus homogames aujourd'hui qu'hier, du point de vue du diplôme, signe d'un certain repli des élites. De même, comme le montrent aussi les travaux sur d'autres pays, l'homogamie reste plus forte aux extrêmes de l'échelle sociale, soulignant de nouveaux les enjeux de ségrégation et d'exclusion qui caractérisent toujours les rencontres amoureuses.

Vivons-nous dans une société plus ouverte ?

Sans aucun doute, la formation des couples a profondément évolué depuis les années 1950. Les enjeux de patrimoine et de transmission familiale sont moindres, les jeunes sont plus libres de choisir leur partenaire et les attentes vis-à-vis du conjoint et de la conjugalité ont changé. Le couple est aujourd'hui envisagé de prime abord comme un lieu d'épanouissement, de complicité et de soutien mutuel. Doit-on pour autant conclure à un affaiblissement des logiques sociales dans la formation des unions ? La baisse de l'homogamie, telle qu'observée dans certains pays, traduit-elle une société plus ouverte ? On peut trouver des objections tant théoriques que méthodologiques à cette idée.

D'abord, la thèse selon laquelle les transformations récentes, comme la diffusion de l'amour romantique et la liberté du choix amoureux, produiraient une baisse de l'homogamie repose sur une conception particulière des relations sociales. C'est considérer l'amour comme étranger aux rapports sociaux, alors que de nombreuses études sociologiques ont montré, au contraire, à quel point les jugements amoureux et sexuels sont, comme d'autres jugements de goûts, socialement situés (Bozon & Héran, 2006). Plus généralement, c'est considérer les structures sociales comme un élément extérieur aux individus – telles des obstacles au libre arbitre – alors qu'elles participent en réalité à produire le sujet : c'est la socialisation des femmes et des hommes qui rend les couples homogames, bien plus que les contraintes imposées de l'extérieur. Même « libre », le choix du conjoint est social.

Enfin, le développement d'Internet et les infinies possibilités de rencontre qu'il permettrait en théorie (Lin & Lundquist, 2013) ne semblent pas avoir aboli les contraintes sociales pesant sur les contextes de rencontre. En France par exemple, les couples qui se sont rencontrés par ce moyen sont également soumis aux règles de l'homogamie sociale. En termes

d'origine sociale, ils ne se distinguent pas des couples engagés dans d'autres circonstances. Ils sont toutefois un peu moins similaires en matière d'éducation que les unions engagées pendant les études et un peu moins similaires d'un point de vue professionnel que celles nées sur un lieu de travail (Bergström, 2016).

La baisse tendancielle de l'homogamie sociale pose aussi la question de ce que l'on mesure. Face aux transformations observées, tout sociologue doit se demander ce qu'est le changement : sont-ce les relations sociales qui se modifient ou les outils pour les étudier ? En 2012, par exemple, l'usage de la téléphonie mobile était un bon indicateur des différences sociales en France : 71 % des cadres avaient alors utilisé l'Internet mobile contre 42 % des ouvriers (source : enquête TIC, Insee, 2012). Aujourd'hui, ces différences ont été largement absorbées, mais personne ne dirait que ce sont les clivages sociaux qui ont disparu : c'est l'indicateur qui ne les capte plus. Cette question de la pertinence des outils de mesure se pose aujourd'hui pour l'homogamie. Depuis le milieu du XXe siècle, le niveau d'éducation s'est considérablement élevé et les métiers se sont largement transformés. Les évolutions de l'homogamie, observées sur la même période, témoignent-elles d'une transformation profonde de la société – une vraie ouverture sociale – ou bien d'un changement des indicateurs, devenus moins *révélateurs* de la structure sociale ? Pour le savoir, les sociologues doivent trouver de nouveaux instruments pour savoir si ceux qui se ressemblent s'assemblent toujours autant. Ils doivent, en outre, s'interroger sur la pertinence de fonder la mesure de l'homogamie sur les unions matrimoniales alors que dans un grand nombre de pays, dont la France, celles-ci sont de plus en plus en concurrence avec d'autres formes relationnelles plus ou moins institutionnalisées (pacs, union libre, couple non cohabitant). Alors que la réalité conjugale ne saurait se limiter au mariage ou à la cohabitation, peu de travaux empiriques se penchent pourtant sur la similitude des partenaires de relations diversifiées. Les

travaux pionniers en la matière montrent toutefois que dans ce domaine encore, la foudre ne s’abat pas au hasard et que les relations, même éphémères, demeurent modelées par des contraintes liées au genre et aux classes sociales.

Mots-clés : homogamie, couple, stratification sociale

Voir aussi les questions : 12 Existe-t-il des barrières entre les milieux sociaux ?, **13** Quelle égalité des sexes ?, **14** Existe-t-il des frontières ethnoraciales ?, **15** Classe, race, genre… Comment les rapports sociaux s’imbriquent-ils ?, **28** L’ascenseur social est-il en panne ?

Bibliographie

Bergström Marie, 2016, « (Se) correspondre en ligne. L'homogamie à l'épreuve des sites de rencontres », *Sociétés contemporaines*, nº 104, p. 13-40.

Bouchet-Valat Milan, 2014, « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites », *Revue française de sociologie*, vol. 55, nº 3, p. 459-505.

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Bozon Michel & Héran François, 2006, *La Formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.

Girard Alain, 2012 [1964], *Le Choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, Armand Colin.

Kalmijn Matthijs & Flap Henk, 2001, « Assortative meeting and mating : Unintended consequences of organized settings for partner choices », *Social Forces*, vol. 79, nº 4, p. 1289-1312.

Lichter Daniel T. & Qian Zhenchao, 2004, *Marriage and Family in a Multiracial Society*, New York, Russell Sage Foundation.

Lin Ken-Hou & Lundquist Jennifer, 2013, « Mate selection in cyberspace : The intersection of race, gender, and education », *American Journal of*

Sociology, vol. 119, nº 1, p. 183-215.

Mignot Jean-François, 2010, « L'écart d'âge entre conjoints », *Revue française de sociologie*, vol. 51, nº 2, p. 281-320.

Rosenfeld Michael J., 2008, « Racial, educational and religious endogamy in the United States : A comparative historical perspective », *Social Forces*, vol. 87, nº 1, p. 1-31.

Safi Mirna, 2008, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », *Population*, vol. 63, nº 2, p. 267-298.

4

Comment s'aimer ?

Florence Maillochon

Comme la plupart des sentiments, l'amour – et en particulier l'Amour – constitue un point aveugle de la sociologie, qui s'est peu consacrée à son étude. Les rares sociologues qui se sont risqués sur ce terrain délicat ont fait preuve d'un appareil étrangement peu critique. Dans *Le Choc amoureux* (1979), Francesco Alberoni décrit, comme un universel, le moment où on tombe amoureux (*l'innamorento*), un temps de suspension, une période jubilatoire de « révolution » débordant l'individu. Dans le post-scriptum à *La Domination masculine* (1998), Pierre Bourdieu évoque quant à lui, « l'amour fou », comme le dernier bastion d'espoir, une « trêve miraculeuse où la domination est dominée ». L'amour est dans les deux cas traité comme un idéal plus qu'un fait social, un modèle qui se rapproche plus de l'*agapè* (amour pur) que d'autres formes de l'amour comme l'*eros* ou la *philia*, pour reprendre les oppositions de la tradition philosophique réhabilitées par Luc Boltanski en 1990 dans *L'Amour et la Justice comme compétences*.

Pourquoi l'amour devrait-il échapper à l'analyse critique que la sociologie prête à tout objet ? Qu'y a-t-il à redouter d'une déconstruction

des sentiments et d’une mise en évidence de leur caractère social ? Un renoncement à l’idéal de l’amour romantique qui s’impose en Occident ? Un renoncement à la certitude que les amoureux.ses ont d’être seul.e.s au monde et au-dessus des lois sociales et des contingences matérielles ? On peut s’interroger, en comparaison, sur ce qu’il serait advenu de la connaissance du travail si la sociologie s’était limitée à l’analyse de son idéal comme lieu d’accomplissement de soi, sans observer également son organisation concrète et la diversité des formes d’asservissement qu’il impose aussi.

Nous sommes peut-être les enfants de couples mythiques, Héloïse et Abélard, Roméo et Juliette, qui se sont aimés au mépris des contraintes sociales. Mais ils en sont morts. Au lieu de se focaliser sur le destin exemplaire, et funeste, de celles et ceux qui pensaient pouvoir vivre en dehors des normes sociales, il semble plus pertinent d’explorer concrètement comment les couples s’aiment avec, ou contre, les normes sociales, et comment ils contribuent à les faire évoluer, en survivant. En considérant l’amour comme tout autre objet de recherche, on peut étudier, d’une part, ce qu’il fait aux individus et à la société et, d’autre part, ce que les institutions sociales, mais aussi les rapports sociaux, lui font. L’amour devient alors un opérateur pour réinterroger les questions fondamentales de la sociologie concernant le fondement des inégalités, notamment entre sexes et origines sociales.

L’amour au cœur des transformations des institutions matrimoniales et conjugales

Pour comprendre l’amour aujourd’hui, il faut saisir l’évolution de son rapport au mariage, mais aussi plus généralement aux normes de conjugalité et de sexualité qui lui sont associées. L’amour courtois qui sert d’ancêtre à

l’amour romantique était un amour idéal, vraisemblablement platonique, et adultère. Il s’est construit, à l’époque médiévale, en opposition au mariage. Mais, depuis sa création en 1793, le mariage civil, convention par laquelle deux individus s’engagent sous l’autorité de la loi, à vivre ensemble, nourrir et élever les enfants qui peuvent naître de leur union, s’est progressivement mû en « mariage d’amour », dans lequel les familles interviennent moins directement. Désormais l’institution matrimoniale ne peut se penser sans amour, même si celui-ci ne se limite toujours pas à celle-là. En même temps que le mariage d’amour s’impose, le mariage est devenu paradoxalement moins nécessaire pour vivre totalement son amour. Actuellement, l’amour s’exprime publiquement et légitimement dans d’autres formes de couples plus ou moins institutionnalisés (concubinage, pacs, union libre). Si le mariage n’est plus un rite de passage à l’âge adulte des individus, il constitue cependant un passage pour le couple, qui semble en tirer reconnaissance et respectabilité, une preuve d’amour supplémentaire (Maillochon, 2016). Dans ce contexte, la hausse relative du nombre de divorces peut s’interpréter comme la manifestation du renforcement de l’étiage amoureux de l’institution, plus que la destruction de celle-ci.

Que ce soit dans le cadre du mariage ou en dehors, l’amour semble désormais mû par une valeur essentielle – l’authenticité du sentiment (Bozon, 2016) – qui interroge les frontières du couple et notamment les normes héritées du mariage, sur lesquelles il repose généralement : hétéronormativité, exclusivité, cohabitation et sexualité. La loi du 17 mai 2013 signe l’ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Elle permet enfin de reconnaître la légitimité, notamment juridique, des couples homosexuels, même si elle n’autorise pas encore les mêmes droits en termes de filiation (Théry, 2016). Elle signe donc davantage l’avènement du mariage d’amour (pour toutes et tous) qu’une véritable égalité, suivant les orientations sexuelles, du traitement matrimonial. L’amour interroge également le quotidien de la relation et ce qui en constitue généralement

l'unité temporelle et physique : la cohabitation. On peut s'aimer dans des formes conjugales non-cohabitantes, la séparation des domiciles et l'éloignement géographique permettant d'éviter l'érosion de la passion que les multiples « petits agacements » de la vie commune peuvent engendrer. C'est enfin au nom de l'amour et de son intensité qu'est aussi remise en question la norme d'exclusivité conjugale. En opposition aux conventions juridiques du mariage, ou aux normes bourgeoises fermant les yeux sur l'adultère tant qu'il ne porte pas atteinte à l'intégrité apparente de la cellule familiale, les « polyamoureux.ses » revendiquent la possibilité de vivre en parallèle, ou en communauté, plusieurs relations amoureuses, authentiques, sincères et non hiérarchiques.

L'érosion massive du mariage – instrument majeur de régulation de la sexualité et de la filiation – et l'évolution des mœurs ont également reconfiguré le lien entre amour et sexualité. Les femmes partagent désormais avec les hommes la possibilité d'assouvir une sexualité en dehors du cadre matrimonial. L'initiation sexuelle se fait pour tous et toutes avant le mariage, sauf pour les personnes pratiquant intensément une religion. Cependant, même débarrassée de contraintes matrimoniales ou familiales, la sexualité des femmes peine à s'affranchir des logiques conjugales et sentimentales. Elles se déclarent plus souvent amoureuses de leur partenaire sexuel et en comptent généralement moins au cours de leur vie que les hommes. La possibilité d'une sexualité sans affect reste un attribut masculin, les femmes ayant plus de difficultés à dissocier, ou à avouer, une sexualité sans amour. En revanche, la possibilité de vivre un amour platonique ou un couple abstinent est de plus en plus énoncée. Les personnes qui se revendiquent « asexuelles » interrogent l'injonction sociale à la sexualité et à la reproduction, sans pour autant renoncer à l'amour, au couple, au mariage. Les changements de modes de vie, l'accroissement des mobilités géographiques ainsi que les nouvelles possibilités de communication numérique servent aussi de relais à l'invention de nouvelles

pratiques sexuelles au sein des couples, amoureux ou non : échanges de sextos, sextapes, pratiques masturbatoires à distance. L'amour permet de mettre à distance la sexualité du couple, soit en y renonçant totalement ou ponctuellement, soit en la pratiquant sous de nouvelles formes, non présentielles.

Il n'y a pas d'amour, que des preuves (sociales) d'amour

Dégagé de cadres institutionnels qui, selon les points de vue, l'étayaient ou l'étouffaient, l'amour n'est toujours pas libéré de toute contrainte sociale. Les normes religieuses, culturelles ou familiales ont certainement perdu de leur pouvoir sur le gouvernement des pratiques individuelles, mais de nouveaux entrepreneurs de morale comme les médias et les réseaux sociaux ont pris le relais dans un contexte d'exacerbation de la réussite individuelle et de la publicisation de soi. Aux rituels « traditionnels » de déclaration de son amour font place des rituels « personnalisés » qui maintiennent, voire produisent l'amour. L'emploi de l'oxymore « rituel personnalisé » dévoile l'injonction contradictoire qui pèse sur les individus : suivre un script établi, tout en innovant ; faire comme les autres en étant original ; accepter la tendance générale tout en préservant sa singularité. C'est ainsi, par exemple, que la « demande en mariage » a évolué : le rite de passage obligatoire au début du XXe siècle entre le prétendant et les parents de sa future épouse a progressivement disparu ; dans les années 2000, il a été remplacé par la construction d'un événement conjugal où le prétendant met en scène son amour pour sa future femme en lui demandant sa main, dans un cadre romantique. C'est ainsi que la Saint-Valentin, bien que massivement critiquée pour son caractère commercial,

est aussi largement fêtée avec des attentions singulières, censées assurer la reconnaissance de l’autre et du prix qu’on lui accorde ; les anniversaires de la rencontre, ou de tout moment spécifique au couple, font également partie des événements à célébrer ; l’échange de cadeaux lui-même est jugé indispensable à la construction du lien amoureux (Bozon, 2016). Hier comme aujourd’hui, on peut dire qu’il n’y a pas d’amour, mais seulement des preuves d’amour, dont les formes ont évolué vers une célébration de l’historiographie conjugale.

L’amour révélateur et producteur de rapports sociaux

Contrairement à la passion dont on reconnaît le caractère potentiellement destructif, l’amour est généralement auréolé de valeurs positives. Reprenant le mythe de Pygmalion, François de Singly développe l’idée que le couple amoureux fournit un espace de réalisation de soi, conformément aux normes sociales d’accomplissement personnel. Les séries de statistiques de l’Insee sur les revenus, le logement et l’équipement des ménages montrent que les personnes mariées ont des niveaux de vie supérieurs à celles qui vivent seules et qu’elles résistent mieux aux difficultés conjoncturelles. Le couple protège, mais il exclut aussi. Tous les individus n’ont pas les mêmes chances de vivre cette expérience au cours de leur vie. Les hommes ayant un faible capital culturel et/ou économique par exemple sont le plus souvent exclus du marché amoureux, aussi bien en face à face qu’en ligne (Bergström, 2019) ; les femmes le deviennent en vieillissant.

Si le bilan globalement positif de l’amour conjugal semble acquis, le partage de ses bénéfices est moins clair. Les hommes et les femmes n’en tirent pas nécessairement les mêmes avantages. À propos de l’inégalité des

carrières, le « plafond de verre », dénoncé par les sociologues du travail, fait désormais partie des objets d'indignation largement relayés, y compris des politiques. Depuis cinquante ans, les sociologues de la famille ont aussi montré que cette inégalité salariale se construisait également, en amont, dans le couple, mais cette réalité peine encore à être reconnue. Les femmes, qui ont le droit de travailler sans l'accord de leur mari depuis seulement 1965, sont toujours moins souvent en poste lorsqu'elles sont en couple, et le cas échéant, dans des emplois plus précaires que leur conjoint. Alors que les carrières des hommes sont généralement stimulées lorsqu'ils vivent en couple, celles des femmes sont le plus souvent ralenties, quand elles ne sont pas stoppées, avec l'élargissement progressif de la famille. Si cet éloignement de la vie active peut être interprété positivement comme un montage conjugal, optimal du point de vue économique, ou comme une voie de traverse, assurant aux femmes une meilleure qualité de vie en échappant à la dureté du système capitaliste, il est surprenant de constater que ce rapport ne change pas alors que les femmes sont désormais plus diplômées que les hommes.

L'inégal accès à la vie professionnelle se nourrit de l'inégal partage du travail domestique au sein du couple. Les femmes assurent encore l'essentiel des tâches liées à l'entretien du ménage, de la cuisine, de l'éducation et des soins apportés aux enfants. L'équipement des ménages, la délégation à des services à la personne de même que les discours médiatiques sur les « nouveaux pères » ne modifient qu'à la marge cette inégalité fondamentale. Si le déséquilibre est moins fort, ce n'est pas que les hommes aident beaucoup plus, mais que certaines femmes décident d'en faire moins, comme le montrent les enquêtes « Emploi du temps » de l'Insee. Dans les années 1980, Monique Haicault (1984) a développé la notion de « charge mentale » des femmes, c'est-à-dire le travail de programmation et de suivi de l'espace domestique qui occupe l'esprit des femmes en permanence, y compris lors de leurs activités professionnelles.

Cette charge mentale est le plus souvent associée à la vie familiale, mais elle concerne aussi le « travail conjugal ». Sonia Dayan-Herzbrun (1982), comme Irène Jonas (2006), montrent que ce sont aussi les femmes qui œuvrent le plus pour l'écologie du couple et qui sont les gardiennes de l'amour qui l'anime.

Que dire enfin quand « l'amour fait mal » pour reprendre l'expression d'Eva Illouz (2012), non pas seulement parce qu'il est fugace et qu'il n'est pas à la hauteur des attentes individuelles et sociales, mais aussi quand, au sein du couple, il contraint, harcèle, blesse, viole, tue (Jaspard, 2011). La question n'est pas de savoir pourquoi des situations ouvertement inacceptables se produisent malgré l'amour, mais de démonter au contraire comme Christine Delphy (2009), comment l'amour permet de les justifier. C'est au nom de l'amour que certains hommes tuent leur femme ou leur compagne (ou ex-compagne). C'est au nom de l'amour qu'ils frappent, puis regrettent et promettent de ne plus jamais recommencer. C'est au nom de l'amour que certaines femmes acceptent de telles situations, voire en endossent la responsabilité, tout en pensant pouvoir changer leur partenaire. L'amour n'est-il pas censé permettre l'impossible ? Fondée sur l'idéal d'insoumission aux règles sociales, la mythologie de l'amour romantique rend surtout aveugle aux rapports sociaux qu'elle contribue ainsi à enraciner. Dans une société où l'idéal d'égalité est au moins aussi fort que l'idéal de l'amour romantique, le bilan mitigé que la sociologie porte sur l'amour devrait permettre non pas de renoncer à l'un pour assurer l'autre, mais d'informer pour permettre collectivement, l'avènement de formes d'amour plus respectueuses de l'égalité des individus, de tous et toutes.

Mots-clés : amour, couple, mariage, sexualité

Voir aussi les questions : 3 Qui se ressemble s'assemble ? **13** Quelle égalité des sexes ?

Bibliographie

Bergström Marie, 2019, *Les Nouvelles Lois de l'amour. Sexualité, couple et rencontres au temps du numérique*, Paris, La Découverte.

Bozon Michel, 2016, *Pratique de l'Amour*, Paris, Payot & Rivages.

Dayan-Herzbrun Sonia, 1982, « Production du sentiment amoureux et travail des femmes », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 72, p. 113-130.

Delphy Christine, 2009 [1998], *L'Ennemi principal*, tome 1 et tome 2, Paris, Syllepse.

Giraud Christophe, 2017, *L'Amour réaliste. La nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*, Paris, Armand Colin.

Haicault Monique, 1984, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du travail*, vol. 26, n° 3, p. 268-277.

Illouz Eva, 2012, *Pourquoi l'amour fait mal. L'expérience amoureuse dans la modernité*, Paris, Seuil.

Jaspard Maryse, 2011, *Les Violences contre les femmes*, Paris, La Découverte.

Jonas Irène, 2006, « Le nouveau travail féminin dans "l'entreprise-couple" », *Cahiers du genre*, n° 41, p. 181-196.

Maillochon Florence, 2016, *La Passion du mariage*, Paris, Puf.

Théry Irène, 2016, *Mariage et filiation pour tous. Une métamorphose inachevée*, Paris, Seuil.

5

Les solidarités familiales, une alternative crédible ?

Éric Widmer

Une des facettes du stéréotype de la « solitude urbaine » consiste à présenter les familles contemporaines comme isolées, régies par un individualisme qui les coupe de leur parenté et qui empêche leurs membres de se soutenir mutuellement. Cette attitude, dit-on, serait encore accentuée par la fréquence des divorces et des séparations qui viendraient rompre brutalement les liens de parenté. Quelle étendue ont alors les solidarités familiales aujourd'hui ? Dans un contexte de retrait de l'État providence, les familles constituent-elles une alternative crédible à la solidarité publique ? La question se pose particulièrement en ce qui concerne les solidarités intergénérationnelles, que celles-ci concernent les aînés, confrontés aux dépendances générées par les vulnérabilités propres au quatrième âge, ou les enfants en transition à l'âge adulte, dont l'entrée dans le marché du travail est devenue, dans de nombreux pays européens, périlleuse. La présence d'une génération familiale sandwich, dans laquelle la plupart des individus entrent entre 45 et 65 ans, doublement sollicitée par ses aînés et ses jeunes, n'est pas nouvelle : elle a été soulignée par de

nombreux travaux à partir des années 1990. La question des limites de son action se pose cependant aujourd'hui avec une nouvelle acuité.

Ambivalences normatives

Qu'en est-il, d'abord, des normes de solidarité familiale ? Qui, comment et dans quelles circonstances, dans le cadre familial, doit-on aider ? Y a-t-il aujourd'hui un impératif de l'aide familiale, si l'on décompte les soins à amener aux enfants mineurs et la solidarité entre conjoints ? Diverses études internationales révèlent que le soutien entre parents et enfants adultes est attendu dans la plupart des pays occidentaux et s'inscrit, dans plusieurs d'entre eux, dans des lois promulguant la sollicitation des uns et des autres avant un soutien public. L'entraide entre frères et sœurs n'a pas, cependant, ce caractère d'obligation et dépend davantage de l'histoire relationnelle, positive, négative, ambivalente ou indifférente, s'étant développée. Pour les apparentés plus éloignés (tels que cousins ou oncles et tantes, neveux et nièces) les obligations sont encore moins fortes. Les recherches existantes soulignent également une difficulté à voir s'aligner différentes logiques normatives dans les décisions familiales concernant l'étendue de l'aide à amener et la détermination de qui, dans la parenté, devrait aider en premier lieu. La question se pose avec particulièrement d'acuité pour les fratries confrontées à la prise en charge des parents vieillissants : faut-il que tous les frères et sœurs participent de manière égale à cette prise en charge où certains, compte tenu de leur disponibilité, de leur proximité émotionnelle, de leur statut (de femmes, de personne sans autre charge familiale, etc.), de leurs ressources économiques, devraient-ils faire plus ? La dépendance des parents âgés est l'occasion, dans bien des cas, de tensions et conflits entre frères et sœurs,

que les concernés pensaient avoir définitivement enterrés à la fin de leur adolescence.

De nombreuses ambivalences normatives marquent donc l'encadrement de l'entraide familiale tant en ce qui concerne ses objectifs qu'en ce qui a trait à son organisation et aux contributions respectives des acteurs. Cette ambivalence a une conséquence très importante pour la dynamique des solidarités : alors qu'une aide familiale ponctuelle, même si elle concerne des ressources importantes, est en général associée à un renforcement de la cohésion familiale et à une satisfaction personnelle importante, les conflits et rancœurs augmentent rapidement dès que les interventions nécessaires se prolongent pour devenir structurelles, remettant en question la prise en compte des autres rôles joués par les individus, par exemple dans le domaine du couple ou de l'activité professionnelle. Le climat de l'entraide se fait alors très ambivalent et met en question dans son déroulement les conditions mêmes de sa répétition.

Les solidarités familiales génèrent des ambivalences également des personnes bénéficiaires. De fait, accepter l'aide familiale c'est perdre une partie de son autonomie (Lüscher & Pillemer, 1998). Or, et particulièrement dans la relation entre les enfants adultes et leurs parents, cette autonomisation est un objectif central de la période de socialisation, qui vise à rendre la génération des enfants capable de fonctionner, dans sa vie quotidienne, de manière indépendante par rapport aux parents. Appeler à un renforcement de la solidarité familiale entre donc en contradiction avec les acquis normatifs de la période de vie commune. Cette contradiction des normes de solidarité et d'autonomie dans la parenté est relevée à toutes les étapes du parcours de vie. C'est bien le cas, par exemple, de la mise en couple et de la transition à la parenté, dans lesquelles de nombreux individus revendiquent une certaine mise à distance des familles d'origine, aussi bien que dans le quatrième âge, où, tant pour la génération des parents vieillissant que pour la génération des enfants bien avancés dans l'âge

adulte, le besoin de rester autonome s’affirme. De fait, de très nombreux individus sont tiraillés entre les normes de solidarité familiale, qui stipulent qu’il faut aider sans compter, et la norme d’autonomie, qui affirme que chacun doit être désireux et capable, quelles que soient les circonstances, de mener sa vie en toute indépendance.

Sociabilité et pratiques de solidarité familiales

Que peut-on dire, au-delà des normes, des pratiques effectives de sociabilité et d’entraide dans les familles ? En Europe comme en Amérique du Nord, l’illusion d’un isolement total des familles modernes par rapport à leur parenté est aujourd’hui largement dissipée. Un grand nombre de travaux et d’enquêtes ont en effet mis en évidence les liens relativement vivaces qui unissent les ménages à divers membres de leur parentèle (Kellerhals & Widmer, 2012). Cette sociabilité de contact se double dans une grande majorité des cas d’une proximité affective certaine : on se sent étroitement concerné, on éprouve une forte sympathie envers l’un ou l’autre membre du réseau et on se considère comme « vraiment proches ». Du point de vue « instrumental », c’est-à-dire dans le domaine des services et des appuis divers, l’échange entre famille et parenté est bien réel aussi. Cependant, une sélection s’opère dans la parenté, au profit d’un petit nombre de personnes avec lesquelles des relations particulièrement fortes et durables se sont développées. Contrairement à l’opinion commune, les grandes parentèles ne correspondent pas forcément à une sociabilité ni à une solidarité plus affirmées tant cette sélection est à l’œuvre.

Si les apparentés restent connectés, les solidarités effectives restent limitées (Déchaux, 2007). On a déjà noté la forte verticalité des solidarités : elles concernent pour l’essentiel, les relations entre les enfants adultes et leurs parents, beaucoup moins les frères et sœurs, sans parler des autres

liens familiaux. Nettement vertical, entre grands-parents, parents et enfants, le réseau de parenté effectif est aussi consanguin, la mobilisation pour la belle-famille, spécialement pour les hommes, étant très limitée. Subjectivement parlant, les parents de nos conjoints et partenaires ne sont pas forcément nos parents. Finalement, de nombreuses recherches témoignent que le rôle de la parenté est celui d'un appoint ponctuel plutôt que d'une prise en charge systématique. Autrement dit, l'idée ou le principe d'une coopération familiale structuralisée, d'une mise en commun régulière des efforts entre plusieurs générations familiales, est très généralement refusée. La parenté est là pour aider à faire face à des circonstances exceptionnelles.

L'intervention de l'État et la solidarité familiale entretiennent depuis longtemps une relation ambiguë. En théorie, la modernité est associée à une privatisation de la famille et une autonomie accrue des individus par rapport à leurs liens familiaux. De ce fait, l'État providence a été parfois considéré comme sapant les solidarités familiales. Cette interprétation est remise en question par la recherche sociologique, qui révèle que l'État et les solidarités familiales sont souvent complémentaires (Kalmijn & Saraceno, 2008 ; Kellerhals & Widmer, 2012). Cette spécialisation conduit les familles à se concentrer sur les aspects émotionnels des relations et sur l'aide pratique occasionnelle, alors que l'État prend en charge, dans l'idéal, les besoins de long terme des personnes vulnérables. De ce point de vue, les régimes de politique sociale et familiale mis en place à travers les pays européens et l'Amérique du Nord accordent une importance variable aux solidarités familiales : alors qu'elles sont jugées essentielles dans les pays familialistes du sud européen (Portugal, Espagne, Italie), leur mobilisation est secondaire dans les pays scandinaves ou dans les pays classés par Gøsta Esping-Andersen (1999) comme libéraux (Angleterre, États-Unis), des pays comme la France, l'Allemagne, la Belgique ou la Suisse se trouvant dans une situation intermédiaire. Encore ne faut-il pas confondre les attentes

sociales en matière de solidarité familiale (ce qui devrait être donné, en cas de besoin, selon nos contemporains) et les pratiques effectives de solidarité dans les familles (ce qui est échangé dans les familles, dans les faits). De fait, des pays tels que la France et l'Allemagne, pourtant jugées proches du point de vue du fonctionnement de leur état social par G. Esping-Andersen dans son ouvrage fondamental *Les Trois Mondes de l'État-providence* (1999), donnent lieu à des orientations assez contrastées des flux de solidarités familiales. La saillance des solidarités familiales, au niveau des pratiques, ne dépend en effet pas seulement des politiques sociales ou familiales à l'œuvre dans chaque contexte national, mais également du développement sur le long terme des pratiques institutionnelles concernant l'emploi, la formation, le mariage, le divorce, la parentalité, l'éducation et l'héritage, sans parler de l'état des finances du pays ou de la région de résidence (Widmer & Ganjour, 2017). Les lois concernant ces objets sont fort variables d'un pays à l'autre tout en n'étant pas étroitement liées avec les politiques sociales et familiales. Les solidarités familiales sont sensibles à un ensemble de facteurs économiques et institutionnels (Paugam, 2005) : il est donc illusoire d'appeler à un renforcement de ces solidarités sans travailler de concert sur les cadres sociétaux qui rendraient leur développement plus aisé.

Solidarité familiale et inégalités sociales

Les solidarités familiales ont des coûts sociaux qui passent souvent inaperçus. De fait, dans de nombreux contextes nationaux, face aux problèmes de financements publics de la solidarité collective, la famille est considérée comme une solution idéale car peu coûteuse et assez souple pour s'adapter aux problématiques multiples émergeant des parcours de vie. Rappelons cependant que, par le temps et l'énergie qu'elle demande, une

solidarité familiale de moyen ou long terme est synonyme de moindre implication des aidants dans les autres sphères d'activité, dont la sphère professionnelle. Or, la prise en charge des parents âgés est dans une très large partie le fait des femmes qui, dans le même temps, sont également en première ligne pour la prise en charge des enfants. De fait, l'aide familiale participe à la familialisation de nombreux parcours féminins, générant une implication moins marquée des femmes dans les activités rémunérées, une situation productrice, surtout en cas de séparation, d'une forte vulnérabilité économique des femmes hors couple atteignant la cinquantaine. En miroir, les hommes, comparativement épargnés par ces pratiques de solidarité, se retrouvent plus souvent relativement isolés dans le grand âge, particulièrement dans le cas du décès de leur compagne ou épouse ou d'un divorce. La solidarité familiale est donc coûteuse du point de vue des inégalités de genre, que celles-ci soient économiques ou relationnelles.

Diverses études ont également permis de constater que la solidarité familiale, loin d'être un facteur de compensation des inégalités de revenu entre individus ou de formation participe d'un cumul des inégalités sociales, renforçant les avantages des privilégiés et affaiblissant la situation des laissés pour compte (Kellerhals & Widmer, 2012). De fait, les échanges de ressources, notamment financières, sont beaucoup plus importants dans les classes moyennes supérieures que dans les classes populaires. La sociabilité et la proximité émotionnelle ne sont pas, contrairement à des représentations bien établies, plus fortes en milieu populaire. Par manque de ressources des uns et des autres, les échanges et la sociabilité se raréfient : les invitations coûtent cher ; les petits logements, le manque de flexibilité des horaires, les soucis innombrables de la vie quotidienne confrontée à la précarité, rendent la disponibilité aux membres de la parenté difficile et le resserrement de la solidarité sur les membres du ménage familial plus crédible. On se méfie en milieux populaires, de dons et d'échanges trop conséquents, mettant en question la possibilité d'une réciprocité. La

solidarité familiale participe de ce fait à l'accumulation de capital social, ensemble de liens personnels, permettant s'ils sont exploités avec efficacité, de maximiser les autres capitaux, culturels, économiques, symboliques, accumulés par les privilégiés.

La famille, quelle alternative ?

La famille génère des échanges nombreux et importants entre ses membres. Les normes d'entraide dans la parenté restent fortes, particulièrement entre les parents et leurs enfants adultes. Cependant, cette solidarité génère de nombreuses ambivalences, tant par la difficulté à remplir les attentes normatives qui sont associées à la famille, à la revendication d'autonomie des uns et des autres, que par sa contribution à la reproduction des inégalités de genre et des inégalités sociales. On peut faire l'hypothèse que, pour les raisons présentées plus haut, un pays qui tablerait massivement sur la solidarité familiale plutôt que sur la solidarité publique, par exemple dans un contexte de retrait de l'État providence, verrait les inégalités sociales se renforcer et les tensions familiales se démultiplier.

Mots-clés : famille, solidarité(s), État providence

Voir aussi les questions : 10 Sommes-nous liés par l'argent ?, **38** La famille : une institution en déclin ?, **39** De quoi les parents sont-ils responsables ?

Bibliographie

Déchaux Jean-Hugues, 2007, « Réalités et limites de l'entraide familiale », *Repenser la solidarité. L'Apport des sciences sociales*, Paris, Puf, p. 205-217.

Esping-Andersen Gǿsta, 1999, *Les Trois Mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Puf.

Kalmijn Matthijs & Saraceno Chiara, 2008, « A comparative perspective on intergenerational support », *European Societies*, vol. 10, n° 3, p. 479-508.

Kellerhals Jean & Widmer Éric, 2012, *Familles en Suisse : les nouveaux liens*, vol. 29, Lausanne, EPFL Press, « Le savoir suisse ».

Lüescher Kurt & Pillemer Karl, 1998, « Intergenerational ambivalence : A new approach to the study of parent-child relations in later life », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 60, n° 2, p. 413-425.

Paugam Serge, 2005, *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Puf.

Widmer Éric & Ganjour Olga, 2017, « Family salience across nations : Configurations of morphological conditions », *Family Continuity and Change*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 33-59.

6

L’appartenance communautaire est-elle un obstacle à la citoyenneté ?

Sylvie Mesure

Identité, communauté, identitarisme, communautarisme : ces notions hantent désormais notre conscience moderne. Dans un monde à la fois globalisé et culturellement différencié, travaillé par les tentations identitaires, se pose à nouveaux frais, et avec une acuité particulière, une question qui a été à l’origine même de la sociologie : comment, en dépit de toutes nos différences, pouvons-nous vivre ensemble ? Quelle est la nature de ce qui nous unit ? Comment penser le lien social ? (Paugam, 2008).

La pluralité ethnoculturelle qui traverse aujourd’hui toutes nos sociétés conduit à renouveler l’interrogation sur le sens de nos multiples appartenances et à repenser la manière dont nous nous rapportons les uns aux autres. La réponse à ces questionnements, on le sait, diffère selon les pays et les sociétés. La gestion de la diversité ethnique et culturelle, ainsi que celle des demandes de reconnaissance émanant des différentes communautés, ne se négocie pas de la même manière aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni ou encore en France. À la question de savoir si l’appartenance communautaire est un obstacle à certaines exigences de la

citoyenneté, ou à certaines conceptions de celle-ci, il ne saurait assurément être tenté de répondre en quelques pages : on s'emploiera ici plutôt à en élucider les termes dans lesquels elle est venue s'inscrire dans le débat français, notamment depuis la montée en puissance du fait communautaire, qui avait conduit Dominique Schnapper en 1994, dans sa *Communauté des citoyens*, à se demander comment concilier la légitimité du principe de citoyenneté, fondé sur l'idée d'égalité politique, et la liberté des individus de rester fidèles à des références historiques, des cultures et des croyances particulières. Depuis lors, un quart de siècle s'est écoulé, avec ses renouvellements : la dynamique de la mondialisation notamment, depuis les années 1990, a fait surgir le spectre d'une uniformisation des cultures et des modes de vie, ainsi que des crispations identitaires correspondant, à tort ou à raison, à des formes de résistance. Il n'est donc pas inutile, au vu des déplacements que le dossier a ainsi pu connaître (en particulier concernant la place prise par la thématique identitaire), de tenter d'en thématiser les effets.

Dans le contexte français, la réalité communautaire est souvent perçue, comme en relation, sinon d'opposition, du moins de tension, avec l'universalisme républicain. Et la crainte du repli identitaire et du communautarisme y est sans doute plus vive qu'ailleurs. Pourtant, force est de rappeler, à l'encontre de propensions simplificatrices, que la référence à la notion, voire à la valeur, de la « communauté » ne vaut pas forcément allégeance au « communautarisme », lequel repose sur une conception bien particulière de l'idée de communauté. Au premier chef, toute communauté est une construction, comme l'avait souligné Max Weber (2019). Elle se fonde sur une interprétation de ce qui définit, aux yeux des individus qui la composent, les conditions d'un monde véritablement partagé. Benedict Anderson (1983) avait défini pour sa part la nation comme une « communauté imaginée » ; on pourrait le dire aussi de toute communauté. Le sens que l'on donne ainsi au terme de communauté s'élabore à partir

d’un imaginaire dont on peut faire remonter l’une des sources chez les fondateurs de la sociologie, à une époque où la cohésion de la société leur semblait d’ores et déjà menacée.

C’est en effet la crainte d’une dissolution de la société devant la progression inexorable de l’individualisme qui a conduit un Tönnies et un Durkheim à s’interroger sur la nature du lien social. Et c’est une crainte au moins analogue qui semble se manifester aujourd’hui face à la montée des communautarismes. Il ne serait donc pas superflu de relire les grands classiques de la sociologie pour comprendre comment s’est formé notre imaginaire de la communauté et pour mieux cerner, par comparaison et distinction, les enjeux contemporains.

La société à l’épreuve de l’individualisme

Ce n’est pas la fragmentation communautariste de la société qui suscitait l’inquiétude de Ferdinand Tönnies et d’Émile Durkheim, mais tout au contraire l’individualisation croissante de la vie sociale dont la logique semblait conduire à la dissolution des anciens liens communautaires. Ils font tous deux le même constat d’une crise sociale et morale profonde par où la société se trouve ébranlée.

Dès la préface de *De la division du travail social* (1893), Durkheim avait formulé une interrogation fondamentale : « Comment se fait-il que, tout en devenant plus autonome, l’individu dépende plus étroitement de la société ? Comment peut-il être à la fois plus personnel et plus solidaire ? » (2007, XLIII). De quelle manière, donc, penser la solidarité morale et sociale adaptée à une société d’individus ? C’est une même crainte face au risque d’une possible déliaison sociale qui avait conduit Tönnies à conceptualiser l’opposition entre société et communauté.

Dans *Gemeinschaft und Gesellschaft*, paru en 1887, Tönnies oppose deux types de structure sociale : alors que la communauté est caractérisée par la proximité affective et spatiale des individus et se définit comme un ensemble où le tout prime sur l'individu, la société est en revanche le lieu d'un individualisme débridé et destructeur, d'une concurrence généralisée entre les êtres humains désormais isolés et séparés les uns des autres, avec comme conséquence le règne de l'intérêt personnel et de l'égoïsme, tout autant que celui du calcul et de l'ambition.

La communauté que Tönnies décrit ainsi en la différenciant de la société se présente comme une communauté native, une communauté d'origine, fondée sur un lien d'appartenance que l'on désignerait aujourd'hui comme ethnoculturel. Dès sa première partie, *Communauté et société* définit en effet la communauté comme une « communauté de sang, de lieu et d'esprit » (Tönnies, 2010, p. 17), caractérisée par une entente et une harmonie résultant d'une ascendance et d'une provenance communes, ainsi que d'une vie commune sur un territoire commun, d'une histoire et d'une tradition communes, d'une communauté de destin.

Conçue comme ethnoculturelle, la communauté se distingue en outre par quatre autres traits principaux :

1. Elle est *essentialiste*, dans la mesure où l'individu ne peut se définir et se comprendre que par rapport à elle, ou en fonction d'elle, et que son identité s'impose à lui comme une nature.

2. Elle est *héritée*, autant à partir des liens de filiation qu'à travers la transmission d'une tradition qui repose sur des ancêtres, des dieux et des rites communs.

3. Elle est *homogène*, au sens où elle ignore, plutôt qu'elle ne nie, le pluralisme axiologique et le conflit interne propre aux sociétés modernes et individualistes. La communauté définie par l'entente et le consensus est en effet une communauté d'avant l'individualisme. Émile Durkheim avait pu ainsi écrire dans *De la division du travail social* qu'au sein de telles sociétés

de type holiste ou collectiviste l'individu n'existait pas. Même s'il existe d'une certaine manière, cet individu ne remet en tout cas jamais en question les évidences communautaires auxquelles il souscrit spontanément et sans distance critique. C'est que « le vivre-ensemble » de la communauté est conçu sur un mode de structuration hétéronome, au sens où chaque être particulier n'existe et ne se définit que par la communauté à laquelle il appartient et par la place qu'elle lui assigne.

4. Cette communauté est enfin *fermée*, au sens où elle est autarcique et indépendante, et dans la mesure où elle ignore donc plutôt qu'elle ne nie, ou ne veut supprimer, la pluralité des communautés qui lui sont extérieures. Elle délimite en effet un espace entre un « eux » et un « nous » qui n'est pas forcément belliqueux, mais peut être teinté d'indifférence vis-à-vis d'autres formes de communauté. Elle se caractérise plutôt par l'isolement et le repli que par la confrontation communautaire. Pour elle, la véritable altérité, le véritable étranger, prend surtout la forme de l'apatride, représenté par le marchand, qui introduit en son sein le poison de l'individualisme, du calcul et de la rationalité instrumentale et qui la conduira à sa lente et inexorable perte.

Pour Tönnies, comme pour Durkheim d'ailleurs, l'un pour s'en réjouir, l'autre pour le déplorer, la logique de la modernité est avant tout une logique d'individualisation conduisant à une dé-traditionalisation du monde. Avec la montée en puissance de l'individualisme, la communauté conçue comme une essence close sur elle-même se délite et cela en est fini des certitudes identitaires qui donnaient consistance et stabilité au moi. Dans les sociétés modernes, c'est l'individu et son autonomie qui apparaissent sur le devant de la scène et se libèrent des carcans communautaires qui le rivaient au passé et à une identité assignée. Loin d'être conçu comme la simple partie d'un tout qui lui préexiste et qui le détermine, l'individu devient au contraire, dans des sociétés hautement pluralisées et différenciées, l'objet d'un « véritable culte », comme le

soulignait Durkheim (1898), et constitue le principe structurant des sociétés modernes et démocratiques.

La société à l'épreuve du communautarisme ?

Par un étrange retour du balancier, ce n'est plus tant la montée de l'individualisme qui semble aujourd'hui menacer la cohésion de la société que l'irruption des revendications communautaires dans l'espace public. Comme si la dynamique individualiste, en suivant son propre développement, s'était retournée en son contraire et avait conduit à la reconstitution et à la reconsolidation des communautés.

De fait, c'était déjà contre les effets pervers de l'individualisme que Tönnies avait développé sa conceptualisation de la communauté. Un siècle plus tard, c'est contre ses excès qu'a émergé dans les années 1980 et 1990, dans la philosophie nord-américaine, une revalorisation anti-individualiste de la communauté ; elle s'est trouvée thématisée philosophiquement autour et à partir du débat central entre l'individualisme libéral défendu par John Rawls dans sa *Théorie de la justice* (1971) et la critique communautarienne du libéralisme conduite, avec des radicalités plus ou moins fortes (allant d'un modernisme critique à un antimodernisme assumé), chez des penseurs comme Charles Taylor, Michael Walzer ou Alasdair MacIntyre. Ce débat est aujourd'hui bien connu. Rappelons simplement que c'est alors contre la dissolution individualiste du lien social que s'est élevée la critique communautarienne du libéralisme. Pour elle, l'affirmation libérale de l'individu comme premier et seul sujet de droit dévalorise un lien social qui, plus originaire et plus consistant que tout lien contractuel, s'exprimerait en termes d'appartenance à une identité collective de culture ou de tradition héritées. Réévaluant une solidarité plus organique, les communautariens ont avant tout visé, dans les sociétés occidentales contemporaines de type

libéral, ce qui y témoignait, selon eux, d'un dépérissement de la communauté équivalant à une crise de la moralité, caractérisée par une perte de sens tendanciellement nihiliste.

Tout autre est le rapport entre individu et communauté en France où l'idée de communauté ne se trouve pas opposée au libéralisme politique mais au modèle républicain d'intégration. Dans un contexte où l'ambition qui définit la nation est de transcender par la citoyenneté la multiplicité des appartenances particulières et où la République, comme espace public, est aussi conçue comme le lieu de l'espace commun, la crainte d'une fragmentation communautaire de la société, designée comme « communautarienne », s'exprime de façon récurrente dans le débat public.

Popularisé en France dans les années 1990 (Dufoix, 2016), le terme de communautarisme est cependant à manipuler avec précaution, tant il a pu donner lieu à une instrumentalisation politique et idéologique visant à stigmatiser telle ou telle communauté particulière, et notamment la communauté musulmane. Aucune fatalité ne conduit pourtant de la communauté au communautarisme entendu comme repli identitaire. Ce dernier n'épuise pas l'idée de communauté ; il n'en est qu'une interprétation particulière, que l'on pourrait définir comme la réactualisation problématique de la communauté, telle que conçue par Tönnies, dans notre univers démocratique moderne.

Pour sa part, l'auteur de *Gemeinschaft und Gesellschaft* savait parfaitement que la communauté dont il dessinait les traits avait bel et bien disparu, emportée par la logique de l'individualisation. Son concept de communauté n'était donc utilisé que comme un correctif aux insuffisances de l'individualisme : s'il appelait à revivifier les dimensions de communauté encore présentes dans la société, il était bien conscient que le modèle d'une communauté native, culturellement homogène et close sur elle-même n'était plus ni une réalité, ni une option pour la modernité.

Aujourd'hui, conçu non pas comme un correctif à portée heuristique, mais comme une alternative opposée frontalement aux sociétés modernes, c'est pourtant bien ce modèle qui continue de nourrir une conception communautarienne de la communauté pouvant conduire au raidissement identitaire et au séparatisme.

À ce modèle, il est cependant possible d'opposer celui d'une « communauté ouverte », capable de faire droit à la richesse de nos appartenances communautaires et culturelles, constitutives de nos identités singulières, et d'œuvrer à la constitution d'un monde commun au-delà de ce qui nous différencie et nous particularise. Encore faut-il cependant, pour ce faire, écarter une interprétation de la culture qui la concevrait comme un tout homogène et fermé sur lui-même, installé dans une relation d'incommensurabilité avec d'autres entités. Encore est-il requis en outre de ne pas se comprendre et se définir soi-même comme un simple épiphénomène de cette culture absolutisée ; et de ne pas concevoir son identité sur le mode d'une nature ou d'une essence qui nous priverait de toute liberté et surtout qui, en nous posant, nous opposerait à d'autres.

L'idée de communauté en elle-même ne s'oppose pas à la République comme « communauté de citoyens » transcendant la diversité des communautés particulières, que ces communautés soient conçues comme ethnoculturelles ou religieuses. Une telle compatiblité ne peut toutefois se laisser penser qu'à partir d'une déconstruction du modèle communautarien de la communauté dont on trouvait déjà une illustration chez Tönnies. Entendu comme « communauté ouverte », le concept de communauté ne doit donc pas être diabolisé ; il exprime simplement le fait fondamental que nous ne nous construisons qu'en relation avec d'autres, à travers une histoire et une culture particulières auxquelles nous sommes attachés.

Mais cet attachement à une communauté singulière n'est pas nécessairement exclusif d'autres types de lien. Il n'est pas contradictoire avec l'idée d'un monde commun transcendant nos différences. En France,

la République, fondée sur les principes de citoyenneté, constitue l'espace de ce cadre commun. Et si la voie est étroite entre un républicanisme si intransigeant qu'il est porté lui-même à se communautariser, et un identitarisme tenté par le séparatisme, un chemin doit pourtant être trouvé pour que nous soyons en mesure de vivre ensemble et de donner véritablement corps à l'idée d'une « communauté de citoyens ».

Mots-clés : communauté, communautarisme, identité, individualisme, lien social

Voir aussi les questions : 14 Existe-t-il des frontières ethnoraciales ? **15** Classe, race, genre… Comment les rapports sociaux s'imbriquent-ils ?

Bibliographie

Anderson Benedict, 1996 [1983], *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte.

Dufoix Stéphane, 2016, « Nommer l'autre. L'émergence du terme communautarisme dans le débat français », *Socio*, n° 7, p. 163-186.

Durkheim Émile, 1970 [1898], « L'individualisme et les intellectuels », *in* Durkheim Émile, *La Science sociale et l'Action*, Paris, Puf, p. 261-278.

Durkheim Émile, 2007 [1893], *De la division du travail social*, Paris, Puf.

Paugam Serge, 2008, *Le Lien social*, Paris, Puf.

Rawls John, 1987 [1971], *Théorie de la justice*, trad. par Catherine Audard, Paris, Seuil.

Schnapper Dominique, 1994, *La Communauté des citoyens*. *Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.

Tönnies Ferdinand, 2010 [1887], *Communauté et société*, trad. par Niall Bond et Sylvie Mesure, Paris, Puf.

Weber Max, 2019, *Les Communautés*, trad. par Catherine Colliot-Thélène et Élisabeth Kauffmann, Paris, La Découverte.

7

La religion rassemble-t-elle ?

Sylvie Pédron-Colombani

Les religions sont censées créer du lien entre les individus. L'étymologie la plus couramment admise du mot religion est d'ailleurs *religare*, qui signifie relier. « Il n'y a pas de société sans religion, parce que la religion est ce qui unit les vivants et les morts dans un seul et même peuple », écrivait Edmond Ortigues (1981). Pourtant, l'actualité est pleine de faits qui contredisent ce postulat. Des conflits à caractère confessionnel secouent la planète, des attentats sont commis au nom d'une religion, des groupes sectaires présentent des dérives alarmantes. Sans aller jusqu'à ces extrémités, au sein même de la société française sécularisée et laïcisée – où la laïcité est considérée comme un des fondements de la République et est rappelée à chaque individu lorsqu'il accède à la citoyenneté –, des tensions naissent autour des manifestations de la religiosité de certains groupes comme le port du voile, de la kippa ou de la croix. De telles crispations relancent régulièrement les débats autour de la laïcité, que certains voudraient voir évoluer vers un durcissement, allant contre les principes de neutralité de l'État et de liberté de religion qui imprègnent la loi de 1905, et que d'autres souhaiteraient accommoder. Ces éléments font émerger une

question : le religieux rassemble-t-il toujours, fabrique-t-il du lien entre les hommes ou divise-t-il nos sociétés ? Si l’interrogation est d’une actualité particulière, elle n’est pas nouvelle. La religion a toujours été à la fois vecteur d’identification, de sentiment collectif et source de discordes.

La religion comme source de lien social

La religion relie les hommes entre eux dans la mesure où elle les rassemble par des croyances, des représentations, des valeurs et des pratiques communes. Émile Durkheim avait mis cette dimension collective en exergue. La religion a, selon lui, des origines sociales : elle émane des moments d’effervescence collective au cours desquels les individus communient dans une même pensée et une même action. Sa force est d’incarner, sous des dehors surnaturels et transcendants, le pouvoir de la société sur les individus (Durkheim, 1912). Et elle constitue un puissant ciment social dont la force ne réside pas tant dans le contenu des croyances que dans le fait qu’elles soient partagées. Sa fameuse étude sur le suicide conclut au rôle préventif de l’intégration religieuse. Pour lui, plus les états collectifs sont nombreux et forts – puisque la religion suppose l’existence de croyances et de pratiques communes de nature à alimenter une vie collective –, plus la communauté religieuse est fortement intégrée, et plus elle a de vertu préservatrice (Durkheim, 1897).

La religion est source de lien à deux niveaux : dans le temps et dans l’espace. Dans le temps car elle crée des liens entre les générations. Danièle Hervieu-Léger (1993, p. 119) fait même de cette dimension la condition nécessaire à la définition d’une religion lorsqu’elle affirme qu’il s’agit d’« un dispositif idéologique, pratique et symbolique par lequel est constituée, entretenue, développée et contrôlée la conscience (individuelle et collective) de l’appartenance à une lignée croyante particulière ». Dans

cette perspective, le croyant devient membre d'une communauté spirituelle qui rassemble les croyants passés, présents et futurs. Et la lignée croyante fonctionne comme référence légitimatrice de la croyance. Dans l'espace car la religion est source de sociabilité et d'entraide. Elle conforme des communautés soudées, solidaires. À la faveur de l'effervescence religieuse des années 1970, on a vu apparaître des groupes pour qui cette dimension était particulièrement centrale. Les groupes pentecôtistes, qui entament alors une expansion mondiale sans précédent, fonctionnent toujours sur la base de communautés fraternelles revendiquées comme de véritables secondes familles pour les croyants – pouvant même supplanter la première –, qui deviennent d'ailleurs un élément essentiel dans leurs stratégies de conversion. Ces communautés sont devenues de puissants agents de transformation de la vie politique dans certaines régions du monde comme en Amérique latine où, s'appuyant sur des réseaux de solidarité extrêmement efficaces, elles servent de relais pour les votes et s'insèrent, depuis les années 1990, dans la vie publique en mobilisant leurs bases, créant des partis, servant de force d'opposition ou de proposition de réformes sociétales – comme on l'a vu au Brésil ou au Guatemala. À l'ère de la globalisation, la dimension communautaire des groupes religieux a aussi été rendue visible par les flux migratoires. Pour les migrants, la participation aux rites religieux peut combler un vide et engendrer un sentiment d'appartenance. Les Églises peuvent également leur offrir des ressources dans différents domaines – logement, travail, apprentissage des langues, etc. –, une respectabilité et même des occasions de mobilité sociale.

Plus globalement, la religion est souvent un élément fort d'affirmation d'une identité collective. Le sentiment national s'adosse même fréquemment à une dimension religieuse. C'est le cas de la religion orthodoxe en Grèce ou du catholicisme en Pologne. Au Mexique, la Vierge de Guadalupe – une vierge métisse issue de la rencontre entre les mondes

aztèque et catholique espagnol – est à la fois un symbole religieux et une icône identitaire nationale dont la fête est une date centrale du calendrier du peuple mexicain, y compris lorsqu'ils vivent hors des frontières du pays. Même dans un pays comme la France, laïque, il est frappant de constater le poids important de l'imaginaire catholique dans la façon dont s'exprime le sentiment collectif (Willaime, 1993). Il suffit de penser, pour s'en rendre compte à la façon dont celui-ci structure le temps – calendrier – et l'espace – l'église comme symbole de la ville voire même du pays dans le cas de Notre-Dame.

La religion est parfois un vecteur de rassemblement au-delà même des différences d'affiliation. On le voit avec la notion de religion civile, cette religiosité générique, simplifiée, à vocation fédératrice et citoyenne (Rousseau, 1762). La notion prend tout son sens aux États-Unis. Dans ce pays construit à partir d'une mosaïque de groupes migrants, constitutionnellement laïque mais où le foisonnement et la diversité religieuse sont de rigueur, la religion civile sert de dénominateur commun à la nation. Lorsque le président termine ses discours par la devise *God bless America*, que la devise *In God we trust* est imprimée sur les billets de banque ou que la « journée nationale de la prière » est fêtée comme un événement annuel officiel, la référence à Dieu ne vise qu'à rassembler une nation qui se définit comme croyante, au-delà des croyances particulières (Bellah, 1973 ; Fath, 2004). Dans les moments difficiles, comme les attentats du 11 septembre 2001, elle permet de souder la nation en réaffirmant des valeurs communes, de réactiver une mémoire collective et de soutenir des rites publics. Seuls les non croyants n'ont que peu de place dans ce système – situation contre laquelle certains groupes de pression athées s'élèvent depuis quelques années.

Quand la religion divise

Mais le religieux peut aussi engendrer des frontières entre les groupes et créer du conflit. Ce n’est pas nouveau. L’histoire de toutes les grandes religions a d’ailleurs été secouée par des dissidences qui ont été de puissants facteurs de division dans les sociétés où elles s’exprimaient. L’histoire du christianisme en fournit de multiples exemples. La Réforme protestante, née d’une volonté de réformer et moraliser une Église catholique vécue comme corrompue et éloignée du message divin, généra – en France notamment – une véritable guerre civile dont le massacre de la Saint-Barthélemy (1572) a été l’un des épisodes les plus dramatiques. La succession du prophète Mahomet a également donné lieu à un grand schisme dans l’Islam avec la formation de deux courants antagonistes, sunnite et chiite. Parfois, les convictions sont mises au service d’une véritable guerre religieuse. Le film documentaire *Jesus Camp* (Grady, Ewing, 2006), qui montre de jeunes enfants nord-américains formés par une pasteure pentecôtiste fondamentaliste pour partir en croisade religieuse dans le but de « reprendre les États-Unis pour le Christ », l’illustre parfaitement. L’émergence de groupes qui prônent une idéologie djihadiste au sein de l’islam aujourd’hui démontre encore cette capacité de la religion à inspirer des scissions et de la violence.

Sans aller jusqu’à ces expressions violentes, les religions peuvent être sources de tensions à l’intérieur d’une société parce qu’elles sont porteuses de conceptions du monde, de projets de société et de propositions de salut différents voire antagonistes. Cette question est d’une actualité particulière dans nos sociétés qui ont connu une pluralisation religieuse sans précédent depuis les années 1960. Elle l’est également dans le contexte de fin des religiosités héritées décrit par Danièle Hervieu-Léger (1999) où les affiliations sont de plus en plus l’objet d’un choix individuel. Les conflits ne sont pas forcément plus nombreux mais ils s’expriment sous une forme nouvelle. Les flux migratoires qui ont favorisé l’implantation de religions venues d’ailleurs ont notamment complexifié le rapport d’une société avec

le religieux. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe fut la destination de nombreux immigrés issus de pays musulmans. C'est le cas en France, où, même s'il est difficile de quantifier de façon fiable ce changement – les recensements en France ne prennent pas en compte les données religieuses – on peut dire que l'islam y est devenu la deuxième religion en termes de fidèles. Cet islam n'est d'ailleurs lui-même pas sans présenter une grande diversité d'expressions. Sa présence a suscité quantité de tiraillements. Il existe une méfiance à l'égard des citoyens musulmans que l'on peine à voir comme des citoyens comme les autres, avec les mêmes aspirations sociales et politiques (Lamine, 2018). Leurs croyances inquiètent. Surtout lorsqu'elles sont rigides, comme dans les groupes salafistes. Car ces groupes sont à l'origine de revendications de prise en compte de leurs différences. La question du voile a notamment cristallisé les tensions. Elle s'impose régulièrement dans le débat public depuis 1989, date à laquelle deux jeunes filles ont revendiqué le port du voile dans l'enceinte de leur établissement scolaire à Creil. Les tensions ont même amené les pouvoirs publics à légiférer sur ces questions, donnant ainsi naissance à la loi sur l'interdiction des signes ostentatoires religieux à l'école en 2004 et à celle sur l'interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public en 2010. Mais depuis, les crispations sont toujours vives entre les tenants d'une interdiction du voile élargie à d'autres espaces publics – comme l'université – et les tenants d'une liberté totale d'expression du religieux. D'autres revendications, relatives aux menus des cantines – avec demande d'introduction de viande halal – ou à la gestion des cimetières par exemple – avec des demandes de carrés confessionnels –, se sont exprimées (Lamine, 2013) et ont contribué à polariser le débat plus encore. Ce qui inquiète notamment, c'est la façon dont ces revendications ont donné une visibilité nouvelle à une religiosité que nos sociétés avaient reléguée à la sphère privée. Cela oblige aussi la société française laïque à redéfinir ce qui, chez elle, relève de la culture et ce qui relève du religieux –

exemple des jours fériés ou des établissements cultuels devenus objets du patrimoine français.

Le phénomène sectaire est un autre élément de crispation dans nos sociétés. Le monde actuel, dominé par l'individualisme et l'incertitude, peut être mal vécu par certains sujets qui cherchent alors refuge dans des groupes pourvoyeurs de vérités incontestées et s'en remettent à la domination d'un *leader* charismatique. Or, comme le soulignent Françoise Champion et Martine Cohen (1999), ces attitudes vont à contre-courant des valeurs de nos sociétés, dans lesquelles la liberté, l'autonomie individuelle et le relativisme se sont imposés comme des valeurs centrales. Là se joue la déviance sociale de nombre de sectes. Plusieurs événements dramatiques – suicide-massacre de Guyana en 1978, de l'Ordre du temple solaire en 1994-1995, attaque au gaz sarin dans le métro de Tokyo par le groupe Aum Vérité suprême en 1995, siège meurtrier de Waco en 1993… – ont attiré l'attention de l'opinion publique et contribué à alerter sur la dangerosité potentielle de ces logiques d'opposition. Cette dangerosité dépend d'ailleurs moins du contenu de leur croyance – apocalypse, immortalité, énergies de guérison, etc. – que de la façon d'y croire, avec plus ou moins d'intensité et de fermeture. Une demande de prise en charge par les États a vu le jour et a donné lieu, en France notamment, à la mise en place de missions interministérielles chargées de veiller à ce que ces groupes ne portent pas atteinte à la vie des citoyens ou à l'ordre social – aujourd'hui la Miviludes, intégrée depuis peu au ministère de l'Intérieur.

Enfin, le religieux est parfois une ressource mobilisée pour prendre position face à l'État et s'opposer à l'évolution de notre société. On l'a vu notamment avec les questions de législation tournant autour de l'intime et du familial. Les normes sexuelles par exemple se sont progressivement autonomisées de la morale catholique, mais cela n'a pas mis fin à la pression de groupes désireux de participer à la production des normes dans ce domaine. On l'a vu avec les collectifs pro-vie en lutte contre la

libéralisation de l'avortement. Ou avec les groupes de pression de type « Manif pour tous » s'opposant au mariage homosexuel ou à la PMA. Dans ce cas, on voit clairement s'affronter une culture séculière et une (des) culture(s) religieuse(s) proposant un projet de société alternatif.

En guise de conclusion, revenons sur deux points. Le premier concerne les peurs qui naissent à l'évocation des tensions religieuses. Si certaines inquiétudes sont justifiées tant le religieux a démontré qu'il pouvait inspirer les projets les plus fous et les dérives les plus meurtrières, il ne faut pas oublier que le repli communautaire des religions est faible, y compris pour la confession musulmane et les sectes, qui semblent focaliser les pires craintes. Les groupes sectaires sont extrêmement minoritaires dans notre société – ils ne représentent que 500 000 personnes environ (Miviludes) – et les dérives n'y sont pas systématiques, loin de là. Quant à l'islam, il a fait l'objet de processus d'adaptation multiples en interaction avec les sociétés qui l'ont accueilli et les expressions radicales y sont très minoritaires. La pluralité religieuse n'a d'ailleurs pas fait naître que de la peur. On a vu aussi émerger des acteurs « militants de la relation à l'autre » prônant la reconnaissance et le dialogue. Et les pouvoirs publics ont de leur côté mis en place des actions mettant en scène la pluralité des identités religieuses des citoyens – comme des cérémonies interreligieuses suite à des catastrophes – qui témoignent d'un souci d'instauration d'une forme de vivre ensemble (Lamine, 2004). Le second point concerne la façon dont les sociétés traitent ces tensions religieuses. L'attitude à adopter est loin d'être consensuelle. La France présente à ce niveau un certain nombre de spécificités qui éclairent les débats contemporains. D'une part, la dissociation des Églises et de l'État y résulte d'un volontarisme politique et d'un combat mené contre la religion – catholique en l'occurrence. D'autre part, elle est attachée à un universalisme républicain qui refuse les particularismes communautaires dans la sphère publique dans un souci d'égalité et d'homogénéité culturelle – ce qui n'est pas le cas des modèles

plus multiculturalistes en Europe. Ces deux éléments impriment leur marque sur la façon dont la société française pense la place du religieux et explique une certaine suspicion à son égard. Dans le même temps, la loi de 1905 garantit une totale liberté religieuse et affirme la plus grande neutralité de l'État en matière religieuse. C'est ce qui explique par exemple que l'État ne dispose pas de moyens spécifiques de répression contre certains types d'organisation religieuse – la notion de secte par exemple n'a aucune valeur juridique. Face à cette situation, certains citoyens ou politiques ont proposé de s'orienter vers plus d'intervention des pouvoirs publics pour poser des limites – réaffirmation de la laïcité dans certaines enceintes symboliques de la République, tentation de légiférer sur les sectes… D'autres insistent au contraire sur la nécessité de réaffirmer la neutralité de l'État et estiment que la législation existante permet déjà de se prémunir contre certaines dérives autoritaires ou tentations de se soustraire aux règles sociétales. D'autres enfin souhaiteraient voir la laïcité évoluer vers plus de souplesse pour mieux prendre en compte les demandes diversifiées des citoyens en matière religieuse et proposent une laïcité dite d'accommodement (Baubérot, 2015).

Mots-clés : religion, conflit religieux, laïcité, lien social

Voir aussi les questions : 6 L'appartenance communautaire est-elle un obstacle à la citoyenneté ?, **30** Assiste-t-on à un retour du religieux ?

Bibliographie

Baubérot Jean (dir.), 2004, *La Laïcité à l'épreuve. Religions et libertés dans le monde*, Paris, Universalis.

Baubérot Jean, 2015, *Les 7 Laïcités françaises*, Paris, Édition de la MSH.

Bellah Robert N., 1973, « La religion civile en Amérique », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 35, p. 7-22.

Champion Françoise & Cohen Martine (dir.), 1999, *Sectes et démocratie*, Paris, Seuil.

Durkheim Émile, 1897, *Le Suicide*, Paris, Puf.

Durkheim Émile, 1912, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Puf.

Fath Sébastien, 2004, *Dieu bénisse l'Amérique. La religion de la Maison-Blanche*, Paris, Seuil.

Hervieu-Léger Danièle, 1993, *La Religion pour mémoire*, Paris, Cerf.

Hervieu-Léger Danièle, 1999, *Le Pèlerin et le Converti. La religion en mouvement*, Paris, Flammarion.

Lamine Anne-Sophie, 2004, *La Cohabitation des dieux. Pluralité religieuse et laïcité*, Paris, Puf.

Lamine Anne-Sophie (dir.), 2013, *Quand le religieux fait conflit*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Lamine Anne-Sophie, 2018, *Identités religieuses et monde commun*, Paris, L'Harmattan.

Ortigues Edmond, 1981, *Religions du livre, religions de la coutume*, Paris, Le Sycomore.

Rousseau Jean-Jacques, 2009 [1762], *Du contrat social ou Principes du droit politique*, livre IV, Paris, Nathan.

Willaime Jean-Paul, 1993, « La religion civile à la française et ses métamorphoses », *Social Compass*, vol. 40, n° 4, p. 571-580.

8

Le travail, le grand intégrateur ?

Patricia Vendramin

Lorsque Émile Durkheim (1893) cherche à comprendre les fondements du lien social dans les sociétés modernes, il met en évidence le processus de spécialisation et de complémentarité dans la division du travail social qui sera le fondement de la solidarité sociale et de l'intégration de la société. Ce processus de spécialisation, qui dépasse le monde économique, conduit à davantage de collaboration entre les individus et accentue leur complémentarité. Cette interdépendance entre les individus produit la solidarité sociale nécessaire à l'intégration de la société. Participer à l'activité productive donne ainsi une position sociale, une place et une fonction articulées et complémentaires à celles des autres membres de la société. Cette participation inclut l'individu dans un vaste système de solidarité et lui donne un sentiment d'utilité sociale. Aujourd'hui, la persistance d'un chômage de masse, les atteintes à la qualité du travail, les menaces qui pèsent sur l'emploi en lien avec la numérisation de l'économie, l'hypothèse d'une relativisation du travail en tant que valeur, ou encore le retour en force de plaidoyers en faveur d'un revenu de base,

sont-ils autant de signes qui témoignent d’une érosion de la fonction intégrative du travail ?

Travail et salariat au cœur de l’intégration sociale

L’idée que le travail est une activité à travers laquelle les êtres humains peuvent transformer le monde, le faire à leur image et trouver dans ce processus un des principaux moyens de participer à la vie sociale et d’exprimer leur personnalité est récente et éminemment moderne. Depuis l’Antiquité, le travail a peu à peu occupé une position de plus en plus centrale dans les sociétés. Dominique Méda (1995) développe la thèse du caractère historique du concept de travail selon laquelle notre concept moderne de travail est le résultat de plusieurs couches de signification qui se sont sédimentées au fil du temps. La première étape dans la construction de la notion de travail est celle des économistes du XVIIIe siècle qui définissent le travail comme un facteur de production procurant un revenu. Ce siècle a été le témoin du succès et de la formalisation de cette première signification, en particulier dans les travaux d’Adam Smith, après plusieurs siècles de préparation théorique au cours desquels le travail, jusque-là méprisé, a été reconnu comme ayant une valeur. Le travail est alors défini comme « ce qui crée de la richesse », notre actuel « facteur de production ». À cette époque, il continue néanmoins d’être considéré comme une punition, un sacrifice, une « désutilité » diraient les économistes. La deuxième période, au XIXe siècle, pose le travail comme l’essence de l’homme, c’est-à-dire une activité humaine qui permet à l’homme de s’exprimer et de transformer le monde – en référence aux travaux d’Hegel et de Marx. Cette seconde signification est radicalement différente de la première. Le travail est considéré comme la liberté créatrice de l’homme, celle qui va lui permettre d’aménager le monde et de se transformer. Enfin,

la troisième couche de signification est celle du XXe siècle quand le travail devient aussi un système de distribution de revenus, de droits et de protections. Il correspond au développement de la société salariale ; divers droits dérivés du travail sont mis en place pour protéger les travailleurs – droit du travail, de la protection sociale. Le travail devient également un emploi et il va être apprécié non seulement pour le revenu qu'il procure ou pour l'expression de soi qu'il permet, mais aussi pour les droits auxquels il donne accès. Ces trois significations ne se sont pas substituées l'une à l'autre, elles se sont superposées ; elles ont constitué le support des interprétations et des attentes des individus.

Mais le travail a longtemps été assimilé à une activité difficile. Les dimensions de l'accomplissement étaient réservées aux activités les plus proches de l'art, tandis que pour les autres types d'activités, le travail restera longtemps du côté du devoir et plus généralement du côté de la dimension « instrumentale », c'est-à-dire considéré comme un moyen au service d'autres fins. Le retournement qui voit la dimension à la fois instrumentale et doloriste du travail s'effacer au profit d'une autre dimension, plus liée à l'activité elle-même et à ses conséquences sur l'individu lui-même s'opère à deux moments : au niveau théorique, au XIXe siècle – exprimé chez Hegel et Marx – et dans les faits à partir de la seconde moitié du XXe siècle, lorsque, les conditions concrètes vont être réunies pour glisser d'un *ethos* du devoir à un *ethos* de l'épanouissement. Ce glissement sera porté, d'une part, par le développement de l'État social et de l'idée qu'il incombe à celui-ci de garantir aux citoyens le bien-être et, d'autre part, – et surtout –, par l'explosion des taux de croissance qui soudain rendront réalisable et accessible ce qui n'apparaissait jusqu'alors que comme une utopie : faire du travail-devoir un plaisir.

La norme d'emploi qui se construit à partir de ce moment prend la forme d'un compromis social global qui constitue un puissant facteur d'intégration des travailleurs à la société. Le travail donne une

rémunération, un statut assorti de droits sociaux et une identité sociale. Il est le support à la citoyenneté sociale. Le sésame de l'intégration sociale est « l'emploi standard », qui a valeur de modèle car il donne accès à tous les droits dérivés du travail et la reconnaissance sociale. Ensuite, à partir des années 1970, le monde du travail va connaître de profonds bouleversements et l'intégration par le travail va prendre des formes plus ou moins inabouties. Occuper un emploi n'est plus *a priori* l'assurance d'une pleine intégration sociale. C'est ce que décrit Serge Paugam (2007) lorsqu'il distingue parmi les salariés quatre formes d'intégration selon, d'une part, la nature du travail, apportant ou pas la satisfaction au travailleur et, d'autre part, la relation d'emploi, assurant la sécurité ou pas. Le croisement de ces deux variables – satisfaction au travail et sécurité d'emploi – produit quatre formes d'intégration sociale, allant de la plus souhaitable – l'intégration assurée qui conjugue satisfaction au travail et sécurité d'emploi – à la plus fragile – l'intégration disqualifiante alliant insatisfaction dans le travail et insécurité dans l'emploi. Dans la même veine, Richard Sennett (2000) met la flexibilité au cœur de ses analyses lorsqu'il parle de « travail sans qualités ». Celle-ci n'est pas la réalité exclusive des travailleurs sans qualifications ; elle concerne, plus globalement, toutes les couches de salariés, jusqu'à l'élite professionnelle. Devenu depuis près d'un siècle espace de socialisation, le travail se fragmente en de multiples états provisoires et précaires. La thèse développée par R. Sennett est que le caractère éparse et fragmentaire des itinéraires individuels non seulement corrode l'identité de chacun, mais fait manifestement obstacle à la vie en société. Avec le concept de désaffiliation, Robert Castel (1995) montre comment l'incapacité du travail à assurer l'intégration sociale s'inscrit dans un processus qui conduit à la rupture des liens qui unissent l'individu à la société. Les situations marginales sont ainsi l'aboutissement d'un double processus de décrochage : par rapport au travail et par rapport à l'insertion relationnelle. Si l'intégration dans le travail peut être minimale et laborieuse

en raison de la nature du travail et de l'emploi, l'absence d'emploi est la situation ultime qui prive l'individu des fondements de son intégration. De nombreux auteurs ont décrit les effets délétères du chômage, bien au-delà de la dimension économique (Schnapper, 1994). Ainsi, les jeunes NEET (« *not in employment, education and training* »), c'est-à-dire les jeunes « ni dans l'emploi, ni dans l'éducation, ni dans la formation », n'ont plus de visibilité sociale ; ils disparaissent des statistiques et n'ont même pas d'existence administrative. Ils sont définis par une triple négation. Dans une société salariale qui s'effrite, où le travail échoue de plus en plus souvent à assurer son rôle d'intégrateur social, cela signifie-t-il qu'il cesse d'être perçu comme tel ? D'autres supports à l'intégration sociale se mettent-ils en place ?

Une centralité du travail réaffirmée en dépit d'annonces régulières de la fin du travail

De nombreuses voies ont avancé l'hypothèse d'une distanciation à l'égard de la valeur travail, en particulier parmi les jeunes, celui-ci aurait perdu de sa centralité et ne serait plus investi que pour la sécurité et les revenus qu'il procure. Dominique Méda et Patricia Vendramin (2013) ont analysé cette hypothèse de la distanciation dans le cadre d'une recherche européenne. Elles concluent que ce n'est pas tant l'opposition entre distanciation ou centralité qui permet de caractériser les tendances à l'œuvre en matière de rapport au travail mais le concept de polycentralité qui s'avère plus éclairant pour comprendre les équilibres qui s'opèrent dans les choix individuels. Le travail reste essentiel mais il n'est plus la composante unique de la construction identitaire et de l'équilibre existentiel ; la famille, les amis, les loisirs, la vie sociale, l'engagement militant, etc., font également partie de la construction de l'identité sociale.

L’hégémonie de la valeur travail fait place à une conception polycentrique de l’existence. Ce type de rapport au travail est également celui dont Daniel Mercure et Mircea Vultur (2010) signalent le très fort déploiement au Québec. Ainsi, en dépit de conditions de travail fortement transformées et de l’augmentation de maux et d’insatisfactions liés au travail, l’importance de ce dernier est confirmée. Les grandes enquêtes internationales confirment cette perspective, ainsi dans les vagues successives de l’enquête EVS (*European Value Survey*) seule une minorité de personnes interrogées – moins de 20 % dans quasiment tous les pays – déclaraient en 2008, mais aussi en 1990 et en 1999, que le travail n’est « pas très important » ou « pas important du tout » dans leur vie. Le module « Work Orientation » de l’enquête ISSP 2015 (*International Social Survey Programme*) débouche sur des résultats qui pointent également l’importance du travail.

À une centralité plutôt relative du travail et un effritement de la condition salariale s’ajoute un retour du débat sur la fin du travail, dans la foulée de certaines prévisions alarmistes en matière d’impacts de la numérisation sur l’emploi (Valenduc & Vendramin, 2019). Ce débat se renouvelle à la faveur d’une vague d’innovations dans les domaines des machines intelligentes et apprenantes, des algorithmes d’exploitation des données massives et du développement des plateformes en ligne. La question de la fin du travail n’est pas neuve. Faut-il rappeler que Marx considérait que le développement des forces productives, notamment le progrès technique, devait réduire au minimum le temps consacré au travail salarié et favoriser ainsi l’émancipation des travailleurs ? Que Keynes prédisait en 1930 que, cent ans plus tard, il suffirait de travailler quinze heures par semaine pour produire toutes les richesses nécessaires au bien-être ? Les écrits d’André Gorz, dès le début des années 1980, prévoyait une diminution drastique du travail hétéronome.

De nombreuses publications récentes, dont quelques best-sellers nord-américains, annoncent le remplacement prochain et inéluctable du travail

humain par une nouvelle génération de machines apprenantes et de systèmes d'intelligence artificielle. Cette thèse n'est pas récente ; elle a été avancée vingt ans plus tôt par Jeremy Rifkin (1995) ; celui-ci ne prône cependant pas une société sans travail car il reconnaît que le travail est source d'identité et d'intégration. C'est pourquoi il envisage non seulement de réduire le temps de travail salarié mais aussi de développer, au bénéfice des travailleurs sans emploi, un tiers secteur non marchand, ni public ni privé, centré sur l'attention donnée aux autres – ce que nous appelons aujourd'hui le *care* – où les travailleurs bénéficieraient d'un revenu de substitution ou « salaire social ». Le point faible du raisonnement de J. Rifkin est que ses prévisions en matière d'emploi ont été largement démenties par les faits. Toutes ces prévisions alarmistes portent toutefois la marque d'un optimisme technologique assez naïf et font l'impasse sur les dimensions sociétales de la diffusion des innovations. De plus, elles révèlent une conception simpliste du travail. Celui-ci ne se réduit pas à un assemblage de tâches plus ou moins remplaçables par des machines intelligentes. Il est le fruit de choix organisationnels et de rapports de forces et reste en outre le vecteur-clé de l'intégration et de la reconnaissance sociale.

La fin du travail figure souvent parmi les prémisses des partisans du revenu de base. Le dépérissement annoncé de l'emploi salarié et l'expansion du travail précaire sont invoqués pour justifier l'instauration d'un revenu de base. Cet argument fait écho aux positions exprimées dans la littérature sur la fin du travail. André Gorz est un des pionniers du concept d'allocation universelle. Le salaire social préconisé par J. Rifkin est une forme particulière de revenu de base. Quant à Erik Brynjolfsson et Andrew McAfee (2015), ils formulent peu de recommandations en matière de politique sociale, si ce n'est un plaidoyer en faveur de l'impôt négatif théorisé dans les années 1980 par Milton Friedman et l'École de Chicago – la version la plus néolibérale du revenu de base.

En Europe, les années 2010 ont constitué un terrain favorable au retour des propositions de mise en place d’un revenu de base, avec un « après-crise 2008 » marqué par un chômage élevé, des perspectives peu optimistes en termes de croissance et d’emploi, des inégalités accrues entre groupes sociaux, des menaces liées à la numérisation. Les visions d’un tel revenu oscillent entre un projet d’utopie mobilisatrice visant à déconnecter le revenu du travail et la requalification de formes d’allocations de remplacement. Une recherche menée en Belgique francophone en 2015 questionnait des jeunes âgés de 18 à 30 ans, actifs ou sans emploi, sur la perspective d’un revenu de base (Vendramin, 2020). Il en ressort une vision réservée et assez critique car celui-ci est d’abord perçu comme une allocation de remplacement qui ne dit pas son nom. Aucune allocation ne semble à même de remplacer l’expérience du travail, ni de procurer la reconnaissance et l’identité dont il est porteur. C’est aussi le travail qui permet de participer à la société et d’acquérir la citoyenneté. Les réponses à l’enquête ISSP 2015 vont dans le même sens avec, en Allemagne, 78 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans qui déclarent être d’accord avec la proposition « je souhaiterais avoir un emploi rémunéré même si je n’avais pas besoin d’argent », 70 % des jeunes en France dans la même tranche d’âge partagent cet avis, également 67 % en Belgique, 60 % en Espagne et 74 % en Suède. Postuler une disparition même partielle du travail, compensée par un revenu de base, est un scénario construit sur une conception limitée du travail dans laquelle sa dimension sociale est trop peu présente. Celle-ci constitue plus qu’un puissant frein théorique à des scénarios de disparition du travail, en dépit des potentialités des nouvelles technologies. À ce jour, même si la fonction intégrative du travail semble bien enrayée, aucune alternative ne semble se dessiner, ceci malgré les lourdes incidences sociales. Le travail a été le fondement du lien social des sociétés modernes, jouera-t-il encore ce rôle dans les sociétés mondialisées et numériques ?

Mots-clés : intégration, travail, solidarité(s), identité sociale

Voir aussi les questions : 24 Le précariat, une nouvelle classe sociale ?, **36** Tous entrepreneurs ?

Bibliographie

Brynjolfsson Erik & McAfee Andrew, 2015, *Le Deuxième Âge de la machine. Travail et prospérité à l'heure de la révolution technologique*, Paris, Odile Jacob.

Castel Robert, 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard.

Durkheim Émile, 2007 [1893], *De la division du travail social*, Paris, Puf.

Méda Dominique, 1995, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier (rééd. Flammarion, 1998 et 2010).

Méda Dominique & Vendramin Patricia, 2013, *Réinventer le travail*, Paris, Puf.

Mercure Daniel & Vultur Mircea, 2010, *La Signification du travail. Nouveau modèle productif et* ethos *du travail au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Paugam Serge, 2007, *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Puf.

Schnapper Dominique, 1994, *L'Épreuve du chômage*, Paris, Gallimard.

Sennett Richard, 2000, *Le Travail sans qualités. Les conséquences humaines de la flexibilité*, Paris, Albin Michel [1998 au Royaume-Uni].

Valenduc Gérard & Vendramin Patricia, 2019, *La fin du travail n'est pas pour demain*, Bruxelles, European Trade Union Institute, note de

prospective n° 6, mars.

Vendramin Patricia, 2020, « Rapport au travail des jeunes et revenu inconditionnel », *in* Mercure Daniel (dir.), *Les Transformations contemporaines du rapport au travail*, Québec-Paris, Presses de l'Université Laval et Hermann, p. 109-124.

Données

EVS (*European Value Survey*), 1990, 1998, 2008.

ISSP (*International Social Survey Programme*), module spécial « Work Orientation », 2015.

9

La philanthropie permet-elle de réduire les inégalités ?

Nicolas Duvoux

La philanthropie est de plus en plus visible et structurée, tant à l'échelle nationale qu'à celle de la planète. Cette croissance est la conséquence de l'accélération de la concentration des richesses qui a eu lieu au cours des décennies précédentes (Piketty, 2013). La philanthropie est en quelque sorte l'envers de ces dynamiques d'accumulation, puisqu'elle traduit une manière dont les riches « rendent » à la société ce qu'elle leur a apporté. Cependant, cette philanthropie très visible, souvent liée à des fondations, elles-mêmes rattachées à des fortunes industrielles ou dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ne doit pas être confondue avec les dons anonymes et massifs aux associations. En France, et notamment pendant la période des Trente glorieuses, c'est cette manière d'organiser la générosité qui a prévalu. Aux États-Unis mêmes, pays de la philanthropie élitaire des « barons voleurs » – surnom donné aux philanthropes américains de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle dont la cupidité était confrontée avec leurs intentions charitables – et de Wall Street, la philanthropie est un phénomène de masse, dont

l'organisation sur l'ensemble du territoire de la Croix-Rouge est un des meilleurs exemples (Zunz, 2011). Par souci de simplicité, ce texte ne traitera ici que de la première forme de philanthropie et centrera l'analyse sur le cas américain qui, même s'il est exceptionnel par la centralité culturelle de la philanthropie et les volumes de dons, connaît une expansion très largement au-delà de ses frontières.

La question sera abordée sous l'angle qui a principalement été retenu par les sociologues, à savoir la manière dont la philanthropie contribuait aux inégalités. Ceci conduit à laisser de côté les effets des programmes philanthropiques en matière de lutte contre la pauvreté ou pour l'amélioration de la santé notamment, ce qui relève plutôt de l'étude d'impact de ces actions, pour s'intéresser à une discussion plus théorique sur les fonctions de la philanthropie. Les analyses de Marcel Mauss (1923-1924) ont souligné, à propos du don dans les sociétés archaïques, à quel point le donateur était placé en situation de supériorité par rapport au donataire, jusqu'au contre-don, précisément problématique dans le don philanthropique qui est une relation unilatérale et un investissement (Topalov, 2020). Ces analyses restent centrales dans la compréhension des effets du don, ne serait-ce que parce qu'elles interdisent toute vision idéalisée du don comme altruisme et invite à intégrer l'analyse du pouvoir et de l'inégalité de statut dans la compréhension du phénomène philanthropique. Après avoir présenté le renouveau de la philanthropie dans un contexte de globalisation inégalitaire, deux points issus de la littérature seront évoqués : tout d'abord la philanthropie comme instrument de distinction sociale ; ensuite la philanthropie comme instrument de gouvernement. Les références mobilisées seront principalement françaises et américaines, ce qui est dû à l'ampleur des ressources disponibles et à la cumulativité importante des travaux dans ces deux contextes.

Le renouveau philanthropique et la question des inégalités

La philanthropie connaît un fort dynamisme depuis plusieurs décennies. Aux États-Unis, des initiatives spectaculaires comme le « Giving Pledge » – démarche où des milliardaires américains, à l'initiative de Warren Buffett, se sont engagés à donner une partie de leur richesse – ou la création de la Fondation Bill & Melinda Gates ont suscité un intérêt dépassant largement les frontières de ce pays où la philanthropie est très institutionnalisée. En France, le nombre de fondations s'est très fortement accru depuis le début des années 2000, en même temps que le secteur de la philanthropie se structurait autour d'événements, de publications ou de la structuration de groupements et fédérations destinées à représenter les intérêts du secteur, auprès des pouvoirs publics. Un nouvel âge d'or de la philanthropie serait advenu et la pratique du don, considérée comme un élément de la préhistoire de l'État social en France (Duvoux & Lefevre, 2016) trouverait une nouvelle actualité et une nouvelle pertinence à la faveur de l'austérité budgétaire de l'État et de la crise de légitimité dont son intervention fait l'objet. Signe de cet intérêt renouvelé, les publications académiques sur le sujet se sont multipliées, donnant naissance à un ensemble de travaux qui dépassent le cadre historique auquel les réflexions sur la philanthropie ont longtemps été confinées.

Ce n'est pas seulement la quantité ou la visibilité des dons qui frappe, mais aussi les formes prises par les interventions philanthropiques, d'une part, et les justifications dont elles s'entourent qui ont évolué. Le nouvel âge d'or de la philanthropie se caractérise par une recherche d'efficacité dans l'application, au secteur de la générosité, des méthodes qui ont permis aux fortunes de se constituer dans le domaine économique. Le terme « philanthrocapitalisme » (Bishop & Green, 2008) a désigné cette alliance renouvelée du commerce et de la solidarité. La philanthropie est, dans cette

perspective, un investissement qui doit produire un retour sur investissement social sans nuire à la rentabilité économique des acteurs qui s'y livrent. Ce discours qui vante la capacité des entrepreneurs à résoudre les problèmes de la planète là où les États ont échoué s'est développé dans un contexte de très grande popularité et d'absence de critique des philanthropes si du moins on les compare aux « barons voleurs », les Rockefeller, Carnegie, qui avaient marqué l'avènement des grandes entreprises philanthropiques modernes au tournant des XIXe et XXe siècles.

Or, les fondations philanthropiques font désormais l'objet de critiques quant à leur capacité à corriger des inégalités dont elles sont issues. Il est devenu commun de souligner que les fondations sont le produit de ces inégalités puisque le renouveau philanthropique consiste en un ensemble de transferts opérés par des acteurs ayant accumulé des fortunes colossales dans des périodes limitées grâce à l'expansion et à la faible régulation de secteurs comme la finance ou les nouvelles technologies. Surtout, les inégalités qui sont constitutives du don philanthropique et des méthodes des philanthropes font l'objet de critiques de plus en plus marquées. Le caractère désintéressé des activités des grandes fondations a commencé à être remis en cause par des analyses sociologiques précises sur certaines des plus emblématiques de ces fondations (McGoey, 2015). Plus nettement encore, le lien établi entre le don et l'influence des plus riches dans la société a été analysé en détail et documenté. Aux États-Unis et en France, les avantages fiscaux liés aux dons philanthropiques reviennent à donner un porte-voix à l'oligarchie (Reich, 2018 ; Cagé, 2018). La philanthropie et plus largement les dons – notamment politiques –, reviendrait donc à une subvention publique de la captation par les plus riches de la définition des causes méritant d'être soutenues ou de l'offre politique. Plus largement, une critique globale émerge quant au rôle des philanthropes qui, se mettant au service du changement social, le capteraient pour réduire la menace que la

critique sociale pourrait représenter quant à leurs intérêts de long terme (Giridharadas, 2018).

Philanthropie et distinction sociale

Un premier type d'analyse a caractérisé la philanthropie comme un instrument de distinction et de domination sociales. Dans le sillage des analyses de Pierre Bourdieu pour qui le capital symbolique fait partie des instruments d'une concurrence interne aux groupes élitaires, la philanthropie a été analysée comme un outil de reproduction du capital de groupes dominants. Ainsi, des analyses méticuleuses de certains acteurs de la philanthropie américaine élitaire ont souligné à quel point les investissements philanthropiques participaient d'une concurrence entre pairs pour la captation d'un capital symbolique leur permettant de prétendre à la prééminence sociale. Un champ de la philanthropie se dessine ainsi autour de la concurrence qui s'opère entre les donateurs de causes charitables (Ostrower, 1995).

Analysée dans le cadre d'une sociologie de la domination, la philanthropie apparaît ainsi comme une stratégie de reproduction. Les « entreprises philanthropiques » sont un investissement, non en faveur des bénéficiaires mais en faveur des donateurs eux-mêmes. Elle est, dans cette perspective, un phénomène de second ordre « qui ne peut se concevoir que sur le fond d'une pratique d'accumulation de la richesse, qui est nécessairement première » (Ghilot, 2006, p. 8). Comme l'écrivent Marc-Olivier Déplaude, Thomas Depecker et Nicolas Larchet (2018, p. 8) dans l'introduction d'un numéro spécial consacré à cette question : « La philanthropie n'est pas destructrice de richesses, ni redistributive à la façon de l'État social : loin d'être l'antithèse du processus d'accumulation du capital, elle en est à la fois le produit et le moteur, en permettant notamment

de convertir le capital monétaire en d’autres espèces de capitaux (social, culturel, scientifique, politique, etc.) nécessaires à la reproduction du capital, tout en soustrayant à l’État des ressources fiscales ».

Néanmoins, loin de seulement s’appuyer sur ce cadre théorique, l’étude empirique de la philanthropie permet d’en complexifier certaines analyses. S’intéressant à la période de l’édification de la III[e] République au tournant des XIX[e] et XX[e] siècles, Chloé Gaboriaux (2017) a fait apparaître, par un travail archivistique sur les demandes de « reconnaissance d’utilité publique » soumises au Conseil d’État, l’imbrication des réseaux d’acteurs et l’homogénéité sociale des mondes philanthropiques et étatiques. Ce faisant, elle a souligné la commune appartenance sociale qui favorise l’élaboration, par les élites, d’une définition de l’intérêt général qui associe à l’action de l’État certaines initiatives privées au détriment des autres : à côté des critères moraux, juridiques et politiques affichés, les archives révèlent en effet des démarches officieuses qui confirment que la reconnaissance d’utilité publique est aussi et avant tout reconnaissance sociale d’un groupe et de ses valeurs dans et en dehors de l’État. Surtout, cette contribution complexifie le rapport entre régime de faveur et construction de l’intérêt général à cette période et au-delà. Il n’y a pas d’illusion des acteurs quant à leur intérêt dans la construction et l’institutionnalisation de l’intérêt général mais une réflexivité sur la « faveur » qu’ils accordent et les raisons qui la justifient.

Philanthropie et gouvernementalité

Cet entremêlement des personnels politiques et philanthropiques, analysé par Christian Topalov (1999) comme une « nébuleuse réformatrice » de la fin du XIX[e] siècle et du début XX[e] siècle attire l’attention sur une autre fonction de la philanthropie. Celle-ci serait un instrument de

gouvernement des sociétés modernes. Plus précisément, la philanthropie serait l'instrument d'une « politique sans État », un ensemble de techniques destinées à empêcher l'intervention de la puissance publique en matière sociale pour préserver les fondements d'une société libérale. Stratégie élitiste, la philanthropie a ainsi été analysée par des disciples de Michel Foucault comme participant de la gouvernementalité des sociétés modernes (Donzelot, 1977). Une rationalité disciplinaire serait à l'œuvre dans les conduites préconisées par les philanthropes aux classes populaires. Si ces analyses ont été critiquées pour leur trop grande généralité (Duprat, 1991, 1993), et si elles ont peut-être manqué la dimension proprement politique des investissements philanthropiques (Mitsushima, 2014), il n'en reste pas moins que la philanthropie ne peut se comprendre que dans sa relation avec l'État.

Ainsi, aux États-Unis, la philanthropie, ou un certain type de philanthropie, est partie prenante d'une régulation inégalitaire. En effet, Aaron Horvarth et Walter Powell (2016) montrent comment la professionnalisation de la philanthropie a changé du tout au tout sa relation avec les pouvoirs publics. Les nouvelles formes de l'activité philanthropique déployées par les plus riches reflètent un changement dans le pouvoir qu'ils exercent. Tandis que la philanthropie, au long du XXe siècle, pouvait contribuer aux missions de service public et élargir le périmètre du bien commun, elle est désormais « disruptive », selon les auteurs. Ceci signifie qu'elle ne propose plus une extension du domaine de l'État et de son intervention, mais le bat en brèche au contraire. Le caractère « disruptif » de la philanthropie constitue une rupture avec une période où elle contribuait aux missions de service public et élargissait la part des biens publics à disposition des membres de la société. La philanthropie disruptive propose non une extension des ressources, mais une alternative à leur mise à disposition de ressources par l'État. La redéfinition des priorités soutenues par la philanthropie témoigne de la volonté des donateurs de voir évoluer

l'action publique dans un sens conforme à leurs intérêts fondamentaux. La promotion des valeurs de compétition et de choix est au cœur de l'action philanthropique disruptive. Cette transformation est aidée par la popularité contemporaine des philanthropes, historiquement frappante malgré les critiques dont ils font, de manière croissante, l'objet, qui s'oppose trait pour trait aux critiques auxquelles devaient faire face les « barons voleurs » et auxquelles Rockefeller s'était concrètement heurté lorsqu'il avait voulu créer une fondation privée à visée généraliste au tournant du XXe siècle. Situant leur propos dans une perspective néo-institutionnaliste, les auteurs voient dans les réformes de l'État social des années 1990 une fenêtre d'opportunité dans laquelle se sont engouffrés les nouveaux philanthropes pour avancer leurs critiques de l'intervention publique. Ces formes d'intervention, en matière sociale notamment, ont contribué à rendre légitimes les inégalités de tous types qui structurent la société américaine (Duvoux, 2015). Elles modèlent, en partie de manière trompeuse, les débats sur les formes de don et de philanthropie à l'œuvre dans d'autres sociétés et sur d'autres continents.

Mots-clés : philanthropie, élites, domination, gouvernementalité, distinction, inégalité(s), impôts

Voir aussi les questions : 10 Sommes-nous liés par l'argent ?, **44** Plus d'État, moins d'État ?

Bibliographie

Bishop Matthew & Green Michael, 2008, *Philanthrocapitalism : How the Rich Can Save the World and Why We Should Let Them*, Londres, Bloomsbury Press.

Cagé Julia, 2018, *Le Prix de la démocratie*, Paris, Fayard.

Déplaude Marc-Olivier, Depecker Thomas & Larchet Nicolas, 2018, « La philanthropie comme investissement. Contribution à l'étude des stratégies de reproduction et de légitimation des élites économiques », *Politix*, n° 121, p. 9-27.

Donzelot Jacques, 1977, *La Police des familles*, Paris, Seuil.

Duprat Catherine, 1991, *« Pour l'amour de l'humanité ». Le temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*, Paris, Éditions du CTHS.

Duprat Catherine, 1993, « Le temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 285, p. 387-393.

Duvoux Nicolas, 2015, *Les Oubliés du rêve américain. Philanthropie, État et pauvreté urbaine aux États-Unis*, Paris, Puf.

Duvoux Nicolas & Lefevre Sylvain, 2016, « État social et pauvreté », *Lien social et politiques*, n° 75, p. 90-96.

Gaboriaux Chloé, 2017, « Une construction sociale de l'utilité publique. Associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, nº 109, p. 57-79.

Ghilot Nicolas, 2006, *Financiers, philanthropes. Sociologie de Wall Street*, Paris, Raisons d'agir.

Giridharadas Anand, 2018, *Winners Take All. The Elite Charade of Changing the World*, New York, Penguin Random House.

Horvarth Aaron & Powell Walter, 2016, « Contributory or disruptive : Do new forms of philanthropy erode democracy ? », *in* Reich Rob, Cordelli Chiara & Bernholz Lucy (dir.), *Philanthropy in Democratic Societies*, Chicago, University of Chicago Press.

Mauss Marcel, 2007 [1923-1924], *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Puf.

McGoey Linsey, 2015, *No Such Thing as a Free Gift : The Gates Foundation and the Price of Philanthropy*, Londres/New York, Verso, 2015.

Mitsushima Nagisa, 2014, *Élites reconnues d'utilité publique. Philanthropie réformatrice et revendications capacitaires autour de la réforme pénale en France (1815-1851)*, thèse de science politique, université Paris 1.

Ostrower Francie, 1995, *Why the Wealthy Give : The Culture of Elite Philanthropy*, Princeton, Princeton University Press.

Piketty Thomas, 2013, *Le Capital au XXIe siècle*, Paris, Seuil.

Reich Rob, 2018, *Just Giving : Why Philanthropy Is Failing Democracy and How It Can Do Better*, Princeton, Princeton University Press.

Topalov Christian (dir.), 1999, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Topalov Christian (dir.), 2020, *Philanthropes en 1900. Londres, New York, Paris, Genève*, Ivry-sur-Seine, Créaphis.

Zunz Oliver, 2011, *Philanthropy in America : A History*, Princeton, Princeton University Press.

10

Sommes-nous liés par l’argent ?

Jeanne Lazarus

Les sociétés contemporaines sont caractérisées par la présence massive d’argent, qui lie les commerçants et leurs clients, les États et leurs citoyens. Ces liens se matérialisent par l’impôt, les prestations sociales, les amis, les familles et se déploient à travers la multiplicité des échanges monétaires qui caractérisent la vie quotidienne. Historiquement, la « monétarisation » de la société est concomitante de l’industrialisation : en comparaison de la vie rurale, la vie urbaine et salariée est une vie où l’argent circule car il devient indispensable pour se loger, se nourrir, s’habiller, voire déléguer des tâches de soin auparavant prises en charge par les groupes familiaux. Quelles sont les relations entre l’argent et la société : l’argent transforme-t-il les liens sociaux ? À l’inverse, est-ce que les valeurs et la culture influencent les usages de l’argent ?

La monétarisation : un processus de la modernité

La naissance de la sociologie est concomitante de la transformation des sociétés européennes : il s'agissait de comprendre comment malgré tous les bouleversements du XIXe siècle, les individus pouvaient encore se sentir liés les uns avec les autres. L'accroissement de la place de l'argent faisait partie des sources potentielles de déséquilibre. Ainsi, Émile Durkheim, dans *Le Suicide*, énonce que l'anomie peut surgir lors de périodes d'enrichissement massif d'une société, car les hiérarchies préexistantes sont bouleversées. Les positions sociales devenant mouvantes, les désirs ne sont plus contrôlés par la société, source potentielle d'anomie individuelle ou collective (Durkheim, 1897).

Pour des auteurs comme Karl Marx, Georg Simmel ou Max Weber, la monétarisation est un outil essentiel de la modernité, car il permet – pour le meilleur et pour le pire – de créer une sphère marchande autonome. Sphère dans laquelle des logiques de profit et une rationalité particulière se développent.

Parmi les premiers sociologues, c'est G. Simmel qui a le plus directement analysé la monétarisation et ses effets sur la société, dans son grand livre *La Philosophie de l'argent* (Simmel 1900). À ses yeux, l'argent est un « désaffectant » des relations sociales. Le terme signifie que l'argent, en imposant une seule échelle de valeur, supprime les affects attachés aux valeurs subjectives que chacun donne aux objets – il arrive ainsi aux notaires de mettre aux enchères des objets disputés lors des successions afin d'obtenir une valeur monétaire qui sera jugée juste par tous les héritiers, quand les valeurs subjectives s'affrontaient et ne pouvaient trouver de terrain d'entente. Selon G. Simmel, cette propriété de l'argent est ce qui fait sa force, ce qui lui permet de s'insinuer partout, jusqu'à parfois prendre la place de Dieu, car il est en mesure de définir la valeur de toute chose et de toute personne, il est « le moyen absolu ».

Cette vision de l'argent puissant et neutre se retrouve chez toute une série d'auteurs qui évoquent l'argent « moderne » par opposition à l'argent

« traditionnel ». Il s'agit d'opposer un argent attaché à des lieux, des groupes sociaux, des temporalités voire des religions, à un argent détaché de ces circonstances et utilisable en toutes circonstances. Karl Polanyi distingue les « *single purpose monies* » – des monnaies de coquillages par exemple, qui ne sont utilisées que pour les dots ou pour les compensations de crimes de sang et qui ne circulent qu'entre des groupes très précis et dans des conditions strictement définies – des « *all purpose monies* », les monnaies contemporaines universelles (Polanyi, 1968). Pour Talcott Parsons, la monnaie moderne est un « moyen d'échange généralisé » qui grâce à son anonymat, prodigue quatre libertés : elle permet d'acheter ce que l'on veut, à qui l'on veut, quand on le veut et dans des conditions que l'on peut accepter ou refuser (Parsons, 1967).

Cette monnaie moderne est celle de la théorie économique : elle est entièrement fongible. Selon l'expression populaire : elle n'a pas d'odeur. Si l'on va au bout de ce raisonnement, dans le cas de la modélisation économique, tout argent est interchangeable et plus encore, il ne se définit que par ses fonctions marchandes : il est un support des échanges et n'a en lui-même aucune existence ou personnalité ni n'influence les échanges auxquels il participe.

Dans cette perspective, pour G. Simmel, l'argent rend libre, précisément car il détache les individus de leurs appartenances sociales. Ainsi, l'argent est la possession de ceux qui ne possèdent rien (ni titres, ni familles prestigieuses, ni appartenance locale) : l'étranger, le membre d'une caste inférieur, celui qui subit toute sorte de discrimination, trouve dans l'argent un outil de rééquilibrage de sa position sociale.

Cette neutralité de l'argent est aussi ce qui le rend dangereux : l'argent porte en lui un risque de déshumanisation. Si tout peut être évalué de la même façon, alors potentiellement plus rien n'aura de valeur. C'est le risque de « blasement » de l'homme moderne que pointe G. Simmel.

L’argent domestiqué

Cette conception de l’argent tout puissant, capable d’effacer toutes les relations sociales qui lui préexistaient a été combattue par les travaux de Viviana Zelizer (2016). Cette sociologue américaine contemporaine affirme que l’argent a une odeur. En outre, elle réfute l’existence d’une sphère autonome de la vie sociale aux logiques purement marchandes où ne régnerait que rationalité et recherche du profit. L’argent ne transporte pas avec lui une logique capable d’écraser les liens sociaux dans lesquels il circule. Au contraire, pour V. Zelizer, les individus utilisent l’argent en le domestiquant, en l’adaptant à leur culture, leurs liens, leurs valeurs morales. Le concept de « marquage » de l’argent qu’elle a développé implique que l’argent moderne, malgré son caractère plus universel que celui des monnaies « prémoderne », est attaché socialement. Selon son origine et sa destination, l’argent n’est pas le même : reçu en cadeau, en héritage, gagné par un salaire, une prime, il diffère. Ses utilisateurs le catégorisent également en fonction des usages qu’ils lui destinent : argent des études, de la retraite, du loyer, de la nourriture, etc. Au sein des ménages, l’argent des femmes et des hommes sont marqués différemment. Les exemples pourraient être multipliés. Le marquage de l’argent n’est d’ailleurs pas réservé à l’espace domestique : la comptabilité ou le système fiscal s’appuient sur le marquage des flux d’argent, dont la signification et les droits varient selon leur origine ou leur destination. Les travaux d’ethnographie économique en France et ailleurs, prolongent ces analyses et détaillent les multiples modalités de calcul qui cohabitent. Le calcul formel de la comptabilité marchande est une option parmi d’autres (Weber & Dufy, 2010).

Pour autant, V. Zelizer (2005) ne considère pas que la monétarisation soit sans effet sur les sociétés, seulement, l’effet de l’argent n’est pas à sens unique : il colore les relations dans lesquelles il est présent et est coloré par

elles. La notion de « circuit de commerce » qu'elle développe désigne l'appariement entre la relation qui lie les personnes, les transactions, les moyens d'échange au sein d'un circuit aux frontières closes.

Ainsi, il n'existe pas à proprement parler de « lien social monétaire », car l'argent est imbriqué dans l'ensemble des liens sociaux et ses utilisateurs en adaptent les usages à leurs relations. La circulation d'argent n'est pas forcément marchande : l'argent peut être donné, il peut être inscrit dans des échanges intrafamiliaux impliquant des circulations de long terme mais dans une logique qui n'est pas celle d'un achat ou d'une vente. Alain Testart (2001) considère quant à lui qu'il faut distinguer trois types de relations : le don, l'échange marchand et l'échange non marchand. Cette troisième relation complexifie l'opposition classique, et souvent évolutionniste, entre des systèmes d'échange par le don et le contre-don tels que décrits par les anthropologues d'un côté (Mauss, 1923-1924) et, de l'autre, des systèmes d'échange marchands. Dans un cas, les groupes sociaux sont entièrement mobilisés dans l'échange, dans l'autre au contraire les échangistes sont libérés de leur lien dès lors que le paiement est effectué en échange d'un bien ou d'un service. Selon A. Testart, dans l'échange non marchand, de l'argent circule, les biens et les services sont évalués monétairement mais dans un cadre qui n'est pas celui d'un marché avec une offre et une demande mais celui de liens sociaux, par exemple d'amitié.

Au-delà des échanges interpersonnels, un autre exemple d'échanges monétaires qui ne sont pas marchands peut être trouvé dans les flux financiers qui lient les États et les citoyens. Les impôts comme les transferts sociaux sont des échanges d'argent dont la logique n'est pas marchande. Ces échanges d'argent découlent d'une conception de la justice sociale fondée sur la redistribution. De la même façon, les systèmes d'assurance collective dans le cadre de la construction des États sociaux ne sont pas marchands. Le sociologue danois Gøsta Esping-Andersen (2007) affirme

même que l'État providence procède à une « démarchandisation » des assurances.

Les liens monétaires ne sont donc pas seulement des liens individuels, l'argent est un outil majeur de la vie collective. Les choix politiques se traduisent par des choix monétaires. Les politiques économiques sont toujours justifiées par des arguments de justice, y compris lorsqu'elles se présentent comme simplement dictées par la rationalité comptable : c'est au nom des générations futures ou plus simplement du bien-être économique de la nation, qu'il faut prendre telle ou telle décision.

Financiarisation et inégalités

À cette aune, comment penser la place de l'argent dans les sociétés contemporaines, qui ont connu depuis les années 1980 un phénomène de financiarisation ? La financiarisation peut se définir de trois manières (Zwan, 2014) : comme un nouveau régime d'accumulation, dans lequel l'enrichissement est essentiellement le fruit des activités financières ; comme un nouveau modèle de gestion des entreprises, dans lesquelles la croissance des gains des actionnaires prend le pas sur l'activité industrielle ; enfin comme une transformation de la vie quotidienne, les ménages étant mis en contact avec la sphère financière et devant faire face à des décisions permanentes (assurance, retraite par capitalisation, emprunts, etc.). Jacob Hacker (2006) parle de « *risk shift* », de transfert du risque, pour désigner les conséquences de la baisse des protections collectives. Les ménages sont désormais contraints de trouver eux-mêmes des moyens de se protéger des effets financiers des risques auparavant pris en charge collectivement (maladie, chômage, vieillesse mais aussi éducation des enfants). Les gouvernements, dans le monde entier, ont encouragé le développement de modèles de protection privés et financiarisés, eux-mêmes non exempts de

risques. Ainsi, la stabilité financière des ménages, objectif de la construction des États providence, grâce aux revenus de remplacement alloués en cas de difficultés, est assurée de plus en plus par l'accumulation individuelle de patrimoine ou des assurances privées dont la solidité est problématique – lorsque les fonds de pension font faillite, les assurés perdent toutes leurs économies et leur retraite.

Redistribution, « propriété sociale » : l'ambition politique des États providence était de faire participer pleinement à la société tous les individus quelle que soit leur richesse. La situation contemporaine réinterroge cette possibilité. La financiarisation s'est accompagnée d'une croissance des inégalités. Des termes comme « ultrariches », « *high net worth individuals* » ont vu le jour pour désigner une catégorie d'individus qui sont présents dans la plupart des pays du monde et qui, disposant de ressources financières extrêmement élevées, peuvent vivre à l'écart du reste de la société. Parallèlement, le coût des logements, comme celui des études, n'a cessé d'augmenter, de sorte que les sociétés paraissent tendre vers une répartition bimodale : des très riches et des très pauvres.

Au-delà de la croissance des inégalités, la situation contemporaine semble donner à la possession d'argent un pouvoir « brut » : ce pouvoir était naguère euphémisé et même contesté par les logiques démocratiques et méritocratiques. Dans *La Morale et l'Argent*, Michèle Lamont (1995) montrait, à partir d'une enquête auprès de cadres en France et aux États-Unis, que si les États-Uniens se classaient socialement par l'argent qu'ils gagnaient, les Français avaient au contraire érigé une morale « anti-socio-économique », considérant que le prestige social s'acquiert par le capital culturel et symbolique. Toutefois, depuis cette enquête menée dans les années 1980, les frontières se sont déplacées, y compris en France. La place du capital économique dans la hiérarchie sociale, que la sociologie française a longtemps moins analysée que celle du capital culturel (Lazarus, 2006), est devenue un objet d'étude beaucoup plus important. Une série de travaux

ont montré l'envol des rémunérations d'une partie des salariés (Godechot, 2015), l'ouvrage de Thomas Piketty (2013), *Le Capital au* XXI[e] *siècle* popularisant encore le sujet. La richesse paraît aujourd'hui suffire à la domination sociale, au point que là où par exemple les travaux de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2000) insistaient sur le capital culturel et symbolique de la haute bourgeoisie, l'investissement dans l'art des familles les plus riches est regardé aujourd'hui comme une sorte d'optimisation fiscale et comme un symbole de plus de la domination des plus riches qui s'approprient même la culture.

Ainsi, la place de l'argent et son influence sur le lien social apparaissent comme profondément liés à un lieu et une époque donnés. Lorsque la sphère économique est « désencastrée » comme le disait Karl Polanyi (1983), la possession d'argent confère un pouvoir bien plus important que lorsqu'elle est réencastrée comme ce fut le cas dans une partie du XX[e] siècle, lors de la construction de protections collectives et de politiques redistributives. Pourtant, même désencastré, l'argent reste social : le pouvoir qu'il confère est celui que les sociétés ont bien voulu lui concéder, par les lois, les valeurs qu'elles développent à une période donnée. L'argent n'est pas une puissance externe, il est le reflet de l'organisation sociale.

Mots-clés : argent, échange, richesse

Voir aussi les questions : 5 Les solidarités familiales, une alternative crédible ? **9** La philanthropie permet-elle de réduire les inégalités ? **21** Les quartiers riches se replient-ils sur eux-mêmes ?

Bibliographie

Durkheim Émile, 1897, *Le Suicide*, Paris, Félix Alcan.

Esping-Andersen Gøsta, 2007, *Les Trois Mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Puf.

Godechot Olivier, 2015, « Variétés de financiarisation et accroissement des inégalités », *Revue française de socio-économie*, hors-série (2), p. 51-72.

Hacker Jacob S., 2006, *The Great Risk Shift : The New Economic Insecurity and the Decline of the American Dream*, Oxford, Oxford University Press.

Lamont Michèle, 1995, *La Morale et l'Argent. Les valeurs des cadres en France et aux États-Unis*, Paris, Métailié.

Lazarus Jeanne, 2006, « Les pauvres et la consommation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, nº 91, p. 137-152.

Mauss Marcel, 1950 [1923-1924], « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et anthropologie*, Paris, Puf.

Parsons Talcott, 1967, « On the concept of influence », *Sociological Theory and Modern Society*, New York, Free Press, p. 355-362.

Piketty Thomas, 2013, *Le Capital au XXIe siècle*, Paris, Seuil.

Pinçon Michel & Pinçon-Charlot Monique, 2000, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte.

Polanyi Karl, 1968, *Primitive, Archaic and Modern Economies*, Boston, Beacon Press.

Polanyi Karl, 1983, *La Grande Transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

Simmel Georg, 2014 [1900], *Philosophie de l'argent*, Paris, Puf.

Testart Alain, 2001, « Échange marchand, échange non marchand », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 4, p. 719-748.

Weber Florence & Dufy Caroline, 2010, *L'Ethnographie économique*, Paris, La Découverte.

Zelizer Viviana, 2005, *The Purchase of Intimacy*, Princeton-Oxford, Princeton University Press.

Zelizer Viviana, 2016, *La Signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil.

Zwan Natascha (van der), 2014, « Making sense of financialization », *Socio-Economic Review*, vol. 12, n° 1, p. 99-129.

11

Le lien social est-il en crise ?

Serge Paugam

L'expression « lien social » est entrée dans le langage courant. Les travailleurs sociaux ou les bénévoles d'associations humanitaires y font sans cesse référence pour qualifier et donner du sens à leurs engagements au service des plus fragiles, mais ils ne sont pas les seuls. Les entreprises utilisent également souvent cette expression pour renforcer la qualité des relations en leur sein, mais parfois aussi pour légitimer leurs actions au service de la collectivité. Les responsables politiques, de leur côté, proposent à leurs concitoyens des programmes visant également à retisser le lien social que ce soit auprès de populations spécifiques – les jeunes, les personnes isolées, dépendantes ou handicapés, les pauvres et les exclus, etc. – ou auprès de territoires jugés insuffisamment reliés aux services collectifs et à la vie sociale en général… Un autre indicateur de l'usage abondant et extensible de cette expression est le nombre considérable de colloques, rapports et livres qui lui sont consacrés.

Si l'on parle aujourd'hui aussi souvent de lien social, c'est la plupart du temps parce qu'on le considère en crise. C'est le sentiment de son délitement qui conduit les acteurs ou les réformateurs sociaux à s'en

préoccuper et à rechercher des remèdes, sous la forme d'un plaidoyer pour un engagement solidaire dans une société ouverte à tous. Les vertus du collectif, la force du groupe, le plaisir de faire société sont autant de déclinaisons possibles de ce rappel incantatoire et parfois quelque peu angélique à résister à ce qui apparaît comme un déclin du « vivre ensemble ». C'est ainsi que de nouvelles formes de vie en société pour lier de façon plus harmonieuse les uns aux autres sont expérimentées un peu partout en France ou à l'étranger.

Mais le lien social est-il vraiment en crise ? Le sociologue est souvent interpellé pour répondre à cette question. Si son regard ne saurait se confondre avec celui du réformateur social ou avec celui d'un acteur politique ou associatif, quelle est alors la spécificité de son approche sur un sujet aussi général qui interroge directement le devenir de la société ? Il convient tout d'abord de rappeler que cette question est ancienne et même à l'origine de la sociologie. Ensuite, à partir de plusieurs enquêtes, il s'agit de souligner que, si la crise du lien social est une question récurrente qui accompagne le développement des sociétés modernes, elle peut prendre des formes particulières selon les cadres normatifs et culturels qui caractérisent les pays pris en compte. Dès lors, il n'est pas certain que les sociologues contemporains parlent de la même chose quand ils abordent cette question. C'est donc par un décentrement de son regard à la fois sur la société à laquelle il appartient et sur sa discipline que le sociologue peut prétendre apporter un éclairage original et utile.

Une question ancienne à l'origine de la sociologie

La thèse du délitement du lien social est ancienne. La sociologie, en tant que discipline, est née du constat d'une transformation historique de la société et, plus précisément, d'une opposition de plus en plus visible au

XIX[e] siècle entre une forme traditionnelle du lien social, souvent qualifiée de *communautaire*, et une forme moderne qualifiée de *sociétaire*. La première peut être identifiée à l'Ancien Régime, tandis que la seconde apparaît comme la conséquence à la fois de la révolution démocratique impulsée par le courant de pensée des Lumières et la révolution industrielle. Les précurseurs ou fondateurs de la sociologie ont tous, à leur manière, tenté d'interpréter cette transformation. La pensée sociologique d'Auguste Comte est marquée par cette tension entre, d'un côté, l'idéologie du progrès et de la science, l'héritage des Lumières et de la Révolution et, de l'autre, l'idéologie de la tradition, à tel point que l'on trouve dans son œuvre à la fois l'expression d'une doctrine de la science positive et de la science sociale et un plaidoyer pour les valeurs conservatrices contre-révolutionnaires. Défenseur des liens domestiques et de la séparation des sexes, Auguste Comte aimait à rappeler que « la société humaine se compose de familles et non d'individus » (Comte, 1852). Frédéric Le Play, de son côté, à qui l'on doit une méthodologie d'observation des budgets de familles qui a permis de réaliser de nombreuses monographies de ménages ouvriers européens était lui aussi profondément inquiet de la montée de l'individualisme et de la désorganisation sociale et attaché aux valeurs de la famille traditionnelle. Il défendait ce qu'il appelait la « famille-souche », fondée sur la cohabitation des parents et de l'héritier et censée assurer tout à la fois la fécondité des générations, la perpétuation des traditions de travail, d'honneur et de vertu, la prospérité des classes utiles à la société et la cohésion sociale (Le Play *et al*., 1994). Autrement dit, la science sociale moderne qu'il entendait promouvoir était dans son esprit associé à la nécessité de préserver des valeurs conservatrices face au risque de crise du lien social.

Cette tension entre ces deux courants contradictoires se retrouvent également dans la sociologie de Ferdinand Tönnies (1887) et de son opposition entre la *Gemeinschaft* et la *Gesellschaft* (voir question 6 de ce

volume). Il distingue la *volonté organique* à la *volonté réfléchie*. La première se manifeste dans le plaisir, l'habitude et la mémoire, elle enveloppe la pensée et la détermine et constitue la source de toute entreprise et de toute création. En un mot, elle caractérise la *Gemeinschaft*. La seconde est le produit de la pensée qui sert à guider et à orienter les forces et les élans jaillis de la volonté organique. Elle renvoie à la *Gesellschsaft*. Pour F. Tönnies, le capitalisme est avant tout la conséquence de la disparition de la communauté et son remplacement par des modes d'organisation, un droit et des principes de gouvernement non communautaires.

On retrouve chez Max Weber (1971) la même distinction entre deux grands types de relations sociales : communautaire (*communalisation*) et associatif (*sociation*). Contrairement au premier, le second est fondé sur la recherche de compromis d'intérêts motivés rationnellement, soit en valeur, soit en rationalité. Max Weber voit aussi dans l'évolution du capitalisme l'effet organisation rationnelle de l'entreprise et de l'économie, mais aussi le risque d'un désenchantement du monde et d'un développement sans limite de l'individualisme.

Enfin, Émile Durkheim (1893) est sensible au risque d'anomie que provoque la transformation du lien social, lorsque la *solidarité organique* fondée sur l'interdépendance et la complémentarité se substitue à la *solidarité mécanique* caractérisée par la similitude des individus, la force du groupe restreint et l'homogénéité des valeurs et des croyances. Mais, contrairement à F. Tönnies, É. Durkheim n'exprime pas de nostalgie à l'égard du passé et, dans un esprit réformiste et résolument tourné vers l'avenir, cherche à renforcer les liens qui attachent les individus entre eux et à la société (Durkheim, 1925), notamment par l'intermédiaire des groupements professionnels.

La question qui taraude tous ces sociologues du XIXe siècle est bien de savoir comment le lien social peut se maintenir dans une société où les

individus sont plus autonomes, c'est-à-dire moins contraints par les groupes auxquels ils sont attachés, et aussi, par conséquent, plus égoïstes, plus dispersés et plus isolés les uns des autres. Plus d'un siècle plus tard, cette question fondamentale demeure. Elle exprime, comme au XIX[e] siècle, une inquiétude, celle d'une société qui se transforme et qui emporte avec elle toutes les normes et les valeurs qui avaient permis aux générations passées de trouver un mode de cohésion et de régulation favorable à l'intégration du plus grand nombre. Mais ce scepticisme face à l'individualisme contemporain prend, en ce début du XXI[e] siècle, des formes contrastées d'une société à l'autre selon les évolutions qu'elles ont connues tout au long du XX[e] siècle.

La crise du lien social n'a pas la même résonance d'un pays à l'autre

Le XX[e] siècle a profondément transformé ce qu'on peut appeler les formes élémentaires de solidarité qui peuvent être aujourd'hui qualifiées, par une expression inspirée d'É. Durkheim, de régimes d'attachement social, au sens de l'entrecroisement normatif de plusieurs types de liens, mais aussi de la prééminence de l'un d'entre eux (Paugam, 2018). On peut aujourd'hui distinguer quatre types idéaux : 1) un *régime familialiste* fondé sur la prééminence du *lien de filiation* (relations entre parents et enfants) et de la morale domestique ; 2) un *régime volontariste* fondé sur la prééminence du *lien de participation élective* (relations entre proches choisis) et la morale associative ; 3) un *régime organiciste* fondé sur la prééminence du *lien de participation organique* (relations entre acteurs de la vie professionnelle) et la morale professionnelle ; 4) un régime universaliste fondé sur la prééminence du *lien de citoyenneté* et la *morale*

civique. Cette typologie, vérifiée empiriquement à l'échelon européen (Paugam *et al*., 2020) et dans d'autres pays, permet de se rendre compte que ce que l'on appelle la crise du lien social n'a en réalité pas la même résonance d'un pays à l'autre. Si elle est le plus souvent l'expression d'une difficulté accrue pour des franges nombreuses de la population de se conformer au modèle normatif, ce qui entretient des frustrations et souffrances sociales, ainsi qu'un doute sur le modèle lui-même, elle n'a pas la même signification selon le régime d'attachement social qui prédomine dans chaque société.

Dans des pays proches du régime organiciste, comme la France, la question du lien social est appréhendée prioritairement sous l'angle de la société salariale. Le monde du travail a été pensé dans ce cas comme le fondement de la solidarité, au sens de la complémentarité entre les individus au sein de leur groupe professionnel, mais aussi au sens de la complémentarité de ces groupes professionnels dans le système social plus général régulé par l'État et enfin, au sens de la protection sociale encadrée par des conventions collectives. Le chômage, la précarisation des statuts professionnels, l'essoufflement des collectifs et l'individualisation des parcours et du rapport au travail contribuent à affaiblir la cohérence normative d'ensemble de ce modèle de solidarité. La référence au régime organiciste peut donner une meilleure compréhension des solutions recherchées pour y remédier. Il est frappant de constater que la norme de l'emploi stable continue de s'y imposer pour fonder l'intégration sociale alors même que le plein-emploi n'est plus garanti pour un nombre croissant d'individus dont l'avenir est de fait menacé.

Mais ce type de crise n'a pas beaucoup d'écho dans des pays comme les États-Unis, proches d'un régime volontariste, qui n'ont pas bâti leur modèle de solidarité sur les mêmes bases normatives. Pour Robert Putnam (2000), l'explication du délitement du lien social dans la société américaine provient avant tout du déclin des communautés et des associations civiques.

Les citoyens américains se sentent d'autant plus isolés que la société dans laquelle ils vivent ne les incite plus autant qu'avant à s'engager dans des organisations de la société civile. Le capital social, tel que Putnam l'a défini, serait donc en perte de valeur. Pour les États-Unis, c'est en se référant au régime volontariste que l'on peut mieux évaluer l'ampleur de ce qui est perçu comme l'amorce d'un déclin et mieux comprendre également l'appel répandu dans les organisations politiques, qu'elles soient démocrates ou conservatrices, pour renforcer le civisme associatif qui est la base normative du lien social dans ce pays. L'analyse sociologique se prolonge alors par un appel à restaurer les principes de la vie communautaire sous la forme d'actions sociales plus ou moins inspirées du « *community organizing* » ou fondées sur les ressources du numérique (Putnam & Feldstein, 2003).

On pourrait prendre d'autres exemples se rapportant aux deux autres régimes d'attachement. Dans les pays méditerranéens ou d'Amérique du Sud, qui sont proches du régime familialiste, la question qui se pose est celui du risque de fragilité à long terme de ce modèle, sachant que le taux de natalité y est déclinant et que les obligations relatives au lien de filiation sont parfois jugées excessives, notamment par les femmes qui y voient un obstacle à leur désir d'émancipation et de réalisation personnelle dans un contexte où elles ne bénéficient d'aucune aide substantielle. Pour caractériser les solidarités intergénérationnelles dans les pays du sud de l'Europe, certains auteurs ont parlé de *familialisme par défaut* (Saraceno & Keck, 2010). L'explication sous-jacente est que ce type de solidarités ne se maintient que parce que les familles y sont contraintes en raison de l'absence ou de la carence des politiques sociales et des transferts sociaux en direction des ménages en charge notamment de jeunes enfants ou de personnes âgées dépendantes. La crise du lien social provient alors d'un sentiment répandu dans la population que les obligations et les attentes normatives à l'égard de la famille sont disproportionnées face à l'ampleur

des besoins à prendre en charge, notamment en période de crise économique et de chômage structurel (Paugam, 2016). Les citoyens et citoyennes des pays proches d'un régime familialiste ne sont pas globalement hostiles à l'intervention de l'État (Ganjour & Widmer, 2016), mais face à l'impuissance constatée de ce dernier, il s'avère impossible de lui faire confiance.

Dans les pays nordiques, proches du régime universaliste, qui sont aussi des pays riches, la crise, lorsqu'elle est évoquée, renvoie aussi à des problèmes spécifiques. Le principe d'égalité citoyenne et la confiance dans les institutions qui en garantissent l'application systématique peuvent y sembler menacés face à la pression des politiques néolibérales à l'œuvre dans le monde du travail, même si, pour le moment, des solutions souples d'adaptation ont été trouvées.

Pour comprendre la spécificité de la crise du lien social dans telle ou telle société, il faut donc se reporter au type de régime d'attachement dont elle est le plus proche. En suivant cette perspective, il est possible de faire un double constat : 1) chaque société peut, à un moment de son histoire, être confrontée à une crise du lien social qui lui est, au moins en partie, spécifique ; 2) chaque société est conduite à y rechercher des remèdes en mobilisant prioritairement les ressources normatives qui lui sont propres. Il n'existe donc pas une politique du lien social valable de façon universelle. Chaque pays ou, selon le degré d'autonomie des configurations territoriales administratives, chaque région, chaque ville, peut élaborer la sienne. Enfin, rappelons que la façon d'être liés les uns aux autres, au-delà des différences nationales ou culturelles, est en partie déterminée par les techniques de circulation des informations et de mise en relations des individus et des groupes qu'offrent aujourd'hui les ressources du numérique (*Sociologie*, 2017).

Les recherches sociologiques peuvent être utiles dans la recherche de solutions à ce qui est perçu comme une crise du lien social. Il ne faut pas en

attendre un point de vue normatif sur ce qu'il convient de faire, mais, au contraire, un moyen de distanciation et de réflexivité permettant de faire des choix éclairés.

Mots-clés : lien social, attachement aux groupes, solidarité(s)

Voir aussi les questions : 2 Sommes-nous tous seuls ?, **6** L'appartenance communautaire est-elle un obstacle à la citoyennete ?, **8** Le travail, le grand intégrateur ? **38** La famille : une institution en déclin ?

Bibliographie

Comte Auguste, 1929 [1852], *Système de politique positive ou Traité de sociologie instituant la religion de l'humanité*, t. 2 (chapitre troisième : théorie positive de la famille humaine), Paris, Société positiviste.

Durkheim Émile, 2007 [1893], *De la division du travail social*, Paris, Puf.

Durkheim Émile, 2012 [1925], *L'Éducation morale*, Paris, Puf.

Ganjour Olga & Widmer Éric, 2016, « Patterns of family salience and Welfare State regimes : Sociability practices and support norms in a comparative perspective », *European Societies*, vol. 18, nº 3, p. 201-220.

Le Play Frédéric *et al.*, 1994, *Les Mélouga. Une famille pyrénéenne au XIXe siècle*, Paris, Nathan (postface d'Alain Chenu « La famille souche. Questions de méthode »).

Paugam Serge, 2016, « Social bonds and coping strategies of unemployed people in Europe », *Italian Sociological Review*, vol. 6, nº 1, p. 27-55.

Paugam Serge, 2018, « Durkheim et l'attachement aux groupes. Une théorie sociale inachevée », *in* Cuin Charles-Henry & Hervouet Ronan (dir.), *Durkheim aujourd'hui*, Paris, Puf, p. 189-213.

Paugam Serge, Beycan Tugce & Suter Christian, 2020, « Ce qui attache les individus aux groupes et à la société. Une comparaison européenne », *Swiss Journal of Sociology*, vol. 46, nº 1, p. 7-36.

Putnam Robert D., 2000, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster.

Putnam Robert D. & Feldstein Lewis M. (avec Don Cohen), 2003, *Better Together. Restoring the American Community*, New York, Simon & Schuster.

Saraceno Chiara & Keck Wolfgang, 2010, « Can we identify intergenerational policy regimes in Europe ? », *European Societies*, vol. 12, n° 5, p. 675-696.

Sociologie, 2017, numéro spécial « Liens sociaux numériques », coordonné par Éric Dagiral et Olivier Martin, vol. 8, n° 1.

Tönnies Ferdinand, 1887, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Puf, nouvelle traduction et présentation de Sylvie Mesure et Niall Bond.

Weber Max, 1971, *Économie et société*, t. 1, Paris Plon.

II

CE QUI DIVISE

12

Existe-t-il des barrières entre les milieux sociaux ?

Lise Bernard et Cédric Hugrée

Pour les sciences sociales, les inégalités entre les milieux sociaux ne se réduisent pas aux ressources économiques ; elles sont aussi la conséquence d’inégales distributions des biens culturels et symboliques. Ainsi, par-delà les inégalités de richesse, les milieux sociaux peuvent se différencier les uns des autres par leurs ressources culturelles et leurs styles de vie (comme leurs manières de parler, leurs pratiques éducatives ou résidentielles, leurs rapports au corps, à la consommation, à l’école, à la culture, etc.). Les alliances matrimoniales constituent également un indice du degré de distance entre groupes : quand les unions sont particulièrement rares entre les partenaires de deux milieux sociaux, ces derniers apparaissent éloignés socialement. L’analyse de la mobilité sociale, comparant les positions professionnelles des individus à celle d’un de leurs parents, permet aussi d’appréhender les degrés de proximité et de distance entre les groupes : un groupe social marqué par un niveau de reproduction important apparaît éloigné, voire séparé, des autres.

Dans *La Barrière et le Niveau*, Edmond Goblot (1925) montre que, dans la France du début du XX[e] siècle, les milieux sociaux sont séparés par des « barrières », c'est-à-dire non par des « rampes continues » mais par des « marches d'escalier », des « échelons très peu nombreux et espacés », « des obstacles difficiles à franchir » (p. 73). Dans la France des années 1920, le baccalauréat, par exemple, constituait une véritable barrière d'entrée dans la bourgeoisie : ce diplôme concernait alors moins de 5 % d'une génération, et représentait un instrument puissant de séparation des classes sociales. Depuis cette époque, la société française a connu de nombreuses transformations. En matière d'éducation par exemple, près de 80 % d'une classe d'âge décroche aujourd'hui un baccalauréat. Pour autant, les clivages sociaux sont loin d'avoir disparu de la France contemporaine. Dans quelle mesure des barrières entre groupes sociaux sont-elles toujours présentes et observables ? Si un affaiblissement de ces barrières fut notable entre les années 1960 et le début des années 1980, on assiste, depuis, à un certain retour des classes sociales, nous conduisant à repenser les frontières sociales.

Un affaiblissement des barrières entre les milieux sociaux

Entre les années 1960 et les années 1980, on a assisté, en France, à une réduction des coupures entre les milieux sociaux.

Au cours de cette période, ce sont d'abord les inégalités de richesse qui ont diminué. Dans un contexte de forte croissance économique et d'enrichissement important de la société française, la grande misère sociale s'est réduite. Dans les années 1960 et 1970, les gains de pouvoir d'achat ont été importants pour la plupart des salariés y compris pour les ouvriers et les

employés entrants sur le marché du travail. De plus, les écarts de salaire entre cadres et ouvriers ont diminué après 1968 : les cadres gagnaient en moyenne 4 fois plus que les ouvriers en 1968 et 2,7 fois plus en 1984. Par ailleurs, l'important effort de la France en matière de logement à partir des années 1960 a abouti à une forte diminution des taudis et des bidonvilles urbains. À cette époque, pour les premiers habitants des grands ensembles, les nouveaux logements sont synonymes d'une amélioration réelle des conditions de vie des classes populaires et d'une relative mixité sociale.

Ces décennies sont aussi marquées par un accroissement de la scolarisation postprimaire, l'instruction étant devenue obligatoire jusqu'à 16 ans en 1959. Par conséquent, des contenus scolaires et culturels diffusés par l'école se propagent au-delà des seuls milieux sociaux bénéficiant d'une scolarisation prolongée. De plus, même si les groupes sociaux se caractérisent par des styles de vie nettement différenciés et hiérarchisés (Bourdieu, 1979), de nouvelles pratiques culturelles se répandent dans une large part de la population : c'est à cette époque que la radio puis la télévision apparaissent massivement dans les foyers – au début des années 1970, plus de quatre Français sur cinq disposent déjà d'un poste de télévision. Ces médias ont favorisé la diffusion de formes culturelles de grande ampleur et ont ainsi en partie contribué à atténuer les clivages culturels d'hier (Mendras, 1988).

Enfin, au cours de ces décennies, le développement du secteur tertiaire et de l'État social est allé de pair avec l'essor d'un salariat non manuel : techniciens, professions administratives et commerciales, enseignants, travailleurs sociaux, infirmiers, etc. Ces positions, occupant une place intermédiaire dans la structure sociale, ont favorisé les possibilités de passage d'un groupe social à un autre. Ainsi, du point de vue de la mobilité sociale entre les générations, ces transformations se sont traduites par une diminution de l'immobilité sociale entre les années 1950 et les années 1990, pour les hommes comme pour les femmes. Cette baisse de la stricte

reproduction des groupes sociaux repose notamment sur une augmentation des trajectoires ascendantes entre les pères et les fils (Vallet, 1999).

Ces changements importants de la société française témoignent d'un affaiblissement des barrières les plus nettes entre les groupes sociaux. Ils ont parfois été interprétés comme le signe d'une disparition des classes sociales. Au cours des années 1960 puis 1970, le sentiment d'appartenir à la « classe ouvrière » a d'ailleurs diminué de manière significative, alors que celui d'appartenir aux « classes moyennes » est devenu plus fréquent, y compris chez les ouvriers (Michelat & Simon, 2012). Le récit d'une société plus fluide, moins hiérarchisée et qui ne serait plus organisée autour de conflits de classe s'est ainsi largement répandu au cours des années 1980 et 1990.

Un retour des classes sociales

Pourtant, à plusieurs égards, un essor des inégalités est repérable à partir des années 1980. Plusieurs sociologues ont interprété cette évolution comme un « retour des classes sociales » (Chauvel, 2001 ; Bouffartigue, 2004).

C'est à travers le développement des emplois précaires et l'accroissement des inégalités de patrimoine que le retour des antagonismes des classes d'hier a d'abord été appréhendé. Les travaux de Robert Castel (1995) ont mis en évidence qu'à partir des années 1980 une part croissante des membres de la société française se trouve dans une position de vulnérabilité : les protections sociales fondées sur le travail salarié et garanties par l'État social sont déstabilisées et les moins qualifiés sont touchés par un chômage de masse. De plus, les analyses de Thomas Piketty (2013) ont montré que la stabilité des inégalités de salaires au cours du XXe siècle masquait un accroissement des inégalités liées au patrimoine.

Celles-ci sont désormais au cœur de la nouvelle dynamique des inégalités économiques entre les groupes sociaux. Ces revenus connaissent, depuis les années 1980, une croissance nouvelle dans les revenus des plus aisés et plus particulièrement au sein des foyers fiscaux composés des 1 %, des 0,1 % et surtout des 0,01 % les plus riches. Thomas Piketty souligne qu'en France, au début des années 2010, la richesse des plus fortunés est sans commune mesure avec celles des plus pauvres : les 10 % les plus riches possèdent désormais 62 % du patrimoine national quand la moitié la plus pauvre de la population n'en possède que 4 %. Plus on monte dans l'échelle des revenus, y compris dans les pays européens plus égalitaires que les États-Unis, plus ces écarts s'accroissent : les 1 % des Européens les plus riches détiennent aujourd'hui 10 % de la richesse totale, dont 7 % des revenus du travail et 25 % des revenus du capital.

L'expansion de la précarité et des inégalités patrimoniales s'est accompagnée d'un nouveau déplacement des inégalités face au système scolaire. Si le profil social des bacheliers et des bachelières s'est beaucoup transformé, l'accès aux diplômes les plus protecteurs est loin d'être devenu aussi fréquent dans les classes populaires que dans les autres milieux sociaux. Aujourd'hui encore, parmi les jeunes issus de parents ouvriers ou employés, la moitié n'obtient pas de baccalauréat. Dans l'enseignement supérieur, les destins scolaires sont aussi loin d'être égaux selon les milieux sociaux d'origine. Les trois quarts des enfants des classes moyennes et supérieures sont désormais titulaires d'un diplôme de bac+2 ou plus, mais ce n'est le cas que d'un quart des enfants des classes populaires, majoritairement des filles. Qui plus est, les grandes écoles de commerce et d'ingénieur continuent d'être particulièrement sélectives socialement : les fils de cadres et d'enseignants ont toujours bien plus de chances d'intégrer une grande école que les enfants issus des milieux populaires. Pour les générations nées à partir des années 1960, ces grandes écoles – et

notamment les plus prestigieuses – ont même connu un regain d'élitisme après une légère ouverture pour les générations précédentes.

Enfin, les perspectives de promotion sociale se sont ralenties (Chauvel, 1998). Les individus nés avant la fin des années 1940 ont connu des probabilités d'ascension sociale et d'accès aux catégories moyennes et supérieures du salariat (cadres et professions intermédiaires) nettement plus importantes que les cohortes suivantes. Les personnes nées entre 1950 et 1965 ont connu, en effet, une stagnation de leurs chances d'accès au salariat moyen et supérieur, et une hausse des chances d'être déclassées par rapport à la position de leur père.

Penser le renouvellement des frontières sociales

Ces évolutions témoignent, à certains égards, d'une société française devenue le temps d'une génération plus égalitaire que celle d'avant la Seconde Guerre mondiale, mais qui connaît depuis quarante ans un retour des inégalités entre les groupes sociaux. S'il existe aujourd'hui bel et bien des frontières qui traduisent de réelles distances entre les milieux sociaux, rares sont ceux dont l'existence repose sur des barrières nettes.

La grande bourgeoisie constitue sans doute, de ce point de vue, un cas à part. La quête de l'entre-soi résidentiel, scolaire, matrimonial et économique y est assumée et figure au principe même de la conscience de sa position dominante (Pinçon & Pinçon-Charlot, 2016). Mais, pour la grande majorité des milieux sociaux, les frontières sociales n'ont rien d'imperméable. L'évolution des alliances matrimoniales est, à certains égards, révélatrice de ce double mouvement : entre 1969 et 2011, l'homogamie entre conjoints a décliné, qu'on l'observe depuis les diplômes, la position sociale des partenaires ou leur origine sociale ; seuls celles et

ceux qui sont diplômés des grandes écoles connaissent une endogamie plus forte que par le passé (Bouchet-Valat, 2014).

Les pratiques culturelles sont aussi un des domaines à travers lequel les frontières entre les groupes sociaux se sont renouvelées ces dernières années. Dans les classes supérieures, les pratiques culturelles ont aujourd'hui, plus qu'auparavant, des degrés de légitimité variés, prenant la forme sérieuse de la culture savante mais également celle relâchée du divertissement (Lahire, 2004). Dans le même temps, les pratiques culturelles des classes supérieures s'écartent toujours de celles des classes populaires. Ces dernières sont, en effet, moins éclectiques et plus souvent peu légitimes.

Par ailleurs, les classes populaires ont connu une multiplication de leurs relations avec les autres groupes sociaux : l'ouverture de plusieurs catégories de biens à la consommation de masse, l'allongement de la scolarisation, la place occupée par les médias dans leurs univers de vie et l'essor des métiers de service – qui conduisent à travailler au contact de clients ou d'usagers – ont contribué à réduire la séparation culturelle qui existait entre les classes populaires et les autres groupes. Ces changements structurels ne sont pas sans conséquence sur les manières de vivre le passage d'un milieu social à un autre : pour les boursiers contemporains, le franchissement des frontières sociales constitue moins systématiquement une rupture radicale, durable et éprouvante avec leur groupe social d'origine (Pasquali & Schwartz, 2016).

Ainsi, les frontières qui séparent aujourd'hui les groupes sociaux ne sont plus tout à fait les barrières sociales d'hier : des rapports de domination demeurent, mais au travers de formes en partie renouvelées. Si les clivages culturels entre les milieux sociaux sont loin d'avoir disparu, le retour des inégalités économiques et principalement patrimoniales présente le risque d'un recul de la séparation entre les hiérarchies culturelles et économiques : le renforcement des logiques d'entre-soi résidentiel dans les fractions

économiques des classes supérieures (Préteceille, 2006) et la hausse des frais d'inscription des écoles de commerce les plus prestigieuses (Pierrel, 2015) soulignent, par exemple, combien les ressources économiques conditionnent désormais directement l'accès aux environnements sociaux, culturels et scolaires les plus dotés.

Mots-clés : classes sociales, styles de vie, inégalités scolaires, patrimoine, choix du conjoint, mobilité sociale

Voir aussi les questions : 3 Qui se ressemble s'assemble ?, **16** Comment se forment les goûts culturels aujourd'hui ?, **21** Les quartiers riches se replient-ils sur eux-mêmes ?, **41** Les diplômés sont-ils méritants ?

Bibliographie

Bouchet-Valat Milan, 2014, « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 3, p. 459-505.

Bouffartigue Paul (dir.), 2004, *Le Retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits*, Paris, La Dispute.

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Castel Robert, 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

Chauvel Louis, 1998, *Le Destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, Puf.

Chauvel Louis, 2001, « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, vol. 79, n° 4, p. 315-359.

Goblot Edmond, 2010 [1925], *La Barrière et le Niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, Puf.

Lahire Bernard, 2004, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte.

Mendras Henri, 1988, *La Seconde Révolution française (1965-84)*, Paris, Gallimard.

Michelat Guy & Simon Michel, 2012, « Le peuple, la crise et la politique », *La Pensée*, hors-série, supplément au n° 368.

Pasquali Paul & Schwartz Olivier, 2016, « *La Culture du pauvre* : un classique revisité. Hoggart, les classes populaires et la mobilité sociale », *Politix*, n° 114, p. 21-45.

Pierrel Arnaud, 2015, « Réussite scolaire, barrière économique. Des boursiers et leur famille face aux frais de scolarité des grandes écoles de commerce », *Sociologie*, vol. 6, n° 3, p. 225-240.

Piketty Thomas, 2013, *Le Capital au XXIe siècle*, Paris, Seuil.

Pinçon Michel & Pinçon-Charlot Monique, 2016, « Une classe mobilisée », *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, VI, p. 95-118.

Préteceille Edmond, 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n° 62, p. 69-93.

Vallet Louis-André, 1999, « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 1, p. 5-64.

13

Quelle égalité des sexes ?

Marie Bergström et Colin Giraud

L'actualité médiatique et politique le rappelle chaque jour ou presque, l'existence d'inégalités entre femmes et hommes est un sujet récurrent d'intervention, de dénonciation et d'indignation qui touchent à des sujets variés : niveaux de rémunération, nominations politiques, représentations publicitaires, responsabilités familiales, sexualité… Si ces inégalités sexuées sont aujourd'hui considérées comme problématiques, c'est aussi qu'inversement, la norme d'égalité des sexes s'est progressivement imposée comme un principe juridique et politique puissant dans les sociétés occidentales au cours du XXe siècle.

Mais la notion d'égalité – et son corollaire, celle d'inégalité – a des significations variables pour les sociologues. Elle peut en effet désigner un principe politique et juridique qui repose sur l'existence de droits identiques définissant une *égalité en droit*, distincte d'une *égalité réelle* (ou de fait) qui renvoie plus concrètement à la distribution effective des ressources, des positions et du pouvoir dans une société. L'égalité devient alors un horizon normatif dont les limites peuvent être saisies par la mesure et l'objectivation d'inégalités réelles. Là est le paradoxe de la situation entre les femmes et

les hommes en ce début de XXIe siècle : l’inégalité des sexes n’a probablement jamais été aussi visible socialement et, en même temps, jamais autant été dénoncée et contestée.

La question de la « différence des sexes » est présente dans les premiers textes de sociologie, d’Émile Durkheim notamment, mais c’est surtout à partir des années 1970 qu’elle devient un objet d’étude à part entière. Dans le sillage des mouvements féministes, les études de genre participent à dénaturaliser la distinction entre « femmes » et « hommes ». Plutôt qu’une donnée biologique, cette distinction devient un fait social à expliquer. Par le même mouvement, les positions inférieures qu’occupent les femmes dans les différents domaines de la vie sociale – le travail, la famille ou la sphère sexuelle par exemple – sont considérées non plus comme de simples différences, mais des *inégalités* qu’il importe d’objectiver et d’expliquer.

L’affirmation de la norme d’égalité des sexes

Si l’idée d’égalité entre femmes et hommes a une histoire longue, elle connaît cependant une progression considérable dans la seconde moitié du XIXe siècle dans de nombreux pays occidentaux avec l’enracinement des régimes démocratiques et le développement de revendications féministes de plus en plus visibles. Mais c’est surtout au cours du XXe siècle que cette idée devient une norme sociale et politique qui se diffuse et se traduit dans différents domaines et à différents niveaux : dans la loi et les textes juridiques, dans le regard et les perspectives scientifiques, dans les institutions et la définition des problèmes publics.

En France, comme dans d’autres pays occidentaux, l’instauration de régimes politiques démocratiques s’est traduite par une redéfinition du statut de citoyen et une extension de ses droits. Ce processus s’est d’abord

conjugué au masculin et a maintenu, voire parfois accru, l'exclusion des femmes des droits civiques et politiques : nombre de textes législatifs et juridiques du XIXe siècle proclament et formalisent l'inégalité des sexes (Verjus, 2002). Par exemple, le Code civil napoléonien de 1804 proclame l'infériorité juridique des femmes. Mais le XXe siècle voit se développer et s'affirmer la dénonciation de ces inégalités sur plusieurs plans. D'abord, sur le terrain politique, les revendications des Suffragettes se concrétisent avec l'accès au droit de vote. Les Françaises obtiennent ce droit en 1945, une date tardive comparée à d'autres pays occidentaux, comme la Nouvelle-Zélande, premier pays à accorder le droit de vote aux femmes en 1893, ou l'Allemagne en 1918 par exemple. Dans les années 1960-1980, les revendications s'étendent à d'autres sphères comme le travail, la famille et la sexualité. Sur ces terrains-là, le droit évolue et plusieurs textes de loi cristallisent ces mutations : en France, les femmes obtiennent en 1965 le droit d'exercer une profession sans l'autorisation préalable du mari, en 1972 le principe d'égalité des rémunérations des femmes et des hommes est inscrit dans la loi, et en 1975 la loi Veil autorise l'IVG. L'affirmation de l'égalité entre les sexes passe ainsi par le droit et devient progressivement un principe juridique dont le périmètre ne cesse de s'élargir au cours du temps. Dans les faits, il devient progressivement possible, et surtout plus facile, pour les femmes de divorcer, de faire des études plus longues et de disposer de leurs propres ressources. Dans les années 2000, différents dispositifs législatifs sur la parité viennent également contribuer à améliorer la place des femmes dans l'entreprise et dans la vie politique des démocraties modernes, par exemple en France avec la loi dite sur la parité en 2000 centrée sur l'accès paritaire aux responsabilités politiques (Achin & Lévêque, 2014).

Ces évolutions législatives sont traditionnellement interprétées comme le résultat de deux processus distincts mais non indépendants. D'une part, elles sont favorisées par le recul de certaines normes patriarcales très

anciennes et portées par des institutions dont l'audience et l'emprise sur les conduites reculent considérablement dans la seconde moitié du XX[e] siècle. C'est particulièrement vrai de l'encadrement religieux dont l'influence sur les comportements individuels et sur le pouvoir politique recule au cours du XX[e] siècle (Rochefort & Sana, 2013). D'autre part, le rôle des mouvements sociaux et des revendications féministes a été essentiel dans la mise à l'agenda politique et public des droits des femmes comme revendication et cause légitimes (Bereni, 2015).

La diffusion d'une norme égalitaire entre femmes et hommes doit aussi beaucoup au développement des savoirs scientifiques et des connaissances produites sur la différence des sexes. Si leur histoire est longue et complexe, leur développement a été particulièrement fort et effervescent à partir des années 1950-1960 dans les contextes occidentaux. Les études féministes, puis les études de genre et les études *queer*, ont profondément renouvelé la connaissance et la conception des rapports entre les sexes en décrivant les mécanismes sociaux de construction, de différenciation et de hiérarchisation du masculin et du féminin. Puisant dans des disciplines variées et des traditions intellectuelles différentes, ce sont surtout des femmes qui ont d'abord produit ces analyses, éclairant la construction des inégalités de sexe dans leurs champs disciplinaires – en France on peut citer Colette Guillaumin et Christine Delphy en sociologie, Françoise Héritier en anthropologie, Michelle Perrot en histoire ou Simone de Beauvoir en philosophie. À partir des années 1970, de nombreuses auteures, indissociablement chercheuses et militantes, approfondissent et renouvellent théoriquement l'analyse des rapports sociaux de sexe. La diffusion et le succès de ces travaux, en France mais surtout d'abord aux États-Unis, ont eu un impact important au cours des quarante dernières années. Ils ont non seulement renouvelé les savoirs disciplinaires mais ont permis une meilleure visibilité des inégalités réelles entre les femmes et les hommes, et ont participé à la dénaturalisation des rôles sexués. Si ces

travaux ont d'abord porté surtout sur les femmes, ils ont ensuite abordé plus généralement la catégorisation et la hiérarchisation *masculin/féminin* comme structure sociale fondamentale de nos sociétés. Ce principe structurant du genre éclaire autant le monde du travail et de l'emploi que la sexualité, le couple, la famille, la sociabilité, la répartition des richesses et du pouvoir, les stéréotypes culturels et le rapport à la politique (Bereni *et al.*, 2015). Deux domaines sont particulièrement illustratifs de l'ordre du genre, et des recherches qui y sont consacrées : le travail et la sexualité.

La persistance des inégalités en pratique

Le travail est un lieu central de production du genre, c'est-à-dire de différenciation et de hiérarchisation des sexes, et l'un des premiers à avoir été étudié en tant que tel. Il fait l'objet de nombreuses recherches consacrées plus spécifiquement à la *division sexuelle du travail.* Ce concept, forgé dans les années 1970 dans le courant du féminisme matérialiste, repose sur une définition large du travail qui inclut non seulement les activités professionnelles et rémunérées mais aussi le travail domestique réalisé très majoritairement par des femmes à titre gratuit. Le fait que ces tâches domestiques – comme le ménage, la cuisine ou le soin des enfants – soient exclues de la définition traditionnelle du travail, pour être associées plutôt à la sphère familiale, peut être compris comme un rapport d'exploitation : la classe des hommes s'approprie ainsi gratuitement le travail reproductif de la classe des femmes. Dans les termes de la sociologue française Christine Delphy (1970), le patriarcat repose sur une base économique qui est celle du mode de production domestique.

Cette lecture matérialiste des inégalités de genre perd en visibilité dans les années 1990 pour des raisons tant empiriques que théoriques. Tout au long de la deuxième moitié du XXe siècle, les femmes font une entrée

spectaculaire sur le marché de travail. La part de femmes dans la population active (âgée de 20 à 59 ans) passe ainsi de 35 % en 1968 à 48 % en 2017 (source : enquête « Emploi », Insee). Cette augmentation s'explique en partie par la reconnaissance statistique du travail *déjà* réalisé par les femmes (c'est-à-dire, le travail qu'elles effectuaient dans l'entreprise ou dans l'exploitation de leur conjoint et qui n'a pas toujours été comptabilisé), mais aussi par le nombre accru de femmes qui occupent un travail salarié ou indépendant. L'évolution est soutenue par l'allongement des études, particulièrement important pour les femmes qui sont désormais plus diplômées que les hommes, ce qui leur ouvre la porte à de nombreux métiers et aux postes de responsabilité. Il s'agit d'une véritable ascension sociale collective des femmes.

Dans ce contexte, l'analyse en termes de *division sexuelle du travail* a changé de sens. D'une part, avec la perte de vitesse du cadre marxien, le travail est moins analysé comme le *ressort* des rapports sociaux de sexe, et davantage comme un espace d'*observation* des inégalités de genre. D'autre part, la participation des femmes au marché du travail déplace la focale depuis le travail domestique vers les inégalités sur le marché de travail, qui sont nombreuses (Laufer, 2014). L'assignation des femmes au travail domestique trouve en effet une traduction directe dans la sphère économique sous la forme des métiers du *care*. En 2019, 84 % des personnes occupant des emplois de service aux particuliers (restauration, soins personnels, travail domestique, garde d'enfant…) sont des femmes, tandis que les hommes représentent 84 % des ouvriers non qualifiés de manutention ou du transport par exemple (source : enquête « Emploi », Insee). Cette *différenciation* des activités se voit redoublée par la *hiérarchisation* des métiers : les professions occupées par les femmes tendent à être moins valorisées que celles des hommes, tant économiquement que socialement. Surtout, les femmes occupent davantage que les hommes des emplois à temps partiel. Enfin, l'augmentation

continue du taux d’activité des femmes ne correspond pas à un engagement analogue des hommes dans la sphère domestique. Si le temps que les femmes consacrent aux tâches ménagères a certes diminué au fil du temps, cela ne s’est pas traduit par une prise en charge plus importante par les hommes. En réalité, l’inégalité face au travail domestique persiste.

Dans les années 1990, le renouvellement des études féministes coïncide avec un déplacement des objets d’étude, du travail vers la sexualité. Sous le terme *queer* – littéralement « étrange » en anglais et historiquement une injure à destination des gays et des lesbiens – sont regroupés un ensemble de travaux qui, divers de par les objets d’étude, partagent tous le fait de placer la sexualité au cœur de l’analyse des rapports sociaux de sexe (Butler, 1990). Dans un texte fondateur, Gayle Rubin (1975, p. 48) affirme que « le genre est une division des sexes socialement imposée. Il est le produit des rapports sociaux de sexualité ». Autrement dit, la distinction entre deux sexes (femme/homme) prend son sens dans le cadre de l’hétérosexualité. Cette dernière est de ce point de vue centrale pour comprendre le système du genre. Comme le dit Isabelle Clair (2012, p. 67), la norme hétérosexuelle, aussi appelée l’*hétéronormativité*, conduit « chaque personne à devenir, de façon le moins ambiguë possible selon les critères de l’époque et du lien, fille *ou* garçon, femme *ou* homme ». Cela veut dire – comme le montre la sociologue dans son étude de l’entrée dans la sexualité des jeunes en France – qu’être un « vrai homme » ou une « fille bien », c’est d’abord se conformer à certaines attentes en matière de sexualité. Parce que la féminité et la masculinité sont construites en opposition, ces attentes ne sont pas les mêmes pour les deux sexes. La virilité se mesure au désir manifesté à l’autre sexe et se trouve mise en cause par l’homosexualité : la figure du « pédé » illustre le lien intrinsèque entre l’hétérosexualité et les normes de masculinité. La féminité se mesure, au contraire, par une certaine retenue sexuelle : une femme « bien », c’est-à-dire respectable, fait preuve de réserve dans la relation aux hommes,

contrairement à la figure de la « pute » dont la faute est justement d’être sans réserve (Clair, 2012).

Ces études montrent non seulement la place centrale de la sexualité dans l’ordre du genre, mais soulignent aussi le double standard des sexes qui persiste en matière de sexualité : les comportements sexuels des femmes continuent à être jugés différemment, et plus sévèrement, que ceux des hommes. Bien que l’on constate un rapprochement des pratiques des femmes et des hommes au cours des dernières décennies, les enquêtes statistiques révèlent une naturalisation de ces différences de genre. Lors de la dernière enquête sur la sexualité en France, 73 % des femmes et 59 % des hommes se déclaraient « plutôt d’accord » ou « tout à fait d’accord » avec l’idée que « par nature, les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes » (source : enquête CSF, Inserm-Ined, 2006). Ces représentations ne sont pas sans effets. Elles participent activement à la reproduction des inégalités de genre dont une forme de légitimation sociale et culturelle des violences sexuelles envers les femmes.

Dans le monde du travail comme dans la sphère de la sexualité, la norme de l’égalité des sexes rencontre donc toujours des obstacles. Les images sociales de la féminité et de la masculinité restent fortement contrastées. Elles participent non seulement à une socialisation différenciée des femmes et des hommes, mais se traduisent par des inégalités réelles en termes d’accès aux ressources, à l’autonomie et au pouvoir. Ainsi, dans des sphères aussi diverses que le sport, l’école, la politique ou la famille, les positions qu’occupent les femmes continuent à être inférieures à celles des hommes : c’est vrai à la fois en termes symboliques, statutaires et économiques. Si la tendance générale est à la réduction de ces inégalités, l’évolution suit des rythmes très différents selon les sphères sociales, et les mécanismes de reproduction, de création et de déplacement des inégalités sont nombreux. De même, l’égalité hommes-femmes a toujours des adversaires qui se mobilisent régulièrement contre des droits acquis –

l’avortement notamment – et des politiques nouvelles – les innovations éducatives de sensibilisation aux stéréotypes de genre, par exemple. Ils montrent que l’égalité des sexes est une norme contestée qui reste un enjeu de lutte.

Mots-clés : inégalité(s), genre, femmes, égalité, politique

Voir aussi les questions : 25 Public/privé : la fin d’une grande différence ?, **34** LGBT+ : une transformation profonde de la société ? **38** La famille : une institution en déclin ?

Bibliographie

Achin Catherine & Lévêque Sandrine, 2006, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte.

Bereni Laure, 2015, *La Bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica.

Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre & Revillard Anne, 2015, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck.

Butler Judith, 2005 [1990], *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte.

Clair Isabelle, 2012, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, n° 60, p. 67-78.

Delphy Christine, 2013 [1970], *L'Ennemi principal*, vol. : *Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

Laufer Jaqueline, 2014, *L'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*, Paris, La Découverte.

Rochefort Florence & Sanna Maria Eleonora, 2013, *Normes religieuses et genre. Mutations, résistances et reconfiguration (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Armand Colin.

Rubin Gayle, 2011 [1975], « Le marché aux femmes. "Économie politique" du sexe et systèmes de sexe/genre », *in* Rubin Gayle (dir.), *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Paris, Epel, p. 23-82.

Verjus Anne, 2002, *Le « Cens de la famille ». Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin.

14

Existe-t-il des frontières ethnoraciales ?

Mathieu Ichou

Le thème de l'« ethnicité », de la « race » et des frontières qu'elles pourraient créer entre les groupes sociaux est un sujet controversé dans la société française. La pertinence d'une lecture des différentiations sociales en termes ethnoraciaux est loin de faire consensus. Les mots mêmes d'« ethnicité » et, plus encore, de « race » sont largement rejetés dans les discours publics en France (Fassin & Fassin, 2006). Qu'est-ce que les sciences sociales entendent par ces notions ? Quand une distinction est faite entre les deux concepts, l'ethnique se réfère plutôt à la croyance en des origines communes, éventuellement manifestées par des traits culturels partagés, alors que le racial est plus directement lié à des caractéristiques phénotypiques, comme la couleur de peau (Safi, 2013).

Pour les anthropologues et les sociologues, l'ethnicité et la race n'ont rien de biologique ou de naturel. La très grande majorité des chercheurs et chercheuses s'accordent pour dire que, biologiquement, l'espèce humaine n'est pas divisée en races. Au-delà de la dimension biologique, l'idéologie politique républicaine et les sciences sociales françaises ont longtemps considéré les frontières ethnoraciales comme inexistantes ou peu

importantes. De façon synthétique, « on peut rapporter les réticences des sciences sociales françaises à l'égard des registres de l'ethnicité et de la “race” au credo républicain de “l'indifférence aux différences” et à la volonté de rendre moins saillantes les disparités culturelles pour unifier la nation » (Simon, 2008, p. 153-154). À ce titre, les catégories ethnoraciales ne sont donc pas considérées comme légitimes par la statistique publique française, contrairement à beaucoup d'autres pays (voir section suivante). En outre, les inégalités ethnoraciales ont longtemps été pensées comme réductibles aux inégalités socio-économiques, notamment aux inégalités de classe (Safi, 2013). En ce sens, et sauf exceptions, il semble bien que les frontières ethnoraciales n'ont longtemps pas existé dans les représentations dominantes de la société française.

Dire que l'ethnicité et la race n'ont pas d'existence biologique ou qu'elles n'ont pas de légitimité dans le modèle politique républicain signifie-t-il pour autant que les frontières ethnoraciales n'existent pas ? Ce texte répond par la négative en analysant la question des frontières ethnoraciales en deux temps. Premièrement, il montre que les individus ont tendance à s'identifier et à identifier les autres à partir de catégories ethnoraciales. Deuxièmement, il présente des preuves empiriques des inégalités produites par ces catégorisations.

Les catégories ethnoraciales comme source d'identification de soi et des autres

La vie quotidienne est remplie de références aux catégories ethnoraciales. Des insultes racistes aux revendications identitaires en passant par des sentiments diffus d'appartenance réelle ou supposée de soi ou des autres à des groupes ethnoraciaux : le lexique de l'ethnique et du

racial est omniprésent dans les esprits et les discours, dans l’espace privé comme dans l’espace public.

Pour comprendre ces phénomènes, les approches dites « interactionnistes » de l’ethnicité développées depuis la fin des années 1960, notamment à la suite de l’œuvre de Fredrik Barth (1969), sont essentielles. Au-delà des ressemblances et de différences culturelles ou phénotypiques entre les groupes, les frontières ethniques (*ethnic boundaries*) sont constituées et renforcées à travers l’interaction entre groupes et la distinction entre un « eux » et un « nous ». Il s’agit d’un « processus continu de dichotomisation entre membres et *outsiders*, demandant à être exprimée et validée dans l’interaction sociale » (Poutignat & Streiff-Fenart, 1995, p. 123). Les identités ethnoraciales sont donc relationnelles et pas naturelles. Le « nous » (*in-group*) se construit par distinction ou opposition au « eux » (*out-group*). Sans « eux », pas de « nous ».

La production des frontières et des identités ethnoraciales est le résultat d’un double processus d’auto-identification et d’assignation par autrui (hétéro-identification). La capacité à assigner les autres à une catégorie ethnoraciale est inégalement distribuée. Dans une société donnée, les membres des groupes dominants ont un pouvoir plus grand d’imposer leurs propres définitions des catégories. Ces définitions exogènes requièrent de nombreux processus d’étiquetage (*labelling*) par lesquels un individu ou un groupe se voit assigner une identité ethnique par autrui. Souvent, ces « exo-définitions » tendent à être homogénéisantes et simplificatrices (Poutignat & Streiff-Fenart, 1995). C’est le cas, par exemple, dans les situations où les natifs d’une société désignent les immigrés nouvellement arrivés par des termes globalisants et parfois péjoratifs. En Angleterre, l’expression « *(South) Asians* » désigne des individus aux caractéristiques économiques, linguistiques et religieuses extrêmement diverses, dont les pays d’origine (notamment l’Inde, le Pakistan et le Bangladesh) ont des

relations historiquement conflictuelles. En France, « il n’est pas indifférent que l’on parle de Maghrébins pour désigner certains Français qui, lorsqu’on les interroge, affirment eux qu’ils sont algériens ou marocains » (Fassin & Fassin, 2006, p. 28). Ces assignations identitaires homogénéisantes sont souvent le produit d’un processus de raci(ali)sation qui consiste en une catégorisation qui infériorise un groupe (Guillaumin, 1972 ; Mazouz, 2017). Le processus de production des catégories et frontières ethnoraciales est donc asymétrique.

Cela ne signifie pas que les individus membres des groupes socialement dominés qui font l’objet d’assignations ethnoraciales (groupes dits « racisés ») n’ont aucune marge de manœuvre dans la définition de leurs propres identités. Cependant, plus les rapports de domination sont inégaux, plus les catégorisations extérieures sont contraignantes. Néanmoins, dans de nombreuses situations, les groupes racisés transforment les catégories en s’y identifiant (Poutignat & Streiff-Fenart, 1995). Parfois, ces groupes s’approprient les catégories ethnoraciales dévalorisantes qui leur étaient assignées de l’extérieur, les reprennent à leur compte en y associant une connotation positive : on parle alors de retournement du stigmate. Un exemple significatif concerne les descendants d’immigrés d’Afrique du Nord en France dans les années 1980. « En s’auto-définissant comme Beurs, les individus de la deuxième génération maghrébine reprennent à leur compte le terme péjoratif d’arabe qu’on leur applique, tout en soulignant le retournement du stigmate par l’inversion ironique des syllabes » (Poutignat & Streiff-Fenart, 1995, p. 161).

L’interaction entre assignations identitaires et autodéfinitions prend une dimension particulière dans le cas des statistiques ethniques. Une étude comparative mondiale constate qu’environ deux tiers des pays qui ont effectué un recensement de la population autour de l’an 2000 y collectent des informations ethnoraciales (Morning, 2008). La collecte de ces données repose souvent sur l’autodéclaration des répondants, mais avec des

modalités très variées selon les pays (catégories ethnoraciales fixées à l'avance, avec ou sans possibilité de réponses multiples, avec ou sans option ouverte « autre », ou encore questions totalement ouvertes sans liste de réponses prédéfinies). En France, les statistiques publiques ne comportent pas d'information ethnoraciale. Elles se limitent à la collecte du pays de naissance et de la nationalité à la naissance des individus et, dans certaines enquêtes, ceux de leurs parents. Il est important de noter que la dimension *colorblind* des statistiques françaises n'a pas toujours eu cours, surtout hors du territoire métropolitain. La colonisation est notamment allée de pair avec la catégorisation raciale des populations colonisées.

Aujourd'hui, les catégories de la statistique publique présentent à la fois des enjeux de connaissance et de reconnaissance (Martiniello & Simon, 2005). Les statistiques ont une dimension performative : elles peuvent cristalliser dans l'espace public des catégories initialement plus fluides. Cette catégorisation peut donc contribuer à la reconnaissance politique des groupes minoritaires et servir d'outil pour l'évaluation (*monitoring*) des politiques de lutte contre les discriminations. Elle permet aussi une meilleure connaissance scientifique de leurs conditions de vie et des inégalités entre groupes. Ce sont aussi les inégalités qui se forment de part et d'autre des frontières ethnoraciales qui donnent une existence réelle à ces frontières.

Les conséquences inégalitaires des frontières ethnoraciales

La stratification ethnoraciale désigne l'inégale répartition des ressources (économiques, sociales, politiques, etc.) entre groupes différenciés selon des frontières ethnoraciales. Empiriquement, cette stratification n'est pas réductible à des inégalités entre classes sociales. Les discriminations

ethnoraciales, c’est-à-dire le traitement inégal d’individus sur la base de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe ethnoracial, représentent une source centrale de production d’inégalités (De Rudder *et al.*, 2000 ; Pager & Shepherd, 2008). Les comportements discriminatoires directs, souvent fondés sur des stéréotypes racistes, constituent l’un de ces mécanismes. Mais, au-delà des interactions discriminatoires, il existe également des processus moins flagrants, davantage impersonnels et non intentionnels (Quillian, 2006). Les spécialistes insistent notamment sur les effets discriminatoires indirects d’actions individuelles initialement non discriminatoires (Safi, 2013). On distingue donc souvent le traitement différentiel (*differential treatment*) et l’impact inégalitaire (*disparate impact*) d’actions individuelles, ainsi que des formes plus subtiles de racisme dans les sociétés contemporaines (Pager & Shepherd, 2008).

Les inégalités ethnoraciales s’expriment dans de nombreux domaines de la vie sociale (Beauchemin *et al.*, 2015). En France, les recherches sur l’école montrent qu’il existe des inégalités scolaires qui touchent spécifiquement les enfants d’immigrés venus d’Afrique et de Turquie. Ces inégalités reflètent à la fois l’impact de la reproduction sociale (les parents des enfants d’immigrés ayant eux-mêmes moins de ressources économiques et scolaires) et celui de la ségrégation urbaine et scolaire. Du fait, entre autres, des comportements d’évitement scolaire liés à la perception de la composition ethnoraciale des établissements, les enfants des minorités se retrouvent concentrés dans des écoles où les conditions d’apprentissage sont dégradées.

La ségrégation résidentielle est également forte en France. On peut d’ailleurs considérer cette « ségrégation spatiale [comme] le pendant géographique du racisme » (Safi, 2013, p. 63). Elle est le produit de pratiques discriminatoires à plusieurs stades de la recherche d’un logement : relations avec les agences immobilières, visites, examen des dossiers de candidature, relations avec les banques, etc. Les inégalités ethnoraciales sur

le marché du logement s'expriment à la fois dans la location et l'accès à la propriété. Or, la ségrégation urbaine, qui a pour expression la concentration des minorités ethnoraciales dans des quartiers plus pauvres et plus stigmatisés, a des effets négatifs sur de nombreux autres domaines des trajectoires individuelles (éducation, travail, santé, etc.).

Les inégalités ethnoraciales sur le marché du travail mettent en évidence des désavantages persistants à l'encontre des minorités ethniques qui ne peuvent être totalement expliqués par leurs plus faibles qualifications ou expériences professionnelles (Pager & Shepherd, 2008). Les inégalités les plus importantes se situent au stade de l'embauche, avec pour conséquence un chômage nettement plus important pour les immigrés d'Afrique et leurs descendants. Les inégalités ethnoraciales existent également dans d'autres secteurs de la société : les rapports avec police, le système judiciaire, la prison, le système de santé, etc. (Safi, 2013), même si souvent les données manquent pour objectiver finement les modalités d'expression et l'ampleur de ces inégalités.

Pour conclure, si les frontières raciales n'existent pas biologiquement entre les humains, et même si la reconnaissance des catégories fondées sur l'ethnicité est disputée, il n'en reste pas moins que les frontières ethnoraciales existent socialement. L'existence de telles frontières s'exprime par des revendications et des assignations identitaires. Dans la société, les individus se définissent ethniquement et/ou font l'objet d'assignations qui empruntent au lexique ethnoracial. Les frontières ethnoraciales sont également attestées par les inégalités multiples qu'elles dessinent entre les groupes. Plutôt que de concevoir l'analyse de ces inégalités comme alternative à l'analyse, plus classique, des inégalités entre classes sociales, il convient plutôt d'étudier leurs interactions et les manières dont elles se cumulent. C'est en reconnaissant, dans une perspective intersectionnelle, le lien et l'autonomie relative des frontières

ethnoraciales, de classe et de genre que les sciences sociales contemporaines progressent.

Mots-clés : ethnicité, race, inégalité(s), discriminations, catégorisation

Voir aussi les questions : 6 L'appartenance communautaire est-elle un obstacle à la citoyenneté ?, **15** Classe, race, genre… Comment les rapports sociaux s'imbriquent-ils ?

Bibliographie

Barth Fredrik, 1969, *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference*, Oslo, Universitetsforlaget.

Beauchemin Cris, Hamel Christelle & Simon Patrick (dir.), 2015, *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Éditions de l'Ined.

De Rudder Véronique, Poiret Christian & Vourc'h François, 2000, *L'Inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, Puf.

Fassin Didier & Fassin Éric (dir.), 2006, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte.

Guillaumin Colette, 1972, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Mouton.

Martiniello Marco & Simon Patrick, 2005, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, nº 2, p. 7-18.

Mazouz Sarah, 2017, *La République et ses autres. Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, Paris, ENS Éditions.

Morning Ann, 2008, « Ethnic classification in global perspective : A cross-national survey of the 2000 census round », *Population Research and*

Policy Review, vol. 27, nº 2, p. 239-272.

Pager Devah & Shepherd Hana, 2008, « The sociology of discrimination : Racial discrimination in employment, housing, credit, and consumer markets », *Annual Review of Sociology*, vol. 34, p. 181-209.

Poutignat Philippe & Streiff-Fenart Jocelyne, 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Puf.

Quillian Lincoln, 2006, « New approaches to understanding racial prejudice and discrimination », *Annual Review of Sociology*, nº 32, p. 299-328.

Safi Mirna, 2013, *Les Inégalités ethno-raciales*, Paris, La Découverte.

Simon Patrick, 2008, « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de "race" », *Revue française de sociologie*, vol. 49, nº 1, p. 153-162.

15

Classe, race, genre… Comment les rapports sociaux s'imbriquent-ils ?

Séverine Chauvel

Comment analyser l'articulation des processus sociaux qui produisent les catégories de race, classe et genre ? Comment rendre compte de l'imbrication des expériences de dominations multiples, sans privilégier *a priori* la classe sociale, le genre ou la race, autrement dit sans les hiérarchiser, ni simplement les cumuler ? Plusieurs notions ont été forgées depuis les années 1970, qui constituent à la fois des méthodes d'enquête, des catégories d'analyse et/ou des appareils théoriques. En quoi l'analyse de ces imbrications contribuent-elles à celle de la construction des inégalités ? Il s'agit ici d'analyser un rapport social, plus précisément un rapport d'exploitation et non une question d'identité, comme cela peut parfois être compris. Non seulement ces logiques de domination sont plurielles, mais elles se trouvent prises dans des agencements complexes que les sciences sociales cherchent à décrire et à expliquer au mieux à l'aide de différentes notions. L'enjeu pointé par plusieurs chercheurs est alors d'éviter le « risque

d’abstraction » (Jaunait & Chauvin, 2012) de sorte que l’approche intersectionnelle nourrisse des analyses fondées empiriquement.

Différentes logiques de domination prises dans des articulations complexes

Les rapports sociaux produisent les groupes et les catégories qui ont pour effet de classer les individus et de les placer dans des positions inégalitaires. Un rapport social peut être défini, si l’on suit Danièle Kergoat (2011, p. 11) comme « une relation antagonique entre deux groupes sociaux, établie autour d’un enjeu ». Cette notion est au cœur des travaux qui adoptent une approche intersectionnelle – dont les approches et théorisations sont hétérogènes et font l’objet de nombreux débats, ce dont il ne s’agit pas de rendre compte en détail ici. Ces travaux s’intéressent à la dynamique des rapports sociaux en tant que processus, en adoptant une perspective relationnelle. De cette façon, une dénaturalisation des catégories est susceptible d’être opérée. Or, dans la mesure où les logiques de domination sont plurielles – on est femme, noire, et cadre ou encore homme, blanc, ouvrier –, il ne s’agit pas simplement de les additionner les unes aux autres mais de comprendre comment elles s’agencent. Pour cela, les apports du *black feminism* sont essentiels, apports que l’on désigne parfois par l’expression « épistémologie du point de vue » (Flores Espinola, 2012). Celle-ci désigne la remise en cause d’une capacité privilégiée d’un groupe social à appréhender et analyser l’ordre social. Les féministes africaines-américaines ont ainsi initié au sein des analyses des relations de pouvoir l’introduction du genre sans l’isoler de la race. Dès le départ, la question a ainsi porté sur les « aveuglements croisés » (Fassin & Viveros, 2019, p. 516) des mouvements des droits civiques et des mouvements des

femmes, en questionnant l'invisibilité des femmes noires qui se situent à l'intersection des combats féministes et de ceux pour les droits civiques aux États-Unis. De la même façon, les débats dans le contexte français à propos des femmes voilées se situent au croisement des luttes contre le sexisme et contre le racisme. Par la suite, la prise en compte du genre pour saisir les rapports de race a produit de nombreuses analyses, comme par exemple celles portant sur les femmes esclaves, dont les processus de domination ne peuvent se résumer à une addition de formes d'exploitation ni se penser indépendamment de la domination des hommes noirs. Le travail de Kimberlé Crenshaw (1991) consiste à montrer que les dispositifs publics de lutte contre les violences faites aux femmes ne sont pas « opérants » pour les femmes noires, car ils ont été construits et pensés en restant indifférents aux questions de race et ne permettent pas de rendre visible l'expérience de femmes marginalisées. Les théories féministes matérialistes, développées notamment par Danièle Kergoat, proposent quant à elles de penser l'articulation des différentes oppressions de classe et de sexe à partir du cas de femmes ouvrières. Cette dernière a forgé les notions de consubstantialité des rapports sociaux (Kergoat, 2009).

Toutes ces approches ont en commun, d'une part, de prendre pour objet l'analyse des rapports sociaux et, d'autre part, de mettre en évidence que si ces derniers se combinent de différentes façons, leur agencement n'est pas arithmétique : les logiques de domination ne viennent pas simplement s'ajouter les unes aux autres de façon homogène (Bilge, 2010). Au fil des usages de ce type d'approches, émerge toutefois le risque d'une limitation à trois types de rapports de pouvoir que sont le genre, la race et la classe « de manière déhistoricisée et finalement essentialisante » (Palomares & Testenoire, 2010).

L’intersectionnalité en pratique : des approches relationnelles et contextuelles

Comment en pratique saisir et analyser le croisement entre les rapports de pouvoir ? Isabelle Clair (2013) pointe le fait que l’approche par le cumul de « handicaps » est largement diffusée, comme par exemple pour genre et sexualité, ce dont l’expression « femmes-lesbiennes », qui juxtapose deux caractéristiques sociales, l’une liée au genre, l’autre à la sexualité, témoigne : « L’intérêt de la distinction en même temps que de l’articulation entre genre et sexualité consiste à montrer comment se nouent, dans la vie des gens, les effets dus à la sexualité (expérience sexuelle, institution hétérosexuelle et identité sexuelle) et les effets dus au sexe (groupe social des hommes *vs* groupe social des femmes). Et notamment à étudier les lesbiennes en tant qu’elles appartiennent au groupe social des femmes et en tant qu’elles dévient de la norme sexuelle » (Clair, 2013, p. 100-111).

Un des apports majeurs des approches empiriques intersectionnelles consiste à questionner l’homogénéité interne de certains groupes. Le travail de Christelle Avril (2014) met ainsi en évidence des styles de féminité différents en milieu populaire, selon l’origine sociale et la race, au sein d’un même groupe professionnel des aides à domicile. Le premier, qui correspond aux femmes en situation de déclassement originaires des classes populaires stables, blanches, s’investit davantage dans les tâches d’entretien que dans les soins aux personnes. Le second, en situation de plus grande précarité sociale, dont l’origine réelle ou supposée est altérisée, se dit fier de son travail et s’investit dans des cas parmi les plus difficiles. La répartition de certaines tâches domestiques, plus ou moins valorisantes, constitue ainsi le lieu de l’imbrication des différents rapports de domination.

L’étude de Martina Avanza (2019) sur les rapports de pouvoir entre militantes anti-avortement permet quant à elle de questionner non

seulement ce que signifient le sexe, la classe, la race et les pratiques sexuelles de ces femmes conservatrices, mais aussi quelles catégories reproduisent des relations de pouvoir. Son approche montre l'hétérogénéité de ce groupe d'activistes – loin du modèle de la femme au foyer avec enfants. Celles qui n'ont pas d'enfants acquièrent une position dominante dans le mouvement, relativement aux mères au foyer qui militent dans les centres de grossesse.

Par ailleurs, la prise en compte des rapports de domination et de leur articulation peut aussi être présente et menée dans des travaux qui n'emploient pas la notion d'intersectionnalité. Ainsi l'anthropologue Lalaie Ameeriar (2012), à partir d'une enquête de terrain auprès de femmes pakistanaises immigrantes, interroge les pratiques du multiculturalisme au Canada jusque dans leurs contradictions, à partir de la définition du corps « sain ». Elle montre comment ces femmes sont placées dans une situation difficile en raison du mode d'interpellation contradictoire dont elles sont l'objet : alors que, dans certaines situations, on leur enjoint d'afficher leur altérité, comme dans des festivals autour de la cuisine, qui visent une reconnaissance folklorisée de la différence, dans d'autres, comme les agences d'emploi, elles doivent au contraire effacer certaines manières de se tenir et de se vêtir qui les altérisent. Loin de réifier les identités, ces études empiriques illustrent le fait que le cadre intersectionnel intègre des approches relationnelles et contextuelles dans la perspective d'analyser des oppressions spécifiques.

Ceci dit, les rapports de domination imbriqués ne se réduisent pas à ceux de race, classe, genre ou sexualités. L'articulation de ces rapports permet, selon les objets considérés, de comprendre la production et la reproduction des inégalités en prenant en compte d'autres types de rapports comme la nationalité. Amélie Le Renard (2017) propose à partir d'une enquête menée à Dubaï que la nationalité soit prise en compte dans l'analyse des rapports de genre, de classe et de race. Le statut d'Occidental

repose non seulement sur des avantages structurels de salaire et de carrière professionnelle, mais aussi sur une position morale privilégiée quant à l'égalité des droits dans le monde du travail et la sphère domestique. Comme l'illustrent ces différents travaux et le défend Sarah Mazouz, la méthode ethnographique semble la mieux à même de mettre au jour les dynamiques d'imbrications des différents rapports de pouvoir, par la prise en compte des configurations des interactions et des structures de domination. « Si les propriétés de classe, de genre et de race fonctionnent toujours ensemble, leur imbrication ne prend pas toujours la même forme selon le contexte et l'analyse de la dichotomie dominant-dominé peut être redéfinie à l'aune de ces configurations particulières, ce qui ne signifie pas du reste une requalification de l'expérience minoritaire de certains groupes mais bien plutôt une prise en compte des marges de manœuvre que certaines situations laissent aux individus. » (Mazouz, 2015, p. 88).

Tant les théorisations autour de l'intersectionnalité que les travaux qui la mobilisent de façon plus ou moins explicite offrent ainsi des perspectives pour analyser des expériences minoritaires placées au croisement de plusieurs rapports sociaux de pouvoir. Si les études sont plus nombreuses autour de positions minoritaires ou dominées, certains travaux portent un regard désormais armé par l'intersectionnalité sur des positions dominantes.

Mots-clés : domination, rapports sociaux, intersectionnalité, race, genre, classes sociales

Voir aussi les questions : 6 L'appartenance communautaire est-elle un obstacle à la citoyenneté ?, **14** Existe-t-il des frontières ethnoraciales ?

Bibliographie

Ameeriar Lalaie, 2012, « The sanitized sensorium », *American Anthropologist*, vol. 114, n° 3, p. 507-518.

Avanza Martina, 2019, « Using a feminist paradigm (intersectionality) to study conservative women : The case of pro-life activists in Italy », *Politics and Gender*, en ligne, p. 1-29.

Avril Christelle, 2014, *Les Aides à domicile, un autre monde populaire*, Paris, La Dispute.

Bilge Selma, 2009, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, vol. 225, n° 1, p. 70-88.

Clair Isabelle, 2013, « Pourquoi penser la sexualité pour penser le genre en sociologie ? Retour sur quarante ans de réticences », *Cahiers du genre*, n° 54, p. 93-120.

Crenshaw Kimberlé, 2005, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, n° 39, p. 51-82.

Fassin Éric & Viveros Vigoya Mara, 2019, « Intersectionnalité », *in* Fondation Copernic (dir.), *Manuel indocile de sciences sociales. Pour des savoirs résistants*, Paris, La Découverte, p. 515-526.

Flores Espinola Artemisa, 2012, « Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies "du point de vue" », *Cahiers du genre*, n° 53,

p. 99-120.

Jaunait Alexandre & Chauvin Sébastien, 2012, « Représenter l’intersection. Les théories de l’intersectionnalité à l’épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 1, p. 5-20.

Kergoat Danièle, 2009, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », *in* Dorlin Elsa (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Puf, p. 111-125.

Kergoat Danièle, 2011, « Comprendre les rapports sociaux », *Raison présente*, n° 178, p. 11-21.

Le Renard Amélie, 2017, « Petits arrangements avec l’égalitarisme. Les Français.e.s de Dubaï et les employées domestiques », *Genèses*, n° 109, p. 118-138.

Mazouz Sarah, 2015, « Faire des différences : ce que l’ethnographie nous apprend sur l’articulation des modes pluriels d’assignation », *Raisons politiques*, n° 58, p. 5-89.

Palomares Élise & Testenoire Armelle, 2010, « Indissociables et irréductibles : les rapports sociaux de genre, ethniques et de classe », *L’Homme et la Société*, n° 176-177, p. 15-26.

16

Comment se forment les goûts culturels aujourd’hui ?

Philippe Coulangeon

Les manières de parler, les habitudes vestimentaires ou alimentaires, les canons de la beauté physique, littéraire ou artistique ne sont jamais étrangers aux caractéristiques des sociétés dans lesquels ils ont cours. La différenciation des goûts manifeste les frontières entre les groupes sociaux, la séparation des territoires, la division entre les hommes et les femmes, la distinction des origines. Elle s’inscrit aussi dans la dynamique temporelle de la succession des modes et des tendances qui opposent entre elles les générations successives. L’articulation de ces différentes dimensions est aujourd’hui bousculée par trois séries de transformations – massification, numérisation et globalisation – qui redéfinissent les modes de formation et de diffusion des goûts.

Goûts et cultures de classe

La mode constitue l’expérience la plus commune de la nature profondément sociale des goûts. Selon Georg Simmel (1905), la mode procède de l’articulation dialectique des besoins d’imitation et de distinction de l’individu, à l’origine de la succession et de la dévaluation de tendances se substituant les unes aux autres au fil de leur diffusion. Mais la formation des goûts est aussi envisagée comme un marqueur secondaire de la structure de classe des sociétés modernes. Dans la sociologie de Max Weber, elle est une des manifestations des styles de vie caractéristiques des différents groupes de statut. Dans la tradition marxiste, la « théorie du reflet » fournit de même une lecture sociale cohérente et unifiée de l’ensemble des manifestations symboliques et idéologiques (superstructure) des rapports de classes (infrastructure). L’antagonisme des classes se traduit par la formation de cultures distinctes, dont la différenciation des goûts est une des manifestations, dans les domaines de la musique, du cinéma, de la littérature, mais aussi de la cuisine, du vêtement, du sport, etc.

Cette interprétation de la différenciation sociale des goûts paraît toutefois assez limitée. Au sein même de la sphère d’influence marxiste, elle est assez largement remise en cause au cours du XXe siècle, en particulier chez les philosophes de l’École de Francfort, qui prennent la mesure des bouleversements induits par le développement de la production industrielle de masse qui, dans tous les domaines, y compris ceux de la culture et du divertissement, repose sur l’uniformisation des besoins, comme le montrent au seuil des années 1940, Theodor W. Adorno & Max Horkheimer (1947) à travers le concept d’« industrie culturelle ». En insistant plus particulièrement sur le cas de la musique populaire, ils développent une réflexion qui insiste sur le processus d’aliénation sous-jacent à la production d’œuvres destinée à satisfaire un public uniforme, qui réduit les différences de goûts et d’identité sous l’apparence d’une fausse individualité, produit d’une fausse conscience, prolongation dans l’ordre symbolique de l’aliénation consubstantielle au rapport de production

capitaliste. L’uniformisation des goûts s’analyse ainsi comme partie prenante d’un processus de désidentification et de démobilisation des classes dominées.

Cette réflexion, qui s’applique aussi au cinéma, à la radio et à la télévision, continue de rencontrer un certain écho dans la critique contemporaine des médias de masse. Elle souffre néanmoins des mêmes limites que la matrice marxiste dont elle est issue. La philosophie critique de l’industrie culturelle procède elle aussi d’une théorie du reflet qui éclaire très imparfaitement la formation et la propagation des goûts, auxquelles elle dénie toute autonomie. Elle prête par ailleurs aux industries de la culture et aux médias un pouvoir de manipulation des foules régulièrement démenti par l’analyse empirique de la manière dont la consommation des biens culturels produits à grande échelle fait l’objet d’une grande diversité d’usages et de réappropriations, y compris au sein des classes populaires, comme le montrent les recherches initiées par Richard Hoggart (1958) à l’université de Birmingham dans les années 1950 au sein du courant des *cultural studies*.

Le savant, le populaire et l’éclectique

L’analyse contemporaine de la formation des goûts doit aussi beaucoup à Pierre Bourdieu (1979*a*), pour qui les préférences se forment dans la socialisation aux goûts des semblables et dans la confrontation à ceux des autres. L’agencement des goûts et des usages est ainsi étroitement dépendant des divisions qui traversent la société, en particulier des clivages de classes, mais il revêt une dynamique propre qui n’oppose pas seulement le goût bourgeois (ou savant) au goût populaire, la culture des dominants à celle des dominés. La grille de lecture proposée par P. Bourdieu autorise une lecture plus élaborée de la structuration des goûts à raison du volume et

de la structure des capitaux (capital économique et capital culturel), à l'origine d'une différenciation plus fine des styles de vie des différentes « fractions de classes », en particulier au sein des classes dominantes, selon qu'elles sont plus ou moins dotées en capital économique ou culturel.

L'originalité de cette analyse relationnelle de la différenciation des goûts tient aussi au fait que ceux-ci n'y sont pas seulement envisagés comme des marqueurs passifs de statut social. Ils jouent aussi un rôle actif dans la construction des frontières symboliques entre les groupes sociaux, rappelant en cela le rôle conféré aux « styles de vie » dans la théorie wébérienne des groupes de statut. Mais la théorie de Bourdieu opère une forme de synthèse entre cet héritage wébérien et la tradition marxiste dont elle est aussi redevable, en inscrivant l'analyse de la différenciation sociale des goûts dans une théorie des capitaux qui échappe aux simplifications du matérialisme. Le goût se présente comme la forme incorporée du capital culturel, qui se distingue de sa forme objectivée (livres, œuvres d'art) et institutionnalisée (diplômes) (Bourdieu, 1979*b*) et joue un rôle prépondérant dans l'édification de barrières à la mobilité sociale, notamment au sein de l'institution scolaire, qui récompense implicitement la conformité aux canons du goût et des usages de la culture savante, d'autant plus fortement qu'elle s'applique à des domaines situés hors de son périmètre d'action (sorties culturelles, loisirs) ou qu'elle n'enseigne pas ou peu (musique, arts plastiques).

Ce modèle semble toutefois aujourd'hui mis à mal sur deux fronts principaux. En premier lieu, parce qu'elle s'inscrit essentiellement dans une sociologie de la domination, la théorie de P. Bourdieu se voit reprocher d'être aveugle à l'autonomie et la segmentation d'une culture populaire principalement envisagée sous l'angle de sa soumission à la norme de légitimité des arts savants et de la culture scolaire. Ce « misérabilisme » sociologique (Grignon & Passeron, 1989) surestime le pouvoir normatif de la culture dominante dans l'univers de la culture de masse et des médias, où

la formation des goûts semble davantage liée aux différences d'âge (ou de génération) et de genre, et moins sensible aux normes relayées par les prescriptions scolaires, en particulier dans les domaines (télévision, cinéma, musique) où celles-ci sont faibles ou inexistantes (Pasquier, 2005).

Le second aspect des thèses de P. Bourdieu qui fait aujourd'hui controverse concerne la distinction structurante des répertoires savants et populaires, de la « haute » et de la « basse » culture (en anglais *highbrow* et *lowbrow*). À partir du début des années 1990, une série de travaux initiés par le sociologue américain Richard Peterson (2004), popularisés par la métaphore de l'omnivore et de l'univore, ont mis en évidence un principe concurrent de différenciation sociale des attitudes fondé sur le degré de diversité des répertoires de goûts. Les classes supérieures tendraient ainsi à se distinguer par l'éclectisme de leurs goûts, empruntant à diverses catégories de répertoires, savants et populaires, tandis que les classes populaires se cantonneraient à des répertoires beaucoup plus uniformes.

Il n'est pour autant pas certain que cette nouvelle ligne de partage abolisse les rapports de domination symbolique inhérents à la différenciation sociale des préférences et des habitudes, ne serait-ce que parce que le phénomène sous-jacent demeure parfaitement asymétrique. Les profits de distinction de l'éclectisme s'appliquent à l'enrichissement de la fréquentation des répertoires savants par des emprunts sélectifs et mesurés aux répertoires populaires, et non l'inverse. Il n'est pas non plus établi que ces profits de distinction soient tout à fait nouveaux. Le modèle omnivore/univore de R. Peterson peut parfaitement se lire comme l'irruption d'une norme d'éclectisme raisonné et d'ouverture à la diversité constitutive d'un nouvel étalon de la légitimité culturelle. En l'absence de données historiques fiables en longue période, il est très difficile d'affirmer que les lettrés, mélomanes et autres amateurs d'art d'autrefois cultivaient un rapport plus exclusif à la culture savante que ceux d'aujourd'hui (Lahire, 2004).

La distinction culturelle à l'ère du numérique et de la globalisation

La question de l'ouverture à la diversité se pose à nouveau frais dans un contexte de globalisation des échanges culturels et de dématérialisation des biens symboliques, du fait de la numérisation des modes de production et de diffusion des œuvres. Dans ce double contexte, la valorisation de l'ouverture à la diversité revêt notamment la forme de l'émergence de goûts cosmopolites, ciment d'un capital multiculturel qui se manifeste particulièrement dans la maîtrise des langues étrangères et l'attrait de la mobilité, mais plus largement, dans une forme d'aisance à l'égard de la nouveauté et de l'inhabituel qui, selon certains auteurs, signe l'appartenance à l'élite (Khan, 2011).

L'entrée de l'économie des biens symboliques dans l'ère de la numérisation produit quant à elle des effets partiellement contre-intuitifs. Alors qu'elle pouvait apparaître à ses pionniers comme l'augure d'une extension des opportunités d'accès à des biens culturels diversifiés par la multiplication des canaux de diffusion, elle s'avère surtout porteuse d'effets de renforcement des préférences qui accentuent la segmentation sociale des goûts, des habitudes culturelles et des opinions, tant en termes de classe que de genre, de génération, d'identité nationale ou régionale, d'appartenance ethnique, communautaire ou spirituelle. Ces effets de renforcement sont très directement imputables à la logique de fonctionnement des réseaux sociaux et des algorithmes de recommandations des géants de la vente en ligne de produits culturels qui tendent à enfermer les individus dans l'espace des possibles que dessinent leurs relations et leurs consommations passées (Cardon, 2015). Ces biais de renforcement éclairent d'un jour nouveau la problématique de la diversité des répertoires de goûts.

On peut ainsi s'attendre à ce que le fonctionnement des algorithmes de recommandation ramène en permanence les consommateurs les plus

« univores » à l’expression la plus standardisée et la plus étroite de leur éventail de pratiques, dont la limite peut être illustrée par l’image du fan de telle ou telle vedette populaire de la chanson ou du cinéma qui se verrait proposer *ad nauseam* la déclinaison des diverses variantes de son goût exclusif. En sens inverse, les plus « omnivores » se verraient de plus en plus invités à explorer chacun des différents compartiments de sa gamme de préférences et à en repousser les limites. Le gradient social de diversité des goûts décrit par R. Peterson se trouverait donc renforcé par le basculement dans l’ère numérique.

À rebours de la prophétie des philosophes de l’École de Francfort, l’entrée de la culture dans l’ère de la production de masse n’est donc pas synonyme d’uniformisation des goûts et des usages. L’industrie contemporaine de la culture tire au contraire profit du renforcement de la spécificité de ses marges, que renforce l’économie des algorithmes de recommandation, qui épouse le modèle de la « longue traîne », selon l’expression utilisée pour désigner la stratégie commerciale des géants de la distribution en ligne de produits culturels consistant à maximiser leur chiffre d’affaires en mettant sur le marché une grande quantité et une grande diversité de produits dont la grande majorité réalise de faibles volumes de vente (Anderson, 2009). Le corollaire de ce modèle commercial, qui encadre très directement les processus de formation et de diffusion des goûts dans le contexte de montée en puissance des opérateurs de l’économie numérique, n’en est pas moins une forte concentration des gains sur quelques biens à grand tirage. Ainsi, les transformations contemporaines de la sociologie du goût semblent-elles très étroitement liées à celles de l’économie des biens culturels.

Mots-clés : goût, culture, classes sociales, Bourdieu, médias, numérique

Voir aussi les questions : 12 Existe-t-il des barrières entre les milieux sociaux ?, **15** Classe, race, genre… Comment les rapports sociaux

s’imbriquent-ils ?, **29** La culture est-elle en danger ?

Bibliographie

Adorno Theodor W. & Horkheimer Max, 1974 [1947], *La Dialectique de la raison : fragments philosophiques*, Paris, Gallimard.

Anderson Chris, 2009, *La Longue Traîne*, Montreuil, Pearson.

Bourdieu Pierre, 1979*a*, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Bourdieu Pierre, 1979*b*, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, p. 3-6.

Cardon Dominique, 2015, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris, Seuil.

Grignon Claude & Passeron Jean-Claude, 1989, *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil-Gallimard.

Hoggart Richard, 1970 [1958], *La Culture du pauvre*, Paris, Minuit.

Khan Shamus Rahman, 2015 [2011], *La Nouvelle École des élites*, Marseille, Agone.

Lahire Bernard, 2004, *La Culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte.

Pasquier Dominique, 2005, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement.

Peterson Richard, 2004, « Le passage à des goûts omnivores : notions, faits et perspectives », *Sociologie et sociétés*, vol. 36, nº 1, p. 145-164.

Simmel Georg, 2013 [1905], *Philosophie de la mode*, Paris, Allia.

17

Comment expliquer les inégalités sociales de santé ?

Michel Castra

La France est un des pays d'Europe où les inégalités sociales de santé sont les plus fortes. Ces inégalités, qui concernent aussi bien la durée que la qualité de la vie, n'ont pas régressé au cours des dernières décennies. Si on a pu constater une amélioration de l'espérance de vie et un recul de la mortalité, l'amélioration des techniques médicales et des connaissances, le développement de la prévention, l'amélioration des conditions de vie n'ont pas permis de diminuer les écarts entre catégories sociales ; ces derniers se sont même plutôt accentués.

Considérant que la médecine et les soins n'ont que peu d'incidence sur les inégalités sociales de santé, ce chapitre envisage ces inégalités comme étant au cœur des rapports entre corps et société. Les études quantitatives portant sur les inégalités de santé ont depuis longtemps cherché à mettre en évidence les déterminants sociaux de la santé, montrant ainsi une imbrication entre les phénomènes biologiques et sociaux. Si ces déterminants sont relativement bien identifiés, la manière dont ils sont liés entre eux n'est pas encore bien établie. Dès lors, comment rendre compte de

ces inégalités de santé et de leur composante sociale ? Il s'agit, dans ce qui suit, de chercher à comprendre les raisons pour lesquelles certains individus ont une probabilité plus importante de développer une maladie ou de décéder prématurément.

Nous évoquerons tout d'abord les explications classiques soulignant la persistance des inégalités de santé selon les catégories socioprofessionnelles, selon le genre et l'existence d'un recours inégal au système de soins. Nous présenterons ensuite les théories de la sélection sociale par la santé qui ont permis de rendre compte de certains écarts de santé. Ce sont enfin les explications par les conditions d'existence (conditions de vie, conditions de travail et modes de vie) que nous examinerons dans une dernière partie.

Des disparités de santé selon les PCS, le genre et le recours au système de soins

La santé et la maladie, loin d'être des paramètres purement individuels sont profondément tributaires de facteurs sociaux structurels. Les données concernant les inégalités de santé en France sont relativement nombreuses et les études statistiques se sont multipliées ces dernières décennies afin d'étudier la mortalité différentielle mais aussi l'accès aux soins et l'exposition aux facteurs de risque connus. Les études des démographes montrent par exemple que si l'espérance de vie a globalement augmenté en France sur une longue période, les inégalités sociales face à la mort se sont maintenues depuis la fin des années 1970. Cette persistance des écarts selon les catégories socioprofessionnelles est assez perceptible chez les hommes. Ceux qui exercent une profession de cadre vivent en moyenne six ans de plus que les ouvriers dans les conditions de mortalité de 2009-2013 (Blanpain, 2016). L'étude de l'espérance de vie selon les catégories

socioprofessionnelles révèle ainsi une stratification sociale continue dans toute la population. Les disparités entre catégories sociales restent importantes, voire augmentent : l'écart s'est par exemple creusé entre les positions extrêmes (ouvriers et cadres). Si toutes les catégories sociales ont bénéficié de l'augmentation de l'espérance de vie ces dernières décennies, certaines en ont donc profité plus que d'autres.

Ces travaux montrent bien comment le social imprime sa marque sur les corps. L'étude de la mortalité est particulièrement pertinente dans la mesure où « la mort est considérée comme le terme d'un processus dans lequel interviennent tous les éléments de la vie sociale et psychique qui se sont inscrits dans le corps, notamment ceux qui ont un effet particulièrement nocif sur le "capital santé" hérité par chaque être humain à sa naissance. D'où l'idée que la différence dans la durée de vie est l'expression synthétique de l'ensemble des inégalités sociales entre des groupes sociaux hiérarchisés » (Aïach, 2010).

Ces inégalités se retrouvent également entre hommes et femmes, ce qui peut amener à s'interroger sur l'intérêt d'une approche de la santé en termes de genre. Dans tous les pays industrialisés contemporains, les hommes ont des taux de mortalité plus élevés et une espérance de vie plus courte que celle des femmes. En France, selon l'Insee, l'espérance de vie des femmes s'élève à 85,6 ans en moyenne contre 79,7 ans pour les hommes (Papon & Beaumel, 2020). Cette différence ne s'explique pas uniquement par des causes biologiques – qui ont d'ailleurs longtemps été défavorables aux femmes, exposées aux risques liés à l'accouchement et moins bien traitées que les hommes, notamment en matière d'alimentation. Pour Pierre Aïach (2001), l'attention plus grande des femmes aux problèmes du corps, une conception de la masculinité favorisant la prise de risques chez les hommes et la confrontation de ces derniers à des conditions de travail plus difficiles physiquement, peuvent expliquer la surmortalité masculine.

Beaucoup de sociologues estiment que les disparités sociales de santé se construisent en amont de l'intervention des professionnels de santé, considérant ainsi que la médecine a un impact plutôt limité sur les inégalités dans ce domaine (Fassin, 2010). Certains travaux montrent également que ces disparités peuvent être amplifiées par les difficultés d'accès au système de santé (Gelly *et al*., 2016).

Si les différences sont relativement faibles en ce qui concerne les consultations de médecins généralistes, elles sont en revanche bien plus importantes pour les consultations de médecins spécialistes, le recours aux soins dentaires ou d'optique et plus largement aux soins préventifs : les classes populaires, qui privilégient un recours aux soins de type curatif, y ont nettement moins recours que les classes supérieures. Cette utilisation différentielle des services de santé peut s'expliquer par des inégalités d'information en matière de prévention ou de soin, mais aussi par des différences de culture du corps impliquant des représentations différentes de la maladie et des pratiques sanitaires contrastées (Bihr & Pfefferkorn, 2008). De même, la plus ou moins grande distance culturelle au monde médical n'est pas sans conséquence sur le recours au soin.

Les inégalités de ressources ont évidemment une influence déterminante dans cet inégal recours aux soins et donc sur la production des inégalités sociales de santé. Le coût reste un facteur essentiel du renoncement aux soins, le système de protection sociale ne donnant droit qu'à un remboursement limité des soins. Même si la CMU et la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire), remplacées depuis 2016 par la Puma (protection universelle maladie), assuraient la prise en charge de la plus grande partie du coût, certains montants restaient à la charge des assurés. Cela se traduisait par des écarts du point de vue du recours aux biens médicaux. Des personnes socialement défavorisées renonçaient aux soins pour des raisons financières soit parce qu'ils donnaient la priorité à d'autres dépenses, soit parce que le retour à un emploi les faisait passer au-delà des

limites permettant l’obtention de la CMU-C. Au-delà des freins liés au coût, la crainte de la stigmatisation ou encore le refus de certains professionnels de santé de prendre en charge ces patients peuvent constituer des obstacles à l’accès aux soins (Desprès, 2013).

Dans le monde anglo-saxon, certains auteurs ont souligné les effets des inégalités économiques et sociales sur l’état de santé. Ainsi, Richard Wilkinson et Kate Pickett (2009) montrent qu’il existe une corrélation entre niveaux d’inégalité, d’une part, et dégradation de l’état de santé de la population, d’autre part. Plus que la pauvreté, les inégalités seraient dangereuses et néfastes pour les individus et les sociétés. Dans une perspective proche, Anne Case et Angus Deaton (2020) expliquent comment les transformations sociales et économiques aux États-Unis ont rendu la vie beaucoup plus difficile à la classe ouvrière blanche et sans diplôme, à tel point que les « morts par désespoir » liées au suicide, aux surdoses de drogue et à l’alcoolisme, y ont augmenté de façon spectaculaire au cours de ces deux dernières décennies.

De la sélection sociale par la santé…

Au lieu de considérer que c’est la société qui est à l’origine des écarts sociaux dans le domaine de la santé, certains auteurs ont pu considérer, dans une perspective aujourd’hui très marginale, que la biologie nous prédispose à occuper une place déterminée dans l’espace social. Les disparités sociales en matière de santé pourraient être expliquées à partir du moment où on fait le postulat d’une sélection sociale *de* la santé. On attribuerait ainsi une origine biologique à la distribution des individus dans la hiérarchie sociale. L’explication par la sélection postule que les inégalités sociales de santé seraient liées aux difficultés rencontrées par les individus en moins bonne santé durant leur formation. Plus l’état de santé est dégradé, plus l’accès à

des positions sociales privilégiées serait restreint et limité. Si l'existence d'un tel effet de sélection a bien été mise en évidence, elle n'interviendrait que marginalement dans l'explication des inégalités sociales de santé (Leclerc *et al*., 2000).

S'inspirant de cette approche, certains sociologues britanniques se sont attachés à comprendre cet effet de sélection sociale à partir de la mobilité intergénérationnelle. À partir de l'étude de patients schizophrènes, des chercheurs ont montré que la classe sociale à laquelle ils appartenaient une fois adultes était systématiquement plus basse que leur position sociale d'origine. La maladie mentale affectait de manière négative la mobilité sociale intergénérationnelle des personnes atteintes. Pour expliquer cet effet de sélection sociale, ces sociologues ont émis l'hypothèse d'une sélection sociale *par* la santé. Il s'agit de tenir compte de la différenciation des individus en fonction de leur capital santé (Hélardot & Drulhe, 2011). Ces auteurs considèrent que le capital biologique ne joue pas un rôle direct dans l'orientation vers des positionnements sociaux mais qu'il constitue plutôt un cadre facilitateur ou au contraire un frein dans le parcours individuel, notamment à l'âge où se fixe l'appartenance sociale. La santé est alors envisagée comme un élément parmi d'autres influençant le destin social de l'individu.

Partant du constat selon lequel certaines disparités sociales de santé procèdent d'une sélection qui s'effectue selon des dispositifs ou des processus où la santé est un critère essentiel, et constatant qu'il peut y avoir une sélection sociale qui s'opère par l'utilisation des propriétés physiques de notre corps, Valentine Hélardot et Marcel Drulhe (2011) posent l'hypothèse d'un « double façonnement sociétal de la santé : façonnement par l'utilisation du capital santé à des fins de sélection sociale et façonnement par les effets que produisent les activités sociales sur ce dont les individus héritent à leur naissance sur le plan biologique ».

Dans cette perspective, les écarts sociaux de santé peuvent être interprétés comme une dimension des inégalités sociales. Ces inégalités sociales de santé ne s'expliquent pas uniquement par un accès ou un recours différentiel aux soins. Elles se développent bien en amont, « dans ce façonnement originel de la santé de ses membres qu'accomplit la société, soit par l'utilisation des potentialités corporelles à des fins de sélection pour des charges particulières, soit par leur mobilisation dans des activités qui usent et amenuisent le capital santé » (Hélardot & Drulhe, 2011).

… aux conditions sociales d'existence

Les inégalités sociales de santé trouvent aussi leurs origines dans la diversité des modes et vie. Si certains risques semblent *a priori* considérés comme résultant de comportements volontaires, ils n'en sont pas moins fortement liés à des dimensions sociales. Les habitudes alimentaires, les consommations d'alcool ou de tabac, l'activité physique sont autant d'éléments qui peuvent avoir une influence sur certaines maladies et sur la santé. À ces comportements immédiatement associés à la santé, il faut ajouter d'autres aspects essentiels moins souvent pris en compte : le logement et le cadre de vie, la mobilité, les loisirs et la vie sociale. Tous ces facteurs sont étroitement associés et reliés à la catégorie socioprofessionnelle et aux différents indicateurs de la position sociale. Les ouvriers consomment davantage de tabac, d'alcool et d'aliments gras que les cadres supérieurs et pratiquent moins souvent le sport. Ainsi, la fréquence des comportements présentant des risques pour la santé est inégalement répartie entre les différentes catégories socioprofessionnelles ; il en est de même pour les comportements qui constituent des facteurs favorables à la santé. Les modes de vie ne relèvent pas en priorité de choix individuels mais ils sont déterminés également par des caractéristiques

propres aux différents milieux sociaux. Ainsi, comme le souligne Didier Fassin (2010) qui reprend les analyses de Pierre Bourdieu pour expliquer ces comportements, il faut être attentif aux « dispositions » qui se traduisent par des « habitus », manières d'être et d'agir caractéristiques d'un certain contexte social. Ces dispositions permettent par exemple de comprendre que le rapport à l'alimentation n'est pas seulement déterminé par des considérations économiques mais qu'il est aussi lié à des éléments culturels, transmis par la socialisation, qui varient d'un milieu social à un autre.

Les relations entre état de santé des individus et travail ont fait l'objet de nombreuses études montrant que l'activité professionnelle peut nuire à la santé et à la sécurité. Ainsi, les conditions de travail peuvent expliquer, dans une large mesure, les inégalités sociales de santé. Pour Alain Bihr et Roland Pfefferkorn (2008), « toutes pathologies et catégories sociales confondues, le travail est ainsi tenu pour responsable de près d'un problème de santé sur cinq ; mais la proportion peut s'élever à près d'un sur deux pour certaines affections au sein de certaines catégories ». Sont ici concernés, non seulement les accidents du travail ou les maladies liées à l'exercice de certaines professions mais aussi l'usure générale, physique et psychique du travailleur, que peuvent provoquer des conditions de travail pénibles. L'exposition aux risques professionnels diffère selon les activités professionnelles. Les inégalités de nocivité et de pénibilité ont eu tendance à augmenter ces dernières années et « cette dégradation des conditions de travail a été plus importante pour les ouvriers et les employés que pour les cadres et les professions intermédiaires ». Pourtant, le lien entre travail et santé fait toujours l'objet de débats et de contestations et reste difficile à prouver pour les victimes comme pour les chercheurs : les enjeux sociaux et économiques sont en effet considérables, qu'il s'agisse de la réputation des entreprises concernées ou du dédommagement des victimes. Certains sociologues ont ainsi mis en évidence la volonté de certains acteurs (entreprises, administrations, agences) de produire de l'ignorance autour

des problèmes de santé au travail, contribuant ainsi à rendre invisibles les dangers ou les causes des pathologies professionnelles (Henry, 2004 ; Jouzel & Dedieu, 2013 ; Thébaud-Mony, 2014).

Mots-clés : accès aux soins, inégalités sociales, disparités de santé, santé au travail

Voir aussi les questions : 37 Quelles sont les conséquences de la longévité ?, **48** Comment meurt-on aujourd'hui ?

Bibliographie

Aïach Pierre, 2001, « Femmes et hommes face à la mort et à la maladie, des différences paradoxales », *in* Aïach Pierre, Cèbe Dominique, Cresson Geneviève & Philippe Claudine, *Femmes et hommes dans le champ de la santé. Approches sociologiques*, Rennes, ENSP, p. 117-147.

Aïach Pierre, 2010, *Les Inégalités sociales de santé*, Paris, Economica-Anthropos.

Bihr Alain & Pfefferkorn Roland, 2008, *Le Système des inégalités*, Paris, La Découverte.

Blanpain Nathalie, 2016, « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », *Insee Première*, nº 1584.

Case Anne & Deaton Angus, 2020, *Deaths of Despair and the Future of Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.

Desprès Caroline, 2013, « Négocier ses besoins dans un univers contraint. Le renoncement aux soins en situation de précarité », *Anthropologie & santé*, en ligne, nº 6.

Drulhe Marcel, 1996, *Santé et société. Le façonnement sociétal de la santé*, Paris, Puf.

Fassin Didier, 2010, « Inégalités sociales de santé », *in* Fassin Didier & Hauray Boris, *Santé publique, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 413-424.

Gelly Maud, Giraud Baptiste & Pitti Laure (dir.), 2016, « Quand la santé décuple les inégalités », *Agone*, n° 58.

Hélardot Valentine & Drulhe Marcel, 2011, « Disparités et inégalités sociales de santé : quelles intelligibilités ? », *in* Drulhe Marcel & Sicot François (dir.), *La Santé à cœur ouvert. Sociologie du bien-être, de la maladie et du soin*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 113-136.

Henry Emmanuel, 2017, *Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Jouzel Jean-Noël & Dedieu François, 2013, « Rendre visible et laisser dans l'ombre. Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 1, p. 29-49.

Leclerc Annette, Fassin Didier, Grandjean Hélène, Kaminski Monique & Lang Thierry (dir.), 2000, *Les Inégalités sociales de santé*, Paris, La Découverte/Inserm.

Papon Sylvain & Beaumel Catherine, 2020, « Bilan démographique 2019. La fécondité se stabilise en France », *Insee Première*, n° 1789.

Thébaud-Mony Annie, 2014, *La Science asservie. Santé publique : les collusions mortifères entre chercheurs et industriels*, Paris, La Découverte.

Wilkinson Richard & Pickett Kate, 2009, *The Spirit Level. Why More Equal Societies Almost Always Do Better*, Londres, Allen Lane.

18

L'enfance échappe-t-elle à l'ordre social ?

Mathias Millet

L'enfance, communément pensée comme échappant aux contraintes sociales, existe-t-elle en dehors des rapports sociaux ? Il est en effet courant d'envisager l'enfance au singulier, comme si les enfants partageaient les mêmes expériences et les mêmes conditions sociales d'existence. Il est aussi habituel de penser une enfance naturalisée, renvoyée aux étapes de sa maturation psychologique et biologique. L'affirmation du souci de la particularité enfantine au XVIe siècle (Ariès, 1973) rend compte, en partie, de cette perception. Séparée dans l'école, l'enfance fut spécifiée et avec elle, progressivement, tout un univers enfantin autour d'activités, de lieux et de temps réservés à cet âge. Mais la réification de l'enfance résulte aussi d'une division historique du travail scientifique ayant privilégié des lectures peu soucieuses des variations sociales et culturelles (psychologies, pédagogie, neurosciences). La sociologie, quant à elle, s'est longtemps centrée sur les individus adultes. Elle s'est ainsi détournée de l'enfance jusqu'à une période récente où deux conceptions s'opposent sans se contredire entièrement. Les *childhood studies*, d'un côté, décrivent une enfance *sui generis*, irréductible aux forces qu'exercent sur elle les

structures sociales de la vie adulte. Elles insistent sur une enfance dotée d'*agentivité* et de pouvoir d'agir, à l'origine d'un entre-soi culturel enfantin (Sirota, 2006). D'un autre côté, une *conception variationniste* de la socialisation enfantine insiste sur l'existence d'enfances différenciées selon leurs conditions matérielles et culturelles (Lignier *et al.*, 2012). Ce texte revient rapidement sur trois aspects de la question : celui d'une enfance à l'origine d'expériences communes ; celui d'enfances différenciées et inégales ; celui enfin d'une socialisation enfantine sous multiples contraintes.

L'enfance n'est-elle qu'un mot ?

L'histoire montre que l'enfance n'a pas toujours été pensée comme période à part ; mais qu'une fois inventée, elle est devenue une catégorie aux effets bien réels sur la vie des enfants, dorénavant soumis à un régime contraint et spécifique, à l'origine d'expériences communes. Le XVIe siècle ne voyant plus dans l'enfant un être suffisamment mûr pour la vie, il alimente un double processus de dévalorisation et d'enfermement de l'enfance dans l'école. Avec les collèges d'Ancien Régime et les petites des écoles urbaines, les enfants sont réunis dans un lieu clos et un temps défini pour y étudier sous la direction d'un maître (Vincent, 1980). En contrepoint, la famille se resserre autour de liens d'affection et l'enfant devient, d'abord dans les classes supérieures, objet d'attention culturelle. Cette séparation correspond à la fabrication d'un univers enfantin, faits de jeux, d'objets ou d'activités spécifiques, qui sont autant d'occasions d'un entre-soi enfantin autour de centres d'intérêts communs, où se forgent des sociabilités, des pratiques langagières, des conduites corporelles. Ces réalités d'une enfance spécifiée se vérifient au sein des cadres institutionnels ; mais elles se retrouvent aussi à l'intérieur des univers domestiques dont certains

aménagements (jouets, décoration, mobilier, etc.) sont faits à hauteur d'enfant. La singularité de l'enfance réside aussi dans son caractère historiquement chronométrique : celui d'une enfance pensée en périodes ordonnées, articulant « capacités », « niveau scolaire » et « âge biologique », qui conduisent par exemple à identifier les enfants en fonction de temps de passage (à 2 ans, à 6 ans, etc.) et à les classer comme à l'heure, en avance ou en retard. Enfin, l'enfance est un temps des « dispositions faibles ». Les dispositions de genre ou de classe sont certes déjà bien présentes dans les habitus enfantins, mais elles y apparaissent comme encore instables. « [Ê]tre très jeune, c'est avoir des dispositions personnelles encore suffisamment peu arrêtées pour laisser la pratique relativement ouverte, incertaine – et notamment, présenter des préférences pour les choses fortement soumises aux particularités volatiles du contexte d'action. » (Lignier, 2019).

Des enfances inégales

Néanmoins, si l'enfance n'est pas qu'un mot, elle reste un « singulier pluriel » (Garnier, 2019). Le sociologue qui s'intéresse aux pratiques enfantines opère *a minima* un double constat : il ne trouve jamais que des enfances ordonnées et inégales ; la différenciation des enfances dépend de ses configurations d'existence, milieu social et sexe notamment. Selon la région sociale du monde où ils naissent, les enfants ne sont pas soumis aux mêmes contraintes, n'ont pas à surmonter les mêmes difficultés, ne sont pas portés par les mêmes forces. L'enquête dirigée par Bernard Lahire (2019) auprès de trente-cinq enfants de grande section de maternelle permet de pointer l'existence d'enfances de classe. Les histoires de ces enfants, sélectionnés parmi un spectre de familles allant des plus pauvres aux plus dotées, montrent comment leurs existences les confrontent précocement à

des (im)possibles différents en matière de santé, de logement, de scolarité, de pratiques langagières et corporelles, de loisirs, d'alimentation ou de sport. Il y a peu de points communs entre Balkis, qui vit avec son père et ses quatre frères et sœurs dans une voiture, peut difficilement porter des vêtements propres et se laver, et Valentine, élevée au cœur de la bourgeoisie parisienne, régulièrement présente à l'opéra ou au théâtre, qui multiplie les loisirs sportifs entre tennis, natation et pratique du ski, voyage à l'étranger, soigne sa toilette, occupe un logement confortable. Les conditions de classes génèrent aussi des écarts en matière de goûts et d'accès à la culture légitime. La télévision et les écrans sont davantage regardés dans les milieux ouvriers, quand la lecture de livres ou la fréquentation d'un lieu de culture est toujours plus présente chez les enfants de cadres (Octobre *et al.*, 2010). De même, les familles des classes supérieures pratiquent une véritable « sportivisation » de l'enfance préparant les enfants à la compétition sociale quand les enfants sans activité physique et sportive encadrée appartiennent presque toujours aux familles populaires (Menneson & Julhe, 2012). Enfin, les conditions professionnelles des parents ont des effets sur les temporalités enfantines. Lorsque les parents occupent des emplois postés, à contretemps des rythmes collectifs, et que les revenus sont insuffisants pour financer des relèves éducatives, les écarts d'horaires désynchronisent les temps de présence familiaux, en contradiction avec les exigences scolaires (Millet & Thin, 2012). Ces enfances de classe sont indissociablement des enfances genrées. Dès le plus jeune âge, les enfants sont exposés à des injonctions sexuellement différenciées. Les techniques modernes d'échographie, qui permettent de connaître le sexe du fœtus *in utero*, conduisent à une préparation du genre de l'enfant avant même la naissance (Pelage *et al.*, 2016). Les parents ajustent ainsi les équipements, les espaces, les décors et la première garde-robe au sexe de l'enfant. « [L]e genre précède le sexe » (*idem*). Les jouets ont aussi une grande importance dans cette socialisation genrée. Agents

périphériques de la socialisation comme les habits (Dafflon Novelle, 2006), ils construisent le genre par leurs liens avec un ensemble de stéréotypes. Les jeunes filles tiennent plus souvent un journal intime, sont plus nombreuses à lire des livres, pratiquent volontiers une activité artistique quand les garçons s'orientent davantage vers la pratique des jeux vidéos et le sport. Enfin, un autre principe majeur de différenciation des enfances réside dans les classements opérés par les institutions, en particulier l'école. Si la scolarisation est une condition commune, tous les enfants n'en font pas la même expérience. Dès l'école élémentaire, des dispositifs de remédiation scolaire singularisent certains élèves et les séparent des autres : RASED (difficulté scolaire), UPE2A (allophonie), SEGPA (grande difficulté scolaire), ULIS (handicaps), ITEP (« troubles » du comportement), classe relais (décrochage), etc. Les enfants sont aussi très vite dotés d'un sens social critique (Zarca, 1999) qui les conduit à voir le monde d'après les catégories de l'ordre social. *L'Enfance de l'ordre* (Lignier & Pagis, 2017) montre que les enfants retirent de leurs différences de placement des perceptions différentes des mêmes réalités. Leur disposition à percevoir les écarts sociaux dépend d'une socialisation différentielle à l'intérêt de hiérarchiser le monde. L'école joue bien sûr un grand rôle dans cette sensibilité. Dès l'école maternelle, les élèves sont confrontés aux inégalités culturelles et à l'évaluation de ce qu'ils font et savent (Millet & Croizet, 2016). Les classes réunissent par exemple des enfants d'horizons sociaux divers dont les ressources (langagières, scripturales, cognitives, etc.) s'avèrent très inégales (Montmasson-Michel, 2018). Dès 3 ans, les jeunes écoliers voient des camarades félicités pour leurs bonnes réponses, leur parole écoutée, voire suscitée plus qu'une autre. Alors que certains ont des choses pertinentes à dire pour l'école, d'autres peinent à répondre aux questions ou se font reprendre. Ces différences scolaires sont d'autant plus ressenties que l'activité scolaire, à travers le jeu des bonnes ou des

mauvaises réponses, des comparaisons explicites ou implicites, forme les enfants au jugement sur ces différences et leur propre valeur (scolaire).

Des socialisations enfantines sous contraintes multiples

Si l'enfance n'échappe pas à l'ordre social, c'est en raison de sa grande dépendance à ceux qui étaient là avant elle et aux structures sociales de la vie adulte, et parce que, opérant au moment des « virtualités indécises qui constituent l'homme au moment où il vient de naître » (Durkheim, 1922), les conditions primaires de l'enfant fonctionnent comme autant de conditions objectives qui s'inscrivent durablement dans ses structures mentales. Mais si les enfances sont différenciées, c'est aussi parce qu'elles sont prises entre plusieurs instances socialisatrices qui font « les plis singuliers du social » (Lahire, 2013). Elles sont bien sûr le produit des pratiques familiales et parentales dont la place reste décisive tant la famille constitue l'univers des premières évidences. Mais la famille doit aussi composer avec d'autres acteurs de la socialisation enfantine, nourrice, crèche, animations périscolaires, école bien sûr ou encore industries culturelles et groupe des pairs. Ces autres acteurs ont une importance particulière car ils occupent tous une place décisive dans la socialisation des enfants. Durant la semaine, un enfant peut passer plus de temps avec sa nourrice ou à la crèche qu'avec ses parents. De même l'école est-elle une raison sociale fondamentale à cet âge de la vie et un emploi du temps quotidien. Néanmoins, ces acteurs sont loin d'avoir le même poids dans la socialisation enfantine. La légitimité des pratiques familiales reste supérieure à celle d'une nourrice ou d'une crèche qui demeurent les délégués de la garde parentale. L'école, en raison de son caractère obligatoire et de sa quotidienneté, et de ses enjeux cognitifs et d'avenir,

pèse d’un poids particulièrement lourd. Quant aux groupes de pairs, ils tirent leur force des systèmes de normes et de préférences qui constituent l’univers de référence juvénile. D’une force inégale, ces différentes socialisations se combinent pour former des configurations d’expériences *relativement* singulières, et peuvent se contredire ou se renforcer lorsqu’elles se rencontrent. Trois situations peuvent ainsi alimenter l’analyse des variations enfantines. Les situations de contradiction qui résultent de la fréquentation d’univers opposés peuvent sous certaines conditions mettre les dispositions acquises en crise. Les situations de renforcement viennent confirmer et approfondir les habitudes acquises ; enfin, les situations sans doute les plus fréquentes où les habitudes acquises ne s’actualisent que partiellement sont celles qui génèrent des remaniements dispositionnels ou réorientent les pratiques (Darmon, 2010). Le tout produit des différenciations multiples et de plus ou moins grands déplacements sociaux à l’origine de différences dans la différence d’enfances enchâssées dans l’ordre social.

Mots-clés : enfance(s), inégalité(s), socialisation, ordre social

Voir aussi les questions : 16 Comment se forment les goûts culturels aujourd’hui ?, **39** De quoi les parents sont-ils responsables ?, **41** Les diplômés sont-ils méritants ?

Bibliographie

Ariès Philippe, 1973, *L'Enfant et la Vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil.

Dafflon Novelle Anne (dir.), 2006, *Filles-garçons : socialisation différenciée ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Darmon Muriel, 2010, *La Socialisation*, Paris, Armand Colin.

Durkheim Émile, 1995 [1922], *Éducation et sociologie*, Paris, Puf.

Garnier Pascale, 2019, « Enfances à l'école : un singulier pluriel », *Émulations. Revue de sciences sociales*, n° 29, p. 155-167.

Lahire Bernard, 2013, *Dans les plis singuliers du social*, Paris, La Découverte.

Lahire Bernard (dir.), 2019, *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Seuil.

Lignier Wilfried, 2019, *Prendre. Naissance d'une pratique sociale élémentaire*, Paris, Seuil.

Lignier Wilfried, Lomba Cédric & Renahy Nicolas, 2012, « La différenciation sociale des enfants », *Politix*, n° 99, p. 9-21.

Lignier Wilfried & Pagis Julie, 2017, *L'Enfance de l'ordre*, Paris, Seuil.

Mennesson Christine & Julhe Samuel, 2012, « L'art (tout) contre le sport ? La socialisation culturelle des enfants des milieux favorisés », *Politix*,

n° 99, p. 109-128.

Millet Mathias & Croizet Jean-Claude, 2016, *L'École des incapables ?*, Paris, La Dispute.

Millet Mathias & Thin Daniel, 2012 [2005], « Le temps des familles populaires à l'épreuve de la précarité », *Lien social et politiques*, n° 54, p. 153-162.

Montmasson-Michel Fabienne, 2018, *Enfances du langage et langages de l'enfance. Socialisation plurielle et différenciation sociale de la petite enfance scolarisée*, thèse de doctorat de sociologie, université de Poitiers, Gresco.

Octobre Sylvie, Détrez Christine, Mercklé Pierre & Berthomier Nathalie, 2010, *L'Enfance des loisirs*, Paris, La Documentation française.

Pélage Agnès, Brachet Sara, Brugeilles Carole, Paillet Anne, Rollet Catherine & Samuel Olivia, 2016, « Alors c'est quoi ? Une fille ou un garçon ? Travail de préparation autour du genre pendant la grossesse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 214, p. 30-45.

Sirota Régine (dir.), 2006, *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Vincent Guy, 1980, *L'École primaire française*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Zarca Bernard, 1999, « Le sens social des enfants », *Sociétés contemporaines*, n° 36, p. 67-101.

19

Choisit-on son lieu de résidence ?

Violaine Girard

Un nombre croissant d'individus ou de groupes – personnes en situation de précarité, issues de l'immigration, etc. – seraient en France, selon des représentations courantes, assignées à résidence dans des quartiers particulièrement défavorisés (cités d'habitat social, centres anciens dégradés ou encore zones rurales paupérisées, etc.). La crise du logement et la hausse des prix de l'immobilier sont par ailleurs devenues, depuis plus d'une vingtaine d'années, une importante source de préoccupation pour les ménages à la recherche d'un logement, notamment parmi les jeunes générations. Central dans la vie des ménages, le choix du lieu de résidence renvoie également, à l'échelle de la société, à des enjeux politiques majeurs, que l'on songe au mot d'ordre de la mixité sociale, placé au cœur des politiques d'aménagement depuis près de quarante ans, à la dénonciation du rôle des « bobos », qui, investissant massivement les centres-villes, contribueraient à en évincer les familles populaires, ou encore à la mise en cause du séparatisme qui caractériserait désormais des classes moyennes très largement soucieuses de préserver leur entre-soi résidentiel. Aux fortes contraintes économiques et sociales qui s'imposent aux plus vulnérables

s'opposeraient ainsi les stratégies de ménages qui, à l'inverse, mettraient à mal des solidarités territoriales pourtant jugées nécessaires au maintien de la cohésion sociale. Façonnés par les politiques publiques, les choix résidentiels s'opèrent en réalité dans la tension entre les aspirations portées par les ménages, les ressources qu'ils mobilisent pour se loger et les contraintes d'ordre économique, professionnel, familial qui s'imposent à eux.

Hiérarchisation des espaces résidentiels et ségrégation sociospatiale

L'inscription et la distribution des groupes sociaux dans la ville constituent un objet d'étude pour la sociologie depuis plus d'un siècle, à la suite notamment de travaux menés par Robert Park et ses collègues du département de sociologie de l'université de Chicago dès les années 1920. Dans une ville industrielle en plein essor démographique et dont la croissance connaît une ampleur inédite, ces derniers ont cherché à saisir les mécanismes de répartition de divers groupes sociaux – migrants, ouvriers, mais aussi artistes ou propriétaires aisés – dans la mosaïque des différentes « aires » qui composent la ville. Robert Park écrit ainsi : « La métropole est, en quelque sorte, un gigantesque mécanisme de tri et de filtrage qui […] sélectionne infailliblement dans l'ensemble de la population les individus les mieux à même de vivre dans un secteur particulier et un milieu particulier […]. La ville […] tient son caractère de la sélection et de la ségrégation de sa population, de telle sorte que chacun trouve en fin de compte l'endroit dans lequel il peut vivre ou doit vivre. » (Robert Park, « La ville comme laboratoire social » (1929) ; reproduit *in* Grafmeyer Joseph, 1979). En s'intéressant ainsi aux « mécanismes » qui s'imposent aux individus et déterminent, au moins en partie, leurs trajectoires

(mécanismes qui ne sauraient donc pas résulter de la seule agrégation d'une multiplicité de choix individuels), les sociologues de Chicago ont marqué l'étude de la ségrégation sociospatiale : en mettant tout d'abord en évidence l'existence d'une hiérarchisation des espaces qui composent la ville en fonction des usages qui en sont faits et des populations qui leur sont associées, en envisageant ensuite la ségrégation comme un processus dynamique, lié notamment à la mobilité des migrants qui s'éloignent des quartiers les plus dévalorisés au fil de leurs parcours d'insertion dans la société d'accueil.

Lorsque la ségrégation est aujourd'hui évoquée dans le débat public, c'est d'ordinaire pour condamner les formes poussées de mise à l'écart que subissent certains groupes sociaux défavorisés ou stigmatisés. Or, si l'attention des pouvoirs publics et des médias se concentre principalement sur les quartiers réputés concentrer pauvreté et problèmes sociaux, on sait moins que les espaces les plus homogènes socialement sont en fait les « ghettos de riches », c'est-à-dire les quartiers où se rassemblent les fractions les mieux dotées des classes supérieures. En sociologie urbaine, la ségrégation, définie comme l'inégale distribution des groupes sociaux dans l'espace résidentiel, est en effet abordée à l'échelle d'une agglomération entière, impliquant ses habitants les plus aisés comme les plus démunis. Pour le cas de la métropole parisienne, Edmond Préteceille (2006) a montré, à partir des recensements de la population, que ce sont bel et bien les classes supérieures, et en leur sein les fractions économiquement dominantes, qui sont à la fois « bénéficiaires et moteur de la ségrégation », c'est-à-dire que leur concentration résidentielle, de plus en plus poussée, est à la source des dynamiques de différenciation et de hiérarchisation de l'ensemble des espaces résidentiels avec, à l'autre bout de l'échelle, certains quartiers populaires où la précarité progresse. Pour autant, ce résultat doit s'accompagner d'un autre constat : à rebours de la thèse de la dualisation des villes globales, évoquant une polarisation des métropoles entre quartiers

privilégiés et défavorisés (Sassen, 1991), ce sont bien les espaces « moyens-mélangés » qui restent prédominants au début des années 2000 en Île-de-France. Cela signifie en particulier que les classes moyennes sont présentes, en proportion variable, dans une très large majorité de quartiers et que, concernant les classes populaires, la plupart des ménages voisinent avec des classes moyennes et supérieures dans leur espace résidentiel. Ces résultats empiriques viennent également contrecarrer la vision de l'économiste Éric Maurin (2004) selon laquelle les classes moyennes seraient désormais de plus en plus tentées par le repli sur soi et le séparatisme dans certains espaces.

En plus des inégalités socio-économiques, un deuxième grand facteur de ségrégation, celui des discriminations ethnoraciales, imprime sa marque aux parcours des ménages. L'enquête « Trajectoires et origines » de l'Ined et l'Insee, réalisée en 2008, objective les écarts liés à l'origine en la matière : les immigrés et leurs descendants sont moins souvent propriétaires et occupent plus souvent un logement HLM que la population majoritaire, l'écart étant le plus fort pour les immigrés d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou de Turquie (AMT) (Pan Ké Shon & Robello, 2010). Ces écarts renvoient, pour une part, à des déterminants socio-économiques (niveau de diplôme, insertion sur le marché du travail, etc.) mais ne s'y réduisent pas : il existe en effet des discriminations, dont les effets sont bien réels, qui conduisent à une concentration des originaires d'AMT et de leurs enfants dans les quartiers d'habitat social les plus défavorisés. Il serait pourtant faux de parler de ghettoïsation à ce propos : comme le rappelle Jean-Louis Pan Ké Shon, si ces immigrés et leurs descendants représentent une forte part de la population (35 %) des zones urbaines sensibles (c'est-à-dire des quartiers définis ainsi par la politique de la ville), ils y côtoient des habitants d'autres origines et, par ailleurs, une forte majorité d'entre eux (les trois quarts) vit en dehors de ces quartiers (Pan Ké Shon, 2011).

Inégalités sociales et ethnoraciales impriment donc leurs marques aux parcours résidentiels aujourd’hui en France : les « choix » de localisation des ménages sont en effet déterminés par l’existence d’une hiérarchie des différents espaces résidentiels, hiérarchie à la fois économique, liée à la valeur des biens immobiliers, et symbolique, liée à la valorisation différentielle des espaces résidentiels (des beaux quartiers aux cités de banlieue, en passant par les centres anciens et les espaces pavillonnaires plus périphériques).

Des politiques du logement aux aspirations sociales des ménages

Lors de la recherche d’un logement, les ménages envisagent généralement trois grands types de critères : la localisation, le type d’habitat (appartement ou maison, surface et nombre de pièces, etc.), et le statut d’occupation (propriété occupante, location dans le secteur privé, location dans le secteur social). En France, l’État joue de longue date un rôle incontournable dans la structuration de ce marché du logement segmenté au sein duquel s’orientent les ménages : d’abord par l’édiction des règles d’urbanisme et la promotion d’opérations d’aménagement, ensuite par la définition du rôle du secteur locatif social et des conditions pour y avoir accès, et enfin par l’édiction de normes concernant l’habitat (surface minimale, normes sanitaires, etc.) et de règles encadrant les rapports entre ménages et acteurs du marché (bailleurs publics et privés, promoteurs, organismes de crédit, etc.). Depuis la fin des années 1970, l’instauration d’aides au logement contribue aussi à permettre à certains ménages de s’acquitter de leurs dépenses de logement. On le comprend, toutes ces formes d’intervention étatiques viennent façonner les conditions de possibilité des trajectoires résidentielles. Mais, plus largement encore, ce

sont les aspirations même des ménages qui sont façonnées par les dispositifs publics (Authier *et al.*, 2010).

C'est le cas notamment de la promotion du modèle de la maison individuelle. L'attrait de ce modèle auprès des ménages apparaît en effet assez largement lié aux politiques d'encouragement à l'accession à la propriété engagées depuis les années 1980, suivant un mot d'ordre régulièrement réactivé sur la scène politique (Lambert, 2015). Par le biais de prêts immobiliers dits aidés, car leurs taux sont garantis par l'État, ces politiques ont pu placer le « rêve pavillonnaire » à la portée financière d'une large part des ménages populaires, du moins parmi ceux disposant de revenus stables. En contribuant ainsi à rendre ces ménages solvables, ces politiques ont contribué à l'essor du prêt immobilier, tout en soutenant l'activité des constructeurs de pavillons. Mais elles ont surtout suscité puis renforcé tout un imaginaire social autour de la valorisation de ce type d'habitat, qualifié de « placement de père de famille » en 1990 par Pierre Bourdieu (2000) et devenu aujourd'hui synonyme de respectabilité sociale pour beaucoup de familles populaires, par opposition aux cités d'habitat social régulièrement dépréciées dans les discours publics (Girard *et al.*, 2013). La forte valorisation du modèle pavillonnaire s'accompagne toutefois du maintien d'inégalités marquées entre groupes sociaux. Ainsi, selon les chiffres du recensement de 2010, alors que 58 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en France, cette proportion s'élève à 65 % des ménages dont la personne de référence appartient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, et descend à l'inverse à 45 % pour les ménages rattachés à la catégorie des ouvriers, et à 34 % des employés (Girard, 2014).

L’inscription résidentielle, une inscription dans l’espace social

Or, si les aspirations des ménages à l’égard de leur résidence semblent si fortes aujourd’hui, c’est sans doute parce que le logement constitue un élément de plus en plus central dans la définition du statut social. Outre la dimension classante du lieu de résidence, déjà évoquée, les ménages se préoccupent aussi des relations sociales qu’ils pourront entretenir dans leur voisinage comme de la réputation des établissements où scolariser leurs enfants (Vermeersch *et al.*, 2019). Dans certains cas, le logement vient même au secours de la trajectoire sociale.

Anaïs Collet (2015) montre par exemple qu’à Montreuil, l’installation de ménages issus des catégories moyennes et supérieures dans d’anciens logements ouvriers ou locaux d’activité, répond souvent à un enjeu de maintien de leurs propres positions sociales face à des trajectoires professionnelles fragilisées, incertaines ou atypiques. Si leurs parcours et profils demeurent hétérogènes, ces gentrifieurs, c’est-à-dire ceux et celles qui investissent des quartiers populaires et participent ainsi à la revalorisation et à l’embourgeoisement progressif de ces quartiers, ont pour caractéristique d’être fortement dotés en capital culturel, plus qu’en capital économique. En engageant du temps pour réhabiliter et aménager des logements hors normes, pour développer une activité artistique ou organiser des événements culturels dans leur quartier, ou encore en s’investissant en tant que parents d’élèves dans la vie des établissements de leurs enfants, ils s’efforcent de « rester bourgeois » en tirant parti de ressources sociales qu’ils investissent sur la scène résidentielle pour compenser des moyens économiques insuffisants pour accéder aux quartiers bourgeois traditionnels. De façon générale, la mobilité ou l’inscription résidentielle font plus que simplement traduire ou accompagner les déplacements opérés dans l’espace social. Dans certains secteurs professionnels, l’injonction à la

mobilité géographique des cadres constitue une composante particulièrement importante de la progression des carrières, non sans conséquences en termes d'inégalités entre hommes et femmes, les secondes parvenant plus difficilement à concilier cet impératif avec les contraintes de leurs conjoints et enfants. Dans le cas des ménages les plus aisés, le fait de vivre dans l'environnement privilégié des beaux quartiers constitue même une condition déterminante de la reproduction de positions sociales dominantes : l'entre-soi de ces quartiers fonctionne comme une instance à même d'assurer aux enfants la socialisation nécessaire pour se maintenir au sein des groupes sociaux les plus favorisés.

À la lumière de tous ces éléments, l'opposition entre lieu de résidence choisi ou subi apparaît beaucoup trop simpliste : les politiques du logement jouent un grand rôle en la matière, tout comme les inégalités sociales et l'existence de discriminations qui impriment leurs marques aux « choix » qui sont ouverts aux ménages. Un certain nombre d'évolutions sociales vont enfin dans le sens d'un renforcement du rôle de l'entourage dans la construction des parcours résidentiels : progression du nombre des séparations conjugales qui conduisent à des décohabitations, mais aussi maintien de proximités spatiales et d'entraide au quotidien avec des membres de la famille élargie (Bonvalet, 2003), importance de l'entraide intergénérationnelle pour l'accès à un logement indépendant chez les jeunes adultes, etc. Alors que le creusement des inégalités de logement entre catégories sociales et générations se poursuit depuis plusieurs décennies (Bugeja-Bloch, 2013), le lieu de vie constitue pour les ménages un objet crucial d'investissements financiers, matériels et symboliques.

Mots-clés : trajectoires résidentielles, logement, inégalités spatiales, ségrégation, mobilité

Voir aussi les questions : 5 Les solidarités familiales, une alternative crédible ? **14** Existe-t-il des frontières ethnoraciales ?, **20** La France

périphérique existe-t-elle ?, **21** Les quartiers riches se replient-ils sur eux-mêmes ?

Bibliographie

Authier Jean-Yves, Bonvalet Catherine & Lévy Jean-Pierre (dir.), 2010, *Élire domicile : la construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Bugeja-Bloch Fanny, 2013, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, Puf.

Bonvalet Catherine, 2003, « La famille-entourage locale », *Population*, vol. 58, nº 1, p. 9-43.

Bourdieu Pierre, 2000, *Les Structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.

Collet Anaïs, 2015, *Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, Paris, La Découverte.

Girard Violaine, 2014, « Un peuplement au-dessus de tout soupçon ? Le périurbain des classes populaires blanches », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 204, p. 46-69.

Girard Violaine, Lambert Anne & Steinmetz Hélène, 2013, « Propriété et classes populaires : des politiques aux trajectoires », *Politix*, nº 101, p. 7-20.

Grafmeyer Yves & Joseph Isaac (dir.), 2004 [1979], *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion.

Lambert Anne, 2015, *« Tous propriétaires ! » L'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil.

Pan Ké Shon Jean-Louis, 2011, « La ségrégation des immigrés en France : état des lieux », *Population & sociétés*, n° 477.

Pan Ké Shon Jean-Louis & Robello Solenne, 2010, « Inégalités des transitions de logement, discrimination et ségrégation perçues », *in* Beauchemin Cris, Hamel Christelle & Simon Patrick (dir.), 2015, *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Éditions de l'Ined, p. 95-100.

Préteceille Edmond, 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n° 62, p. 69-93.

Sassen Saskia, 1991, *The Global City : New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press.

Vermeersch Stéphanie, Launay Lydie & Charmes Éric, 2019, *Quitter Paris ? Les classes moyennes entre centre et périphéries*, Paris, Créaphis.

20

La France périphérique existe-t-elle ?

Violaine Girard et Colin Giraud

Depuis les élections présidentielles de 2012 et 2017, comme à l'occasion du mouvement des Gilets jaunes à l'automne 2018, la figure de la « France périphérique » est régulièrement convoquée pour expliquer la « révolte des ronds-points » ou la montée des scores du Front national (FN, devenu Rassemblement national en 2018). Cette figure incarne désormais des territoires en proie à la déprise économique et des populations abandonnées des pouvoirs publics. Elle est couramment opposée aux grandes métropoles et leurs élites favorisées, perçues comme étant au cœur d'une économie désormais mondialisée. À la faveur de son succès, cette expression aurait désormais rendu visible la situation des habitants de ces territoires, à défaut de permettre leur prise en considération par les pouvoirs publics. Un certain nombre de recherches, ainsi que les chiffres produits par la statistique publique, viennent pourtant remettre en cause l'existence d'une coupure nette entre une France qualifiée de dynamique, celle des grandes agglomérations, et une France qui subirait décrochage économique et problèmes sociaux. Peut-on alors vérifier l'existence d'une fracture territoriale traversant la France et séparant les « gagnants de la

mondialisation » des « ménages modestes », qui dans leur grande majorité seraient aujourd'hui rejetés à distance des centres urbains ? Cette opposition sociale et spatiale constitue-t-elle une grille de lecture révélatrice d'une nouvelle structuration des rapports sociaux dans la France contemporaine ? Après avoir décrit le succès de cette thèse depuis une dizaine d'années en France, il faudra montrer combien elle est invalidée par de nombreux travaux empiriques et quels enjeux idéologiques elle révèle en filigrane.

Une existence avant tout médiatique et politique

De qui parle-t-on lorsqu'on évoque la France périphérique ? Alors que les quartiers populaires de banlieue ont longtemps fait figure de principaux lieux de concentration des problèmes sociaux (Tissot & Poupeau, 2005), l'idée selon laquelle les habitants des espaces périurbains et ruraux subiraient eux aussi déclassement et relégation dans des territoires en perte de vitesse s'impose avec force dans les années 2010. La « France périphérique » désigne alors une catégorie d'espaces du territoire national, mais charrie aussi avec elle une thèse de portée plus générale sur les nouvelles fractures qui affecteraient le pays.

À l'origine de cette formule à succès se trouve une personnalité médiatique, Christophe Guilluy, consultant ayant une formation de géographe, qui œuvre à sa diffusion dans la presse par la publication d'un livre éponyme en 2014. Essai journalistique ou pamphlet politique, cet ouvrage a un statut flou. S'il tente de raisonner à partir d'indicateurs chiffrés, la construction de ces derniers est contestée par un certain nombre de géographes (Bergel & Rivière, 2016) et l'analyse qui en est tirée reste floue : concentrant les « fragilités sociales », la France périphérique serait celle des plans sociaux et des lotissements « bas de gamme ». Surtout, le livre ambitionne de livrer une thèse générale portant tout à la fois sur

l’évolution du territoire national et des structures sociales, ainsi que sur les effets politiques de cette évolution. La disparition programmée des classes moyennes, fragilisées par la montée du chômage et de la précarité, conduirait aujourd’hui à une coupure entre deux espaces et deux mondes : la France des catégories populaires, regroupant les ouvriers et employés hors des métropoles, d’une part, les grandes métropoles, d’autre part, façonnées par la mondialisation au profit des « classes dominantes ». Il faut insister sur la nature à la fois spatiale, sociale, culturelle et politique de cette opposition binaire entre deux mondes en miroir : la France périphérique des pauvres ; la France des métropoles, celle des vainqueurs de la mondialisation. Ce modèle opposerait des groupes sociaux, des espaces mais aussi des systèmes de valeurs et des positionnements politiques : les habitants des métropoles, tirant profit de la mondialisation libérale, seraient volontiers ouverts à la diversité culturelle, quand cette dernière fragiliserait les habitants des périphéries qui trouveraient refuge dans le vote FN. Cette incursion des questions électorales dans l’analyse des dynamiques territoriales explique sans doute le succès rapide de cet ouvrage auprès des journalistes politiques, mais aussi des cabinets ministériels et des *think tanks* politiques, à droite comme à gauche. L’élection présidentielle de 2017 (campagne, discours, résultats) a contribué à enraciner médiatiquement et politiquement la catégorie discursive de « France périphérique », le mouvement des Gilets jaunes à en élargir encore la diffusion et la banalisation. À l’image d’autres catégories (« communauté », « ghetto », « immigrés », « bobos »), le succès politique et médiatique d’un terme ne suffit pourtant pas à en établir la pertinence sociologique ou l’assise scientifique (Authier *et al*., 2018). Depuis plusieurs années déjà, données et enquêtes se multiplient chez les géographes, les économistes, les sociologues et les politistes et convergent vers un même constat : la « France périphérique » n’existe pas au sens où cette notion ne rend absolument pas compte d’une réalité beaucoup moins univoque sur le

terrain. S’il existe des transformations incontestables et de grande ampleur qui affectent le territoire français, et qui ont considérablement fait évoluer la répartition des classes sociales dans les différents types de territoires, ce modèle empêche de rendre compte de la diversité interne de territoires qu’il prétend pourtant dépeindre. Son audience tranche ainsi avec ses remises en cause presque systématiques par les travaux scientifiques.

Des dynamiques sociales et territoriales très différentes du modèle

Les mutations territoriales françaises étudiées par de nombreux chercheurs divergent en premier lieu du modèle binaire de la France périphérique. Un détour par les données de l’Insee sur les écarts de revenu entre ménages montre par exemple qu’il n’est pas si simple de découper la France en deux grands blocs que tout opposerait. On enregistre certes des revenus plus bas dans les espaces ruraux que dans les grandes aires urbaines (les aires urbaines sont constituées, au sens de l’Insee, par les pôles urbains et leurs couronnes périurbaines, définies comme l’ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs travaillent dans un pôle urbain). Mais on observe aussi qu’à l’exception de Paris et Lyon, c’est dans les couronnes périurbaines, soit dans des espaces habituellement considérés comme faisant partie de la France périphérique, que les revenus sont les plus élevés : ils sont en effet supérieurs à ceux relevés dans les pôles urbains formés par les villes centre et leurs banlieues, et ce pour les grands pôles comme pour les moyens et les petits pôles (Floch, 2014). De façon générale, il existe de fortes disparités au sein des pôles urbains, les inégalités de revenus étant moins prononcées à l’écart des villes. Les données liées à la composition sociale des différents espaces permettent elles aussi de nuancer la vision d’une fracture coupant la France en deux.

Les données du recensement 2015 montrent ainsi qu’une part importante des classes populaires réside aujourd’hui en dehors des centres-villes et des quartiers populaires de banlieue : c’est le cas de 29 % des ouvriers et de 26 % des employés qui vivent dans les couronnes périurbaines. Mais il reste que près de la moitié des ouvriers (48 %) réside toujours dans un grand pôle et chaque type d’espaces, pôles urbains, couronnes périurbaines comme espaces ruraux, compte des habitants de l’ensemble des grands groupes socioprofessionnels. Plus encore, l’espace périurbain est celui qui ressemble le plus à la composition sociale des actifs occupés et n’est donc pas uniquement un territoire de relégation des exclus et perdants de la mondialisation (Centre d’observation de la société, 2015). La description d’une France périphérique cœur de la pauvreté et de la relégation socio-économique est donc fausse : la pauvreté se rencontre d’abord dans les grandes villes (64 % des personnes pauvres en 2015 vivent au cœur des aires urbaines), le taux de pauvreté y est presque systématiquement plus fort, notamment dans les centres des pôles urbains, et les taux de chômage des banlieues restent également bien au-dessus de tous les autres espaces. La pauvreté n’est donc ni concentrée, ni spécifiquement localisée hors des grandes villes.

Il faut alors insister sur une seconde lacune majeure du modèle « périphérie *vs* métropoles » : le simplisme extrême du regard porté aux deux mondes sociaux supposés s’opposer. Ainsi la France périphérique, chez Guilluy, agglomère et regroupe des espaces si divers et différents qu’elle en perd tout pouvoir descriptif : rural profond et montagneux, pavillonnaire périurbain plus dense, anciens espaces très industrialisés, territoires de l’agriculture intensive, espaces ruraux en regain démographique et touristique, espaces aux traditions productives et politiques totalement opposées. Le renouveau de la sociologie des mondes ruraux et périurbains ne cesse d’ailleurs depuis une dizaine d’années d’en montrer la diversification sociale : quoi de commun entre les céréaliers

embourgeoisés du nord-est de la France (Laferté, 2016), les accédants à la propriété pavillonnaire de la grande périphérie lyonnaise (Lambert, 2015) ou les jeunes adultes installés dans une ville moyenne en déclin (Guéraut, 2017) et ceux restés vivre dans un département rural comme la Marne (Coquard, 2019) ? Pas grand-chose, hormis le fait de résider dans des espaces classés par Guilluy dans la France périphérique. De même, à l'intérieur de tels espaces, il existe une diversité sociologique et des hiérarchies locales qui ont des effets en termes de modes de vie, de positionnements politiques et de rapports à l'urbain (Girard, 2017). Les premières enquêtes sur le mouvement des Gilets jaunes insistent d'ailleurs plutôt sur la diversité sociale des personnes mobilisées que sur un monde social uniforme. En miroir, le regard porté sur les métropoles mérite lui aussi d'être questionné. Si la part des catégories supérieures est effectivement plus forte dans les aires urbaines, ces espaces n'accueillent pas que des élites socio-économiques. Les catégories populaires y sont bien présentes et certaines métropoles (Marseille, Lille) offrent précisément le spectacle d'inégalités intra-urbaines considérables entre quartiers ultrafavorisés et quartiers populaires (Peraldi, 2015 ; Collectif Degeyter, 2017). Au sein même des classes supérieures, les différenciations et les lignes de clivage sont fortes. De nombreux travaux sociologiques montrent ainsi combien les quartiers de la bourgeoisie économique dite « traditionnelle » diffèrent des espaces prisés par les classes supérieures à fort capital culturel travaillant dans l'emploi public ou les secteurs de la communication, des arts et du spectacle (Collet, 2015 ; Geay, 2019). Leurs positions dans la ville, dans l'espace social et leurs rapports au politique n'ont pas grand-chose en commun.

Une catégorie lourde d'enjeux idéologiques

Derrière l'expression « France périphérique » se profile, enfin, une grille de lecture du monde social qui prétend rendre compte de transformations culturelles et politiques plus vastes. Les oppositions sociales et spatiales décrites précédemment seraient en effet redoublées par une opposition en termes de valeurs et d'attitudes politiques : le progressisme des élites métropolitaines éduquées et éclairées se confronterait aujourd'hui au conservatisme et au repli sur soi des couches modestes de la France périphérique. Ces couches seraient en effet soudées par un sentiment commun d'« insécurité culturelle », conséquence de la mondialisation et *in fine* de l'immigration. Ainsi, Guilluy affirme le ressentiment des « petits Blancs » peuplant la France périphérique vis-à-vis des élites urbaines pétries de cosmopolitisme ainsi que vis-à-vis des immigrés et des minorités visibles. Cette lecture prétend expliquer les résultats du FN dans un certain nombre d'espaces ruraux et périurbains, ainsi que la baisse d'audience des partis de gauche.

Le tableau alarmant qui est dressé de ces tensions politiques et culturelles apparaît aussi simpliste que peu étayé par des observations concrètes : il montre surtout que la France périphérique est davantage une construction à visée idéologique qu'une catégorie d'analyse sociologique. D'abord, ce type de constat oppose systématiquement « petits Blancs » et « immigrés » sans jamais, manifestement, envisager qu'un certain nombre d'immigrés appartiennent eux aussi aux classes populaires. Pour Cécile Gintrac et Sarah Mekdjian (2014), le propos de Guilluy renferme une vision « culturaliste et essentialisée des classes populaires » au sens où sa définition de ces classes exclut les minorités. Ensuite, cette vision s'avère misérabiliste à l'égard de couches populaires uniquement envisagées comme « victimes » d'une « violence sociale et culturelle » croissante et forcément craintives devant le changement social, alors que les élites urbaines seraient plus tolérantes.

Là encore, ces deux piliers grossiers s’effritent rapidement si l’on affine les catégories sociales et spatiales observées. La tolérance et le progressisme des « élites » vivant dans les métropoles s’avèrent largement contestables. Il suffit de se souvenir des mobilisations anti-pacs et anti-mariage pour tous dont la sociologie a bien montré qu’elles rassemblaient surtout des urbains, de droite et des fractions des classes supérieures traditionnelles. Le conservatisme était alors bien plus l’apanage de groupes mobilisés issus des élites urbaines que d’autres groupes sociaux. Le procédé rhétorique consistant à imputer le racisme aux catégories populaires n’est par ailleurs pas nouveau : Sylvain Laurens (2009) a bien montré comment, dans les années 1970, plusieurs hauts fonctionnaires ont postulé un supposé racisme de la population française pour justifier les décisions prises en matière d’immigration. Au final, cette vision qui érige la présence de minorités non blanches en menace pour les catégories populaires revient à faire de « l’identité la clé de lecture des problèmes politiques et sociaux de la France contemporaine » (Charmes, 2014). Une telle vision s’enracine avant tout dans un objectif politique de « reconquête des classes populaires » (Cette France-là, 2012), supposément perdues par des partis de gouvernement indifférents aux questions identitaires. Faisant du racisme l’apanage des classes populaires, la notion de « France périphérique » laisse de côté les évolutions du monde du travail en cours depuis plusieurs dizaines d’années, qui sont pourtant lourdes de conséquences en matière de recomposition des rapports sociaux comme de socialisation et de rapports au politique (Beaumont *et al.*, 2018).

Observateurs du monde social attachés aux données empiriques, les sociologues sont attentifs aux transformations du monde qui les entoure. Pour autant, la connaissance sociologique n’a pas à valider et accepter des catégories et des descriptions du monde social parce qu’elles s’imposent dans les médias ou le champ politique. La « France périphérique » est une construction rhétorique plus que scientifique, qui simplifie les réalités

sociospatiales au point d’en masquer la complexité et la diversité. Catégorie-écran, elle existe donc davantage par ses usages stratégiques, politiques et idéologiques que par sa pertinence sociologique.

Mots-clés : ségrégation sociospatiale, périurbain, métropoles, politique, structures sociales

Voir aussi les questions : 12 Existe-t-il des barrières entre les milieux sociaux ? **21** Les quartiers riches se replient-ils sur eux-mêmes ?, **22** Les classes moyennes sont-elles en crise ?

Bibliographie

Authier Jean-Yves, Collet Anaïs, Giraud Colin, Rivière Jean & Tissot Sylvie, 2018, *Les bobos n'existent pas*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Beaumont Amélie, Challier Raphaël & Lejeune Guillaume, 2018, « En bas à droite. Travail, visions du monde et prises de position politiques dans le quart en bas à droite de l'espace social », *Politix*, nº 122, p. 9-31.

Bergel Pierre & Rivière Jean, 2016, « Introduction. Éléments sur la genèse de *La France périphérique* », *ESO Travaux et Documents*, nº 41, p. 7-14.

Centre d'observation de la société, 2015, « Les catégories populaires vivent d'abord dans les grandes villes », en ligne.

Cette France-là (collectif), 2012, *Xénophobie d'en haut, le choix d'une droite éhontée*, Paris, La Découverte.

Charmes Éric, 2014, « Une France contre l'autre ? À propos de : Christophe Guilluy, *La France périphérique*. *Comment on a sacrifié les classes populaires* », *La Vie des idées*.

Collet Anaïs, 2015, *Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveau chantier de la distinction*, Paris, La Découverte.

Coquard Benoît, 2019, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte.

Degeyter (collectif), 2017, *Sociologie de Lille*, Paris, La Découverte.

De Rudder-Paurd Véronique, 1980, « La tolérance s'arrête au seuil », *Pluriel-Débat*, n° 21.

Floch Jean-Michel, 2014, « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France, portrait social*, Paris, Insee, p. 69-81.

Geay Kévin, 2019, *Enquête sur les bourgeois. Aux marges des beaux quartiers*, Paris, Fayard.

Gintrac Cécile & Mekdjian Sarah, 2014, « Le peuple et la "France périphérique" : la géographie au service d'une version culturaliste et essentialisée des classes populaires », *Espaces et sociétés*, n° 156-157, p. 233-239.

Girard Violaine, 2017, *Le Vote FN au village. Trajectoires de ménages populaires du périurbain*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.

Guéraut Élie, 2017, « Mobiliser ses capitaux d'un espace à un autre. Le *retour qualifié* dans les villes moyennes », *Espaces et sociétés*, n° 168-169, p. 51-68.

Guilluy Christophe, 2014, *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion.

Laferté Gilles, 2016, « Ferme, pavillon ou maison de campagne. Les formes résidentielles de l'embourgeoisement agricole », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 215, p. 16-37.

Lambert Anne, 2015, *Tous propriétaires ! L'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil.

Laurens Sylvain, 2009, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin.

Peraldi Michel, 2015, *Sociologie de Marseille*, Paris, La Découverte.

Tissot Sylvie & Poupeau Franck, 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, p. 4-9.

21

Les quartiers riches se replient-ils sur eux-mêmes ?

Serge Paugam

Dans la plupart des grandes métropoles, certains aspects de la ségrégation se sont accentués depuis la fin du XXe siècle. Les « beaux quartiers » notamment paraissent de plus en plus coupés des autres quartiers à tel point qu'on les désigne souvent comme des ghettos de riches. Le prix de l'immobilier y est si élevé qu'il est devenu quasiment impossible pour les classes moyennes ou populaires d'y résider en tant que propriétaire de leur logement. Mais ce constat d'une répartition très inégale de la population dans l'espace urbain signifie-t-il pour autant que les riches cherchent à se replier sur eux-mêmes ?

Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord d'examiner le processus par lequel certains quartiers riches ont pu devenir de plus en plus exclusifs par l'action elle-même de leurs habitants pour défendre leurs propres intérêts. Il s'avère également nécessaire de revenir sur la notion de frontière, et notamment de frontière morale, en prenant en compte comment les plus riches décrivent leur quartier à partir des valeurs morales qu'ils lui attribuent en contraste avec d'autres quartiers et comment ils entendent par

là même s'affranchir de la présence de catégories jugées inférieures. Enfin, pour éviter de généraliser trop vite, il faut vérifier s'il existe un entre-soi différencié selon les différents types de quartiers riches.

Des quartiers riches de plus en plus exclusifs

À partir d'une typologie socioprofessionnelle fine des quartiers de la métropole parisienne, Edmond Préteceille (2006) a pu démontrer que non seulement les catégories supérieures ont un poids important dans les quartiers les plus riches relativement au prix du foncier et de l'immobilier, mais qu'elles y sont également de plus en plus fortement concentrées. Ses travaux ont abouti à la conclusion que l'exclusivité sociale des beaux quartiers s'est renforcée au cours des dernières décennies, tant pour ce qui est de leur profil socio-économique (Préteceille, 2018 ; Préteceille & Cardoso, 2020) que pour leurs caractéristiques ethnoraciales, les immigrés originaires d'Afrique ou d'Asie étant quasiment absents de la majorité de ces quartiers alors que leur présence progresse dans l'ensemble de la ville. Le processus d'autoségrégation des classes supérieures a ainsi constitué un facteur d'accroissement des inégalités et de la fragilisation de la cohésion sociale à l'échelle urbaine. Autrement dit, le fossé s'est creusé entre ces classes supérieures détentrices d'un réel pouvoir économique et les autres classes sociales, y compris les classes moyennes de plus en plus acculées à résider dans des espaces économiquement plus accessibles de la périphérie.

Les quartiers riches sont devenus de plus en plus exclusifs par la logique du marché. Dans les beaux quartiers, le prix de l'immobilier commercial et de l'accession à la propriété de façon plus générale constitue bien le premier maillon du processus de sélection sociale. Certains propriétaires des beaux quartiers ont vu leur capital immobilier augmenter

dans des proportions gigantesques, parfois en l'espace d'une décennie ou deux, en même temps qu'ils constataient le départ contraint de leurs voisins locataires moins fortunés. Mais le marché n'explique pas entièrement ce processus de concentration spatiale des plus riches. Il faut y voir aussi les stratégies qu'ils déploient pour défendre leurs intérêts. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (1989), sociologues de la bourgeoisie et des beaux quartiers, ont étudié comment la haute société constitue un réseau dense d'associations, de comités, de conseils, de cercles dont l'objectif, outre le plaisir de se retrouver dans un entre-soi affinitaire, est bien d'entretenir des relations étroites tant avec les détenteurs du pouvoir économique qu'avec les représentants du pouvoir politique afin notamment de préserver la qualité de leurs lieux de vie en termes d'entretien des espaces publics et de valorisation du patrimoine, mais aussi en termes de mise à distance des populations estimées indésirables (Pinçon & Pincon-Charlot, 2007).

Un des enjeux est, par exemple, d'éviter la construction de logements sociaux dans ces quartiers ou ces communes bourgeoises. La loi française du 13 décembre 2000, dite SRU (solidarité et renouvellement urbain) oblige cependant les communes d'une certaine taille à disposer d'un parc de logements sociaux aujourd'hui équivalent à 25 % de l'ensemble des habitations (loi Duflot de 2013). Cette mesure considérée comme l'une des pièces maîtresses d'une politique du logement, à la fois solidaire et républicaine, est toutefois fortement contestée par les administrés de ces communes huppées qui y voient le risque d'une cohabitation jugée gênante avec des catégories socialement inférieures. Certaines communes, sous la pression exercée par des familles riches et influentes, ont préféré payer des amendes d'un montant très élevé prélevé sur le budget municipal. C'est ainsi que certaines communes ont maintenu un taux très faible de logements sociaux (moins de 3 %, par exemple, à Neuilly, ville très bourgeoise, dont l'ancien président Nicolas Sarkozy, a été maire de 1983 à 2002, alors que la commune voisine Nanterre, de tradition ouvrière en compte plus de 50 %).

Rappelons ici aussi la mobilisation massive et acharnée en 2016 des habitants du seizième arrondissement de Paris contre le projet de construction d'un centre d'hébergement pour sans-abri et réfugiés à l'orée du bois de Boulogne. Cette détermination est l'expression d'une volonté farouche des habitants de ces quartiers privilégiés de préserver leur supériorité en repoussant les plus pauvres aux marges de la société et de la périphérie urbaine.

La constitution d'une frontière morale

Mais ce n'est pas tout. Quel peut être l'intérêt pour les plus riches de s'affranchir de la présence de catégories jugées socialement inférieures dans leur quartier et de combattre, par conséquent, toute politique publique visant à favoriser la mixité sociale ? La réponse qui s'impose est de s'assurer des meilleures chances de reproduction sociale. Pour y parvenir, il leur semble nécessaire de construire ce que l'on pourrait appeler une frontière morale.

Les classes supérieures vivant dans ces quartiers fortement ségrégués s'accordent, le plus souvent, sur les fondements d'un ordre moral conforme à leur représentation du territoire où elles résident. Cet ordre moral repose tout d'abord sur un esprit de discipline lequel implique un consensus sur les façons bonnes et respectables de se comporter les uns envers les autres et, à l'inverse, sur les comportements à proscrire parce que considérés unanimement comme relevant d'un manquement au savoir-vivre, au savoir-parler et au savoir-être qui caractérisent l'*ethos* bourgeois. La défense d'un ordre moral renvoie ainsi très souvent à une stratégie de distinction de classe fondée sur l'idée de la supériorité, voire de la prédisposition, des riches à créer et transmettre à leurs enfants une éducation morale complète et rigoureuse qu'ils estiment en cela distincte des autres couches de la

société. Dans une enquête menée dans les quartiers riches les plus exclusifs de trois grandes métropoles (Paris, Sao Paulo et Delhi), les personnes interviewées exprimaient de façon presque unanime leur conviction d'être socialement, mais aussi et surtout moralement supérieures aux autres couches de la population (Paugam *et al*., 2017). Leur sentiment partagé de résider là où il convient de résider, conformément à leur statut social, leur permet de vivre en harmonie avec eux-mêmes et leurs semblables et d'éviter les tensions, incompréhensions ou altercations dont ils pressentent le caractère inévitable en présence d'autres classes sociales. Ils reconnaissent ainsi ouvertement les avantages que procure une autoségrégation. Le monde dans lequel ils vivent est, selon eux, incomparable parce que fondé sur des valeurs morales spécifiques.

Pour ceux qui ont des enfants, résider dans un « bon » quartier permet aussi d'accéder à une « bonne » école et, par conséquent, à une « bonne » éducation. La composition sociale de l'école est l'un des critères majeurs pour déterminer sa qualité, sachant qu'il ne fait aucun doute pour les parents que leurs enfants progresseront plus vite s'ils sont entourés d'enfants de niveau social comparable. Inscrite au cœur du quartier, l'école constitue le centre de gravité de la socialité des enfants et des adolescents, il est donc capital pour les parents de leur assurer également les meilleures chances de fréquenter des camarades qui partagent les mêmes centres d'intérêt et les mêmes valeurs morales. Si le choix de l'école est devenu une question centrale également pour les classes moyennes qui souhaitent le plus souvent éviter « l'école de la périphérie » (van Zanten, 2001), l'analyse des effets de la carte scolaire, censée répartir les élèves en fonction de leur lieu de résidence, aboutit toutefois au constat que les classes supérieures en tirent généralement le plus grand profit. Dans les représentations les plus répandues, la logique de l'entre-soi est associée à la performance scolaire et en constitue par conséquent un passage obligé (Oberti, 2007).

Un entre-soi différencié selon les quartiers riches

Si la constitution d'une frontière morale entre leur quartier et les quartiers situés aux alentours est pour les classes supérieures, prises globalement, la meilleure garantie de préservation de leurs capitaux, à la fois économique, culturel et social, et, partant, de reproduction sociale, cela ne signifie pas pour autant que tous les quartiers riches se ressemblent et que leur composition sociale est identique. La sociologie urbaine a permis de distinguer plusieurs types de quartier. À défaut de pouvoir les présenter tous dans le détail, retenons ici trois types particulièrement distincts. Ceux qu'on appelle les « beaux quartiers » sont caractéristiques de la bourgeoisie patrimoniale et d'un entre-soi de classe séculaire. Certains d'entre eux laissent apparaître une légère prédominance des professions intellectuelles, les autres une prédominance des catégories détentrices du capital économique, renvoyant en cela, à Paris, à l'opposition historique entre rive gauche et rive droite. Ceux que Bruno Cousin a qualifiés de « quartiers refondés » sont composés d'immeubles résidentiels de haut standing bâtis durant les trois dernières décennies et peuplés majoritairement de cadres d'entreprise travaillant dans les centres d'affaires (Cousin, 2013). Enfin, les quartiers dits « gentrifiés » sont des espaces anciennement populaires composés aujourd'hui de cadres supérieurs, mais aussi, ce qui les distingue des quartiers « refondés », de catégories intellectuelles, de professions intermédiaires, d'artistes et de professions libérales. Des travaux de recherche ont permis d'analyser les déclinaisons de l'entre-soi dans ces trois types de quartiers à Paris et dans son agglomération et de vérifier si les liens sociaux de ces catégories sont ancrés ou non dans le territoire de résidence (Cousin & Paugam, 2014). Le quartier peut être en effet le support de l'entrecroisement des liens sociaux.

Dans les premiers, l'entre-soi y est davantage familial et communautaire. En s'entourant de proches qui comptent, qui partagent les

mêmes valeurs et à qui ils peuvent faire confiance, les habitants de ces quartiers ont souvent le sentiment de vivre dans un village paisible dans lequel ils se sentent en pleine sécurité. Par cet entre-soi, ils savent également que leurs enfants auront dès le plus jeune âge de « bonnes relations » et pourront bénéficier d'un environnement protecteur. Ces quartiers sont aussi ceux dans lesquels la pratique religieuse y est la plus forte. Dans les quartiers de cadres supérieurs, l'ancrage local est de nature plus individualiste. Si leurs habitants souhaitent être entourés de personnes de même statut social, conditions supposées de la tranquillité et de la sécurité, il n'est pas pour eux indispensable de coopérer dans la vie sociale d'autant que la vie professionnelle est dense et ne permet pas vraiment un investissement dans les relations de voisinage. Il s'agit en quelque sorte d'un « entre soi chacun chez soi » (Cousin, 2014). Enfin, les habitants des quartiers « gentrifiés » apprécient et parfois recherchent une vie sociale moins socialement cloisonnée, mais privilégient le mode de contact entre proches, ne fût-ce que pour défendre les intérêts de la « gentrification ». Ils ne négligent pas les relations avec les voisins, mais ne cherchent pas à se regrouper en famille ou en communauté, ce qui serait perçu comme un signe de conservatisme. Ils sont aussi moins nombreux à se plaire dans leur quartier, ce qui suppose que certains d'entre eux vivent cette option résidentielle comme un pis-aller. Ce type de quartier a fait l'objet de nombreuses enquêtes en France, mais aussi à l'étranger. Dans le South End, quartier gentrifié du centre-ville de Boston, où subsiste encore aujourd'hui une certaine mixité sociale et ethnique, Sylvie Tissot (2011) a constaté, par exemple, que les associations y sont presque exclusivement composées de membres blancs et propriétaires et qu'il existe même une sélection discrète à l'entrée, preuve à l'appui de la détermination des classes supérieures de contrôler les espaces et les contours de leur quartier.

Ces trois types de quartier renvoient donc à trois formes d'appropriation du territoire local et de constitution de frontières symboliques entre les

différentes franges des élites. Ils correspondent à trois formes distinctes d'entrecroisement des liens sociaux à l'origine de stratégies de reproduction et distinction sociale différentes. Ainsi, à la question de savoir si les quartiers riches se replient sur eux-mêmes, il est permis de répondre de façon positive tout en soulignant qu'il existe des modalités contrastées d'envisager ce repli social.

Mots-clés : riches, ségrégation spatiale, inégalité(s), frontière morale

Voir aussi les questions : 10 Sommes-nous liés par l'argent ?, **19** Choisit-on son lieu de résidence ?, **41** Les diplômés sont-ils méritants ?

Bibliographie

Cousin Bruno, 2013, « Ségrégation résidentielle et quartiers refondés. Usages de la comparaison entre Paris et Milan », *Sociologie du travail*, vol. 55, nº 2, p. 214-236.

Cousin Bruno, 2014, « Entre-soi mais chacun chez soi. L'agrégation affinitaire des cadres parisiens dans les espaces refondés », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 204, p. 88-101.

Cousin Bruno & Paugam Serge, 2014, « Liens sociaux et déclinaisons de l'entre-soi dans les quartiers de classes supérieures », *in* Paugam Serge (dir.), *L'Intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Puf, p. 155-171.

Oberti Marco, 2007, *L'École dans la ville. Ségrégation, mixité, carte scolaire*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Paugam Serge, Cousin Bruno, Giorgetti Camila & Naudet Jules, 2017, *Ce que les riches pensent des pauvres*, Paris, Seuil.

Pinçon Michel & Pinçon-Charlot Monique, 1989, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil.

Pinçon Michel & Pinçon-Charlot Monique, 2007, *Les Ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Seuil.

Préteceille Edmond, 2006, « La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne », *in* Lagrange Hugues (dir.), *L'Épreuve des*

inégalités, Paris, Puf, p. 195-246.

Préteceille Edmond, 2018, « Dynamique et diversité des classes moyennes dans la métropole parisienne », *in* Authier Jean-Yves, Collet Anaïs, Giraud Colin, Rivière Clément & Tissot Sylvie (dir.), *Les bobos n'existent pas*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 119-149.

Préteceille Edmond & Cardoso Adalberto, 2020, « Socioeconomic segregation and the middle classes in Paris, Rio de Janeiro and São Paulo : A comparative perspective », *in* Musterd Sako (dir.), *Handbook on Urban Segregation*, Cheltenham-Northampton, Edward Elgar Publishing, p. 270-288

Tissot Sylvie, 2011, *De bons voisins. Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, Raisons d'agir.

Van Zanten Agnès, 2001, *L'École de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, Puf.

22

Les classes moyennes sont-elles en crise ?

Lise Bernard

Le terme de « classes moyennes » est souvent employé dans les médias, par le personnel politique à des fins électorales, comme par les sociologues et les économistes. La question de savoir si elles sont en crise est récurrente : on s'est souvent inquiété de leur avenir (de l'évolution de leurs effectifs, de leur appauvrissement, du sort de leurs enfants, etc.), à la fois dans le débat public et dans les sciences sociales. On posera ici la question de leur « crise » dans la société française contemporaine ; cette question se pose avec acuité dans le cadre de transformations qui ont affecté la France sur la période récente (précarisation, essor du chômage, hausse des prix de l'immobilier, etc.).

Ce texte s'articulera en trois temps. La notion de « classes moyennes » étant floue et polysémique, il est nécessaire de commencer par quelques précisions. Nous verrons ensuite que la question de savoir si les classes moyennes constituent ou non un ensemble confronté à une grande fragilité admet des réponses variées en fonction de la manière de définir les catégories intermédiaires et de l'angle d'approche retenu. Enfin, nous montrerons qu'en prêtant attention à la diversité interne aux classes

moyennes, on peut mettre en évidence que leurs composantes connaissent des évolutions différenciées et que, tout en pouvant être confrontées à des incertitudes, elles détiennent des ressources qui les écartent des classes populaires.

Une notion plurielle aux contours flous

La notion de « classes moyennes » est déjà présente dans des écrits sociologiques de la fin du XIX[e] siècle. Georg Simmel (1896), par exemple, souligne l'essor de groupes intermédiaires et s'oppose à une vision binaire de la société développée par la théorie marxiste. Pour lui, une singularité des classes moyennes est de faire « de continuels échanges avec les deux autres classes ». Dans le même temps, la notion de « classes moyennes » est une notion aux contours flous. Aujourd'hui encore, il n'existe pas de consensus sur sa définition.

En fonction de la définition retenue, les composantes des classes moyennes, leurs frontières, leurs effectifs et leurs caractéristiques varient ; et parfois de manière significative. Parmi les nombreuses définitions, on en mentionnera ici trois, souvent utilisées. Une première définition repose sur une approche subjective : on retient comme relevant des classes moyennes les personnes qui déclarent avoir le sentiment d'y appartenir. Une limite de cette définition est que les individus appartenant aux catégories les plus modestes peuvent préférer l'image plus valorisante de « classes moyennes » et sous-déclarer ainsi leur appartenance aux classes populaires ; quant à ceux qui appartiennent aux groupes les plus favorisés, ils peuvent surdéclarer leur appartenance aux classes moyennes dans la mesure où ils n'ont pas toujours conscience de leur niveau relatif de ressources. Une deuxième approche définit les classes moyennes à partir de leur niveau de vie, en regroupant les personnes ou les ménages qui se situent au cœur de la

distribution des revenus. Les travaux recourant à ce type de définition ne retiennent pas tous le même intervalle pour caractériser le niveau de vie des classes moyennes et peuvent donc aboutir à des résultats (très) différents. Enfin, selon un troisième type de définition, plus sociologique, les classes moyennes se composent des individus occupant une position intermédiaire dans la structure sociale, c'est-à-dire se situant entre un « bas » et un « haut », notamment en termes de prestige, de diplôme et de qualification. Pour rendre cette définition opérationnelle sur le plan statistique, la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee est fréquemment utilisée, en retenant les professions intermédiaires (comme les techniciens, les contremaîtres, les cadres B de la fonction publique, les professeurs des écoles, les représentants de commerce, les infirmiers, les comptables), mais aussi souvent les artisans, les commerçants, voire également les agriculteurs, les employés et une partie des cadres.

Quelle que soit la définition retenue, les classes moyennes forment un ensemble divers, justifiant l'usage du pluriel. Depuis les travaux de Gustav Schmoller (1897), les sociologues distinguent souvent deux grandes composantes au sein des catégories intermédiaires : les classes moyennes indépendantes dotées d'un patrimoine professionnel et les classes moyennes salariées. Les premières se sont multipliées à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle : on les qualifie ainsi d'« anciennes » classes moyennes ou de classes moyennes « traditionnelles ». Elles regroupent les indépendants du monde de l'atelier et de la boutique (artisans, commerçants). Les secondes ont connu un essor au cours du XXe siècle et, en particulier, en France, dans les années 1960. Ces « nouvelles » classes moyennes, qui se composent d'un salariat non manuel, se sont développées dans un contexte de multiplication des emplois intermédiaires dans les entreprises et dans le secteur public. Elles se différencient des classes populaires par leur niveau de diplôme et car elles détiennent les garanties

associées au salariat stable. Leur essor a donné lieu à des débats sur l’autonomie culturelle et politique des classes moyennes (Bourdieu, 1979 ; Bidou, 1984).

Entre fragilités et maintien relatif

Avec le changement de conjoncture des années 1970-1980, le débat se tourne vers la question d’une crise des classes moyennes : connaissent-elles une réduction de leurs effectifs ? Dans quelle mesure sont-elles touchées par la précarité ? Dans quelle mesure leur avenir est-il menacé ?

Mesurer l’évolution des effectifs des classes moyennes est délicat étant donné la variété des définitions. Si l’on considère que les classes moyennes regroupent les professions intermédiaires, les commerçants et les artisans au sens de la nomenclature des PCS, alors leur part dans la population active est passée de 20 % au début des années 1960 à 30 % en 2012. Les professions intermédiaires représentant environ le quart de la population active, les indépendants constituent aujourd’hui une part relativement mineure des classes moyennes ainsi définies.

La question de savoir si les classes moyennes contemporaines sont ou non confrontées à une grande fragilité fait l’objet de débats. Les thèses défendues dépendent d’abord de la manière de définir les « classes moyennes ». Les travaux englobant les employés, et reposant ainsi sur une définition plus extensive que d’autres, ont tendance à conclure à une fragilité plus forte (Peugny, 2014). Qui plus est, les résultats varient en fonction des angles d’approche retenus. En témoignent notamment les divergences d’analyse entre Louis Chauvel (2006 et 2016), d’une part, et Dominique Goux et Éric Maurin (2012), d’autre part. Pour Louis Chauvel, au début des années 2000, les classes moyennes incarnent moins qu’auparavant une figure positive et sont touchées par des incertitudes qui

étaient, vingt ans plus tôt, réservées aux classes populaires. Il attire en particulier l’attention sur les différences entre générations, en soulignant que les générations arrivées à l’âge adulte dans les années 1980 ont connu des difficultés plus importantes que la génération de leurs parents. Ces jeunes générations ont notamment vu progressivement s’éroder les possibilités offertes par le baccalauréat pour accéder aux emplois de professions intermédiaires et de cadres. Louis Chauvel indique aussi que le taux de chômage des professions intermédiaires est passé de moins de 1 % au début des années 1960 à 7 % en 2011, et que le rapport entre le pouvoir d’achat des professions intermédiaires et celui des ouvriers a diminué entre la fin des années 1960 et 2010. Qui plus est, dans un contexte de hausse des prix de l’immobilier, il insiste sur les difficultés croissantes que connaissent les classes moyennes pour accéder au logement : à titre d’exemple, pour les agrégés de l’enseignement secondaire (qu’il situe dans les « classes moyennes supérieures »), une année de salaire représentait l’équivalent de 9 mètres carrés à Paris au début des années 1980 contre moins de 3 mètres carrés aujourd’hui. Adoptant une autre perspective, Dominique Goux et Éric Maurin soutiennent que, à plusieurs égards, les classes moyennes ont su préserver leur position relativement aux classes populaires et aux classes supérieures. Sur le plan des quartiers d’habitation, d’abord, ils soulignent que la hausse des prix de l’immobilier ne s’est pas accompagnée d’une relégation des classes moyennes vers des voisinages déshérités ni d’une accélération de la sécession territoriale des ménages les plus aisés. Par ailleurs, ils soutiennent que la place des classes moyennes s’est maintenue dans la hiérarchie scolaire : les classes moyennes y ont préservé les positions de leurs enfants, nettement devant les enfants d’ouvriers et d’employés, et se rapprochant même légèrement des enfants des classes supérieures. Ils précisent que cette situation n’empêche pas que, dans un contexte où les diplômes jouent un rôle décisif pour entrer sur le marché du travail, les classes moyennes aient un rapport anxieux à l’école.

Ces deux approches aboutissent donc à des résultats contrastés. Dans le même temps, elles partagent le fait de porter principalement sur les classes moyennes à un niveau agrégé, et explorent ainsi assez peu leur diversité interne.

Un monde en recomposition

Étudier de près l'hétérogénéité des classes moyennes conduit à souligner que leurs composantes connaissent, en termes d'effectifs, des évolutions différenciées et que, si elles peuvent être confrontées à des incertitudes, elles sont aussi porteuses de ressources variées qui les distinguent des classes populaires.

Les classes moyennes constituent un ensemble éclaté (Bouffartigue *et al.*, 2011), soumis, depuis le début des années 1990, à d'importantes recompositions. Le monde des indépendants, d'abord, a changé. Certaines de ses composantes ont connu une réduction de leurs effectifs : c'est le cas notamment des bouchers et des boulangers. D'autres, au contraire, sont en essor, comme les intermédiaires et les prestataires indépendants de l'immobilier et de l'assurance, les artisans du bâtiment ou les conducteurs de taxi. Les profils évoluent également. À titre d'exemple, on observe, chez les artisans, un nombre croissant de « reconvertis » (Mazaud, 2013) qui, comparés aux autres artisans, sont passés plus souvent par l'enseignement supérieur, sont issus de milieux sociaux plus élevés et détiennent un apport personnel plus important. Du côté du secteur public, on constate un essor des catégories intermédiaires dans le domaine de la santé et du travail social (en particulier des infirmiers, des animateurs socioculturels, des assistantes sociales et des éducateurs spécialisés), et, du côté du secteur privé, un accroissement notamment des assistantes de direction, des comptables et des personnes salariées de l'encadrement intermédiaire des magasins.

Des composantes des classes moyennes sont confrontées à différentes formes de fragilité. Certaines fractions, bien que peu touchées par la précarité de l’emploi, connaissent des difficultés. Les enseignants, par exemple, s’ils sont pour une part relativement importante d’entre eux fonctionnaires, ont souvent le sentiment d’exercer un métier socialement dévalorisé et leur travail est devenu plus contraignant ; de plus, les jeunes enseignants du premier degré sont issus de milieux sociaux plus élevés que leurs aînés, ce qui peut s’accompagner d’un sentiment de déclassement (Farges, 2017). D’autres fractions des classes moyennes sont confrontées à un avenir économique incertain. C’est le cas en particulier d’artistes, de journalistes, de chargés de production ou de communication dans la culture. Dans le même temps, ils s’écartent souvent des classes populaires par leur niveau de diplôme, leur patrimoine, leurs ressources relationnelles, ainsi que par certains aspects de leurs styles de vie, comme leurs pratiques culturelles. Par ailleurs, nombre d’entre eux confortent leur position sociale en agissant sur leur logement et sur leur quartier d’habitation (Collet, 2015). D’autres composantes des classes moyennes sont également touchées par la précarité de l’emploi. C’est le cas notamment de « cols blancs du commerce » (Bernard, 2017), en essor depuis le début des années 1980, parmi lesquels on trouve les agents immobiliers, les représentants de commerce, les conseillers d’assurance, les intermédiaires indépendants du commerce, les indépendants à la tête d’une entreprise de service comportant une dimension commerciale et les professions intermédiaires commerciales dont la responsabilité financière est forte. Ils ne détiennent ni le patrimoine professionnel des indépendants traditionnels, ni la solide inscription dans la société salariale qui était celle des classes moyennes salariées des années 1960. Ils relèvent ainsi d’un autre type de classes moyennes, qui se démarque des classes populaires par son statut, des espérances de revenu prometteuses et des ressources culturelles (notamment non scolaires) consistantes.

Au total, si les classes moyennes ont été affectées, depuis les années 1980, par les transformations du capitalisme et que certaines de leurs fractions sont confrontées à des formes d'incertitude, elles continuent de s'écarter, à plusieurs égards, des classes populaires. Un autre point important est que la notion de « classes moyennes » admet des définitions variées. Le personnel politique et les porte-parole en jouent régulièrement, dans la mesure où l'imprécision du terme peut leur permettre de mobiliser des catégories larges et diverses. L'approche sociologique, quant à elle, souligne l'importance de multiplier les angles d'approche et d'explorer la diversité des composantes, des ressources et des styles de vie des classes moyennes, afin de mieux connaître cet ensemble au cœur des recompositions des structures sociales contemporaines.

Mots-clés : classes moyennes, crise, précarité, déclassement, transformation des groupes sociaux

Voir aussi les questions : 25 Public/privé : la fin d'une grande différence ?, **28** L'ascenseur social est-il en panne ?, **41** Les diplômés sont-ils méritants ?

Bibliographie

Bernard Lise, 2017, *La Précarité en col blanc. Une enquête sur les agents immobiliers*, Paris, Puf.

Bidou Catherine, 1984, *Les Aventuriers du quotidien. Essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris, Puf.

Bouffartigue Paul, Gadéa Charles & Pochic Sophie (dir.), 2011, *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Paris, Armand Colin.

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Chauvel Louis, 2006, *Les Classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil.

Chauvel Louis, 2016, *La Spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions*, Paris, Seuil.

Collet Anaïs, 2015, *Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, Paris, La Découverte.

Farges Géraldine, 2017, *Les Mondes enseignants. Identités et clivages*, Paris, Puf.

Goux Dominique & Maurin Éric, 2012, *Les Nouvelles Classes moyennes*, Paris, Seuil.

Mazaud Caroline, 2013, *L'Artisanat français. Entre métier et entreprise*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Peugny Camille, 2014, « Des classes moyennes déclassées ? Les limites d'une analyse globalisante », *Cahiers français*, nº 378, p. 51-56.

Schmoller Gustav, 1897, *Was verstehen wir unter dem Mittelstande ? Hat er im 19. Jahrhundert zu oder abgenommen ?*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.

Simmel Georg, 1896, « Comment les formes sociales se maintiennent », *L'Année sociologique (1896/1897-1924/1925)*, vol. 1, p. 71-109.

23

Comment définir les contours des classes populaires ?

Nicolas Duvoux

Les classes sociales continuent-elles de structurer notre société ? Face aux représentations de la moyennisation, d'une part, et de nouveaux clivages entre « *insiders* » et « *outsiders* » ou entre France métropolitaine et « France périphérique », d'autre part, l'existence même des catégories populaires ne va pas de soi. À rebours de ces frontières essentialisées, le pluriel accolé à la notion de classes populaires désigne un *continuum* de positions sociales. Celles-ci ont en commun plusieurs caractéristiques : situation de domination économique et d'altérité culturelle vis-à-vis des classes moyennes et supérieures. On peut considérer, en suivant en cela les réflexions d'Olivier Schwartz (2011), que le pluriel permet à cette notion de cerner les contours d'un ensemble de catégories partageant les deux caractéristiques précédemment évoquées, même si cette description est sujette à une nécessaire actualisation. Celui-ci souligne en effet que malgré « les risques d'homogénéisation qu'elle comporte comme toute catégorie générique », la notion de classes populaires s'avère « un outil tout à fait adéquat pour représenter la complexité de certaines situations empiriques.

Dès lors que l'historien se trouve confronté non à des groupes bien spécifiques, aux contours nettement délimités, mais à toute une variété de figures à la fois différentes et proches formant ce que j'ai appelé le *continuum* des groupes dominés, c'est cette notion qui s'impose comme la plus adaptée et la plus opérante ».

Comment définir les contours des classes populaires ? Il faut d'abord rappeler que celles-ci recoupent largement les contours de groupes désignés comme étant la « classe ouvrière » pour souligner de quels enjeux la désignation par le pluriel des classes populaires est porteuse. La deuxième partie évoquera les transformations objectives de ces catégories. La troisième abordera les principaux indicateurs de la distance avec les autres groupes sociaux et l'hétérogénéité interne des classes populaires.

De la classe ouvrière aux classes populaires

Par plus d'un aspect, le terme de « classes populaires » a succédé à celui de « monde ouvrier » ou de « classe ouvrière ». Un monde ouvrier en déclin quantitatif depuis les années 1970 et privé de ses porte-parole avec le recul syndical et celui du Parti communiste, pour représenter un espace subalterne de la société dont on parle plus souvent qu'il ne parle lui-même, et surtout de lui-même. Ainsi, lors de la refondation de la sociologie française après la Seconde Guerre mondiale, le « monde ouvrier » était au centre de la représentation de la société. Celui-ci était lié à deux caractéristiques déterminantes, le rattachement à l'activité productive, d'une part, l'(auto-)identification comme acteur politique, d'autre part. En effet, la classe ouvrière a été pensée comme centrale dans une période marquée par la prééminence politique du Parti communiste français, mais aussi par la place numérique des ouvriers qui, dans les années 1950, occupaient seuls 40 % des emplois.

Surtout, cette seconde naissance de la sociologie française coïncide avec l'avènement de la « génération singulière » décrite par Gérard Noiriel (1986) comme celle qui a pu capitaliser sur les succès historiques du Front populaire et de la résistance à l'occupation nazie pour revendiquer une légitimité historique et sociale sans précédent – marquées par des succès électoraux importants, en 1945, le PCF obtient 26,2 % des suffrages aux législatives et compte 159 députés. Cependant, la capacité de cette « génération singulière » à exister dans l'espace public ne doit pas masquer sa forte hétérogénéité, subsumée par un discours politique intégrateur et mobilisateur. Les représentants de la classe ouvrière étaient urbains, employés dans de grandes entreprises, masculins, syndiqués et qualifiés. De larges segments, immigrés, féminins, peu qualifiés, ruraux, ou salariés de petites entreprises étaient ainsi tenus à l'écart de la représentation. Ce point est important car il invite à réévaluer l'homogénéité prêtée à la classe ouvrière dont la singularité était peut-être dans sa capacité à dépasser les différences et tensions qui la travaillaient grâce à des acteurs syndicaux et politiques tout entiers consacrés à ce travail d'unification.

L'expression même de « classes populaires », dont le pluriel témoigne d'une prise en compte de leur diversité, est un produit de travaux en sociologies anglaise et française qui, au tournant des années 1970, ont rompu avec l'idée d'un ancrage exclusif des ouvriers dans le travail et le mouvement social pour faire ressortir l'hétérogénéité et la dimension culturelle inhérente à ce monde social. Ces recherches ont bien montré que les classes populaires sont non seulement dominées économiquement mais aussi ségrégées culturellement. Les travaux de Richard Hoggart (1970) en Angleterre et de Pierre Bourdieu (1970) en France ont été fondateurs de cette nouvelle manière d'appréhender les classes populaires. Dans les années 1990, des travaux importants prolongeront en France cette attention aux à-côtés du travail et de l'emploi. Les formes de sociabilité locales étudiées par Florence Weber (1989), les recompositions de la sphère

familiale mises en lumière par Olivier Schwartz (1990) ainsi que les mutations du travail lui-même mises en lumière par Jean-Pierre Terrail (1990) contribueront à ce renouveau, non sans vigoureux dialogues qui témoignent de l'entremêlement des enjeux politiques, descriptifs et interprétatifs dans ces recherches. Ce qui se défait est l'évidence de la classe, évidence politique, évidence cognitive et enfin évidence vécue.

La fragmentation de la classe ouvrière

Les années 1960 et 1970 marquent les premiers moments d'une fragmentation de la classe ouvrière qui va accréditer le passage à une réflexion en termes de classes populaires. Des évolutions de la structure des emplois d'abord vont contribuer à priver de sa centralité l'industrie dans laquelle se recrutent les ouvriers. Les effectifs des employés, cadres moyens et professions intermédiaires augmentent. L'importance proportionnelle des ouvriers décroît à partir de 1975. La tertiarisation de l'économie est une mutation fondamentale. Elle n'a cessé de progresser dans l'emploi salarié. Par ailleurs, les ouvriers travaillent dans des structures de plus petite taille et le recours croissant aux formes d'emploi atypiques contribue à défaire l'unité du groupe. L'individualisation des tâches et de leur évaluation contribue également à cette fragmentation.

Outre ces évolutions propres à la sphère productive, la tertiarisation conduit à une porosité croissante des représentations de soi des membres des différents groupes sociaux. Le travail dans le secteur tertiaire se fait au contact de la clientèle et les ouvriers doivent apprendre à maîtriser des codes d'interaction et de communication associés aux métiers de service. Concomitante de la tertiarisation, la féminisation des emplois a conduit à un brouillage du partage très tranché des rôles de sexe dans la classe ouvrière. La progression de l'emploi féminin, même marqué par la précarité et le

sous-emploi subi, contribue à transformer en profondeur le monde des classes populaires, permettant aux femmes d'accéder à un temps pour soi qui était auparavant l'apanage des hommes (Masclet, 2018). Une diversité d'expériences se fait d'ailleurs jour dans les métiers très féminisés, comme les travaux de Christelle Avril (2014) sur les aides à domicile l'ont montré.

Enfin, l'autonomie de la culture ouvrière a été battue en brèche par la massification de l'accès à l'éducation. Les enfants d'ouvriers sont progressivement entrés au lycée et puis à l'université. Cette évolution a conduit à une rupture dans les transmissions entre les générations mais également à des formes de promotion sociale, notamment pour les filles à travers l'accès aux emplois protégés de la fonction publique dans les secteurs de la santé, du social et de l'éducation. La pénétration de la culture scolaire, si elle fournit des armes aux faibles, conduit aussi à faire entrer les membres des classes populaires dans une compétition qu'elles ne sont pas armées comme les groupes plus favorisés pour affronter. Le clivage entre les qualifiés et les non-qualifiés s'impose comme un nouveau clivage de classe (Amossé & Chardon, 2006).

Le maintien des clivages et des distances de classe

Même si les critères du diplôme et du revenu s'imposent de plus en plus comme des éléments de description et d'analyse de la société (Pierru & Spire, 2008), l'analyse en termes d'appartenance à des classes sociales permet de faire ressortir la permanence d'inégalités sociales profondes. Si l'on considère que les classes populaires correspondent aux groupes ouvriers et employés, alors il est possible de faire ressortir différentes formes d'écart avec les classes moyennes et supérieures. En termes de ressources économiques, les ouvriers et employés sont concentrés dans les déciles inférieurs de la distribution. Plus de la moitié des ouvriers

et des employés se retrouvent dans la moitié inférieure de la distribution. Comme l'a montré Louis Chauvel (2001), le temps de rattrapage des ouvriers par rapport aux cadres en termes de salaire s'est considérablement allongé par rapport aux « Trente Glorieuses », ce qui signifie que le temps nécessaire pour rejoindre le niveau de vie de ces catégories, non seulement n'a pas diminué, mais s'est accru. Enfin, les difficultés d'accès à la propriété avec les conséquences majeures qu'elles ont pour les jeunes générations et les catégories populaires en termes de consommation ou de loisirs contribuent à l'accroissement de la distance avec les groupes plus favorisés (Bujega-Bloch, 2013). Loin de ne toucher que les dimensions économiques, ces écarts se manifestent aussi dans un rapport qui reste différencié aux pratiques culturelles et dans les modes de consommation. Combinés avec l'exposition à la pénibilité ainsi qu'aux accidents du travail, ceux-ci résultent dans des écarts d'espérance de vie très importants entre ouvriers et cadres.

L'hétérogénéité interne des classes populaires

Ce maintien, voire cette accentuation, des clivages de classe n'empêche en rien les recherches contemporaines de mettre l'accent sur les formes d'hétérogénéité interne à ces catégories populaires. Ces formes d'hétérogénéité sont cruciales à prendre en considération car elles contribuent à accroître les différences entre les segments de groupes dominés et à empêcher l'élaboration d'une conscience partagée des défis qu'ils affrontent. Des tensions peuvent apparaître entre ces différents sous-groupes. Ana Perrin-Heredia (2019) a ainsi souligné qu'il était nécessaire de s'intéresser aux petites différences entre les membres des groupes populaires, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les critères qui font aujourd'hui référence pour mesurer la position sociale, à commencer par le

revenu, ne rendent que très inadéquatement compte des expériences populaires. Construite pour mesurer les niveaux moyens des ressources, la prise en compte du revenu pour mesurer la position sociale ne rend pas compte de l'importance des petits écarts de revenus entre ménages dans le bas de la distribution. De petites différences qui s'accroissent avec l'instabilité des revenus et la capacité, elle-même socialement déterminée, à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et de gestion de la contrainte (« conduites de pauvreté »). En s'intéressant aux segments les plus paupérisés des groupes populaires, elle montre que les petites différences font une grande différence entre les ménages qui parviennent à « s'en sortir » et ceux pour qui leur condition devient un destin. Ces clivages peuvent être accentués par des politiques publiques lorsqu'elles accroissent, sur une base territoriale par exemple, les écarts et les formes de mise à distance entre des segments favorisés et le reste des groupes populaires auxquels ils appartiennent mais dont ils se détachent (Gilbert, 2019).

Ces formes d'hétérogénéité ont conduit certains segments, plus stables, des classes populaires à chercher à marquer leur distance avec les segments plus paupérisés, souvent amalgamés avec les immigrés. Une conscience sociale triangulaire s'est ainsi développée, marquée par l'opposition des segments populaires stables tant avec le « haut » de la hiérarchie sociale, confondue dans un ensemble d'élites, d'une part, mais aussi avec un « nous » paupérisé et ethnicisé. Cette conscience sociale triangulaire est un enjeu à la fois descriptif (Siblot & Lechien, 2019) et politique, comme l'a montré le mouvement des Gilets jaunes dont il semble qu'il ait pu rassembler des segments en tension.

La mise en lumière du maintien des distances sociales avec les groupes plus favorisés, d'une part, et les divisions internes aux classes populaires constituent les apports majeurs de la sociologie française depuis trois décennies. Cette approche, dont la fécondité repose sur des approches empiriques résolument qualitatives, et notamment ethnographiques, est

particulièrement développée en France. Elle approfondit les délimitations reposant sur les nomenclatures des catégories socioprofessionnelles (Paugam & Plessz, 2019). Forgées dans le cadre de la généralisation de la société salariale, celles-ci décrivent – et construisent – la hiérarchie socioprofessionnelle en vigueur dans la société. En France, la nomenclature des CSP a été établie par l'Insee en 1954 et modifiée en 1982. Cet instrument permet d'analyser les classes sociales car « la catégorie socioprofessionnelle synthétise un faisceau de propriétés sociales englobant un niveau de formation, de revenu et un statut social » (Pierru & Spire, 2008). De manière conventionnelle, les groupes ouvriers et employés regroupent les classes populaires. La nomenclature européenne ESeG développe le même type d'analyse que la nomenclature des PCS et distingue, dans sa version la plus agrégée, sept groupes d'actifs. Dans une analyse des classes sociales en Europe, Cédric Hugrée, Étienne Penissat et Alexis Spire (2017) ont montré que 43 % des Européens appartiennent aux classes populaires et rassemblent les petits indépendants de l'est et du sud de l'Europe, des ouvriers et employés à l'ouest et au nord. Elles connaissent une plus forte exposition que les classes moyennes et supérieures au chômage et à la précarité ainsi que des conditions de travail plus dégradées et un plus fort taux de privation que les membres des autres groupes. La réflexion sur les frontières des classes populaires est ainsi un cas exemplaire de fécondité du croisement des méthodes quantitatives et qualitatives, des approches locales et comparatives.

Mots-clés : classes sociales, ouvriers, employés

Voir aussi les questions : 12 Existe-t-il des barrières entre les milieux sociaux ?, **16** Comment se forment les goûts culturels aujourd'hui ?, **17** Comment expliquer les inégalités sociales de santé ?, **33** Comment comprendre le mouvement des Gilets jaunes ?, **41** Les diplômés sont-ils méritants ?

Bibliographie

Amossé Thomas & Chardon Olivier, 2006, « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et statistique*, n° 393-394, p. 203-229.

Avril Christelle, 2014, *Les Aides à domicile : un autre monde populaire*, Paris, La Dispute.

Bourdieu Pierre, 1970, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Bujega-Bloch Fanny, 2013, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, Puf.

Chauvel Louis, 2001, « Le retour des classes sociales », *Revue de l'OFCE*, n° 79, p. 315-359.

Gilbert Pierre, 2019, « Rénovation urbaine et fragmentation des classes populaires », *in* Duvoux Nicolas & Lomba Cédric (dir.), *Où va la France populaire ?*, Paris, Puf, « La vie des idées », p. 27-45.

Hoggart Richard, 1970 [1957], *La Culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires*, Paris, Minuit.

Hugrée Cédric, Pénissat Étienne & Spire Alexis, 2017, *Les Classes sociales en Europe. Tableau des nouvelles inégalités sur le Vieux Continent*, Paris, Agone.

Masclet Olivier, 2018, « “C’est mon moment.” Le temps pour soi des ouvrières et des employées », *Travail, genre et sociétés*, n° 39, p. 101-119.

Noiriel Gérard, 1986, *Les Ouvriers dans la société française (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Seuil.

Paugam Serge & Plessz Marie, 2019, « Des classes sociales aux inégalités. Le regard sociologique s’est-il déplacé ? », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 57, n° 2, p. 19-49.

Perrin-Heredia Ana, 2019, « De si petites différences. Conduites économiques et segmentations sociales », *in* Duvoux Nicolas & Lomba Cédric (dir.), *Où va la France populaire ?*, Paris, Puf, « La vie des idées », p. 65-80.

Pierru Emmanuel & Spire Alexis, 2008, « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 3, p. 457-481.

Schwartz Olivier, 1990, *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Puf.

Schwartz Olivier, 2011, « Peut-on parler de classes populaires ? », *La Vie des idées*, en ligne, 13 septembre.

Siblot Yasmine & Lechien Marie-Hélène (dir.), 2019, « Eux-nous-ils ? Sociabilité et contacts sociaux en milieu populaire », *Sociologie*, vol. 10, n° 1, p. 1-16.

Terrail Jean-Pierre, 1990, *Destins ouvriers, la fin d’une classe ?* Paris, Puf.

Weber Florence, 1989, *Le Travail à-côté. Une ethnographie des perceptions*, Paris, INRA-EHESS.

24

Le précariat, une nouvelle classe sociale ?

Serge Paugam et Patricia Vendramin

Dans les sociétés européennes, les conquêtes sociales du XXe siècle, la généralisation du système de protection sociale et du salariat, l'accès à la propriété sociale et aux services publics ont façonné le lien des citoyens à la société, à travers leur participation au monde du travail. Après avoir été la condition des gens misérables, le salariat est devenu la forme élémentaire de l'intégration sociale dans une société profondément organisée et régulée autour du travail par l'État social. Mais, depuis les années 1980, en raison de la dégradation du marché du travail et de la flexibilité du travail et de l'emploi, il redevient une situation critique, du moins pour des franges de plus en plus nombreuses de la population (Castel, 1995). La question de la précarité est ainsi devenue un thème dominant dans les recherches sur les mutations du monde du travail et de la société salariale à tel point que l'usage du terme précariat s'est répandu, non seulement dans la sphère publique, mais aussi dans les travaux sociologiques. Le précariat, ou prolétariat précaire, contraction des termes précarité et prolétariat désigne les situations socioprofessionnelles minées par l'insécurité économique et

l’angoisse quotidienne de la précarité devenue un registre propre de l’organisation du travail et une réalité pour beaucoup de salariés.

Au-delà de sa définition liminaire, la question est de savoir si ce terme désigne avant tout un processus qui peut toucher, selon une intensité et une durée variables, de nombreuses catégories de la population active ou, s’il s’agit d’une condition stabilisée affectant un groupe spécifique pouvant correspondre à une nouvelle classe sociale. Pour y répondre, il faut préalablement s’entendre sur une définition du concept de classe sociale, sachant qu’il existe une littérature abondante sur le sujet. Par classes sociales, les sociologues entendent généralement des catégories d’individus (ou de ménages) inégales du point de vue de leur position sociale respective et qui sont définies habituellement selon la nature des rapports qu’elles entretiennent entre elles (d’exploitation, de domination, de distinction, d’interdépendance, selon les problématiques les plus courantes). Ces catégories d’individus partagent un sentiment d’appartenance à un groupe qui peut être à l’origine de mobilisations collectives. Muni de ce cadre analytique, il convient donc de vérifier, à partir des travaux sociologiques, si le précariat peut être analysé comme l’émergence d’une nouvelle classe sociale.

L’institutionnalisation du précariat

Pour comprendre l’émergence du précariat et son institutionnalisation progressive, il faut partir de ce que Robert Castel, à la suite des économistes de la régulation (Aglietta & Brender, 1984) a appelé la société salariale dont le socle a été l’emploi stable et protégé. C’est à partir de ce dernier que les salariés (ainsi que leurs ayants droit) ont pu être assurés à la fois pour les régulations du droit du travail (conventions collectives) et contre les risques sociaux (sécurité sociale). L’appartenance professionnelle a donc été le

fondement de la solidarité aussi bien dans sa dimension spécifique à chaque corps professionnel que dans sa dimension globale ou organique (Durkheim, 1893) au sens de l'interdépendance et de la complémentarité nécessaire pour assurer la mutualisation des risques face aux aléas sociaux. La société salariale assure ainsi aux citoyens des garanties minimales en fonction de la place qu'ils occupent dans la hiérarchie de la division sociale du travail. Si le système de protection sociale a pour caractéristique d'être généralisé, il est aussi assez inégalitaire et faiblement redistributif. Cette société salariale s'est développée dans une période de forte croissance économique, de plein emploi et de relative diminution des inégalités de revenus. La sociologie des classes sociales y était florissante. Elle a perdu une partie de son hégémonie dans une période de crise profonde et de dérégulation de la société salariale au cours de laquelle les inégalités et la précarité se sont accrues (Paugam & Plessz, 2019). La sociologie des classes sociales s'imposait dans une société salariale stable dans laquelle les conflits avaient pour fonction de mieux partager les bénéfices de la croissance. Elle s'est affaiblie lorsque le chômage de masse et la précarité professionnelle ont fragilisé les revendications salariales et les syndicats.

Le précariat ne signifie pas la disparition du salariat qui reste la forme dominante de l'organisation du travail (de l'ordre de 90 % de la population active en France). On observe même l'inverse dans de nombreux pays où l'entrée dans la dynamique de la mondialisation se traduit par une salarisation massive des activités agricoles et artisanales traditionnelles et une diminution sensible des emplois informels (Araujo Guimarães & Paugam, 2016). En revanche, le précariat traduit une transformation profonde de la condition salariale : l'emploi classique est de moins en moins un emploi à plein temps et à durée indéterminée et encadré par le droit du travail et par la protection sociale. Ainsi comme le souligne justement Robert Castel (2007), il ne s'agit donc pas d'un « au-delà du salariat », mais d'un « en deçà de la forme quasi hégémonique de la relation

salariale moderne qui s’était construite sous le capitalisme industriel ». Le précariat serait un registre propre d’existence du salariat renvoyant pour une partie des actifs à une condition spécifique qui n’aurait plus rien d’exceptionnel ou de provisoire.

Mais cette condition précaire s’étend à des couches diverses et apparaît comme un processus diffus et inachevé. Elle peut concerner aussi bien des jeunes qualifiés en attente d’une consolidation de leur statut d’emploi que des jeunes sans aucune qualification professionnelle dont on peut craindre une installation durable dans des emplois pénibles et à durée déterminée. Elle peut se combiner aussi bien à des emplois qualifiés et relativement bien rémunérés – des contrats de chercheurs à temps partiel, par exemple – qu’à des emplois dévalorisés et dégradants – des intérimaires dans le secteur du nettoyage, par exemple. La précarité professionnelle a pu être analysée en distinguant l’instabilité de l’emploi renvoyant à un déficit de protection et l’insatisfaction au travail renvoyant à un déni de reconnaissance (Paugam, 2000). Procéder ainsi a permis de vérifier empiriquement quatre formes d’intégration professionnelle : *l’intégration assurée* (stabilité de l’emploi et satisfaction au travail), *l’intégration incertaine* (instabilité de l’emploi et satisfaction au travail), *l’intégration laborieuse* (stabilité de l’emploi et insatisfaction au travail) et, enfin, *l’intégration disqualifiante* (instabilité de l’emploi et insatisfaction au travail). Ainsi, la précarité de l’emploi peut se superposer à la précarité du travail, mais cette superposition n’est pas systématique. L’articulation entre précarité de l’emploi et précarité du travail a été par la suite analysée dans le cadre de comparaisons entre pays européens (Paugam & Zhou, 2007 ; Valeyre, 2014). On atteint une meilleure compréhension de l’insécurité de l’emploi quand on prend en compte non seulement l’insécurité de l’emploi en tant que telle, mais aussi l’insécurité du travail liée notamment aux changements qui affectent l’organisation du travail en elle-même et contribuent à accroître l’anxiété des salariés (Gallie *et al.*, 2016). Pris sous cet angle plus large, le précariat

se révèle plus difficile à concevoir comme une classe sociale tant il renvoie à des situations contrastées et souvent évolutives selon les trajectoires professionnelles de longue durée. S'il s'agit d'un registre propre d'existence du salariat et d'une condition salariale désormais courante, il peut prendre des formes si différentes que l'on peine à y voir ce qui pourrait constituer une expérience vécue homogène.

Le précariat, un groupe socio-économique émergent

Si pour certains auteurs, le précariat est un processus qui touche de nombreuses franges de la population selon la trajectoire socioprofessionnelle des individus, pour d'autres, dont Guy Standing et Mike Savage, l'un économiste, l'autre sociologue, le précariat désigne cependant un groupe social émergent qui pourrait correspondre à une nouvelle classe sociale (Standing, 2017 ; Savage *et al.*, 2013).

C'est à partir de la privation de sept formes de sécurité professionnelle que G. Standing définit le précariat : la sécurité du marché du travail, de l'emploi, du poste, du travail, de la reproduction des compétences, du revenu, de la représentation collective. Le passage de l'auteur par l'Organisation internationale du travail pendant de nombreuses années l'amène à développer une perspective mondiale de la transformation du travail. Le précariat tel qu'il le définit est un phénomène mondial ; il est le produit des politiques obsessionnelles de flexibilisation du marché du travail. Les personnes qui appartiennent au précariat vivent dans l'incertitude permanente. Elles sont privées d'avenir et d'identité professionnelle. Elles sont contraintes à un rapport purement instrumental au travail : prendre ce qui est disponible pour survivre, sans sécurité ni

perspectives d'avenir. Elles ne peuvent se rattacher à une communauté professionnelle solidaire.

Dans la classification proposée par l'auteur, le précariat est un groupe socio-économique qui trouve sa place dans une structure sociale organisée en sept classes : l'élite (les très riches), le salariat (les personnes bénéficiant toujours d'un emploi stable et à temps plein), les « proficiens » (formé à partir du mot « professionnel » et « technicien », consultants ou travailleurs indépendants), les travailleurs manuels (la vieille classe ouvrière), le précariat, les demandeurs d'emploi, les personnes socialement malades. Selon l'auteur, le précariat n'est pas une classe homogène mais une classe en devenir. Il est composé d'une fraction de la classe ouvrière, ou des périphéries urbaines, en situation de déclassement, de populations issues de l'immigration et de jeunes en panne d'insertion. Le titre provocateur de son ouvrage, *Le Précariat. Les dangers d'une nouvelle classe*, évoque la situation d'anomie de ce groupe éclaté, sa prise de conscience progressive d'une altérité – les riches, la bureaucratie qui les ignore – et la montée d'une colère. La société civile a, selon l'auteur, un rôle important à jouer pour canaliser cette colère. Cette approche a suscité de nombreux débats. Parmi les points qui ont été les plus discutés, on notera la question de la solidarité interne de ce groupe, le sentiment d'appartenance de classe, l'inscription dans un rapport social : qui est l'ennemi de classe ? Comment est définie l'altérité ? Par ailleurs, la question de la durabilité de cette expérience de la précarité a souvent été posée. Pour constituer une classe distincte, l'appartenance au précariat doit être relativement durable, or pour une fraction de celles et ceux qui connaissent cette épreuve, ce n'est pas le cas. Certains jeunes, par exemple, qui peinent à s'insérer y parviennent après quelques années.

Mike Savage, sociologue britannique spécialiste des classes sociales, met également en évidence, à travers ses enquêtes, l'existence d'une classe sociale qualifiée de précariat. Alors que la sociologie britannique des

classes est très dominée par les travaux de Eric Olin Wright et John Goldthorpe qui analysent les classes sociales à partir des classifications socioprofessionnelles, M. Savage va fortement s'inspirer des travaux de Pierre Bourdieu et de l'attention portée au capital culturel dans la définition d'un groupe social. La traduction vers l'anglais en 1984 de l'ouvrage *La Distinction* fera de la théorie de P. Bourdieu une référence forte dans la sociologie britannique des classes (Savage, 2017). Selon M. Savage, les approches classiques des classes sociales, à travers les catégories socioprofessionnelles, en se focalisant sur la classe moyenne et la classe ouvrière, ont manqué l'élite et le précariat, les groupes sociaux aux deux extrêmes de l'échelle sociale. Sur la base du projet GBCS (*Great British Class Survey*) mené en 2011 et qui compte, entre autres, une enquête à laquelle 161 000 Britanniques ont répondu, le précariat désigne la classe la plus pauvre, la plus démunie, qui est aussi celle qui a les plus faibles capitaux dans les trois domaines : économique, social et culturel. Dans cette lecture de l'espace social britannique, le précariat représente un groupe important, soit 15 % de la population, un groupe d'une moyenne d'âge de 50 ans. Sur le plan professionnel, ce groupe est surreprésenté parmi les chômeurs, les chauffeurs de camion, les nettoyeurs, les menuisiers, les travailleurs du *care*, les caissiers, les postiers et également des commerçants. Les membres du précariat n'ont pas un large éventail d'intérêts culturels. Ils vivent souvent dans de vieilles zones industrielles éloignées des centres urbains et plus de 80 % sont locataires. Il s'agit clairement de la classe la plus défavorisée. Leur insécurité rejoint la définition proposée par G. Standing, mais la composante culturelle et sociale est davantage intégrée.

Ces deux auteurs proposent une lecture de la société contemporaine en termes de classes sociales et pose, selon la distinction proposée par Karl Marx, le précariat comme une classe en soi – c'est-à-dire en termes de

conditions objectives au regard du marché du travail – mais pas forcément pour soi – c'est-à-dire dans sa composante subjective et identitaire.

Ainsi, si le précariat correspond à un en deçà de la forme quasi hégémonique de la relation salariale moderne, sa définition n'est pas encore stabilisée. Il existe, on l'a vu, des définitions et approches théoriques différentes selon les auteurs. Pour que le précariat soit une classe distincte, il faudrait pouvoir vérifier que celles et ceux qui y entrent ont de très faibles chances d'en sortir. Or, il apparaît que si la précarité est massive chez les jeunes en début de carrière, elle n'est pas durable pour tous. Comment en faire dès lors une classe à part entière, si la condition précaire est temporaire pour certains et durable pour d'autres. Il faudrait pouvoir identifier à l'avance les individus promis à une carrière dans le précariat, ce que l'on pourrait éventuellement faire en prenant en compte la faiblesse de leur qualification initiale, mais comment alors classer celles et ceux qui, en dépit de leur faible qualification, parviennent malgré tout à accéder à un emploi à durée indéterminée ? Par ailleurs, en faire une classe sociale en soi et pour soi paraît peu convaincant empiriquement. En revanche, la condition précaire semble pouvoir nourrir des mouvements sociaux et susciter une prise de conscience des nécessités de la lutte contre les dérives du néolibéralisme, ce qui, à terme, pourrait donner aux personnes que l'on regroupe sous le terme précariat un rôle historique et ainsi progressivement une identité collective. Mais les conditions d'un tel soulèvement ne semblent pas réunies pour le moment.

Mots-clés : précariat, classes sociales, inégalité(s), précarité

Voir aussi les questions : 23 Comment définir les contours des classes populaires ?, **32** Que deviennent les mouvements sociaux ?, **33** Comment comprendre le mouvement des Gilets jaunes ?

Bibliographie

Aglietta Michel & Brender, Anton, 1984, *Les Métamorphoses de la société salariale. La France en projet*, Paris, Calmann-Lévy.

Araujo Guimarães Nadya & Paugam Serge, 2016, « Work and employment precariousness : A transnational concept ? », *Sociologia del Lavoro/Sociology of Work*, n° 144, p. 55-84.

Castel Robert, 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale. Chronique du salariat*, Paris, Fayard.

Castel Robert, 2007, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précariat », *in* Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Puf, p. 415-433.

Durkheim Émile, 2007 [1893], *De la division du travail social*, Paris, Puf.

Gallie Duncan *et al.*, 2016, « The hidden face of job insecurity », *Work, Employment & Society*, vol. 30, n° 1 p. 1-18.

Paugam Serge, 2000, *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Puf.

Paugam Serge & Plessz Marie, 2019, « Des classes sociales aux inégalités. Le regard sociologique s'est-il déplacé ? », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 57, n° 2, p. 19-49.

Paugam Serge & Zhou Ying, 2007, « Job Insecurity », *in* Gallie Duncan (dir.), *Employment Regimes and the Quality of Work*, Oxford, Oxford

University Press, p. 179-204.

Savage Mike, 2017, « Déclin et renouveau de l'analyse de classe dans la sociologie britannique, 1945-2016 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 219, p. 42-55.

Savage Mike, Devine Fiona, Cunningham Niall, Taylor Mark, Li Yaojun, Hjellbrekke Johs, Le Roux Brigitte, Friedman Sam & Miles Andrew, 2013, « A new model of social class ? Findings from the BBC's Great British Class Survey experiment », *Sociology*, vol. 47, n° 2, p. 219-250.

Standing Guy, 2017, *Le Précariat. Les dangers d'une nouvelle classe*, Paris, Les Éditions de l'Opportun [2014 au Royaume-Uni].

Valeyre Antoine, 2014, « L'organisation du travail et ses effets sur l'intégration professionnelle », *in* Paugam Serge (dir.), *L'Intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Puf, p. 245-260.

25

Public/privé : la fin d’une grande différence ?

Cédric Hugrée

Dans sa réflexion sur les fondements de la domination, Max Weber fait du fonctionnaire le garant de la domination bureaucratique qui s’exerce dans le cadre d’un pouvoir légal (Weber, 1922). Obéissant à des règles codifiées, et non à l’usage ou à un maître, le fonctionnaire prend des décisions rationnelles et impersonnelles au nom de l’État. La création des États modernes repose ainsi sur le processus historique – mais non linéaire – de séparation de la fonction et du fonctionnaire (Bourdieu *et al.*, 2012, p. 518-520). La singularité du modèle administratif français par rapport à d’autres pays européens est surtout d’avoir permis un accès au statut de fonctionnaire à tous les niveaux de la hiérarchie socioprofessionnelle, « depuis le conseiller d’État jusqu’au facteur » (Eymeri-Douzans, 2012, p. 311) et même au sein des emplois d’exécution des entreprises d’État (Cartier *et al.*, 2010).

Pour Pierre Bourdieu (1979, p. 56) les différences entre les fonctionnaires et les salariés du privé dépassent cependant la question des droits (irrévocabilité) et des devoirs (neutralité). Elles constituent un clivage social et symbolique qui reflète deux rapports au monde, particulièrement

repérables dans les classes moyennes et les classes supérieures. François de Singly et Claude Thélot (1988) notent ainsi que les « gens du public » scolarisent davantage dans le secteur public que ceux du privé, qu'ils votent généralement plus à gauche et que leurs consommations sont moins ostentatoires. Pour eux, le secteur public est un monde professionnel aux règles de carrières autonomes du privé et protégées du chômage. C'est plus largement un monde propre marqué par une reproduction statutaire entre les générations et une forte homogamie pour certaines de ses professions (notamment les enseignants). Trente ans après ce travail, la grande différence entre « gens du public » et « gens du privé » est-elle toujours aussi prégnante ?

À partir des années 1990, les réformes du *New Public Management* ont certes contribué à rapprocher les conditions de travail et d'emploi des trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale) de celle du secteur privé. Le secteur public connaît, cependant, encore de forts particularismes et le clivage public/privé se comprend rarement indépendamment des positions socioprofessionnelles.

Public/privé : convergence ou différence ?

En France, la progressive émergence d'un « État stratège » (Bezès, 2009) a largement contribué à rapprocher les expériences au travail dans les administrations et les entreprises (Guillemot & Jeannot, 2013). Pour un métier comparable, l'intensification du travail au cours des années 1990 et 2000 a autant concerné les salariés du secteur privé que ceux du public, la fonction publique étant un peu plus concernée par une intensification des demandes de réponses immédiates de la part d'usagers (Guillemot, 2011)

À partir des années 2000, les réductions d'emplois dans la fonction publique d'État se sont accompagnées de véritables restructurations qui

semblaient jusqu'alors l'apanage du secteur privé et la précarité de l'emploi s'est développée. Au sein des 5,5 millions d'agents travaillant aujourd'hui dans les trois fonctions publiques, les emplois à statut cohabitent désormais avec une part de plus en plus importante d'emplois non statutaires. Dans les années 1990, la part des agents publics contractuels était de 14 %, elle atteint aujourd'hui 17 % (Peyrin, 2019, p. 136). Les flux de recrutement témoignent plus nettement encore de la remise en cause de la norme de l'emploi statutaire. En 2014, un quart des embauches du secteur public se sont faites par le biais d'un contrat aidé et la moitié sous forme de CDD. Dans le secteur privé 13 % des embauches se font en CDD (Milin, 2018). Désormais, seul un nouvel entrant sur six dans la fonction publique bénéficie du statut de fonctionnaire (Peyrin, 2017).

En dépit de rapprochements notables, les différences repérées hier entre les salariés de ces deux secteurs demeurent et se sont même parfois accentuées. Les femmes et les diplômés sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans le public que dans le secteur privé. Les femmes représentent aujourd'hui 62 % des travailleurs du public contre 43 % dans le secteur privé. Mais la féminisation des emplois publics reste fortement polarisée. On peut ainsi opposer schématiquement les professions intermédiaires de la santé et du social, les professions de l'enseignement, les emplois d'agents administratifs ou de service très majoritairement féminisés, et de l'autre, les emplois d'agents de police, de militaires et d'ouvriers, très majoritairement masculins. La féminisation plus forte de la fonction publique hospitalière (78 % de femmes) est ainsi la conséquence du poids des emplois d'aides-soignantes, d'infirmières et d'agents de service. Les femmes sont proportionnellement moins présentes dans la fonction publique d'État (56 %), malgré le poids des professions enseignantes, très féminisées. Elles demeurent sous-représentées parmi les fonctionnaires de certains ministères, à l'image du ministère de l'Intérieur

(36 %) même si certains corps connaissent une féminisation notable comme les commissaires de police (Pruvost, 2007).

Une autre spécificité des salariés des fonctions publiques par rapport à ceux du privé vient de la structure de leurs diplômes. La plus grande proportion de bacheliers et bachelières (44 % *vs* 29 %) ou celle de diplômés de l'enseignement supérieur dans les fonctions publiques tient à la progressive évolution de la structure des emplois publics où les emplois de catégorie A sont majoritaires. Si la fonction publique française se caractérise aujourd'hui encore par une plus grande proportion d'emploi d'ouvriers et d'employés que les autres pays européens (Hugrée *et al*., 2017), sa structure socioprofessionnelle est peu comparable à celle du secteur privé où les emplois les moins qualifiés sont beaucoup plus nombreux.

Bien qu'elles tendent à se rapprocher, les conditions de travail constituent également un bon révélateur de certaines particularités du secteur public et de ses contraintes d'organisation. D'un côté, pour une grande partie des agents du secteur public, les horaires sont souvent prévisibles et les tâches sont réalisées avec une plus grande autonomie que dans le privé. Les enseignants déclarent des durées du travail moins élevées que des professions qualifiées du secteur privé et peuvent ainsi mieux concilier vie personnelle et professionnelle. D'un autre côté, les emplois hospitaliers et ceux de la sécurité publique sont marqués par des astreintes qui les obligent régulièrement à travailler la nuit, le samedi et le dimanche, et avec une relative imprévisibilité des horaires. En outre, ces emplois, souvent au contact du public, sont particulièrement exposés à des situations stressantes. Ainsi, le secteur public – et plus particulièrement les emplois de fonctionnaires – continue-t-il aujourd'hui de fournir des compromis favorables en matière d'organisation du travail. Mais une partie importante de ses salariés connaît des contraintes, notamment horaires, hiérarchiques et

même psychologiques, que l’on retrouve beaucoup plus rarement dans le secteur privé.

Enfin, le portrait d’une fonction publique française encore relativement singulière va de pair avec le constat d’un monde socioprofessionnel non seulement « à part » mais aussi fermé sur lui-même (Peyrin, 2019, p. 92-100). Dans un contexte de transformation des emplois publics, les salariés du public continuent d’être issus de parents travaillant eux-mêmes dans ce secteur, notamment pour les emplois les plus qualifiés. La transmission intergénérationnelle d’un « goût pour le public » est principalement vue comme le résultat d’une socialisation familiale particulière mêlant *ethos* du service public et importance de la sécurité de l’emploi. Ce goût spécifique se retrouve particulièrement dans les choix et préférences de scolarisation des enfants. Les fonctionnaires sont plus rares à avoir une opinion positive de l’école privée que les salariés du secteur privé (38 % contre 48 %). Ils scolarisent en moyenne moins leurs enfants dans les établissements privés : 16 % déclarent scolariser tous leurs enfants dans un tel établissement contre 21 % des salariés du privé et 31 % des indépendants (source CDSP). On perçoit également la marque de ce système de valeur dans la permanence d’un vote plus à gauche chez les salariés du public, particulièrement en France (Hugrée *et al*., 2015). Enfin, plusieurs études récentes soulignent la sous-représentation des immigrés mais aussi de leurs descendants parmi les agents des trois fonctions publiques (Baradji *et al*., 2012). Les petites différences de parcours, notamment scolaires, des candidats à certains concours expliquent parfois l’éviction plus forte des candidats immigrés ou descendants d’immigrés. Mais il semble aussi que les concours ne soient pas « un rempart absolument efficace contre les discriminations » (Peyrin, 2019, p. 97).

Des différences qui se combinent avec les grands clivages sociaux

Les différences entre les agents du secteur public et les salariés du secteur privé soulignées précédemment ne doivent cependant pas faire oublier qu'il s'agit de petites différences sociales qui se combinent presque systématiquement avec les clivages entre les groupes sociaux. Dans les années 1950, Michel Crozier (1955) remarquait que les petits fonctionnaires s'identifiaient en partie au monde ouvrier. De leur côté, les hauts fonctionnaires appartenant à la noblesse d'État ont des parcours scolaires et professionnels peu comparables aux autres agents publics mais qui se rapprochent bien plus de ceux des cadres dirigeants des entreprises privées. Au sein des élites françaises, les circulations entre les deux secteurs sont de plus en plus courantes et de nouvelles formes de pantouflage apparaissent, à l'image des anciens hauts fonctionnaires devenant avocats d'affaires (France & Vauchez, 2017). Si les postes appartenant à la haute fonction publique connaissent une féminisation depuis dix ans, les femmes y restent largement minoritaires, comme dans les emplois des élites dirigeantes du privé. En 2016, elles ne représentent que 31 % des emplois d'encadrement supérieur et de direction, et 22 % des emplois à décision du gouvernement. À ce niveau hiérarchique, comme dans le secteur privé, « les règles de construction des carrières de cadres supérieur.e.s et dirigeant.e.s apparaissent comme modelés par et pour les hommes des classes supérieures, [et] l'articulation des vies personnelle et professionnelle demeure un obstacle redoutable pour les femmes » (Marry *et al.*, 2017 p. 106).

Ces hauts fonctionnaires disposent, en outre, de « rémunérations comparables à celles des membres des états-majors d'entreprises et/ou […] d'un patrimoine important qu'ils ont hérité ou acquis par le mariage » (Denord *et al.*, 2011). En dehors des hauts fonctionnaires, seuls les emplois

les moins qualifiés semblent disposer d'un avantage salarial par rapport au secteur privé, qui tend d'ailleurs à se réduire. Et pour les emplois qualifiés, l'avantage disparaît (Lucifora & Meurs, 2006). Le rapport qu'entretiennent les différents types de salariés à leur rémunération confirme en définitive que le clivage public/privé ne peut être pensé indépendamment de la position sociale. Le sentiment d'iniquité salarial est certes plus largement diffusé chez les salariés du secteur public que chez ceux du privé (Baudelot *et al.*, 2014, p. 165). Si les « gens du public » apparaissent plus insatisfaits de leur salaire que les gens du privé, le clivage le plus fort oppose d'abord et avant tout les cadres aux ouvriers et aux employés. Chez ces derniers, le fait de se déclarer insatisfait de son salaire est lié au temps de travail, à sa pénibilité et au coût de la vie, quel que soit le secteur (*idem*, p. 78). Les différences dans la façon dont ouvriers et employés énoncent leur insatisfaction salariale renvoient à l'inégale proportion d'hommes et de femmes au sein de ces deux groupes sociaux et non au secteur d'emploi (p. 82). Chez les cadres, les manières de penser sa rémunération renvoient à deux systèmes de perception de leur position. Les cadres des entreprises jugent leur salaire à la lumière du travail fourni quand les cadres du public, et notamment les enseignants, insistent quant à eux davantage sur le diplôme (p. 73) et relativisent le montant de leur salaire par l'intérêt du travail… Cela suggère qu'aujourd'hui, en France, le clivage entre public et privé a plus de répercussions en termes de style de vie et de visions du monde à l'intérieur des classes moyennes et supérieures (Hugrée *et al.* 2015), qu'au sein des classes populaires et de l'élite dirigeante.

Mots-clés : fonction publique, statut, État, styles de vie, classes sociales

Voir aussi les questions : 13 Quelle égalité des sexes ?, **22** Les classes moyennes sont-elles en crise ?

Bibliographie

Baradji Eva, Idmachiche Salah & Schreiber Amandine, 2012, « Les descendants d'immigrés dans la fonction publique », *Insee Référence*.

Baudelot Christian, Cartron Damien, Gautié Jérôme, Godechot Olivier, Gollac Michel et Senik Claudia, 2014, *Bien ou mal payés ? Les travailleurs du public et du privé jugent leurs salaires*, Paris, Éditions de la Rue d'Ulm.

Bezès Philippe, 2009, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Puf.

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Bourdieu Pierre, Champagne Patrick, Lenoir Remi, Poupeau Franck & Rivière Marie-Christine (dir.), 2012, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil.

Cartier Marie, Retière Jean-Noël, Siblot Yasmine (dir.), 2010, *Le Salariat à statut. Genèses et cultures*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Crozier Michel, 1955, *Petits Fonctionnaires au travail*, Paris, CNRS.

Denord François, Lagneau-Ymonet Paul & Thine Sylvain, 2011, « Le champ du pouvoir en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 190, p. 24-57.

Eymeri-Douzans Jean-Michel, 2012, « Les concours à l'épreuve », *Revue française d'administration publique*, n° 142, p. 307-325.

France Pierre & Vauchez Antoine, 2017, *Sphère publique, intérêts privés. Enquête sur un grand brouillage*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Guillemot Danièle & Jeannot Gilles, 2013, « Modernisation et bureaucratie. L'administration d'État à l'aune du privé », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 1, p. 83-110.

Guillemot Danièle, 2011, « Travail dans le public et le privé : une intensification parallèle », *Travail et emploi*, n° 128, p. 23-40.

Hugrée Cédric, Penissat Étienne & Spire Alexis, 2015, « Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des États en Europe », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n° 1, p. 47-73.

Hugrée Cédric, Penissat Étienne & Spire Alexis, 2017, *Les Classes sociales en Europe. Tableau des nouvelles inégalités sur le Vieux Continent*, Marseille, Agone.

Lucifora Claudio & Meurs Dominique, 2006, « The public sector pay gap in France, Great-Britain and Italy », *Review of Income and Wealth*, vol. 52, n° 1, p. 43-59.

Marry Catherine, Bereni Laure, Jacquemart Alban, Pochic Sophie & Revillard Anne, 2017, *Le Plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin.

Milin Kévin, 2018, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *DARES Analyses*, n° 26.

Peyrin Aurélie, 2017, « Fonctionnaires en CDD », *La Vie des idées*, en ligne, juin.

Peyrin Aurélie, 2019, *Sociologie de l'emploi public*, Paris, Armand Colin.

Pruvost Geneviève, 2007, « La dynamique des professions à l'épreuve de la féminisation : l'ascension atypique des femmes commissaires », *Sociologie du travail*, vol. 49, nº 1, p. 84-99.

Singly François (de) & Thélot Claude, 1988, *Gens du privé, gens du public : la grande différence*, Paris, Dunod.

Weber Max, 2014 [1922], « Les trois types purs de la domination légitime (trad. Elisabeth Kauffmann) », *Sociologie*, vol. 5, nº 3, p. 291-302.

Données

CDSP, 2017, Enquête « Pratiques et représentations face à l'État » (préface, coord. Alexis Spire), *Étude longitudinale par Internet pour les sciences sociales*, calculs de l'auteur.

III

CE QUI CHANGE

26

Le temps s’accélère-t-il ?

Cécile Van de Velde

Alors même que nous en disposons davantage, le temps devient une ressource rare : « manquer de temps » est une expérience de plus en plus partagée. Pourtant, les vies s’allongent, et avec elles, la part du temps dit « libre » tend également à augmenter (Sue, 1995 ; Pronovost, 1996) : nous aurions donc, *a priori*, davantage de temps *à* vivre et davantage le temps *de* vivre. Le temps semble au contraire nous presser, nous compresser. Comment comprendre ce paradoxe ?

Cette expérience a désormais un concept à son nom : l’accélération sociale. Ce concept a été forgé par le sociologue et philosophe Harmut Rosa (2010), au service d’une critique fondamentale de la modernité. Selon H. Rosa, nous ne vivons actuellement pas une, mais trois accélérations simultanées. La première accélération est celle du changement technique et de l’innovation technologique, qui va entraîner dans son sillage une augmentation du rythme productif et de constantes adaptations des conditions de travail. La seconde accélération est celle du changement social et culturel : selon H. Rosa, l’évolution des mœurs – par exemple en matière de famille – est de plus en plus rapide, allant même plus vite

désormais que le changement des générations. La troisième accélération est celle du « rythme de vie » individuel, marqué désormais par un sentiment d'urgence et de stress.

Or, ces trois processus s'alimentent mutuellement pour créer une puissante pression accélératrice pesant à la fois sur les individus, les institutions et les sociétés : par exemple, si les innovations techniques ont d'abord rendu possible une accélération des rythmes de vie, celle-ci induit en retour une norme de vitesse qui influera sur la demande de production. Les institutions elles-mêmes ne parviennent plus à freiner ou réguler le phénomène et, dès lors, le grand projet de la modernité – l'autonomie des individus – se retourne contre lui-même : nous perdons prise sur le rythme individuel et collectif, et restons enfermés dans des temporalités de court terme. Nous nous voulions autonomes, mais cette autonomie se mue en une expérience d'aliénation. Selon H. Rosa, la cause de ce retournement est non seulement économique, en lien avec les évolutions du capitalisme, mais aussi culturelle, car en tant qu'individus, nous aspirons désormais à « tout » vivre, sans renoncer aux multiples options techniques ou communicationnelles qui s'offrent à nous.

Ce concept d'accélération sociale a marqué l'approche sociologique du temps, qui est un champ en plein développement. De nombreuses recherches visent actuellement à rendre intelligibles les expériences contemporaines du temps et à identifier les inégalités structurantes qu'elles génèrent. Depuis quelques années, elles font émerger différents concepts – intensification, mobilité, « crises » – qui déconstruisent les différentes strates temporelles touchées par ces expériences de la vitesse et de l'accélération. Lues ensembles, elles permettent de « déplier » ce concept d'accélération en trois « temps » : le temps du quotidien, le temps des vies et le temps des générations.

Le temps du quotidien : maîtriser ou subir

Entrons tout d'abord dans une première strate temporelle : le temps du quotidien. « Gérer », « employer » voire « rentabiliser » son temps : c'est sans doute dans la matérialité du quotidien que la logique d'accélération est la plus directement palpable. Comme le souligne H. Rosa, l'organisation du temps journalier devient un « travail » en soi. De nombreuses enquêtes portant sur les questions d'emploi du temps permettent de déconstruire cette expérience de l'accélération en deux processus distincts : d'une part, ils mettent au jour une dynamique d'« intensification » des rythmes quotidiens – nous faisons plus de choses en moins de temps –, et ce en particulier dans la sphère du travail (Volkoff & Delgoulet, 2019), mais aussi une dynamique de « fragmentation » des tâches – celles-ci sont de plus en plus nombreuses, mais aussi de plus en plus interrompues. Ce double processus renvoie, entre autres facteurs, aux impératifs d'adaptabilité et de productivité imposés par les récents dispositifs « néomanagériaux » du travail, ainsi qu'aux impératifs de réactivité et de simultanéité liés aux communications numériques. L'organisation du temps quotidien est de plus en plus marquée par un enjeu croissant de « conciliation » et d'équilibrage – toujours précaire – entre des temporalités multiples qui peuvent se cumuler, voire se concurrencer, que ce soit entre les temporalités professionnelles et familiales, entre des temporalités d'interaction ou de repli, ou encore entre des temporalités courtes et de long terme.

De ce fait, la maîtrise du temps s'impose comme un nouveau facteur d'inégalités : dominer plutôt que subir le rythme devient, plus encore qu'auparavant, un facteur de distinction sociale. Faire de soi un « maître du temps » s'impose comme un privilège de l'élite et un des principaux facteurs de réussite dans les classes préparatoires (Darmon, 2013). À partir des enquêtes « Emplois du temps », Laurent Lesnard (2015) montre par exemple que ce sont souvent ceux qui ont le travail le moins rémunérateur

qui disposent parallèlement des marges de manœuvre les plus limitées pour choisir leur emploi du temps et adapter leur vie familiale. Ces inégalités sociales s'articulent avec des inégalités genrées : plus investies dans les charges familiales et plus concernées par le cumul de temps partiels, les femmes se retrouvent en première ligne des enjeux de conciliation de ces temporalités multiples. Selon Carmen Leccardi (2011), leur rapport au temps est marqué par une « ambivalence typique » entre deux expériences : celle de la vitesse du temps productif, mais aussi celle, nécessairement plus lente, du temps du soin et de la « construction de rapports sociaux personnalisés ». Cette conscience temporelle complexe est porteuse selon elle d'un haut potentiel de critique politique, voire d'un « paradigme alternatif », par rapport à l'obsession de la vitesse.

Le temps des vies : être mobiles et flexibles… jusqu'où ?

Poursuivons notre course à travers le temps, pour explorer les dessous de l'accélération, non plus à travers le temps quotidien, mais à travers le temps des vies. Le sentiment d'accélération renvoie, dans ce cas, à la multiplication des épisodes de vie, qui semblent se déployer sur des temporalités plus courtes : au moment même où l'espérance de vie s'allonge, de nouveaux âges, voire de nouvelles « vies », éclosent au sein même des parcours. Divorcer, changer de travail, reprendre un emploi tardivement ou recomposer une famille… Nos vies sont entrées dans un nouveau régime de « mobilité » potentielle, qu'elle soit familiale, professionnelle ou géographique – qui va de pair avec un potentiel de « réversibilité » de statuts préalablement acquis (Van de Velde, 2015). Cette mobilité est à double visage : elle répond prioritairement aux logiques du capitalisme et de ses régulations politiques, qui induisent une flexibilité

renouvelée des parcours professionnels pour répondre aux contraintes de marché, mais elle renvoie également à des normes d'individuation sur la conduite des existences, invitant chacun.e à être l'« auteur.e » de sa vie, et donc à l'actualiser et la renouveler en fonction de ses aspirations personnelles.

Être mobile et flexible… jusqu'où ? Le changement et l'incertitude sur l'avenir ne s'arrêtent plus avec la fin de la jeunesse, et la représentation des âges de la vie en trois temps – jeunesse, âge adulte, vieillesse – s'en voit profondément redéfinie. L'âge « adulte », du latin *adultere*, qui signifie l'être qui a fini de grandir, est lui-même requalifié comme l'âge de multiples métamorphoses : Glen Elder et Angela O'Rand (1995) défendent par exemple une théorie « développementale » de l'adulte, définissant la période du milieu de vie comme le lieu d'une profonde évolution personnelle, dans des sociétés au changement accéléré. Claudine Attias-Donfut (1988) propose quant à elle le concept de « maturescence », pour rendre compte de cette phase de l'existence comprenant désormais la perspective de nouvelles étapes, voire d'une nouvelle vie. La phase de retraite devient, elle aussi, profondément redéfinie : loin de son sens initial de « retraite », elle se pense de plus en plus comme un temps d'activités multiples, qu'elles soient familiales, amicales ou professionnelles (Guillemard & Mascova, 2017). Cette tendance cache bien entendu de profondes inégalités sociales : on sait par exemple que ce vieillissement actif est avant tout une affaire de groupes sociaux aisés, qui disposent davantage de ressources pour mettre en œuvre cette injonction sociale. Enfin, la « vieillesse » elle-même se voit repoussée aux moments plus sombres de la « dépendance » ou de la « fin de vie ». C'est ici le rapport au temps décéléré qui va servir de marqueur : « Vieillir, c'est faire l'expérience du temps qui passe », rappelle Monique Membrado (2010) qui souligne que « l'apprentissage du vieillir » consiste aussi à « lutter contre l'englutinement » d'un temps quotidien considéré comme vide ou routinier.

Là encore, la fin de vie révèle de profondes inégalités sociales et genrées : inégaux devant la maladie, nous le sommes aussi devant la mort. Didier Fassin (2018) souligne que l'espérance de vie, tant dans sa « qualité » que sa « quantité » constitue aujourd'hui l'une des inégalités les plus signifiantes. Elle se joue à la fois entre milieux sociaux, entre territoires ou encore entre hommes et femmes – les hommes ayant en moyenne une espérance de vie plus courte que les femmes, même si cette différence tend désormais à s'amoindrir.

Le temps des générations : les « crises » et l'épreuve du sens

Ouvrons enfin la dernière « strate » temporelle, celle de la temporalité des générations, qui va éclairer une autre dimension de l'expérience d'accélération : la façon dont nous nous inscrivons collectivement dans le temps historique. Notre projection dans l'avenir est aujourd'hui marquée par un rétrécissement de l'horizon collectif, ce qui va de pair avec une montée en puissance du présent, ce que François Hartog (1995) appelle le « présentisme ». Cette compression des temporalités collectives aurait commencé vers le milieu du XVIIIe siècle, pour s'amplifier ensuite avec les bouleversements technologiques de la fin du XIXe siècle (Koselleck, 1990), et s'accentuer désormais depuis plusieurs décennies (Leccardi, 2011). L'historienne Myriam Revault d'Allonnes (2012) souligne ainsi que nous vivons désormais, de façon chronique, dans le régime d'une « crise sans fin », marquée par une rupture de représentation de l'avenir collectif et donc un resserrement sur un présent transitionnel sans cesse renouvelé.

Or, ce mouvement semble aujourd'hui se renforcer : nous assistons actuellement à la jonction, dans les représentations collectives, de deux

« crises », la crise environnementale et la crise économique. Cette jonction des crises est perceptible dans les mouvements récents de protestation juvénile, portés prioritairement par des jeunes générations diplômées et urbaines. « Nous n'avons plus le temps » : leur discours fait très explicitement le pont entre deux dettes héritées, environnementales et financières, et réactive en quelque sorte l'idée ancienne d'apocalypse. Il confirme le basculement collectif vers un régime temporel du « doute », désormais radical, et la rupture avec l'idée même d'un « progrès » ascensionnel et linéaire de l'humanité. Ce n'est pas un hasard si la notion d'urgence est très présente dans ces slogans des manifestations environnementales : la crise environnementale pose l'horizon d'une possible *finitude* collective, ce qui accroît le sentiment de vitesse et d'accélération. Une telle radicalisation du doute aiguise la question du « sens » des générations et fait émerger la notion de responsabilité vis-à-vis des « générations futures » (Van de Velde, 2017).

Conclusion : un temps « néolibéral » ?

Le temps s'accélère-t-il ? À l'issue de cette analyse, il apparaît que ce n'est pas le temps en lui-même qui s'accélère, mais bien le rythme et la densité des changements individuels et collectifs. Cette expérience de l'accélération renvoie à différents processus conjoints : une intensification du temps quotidien, une mobilité croissante des vies, une incertitude radicale sur l'avenir collectif. Flexibles individuellement et incertains collectivement : ces expériences de la vitesse sont profondément ancrées dans les dynamiques actuelles du capitalisme, qui tendent à nous rendre multitâches et multirôles, et façonnent une subjectivité marquée par un devoir de performance, d'instantanéité et de mobilité. Or, cette norme de vitesse aiguise certaines inégalités : elle peut être émancipatoire pour ceux

qui détiennent les ressources de se muer en « maîtres du temps », mais aliénante pour ceux qui ne le peuvent pas. La réappropriation, individuelle et collective, du temps et du « sens » de ce temps – à la fois sa direction, mais aussi sa signification – devient la pierre angulaire de toute critique politique.

Mots-clés : accélération, temps, intensification, mobilité, crise

Voir aussi la question : 36 Tous entrepreneurs ?

Bibliographie

Attias-Donfut Claudine, 1988, *Sociologie des générations. L'empreinte du temps*, Paris, Puf.

Darmon Muriel, 2013, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte.

Deschavane Éric & Tavoillot Pierre-Henri, 2007, *Philosophie des âges de la vie*, Paris, Grasset.

Elder Glen & O'Rand Angela, 1995, « Adult lives in a changing society », *Sociological Perspectives on Social Psychology*, p. 452-475.

Fassin Didier, 2018, *La Vie. Mode d'emploi critique*, Paris, Seuil.

Guillemard Anne-Marie & Mascova Elena (dir.), 2017, *Allongement de la vie. Quels défis ? Quelles politiques ?*, Paris, La Découverte.

Hartog François, 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences*, Paris, Seuil.

Koselleck Reinhardt, 1990 [1979], *Le Futur passé*, *contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Leccardi Carmen, 2011, « Accélération du temps, crise du futur, crise de la politique », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, en ligne, n° 13.

Lesnard Laurent, 2015, *La Famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, Paris, Puf.

Membrado Monique, 2010, « Les expériences temporelles des personnes aînées : des temps différents ? », *Enfances, familles, générations*, nº 13, p. 1-20.

Pronovost Gilles, 1996, *Sociologie du temps*, Paris, De Boeck Supérieur.

Revault d'Allonnes Myriam, 2012, *La Crise sans fin. Essai sur l'expérience moderne du temps*, Paris, Seuil.

Rosa Hartmut, 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.

Sue Roger, 1995, *Temps et ordre social. Sociologie des temps sociaux*, Paris, Puf.

Van de Velde Cécile, 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Colin.

Van de Velde Cécile, 2017, « Vieillissement, récession, austérité : un triple choc sur les générations », *in* Guillemard Anne-Marie & Mascova Elena (dir.), *Allongement de la vie. Quels défis ? Quelles politiques ?*, Paris, La Découverte, p. 177-199.

Volkoff Serge & Delgoulet Catherine, 2019, « L'intensification du travail et l'intensification des changements dans le travail : quels enjeux pour les travailleurs expérimentés ? », *Psychologie du travail et des organisations*, vol. 25, nº 1, p. 28-39.

27

Notre société est-elle plus violente ?

Laurent Mucchielli

La société française contemporaine est saturée par l’usage du mot « violence ». Des faits divers criminels abondamment relayés par les médias et les réseaux sociaux jusqu’aux manifestations de rue, en passant par toutes les formes d’insultes et de harcèlements, aucun territoire, aucun métier, aucune scène de la vie sociale, ne semble y échapper. Dans le débat public, « la violence » se dit généralement au singulier et elle n’a pas de contenu précis prédéterminé. C’est qu’il ne s’agit pas d’une catégorie d’analyse, mais d’une catégorie morale. Plus qu’une qualification de faits, il s’agit en réalité d’une *disqualification* de faits. La violence est quelque chose que l’on condamne, nécessairement. C’est de surcroît quelque chose dont on s’inquiète : « *l’augmentation* de la violence » fait débat. L’idée d’une violence croissante semble faire partie d’une représentation du présent et de l’avenir, au point que l’on pourrait y voir une des caractéristiques de l’imaginaire collectif des sociétés dites « postmodernes », au même titre que la croyance dans le progrès par la technologie.

À distance de ces représentations sociales et de ces catégories normatives, le travail du sociologue consiste d'abord à se donner pour objet d'étude un ensemble de phénomènes sociaux relativement homogène. On présentera ici l'ensemble des agressions physiques, sexuelles et verbales qui portent atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique des individus dans les relations interpersonnelles constituant la vie sociale ordinaire. On ne traitera pas des violences d'État. Le travail du sociologue consiste ensuite à étudier les sources permettant d'objectiver et mesurer ces phénomènes, et enfin à tenter d'identifier et interpréter les mécanismes qui régissent leurs évolutions.

Mesurer les violences interpersonnelles et leurs évolutions

Les homicides. L'homicide reste, de tous les comportements criminels, celui qui est probablement le mieux mesuré, même si certains types (en particulier les néo-naticides) peuvent être encore en partie dissimulés. Deux sources coexistent depuis le début des années 1970, la statistique policière et la statistique sanitaire, dont les modes de production comme les niveaux d'enregistrement sont très différents (la première comptait par exemple 803 homicides en 2014, quand la seconde n'en recensait que 282), mais dont les évolutions convergent. Les données statistiques disponibles (statistiques de police, statistique médicale des causes de décès) indiquent, sur les cinquante dernières années, une évolution générale en trois temps : une hausse du début des années 1970 au milieu des années 1980, des évolutions plus erratiques à un haut niveau pendant une dizaine d'années, et une forte baisse du milieu des années 1990 au début des années 2010. Depuis, la baisse semble enrayée et surtout le retour des attentats augmente le nombre de victimes comptabilisées par la statistique de police. Cette

chronologie suggère l'interprétation selon laquelle ces principales variations temporelles sont liées aux violences politico-idéologiques. Ces dernières étaient fortes dans les années 1970, marquées à la fois par la montée de l'extrême droite dans le contexte post-guerre d'Algérie (d'où un nombre élevé d'homicides à caractère raciste anti-Maghrébin) et par celle de l'extrême gauche dans le contexte post-Mai 68 (avec l'épisode terroriste d'Action directe au tournant des années 1970 et 1980). Ces violences politiques déclinent ensuite fortement jusqu'au milieu des années 2010 marquées par le retour des attentats liées à l'idéologie djihadiste. Une deuxième interprétation générale est à rechercher dans les évolutions du banditisme. La chute des homicides pour vols, en particulier ceux générés par les braquages de banques, dans la statistique de police explique en partie la forte baisse globale des homicides à partir de 1994. À côté des évolutions politiques comme de celles du « Milieu » criminel, subsistent – avec une tendance globale à la baisse –, les homicides liés aux conflits interpersonnels privés, au premier rang desquels ceux qui surviennent dans les relations conjugales et plus largement intrafamiliales. En 2018, ces homicides d'interconnaissance ou « de proximité » (Mucchielli, 2011) ont principalement comme auteurs (84 %) mais aussi pour victimes (62 %) des hommes. *A contrario*, les femmes sont donc beaucoup plus souvent victimes qu'auteurs. En termes de classes d'âge, plus des deux tiers des auteurs sont âgés de 18 à 45 ans ; les personnes âgées de 60 ans et plus sont aussi nombreuses que celles âgées de moins de 18 ans. Ces répartitions par sexe et âge n'évoluent quasiment pas dans le temps.

Les agressions physiques graves. Il n'est pas possible de mesurer l'évolution des agressions physiques non mortelles à l'aide des statistiques administratives dans la mesure où la définition juridique du délit de coups et blessures volontaires non mortels n'a cessé d'évoluer depuis les années 1980 (Robert & Zauberman, 2011). Il faut donc se tourner vers les enquêtes en population générale (enquêtes de victimation) et se limiter à la seule

définition stable dans le temps qui concerne les violences physiques graves (ayant entraîné une interruption de travail supérieure à huit jours). L'enquête pionnière du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales donne un premier point de repère en 1984. Ensuite, l'« Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages » (EPCV, Insee) fournit une série de 1994 à 2004. Enfin, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS, Insee et Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) en fournit une seconde depuis 2005. Le résultat de la sérialisation indique des variations annuelles du pourcentage de personnes agressées sérieusement dans la population au cours d'une année, entre 0,1 % et 0,26 % dans la série EPCV et entre 0,09 % et 0,19 % dans la série CVS. C'est une stabilité globale. Ces enquêtes de victimation permettent également de mieux connaître auteurs et victimes de l'ensemble des violences physiques déclarées, quelle qu'en soit ici la gravité. Dans l'enquête CVS, en 2018, 1,4 % des personnes âgées de 18 à 75 ans interrogées dans l'enquête déclarent avoir subi au moins une violence physique en dehors de leur ménage, dont 54 % d'hommes. Les jeunes (moins de 30 ans) sont particulièrement victimes de ces violences, de même que les chômeurs et les personnes au niveau de vie modeste. Au sein de leur ménage, ce sont cette fois 0,8 % des personnes interrogées qui déclarent une violence subie, dont 66 % de femmes. Les auteurs se trouvent être le conjoint dans 56 % des cas, un parent (ou son conjoint) dans 12 % des cas, un enfant (ou son conjoint) dans 7 % des cas, et un autre membre de la famille ou une autre personne cohabitant dans les 20 % restants. Parmi les seules violences conjugales, 72 % des victimes sont des femmes et 22 % d'entre elles déclarent être violentées plusieurs fois par mois. Ces violences domestiques croissent avec la taille des agglomérations. Elles sont par ailleurs plus fréquentes au sein des Quartiers prioritaires de la ville comme parmi les personnes au chômage plutôt qu'en emploi. Elles n'ont en revanche pas de lien avec la trajectoire migratoire.

Les agressions sexuelles. Elles sont encore plus difficiles à mesurer et comparer dans le temps. Là aussi, à partir surtout de 1994, les réformes législatives ont transformé le droit en vigueur et déterminé des changements de niveaux d'enregistrement sans rapport avec la réalité des comportements. Par ailleurs, l'écart entre les données institutionnelles et la réalité est trop grand (les taux de plainte se situent entre 10 % et 15 % selon les types d'agressions et les années d'enquête) pour qu'on retienne des statistiques de police et de gendarmerie autre chose qu'un indicateur de l'évolution des taux de plainte. Même si les séries temporelles sont nettement moins longues, les enquêtes de victimation tendent au contraire à montrer une grande stabilité des phénomènes. Par exemple, l'enquête menée tous les deux ans dans la région Île-de-France depuis 2001 indique une stabilité sur une quinzaine d'années, autour de 0,8 % de la population interrogée victime d'au moins une agression sexuelle, avec toutefois une augmentation inédite en 2017 (Heurtel, 2018). L'explication réside très probablement dans le contexte sociopolitique qui influe sur la tolérance plus ou moins forte dont pâtissent ces victimations. L'« affaire Weinstein » puis les mouvements *#MeToo* et *#BalanceTonPorc* ou encore l'affaire de la « ligue du LOL » ont ainsi élevé significativement les taux de plainte depuis 2017. La question de l'accueil des victimes dans les services joue également un rôle dans la propension à porter plainte ou non. Globalement, l'évolution historique ne porte pas ici sur la fréquence de ces violences mais sur leur dénonciation croissante. En moyenne, sur les années 2011-2018, 0,5 % des personnes âgées de 18 à 75 ans interrogées dans l'enquête CVS déclarent avoir subi une agression sexuelle, s'agissant une fois sur deux d'un viol ou d'une tentative de viol. Proximité encore : 80 % de ces victimes sont des femmes, qui connaissent le plus souvent les auteurs, mais n'ont généralement pas porté plainte. Près d'un viol sur deux est de nature conjugale. S'agissant des agressions sexuelles hors ménage, les victimes sont plus souvent jeunes et à revenus modestes. Les étudiant.e.s et les

personnes au chômage sont surreprésentés. Elles vivent plus souvent dans les grandes villes et dans des Quartiers prioritaires de la ville. Sur l'ensemble de la vie, ce sont une femme sur sept et un homme sur vingt-cinq qui déclarent avoir subi une agression sexuelle dans l'enquête « Virage » de l'Ined (Debauche *et al.*, 2017).

Les insultes et discriminations dans la vie quotidienne. Si elles accaparent le débat public et les politiques publiques, les agressions physiques et sexuelles ne constituent pourtant pas un risque quotidien. Les blessures dues aux accidents de la route, du travail, du sport et de la vie domestique sont beaucoup plus fréquentes. En outre, les enquêtes de victimation interrogent également des faits qui relèvent juridiquement des contraventions et n'apparaissent donc pas dans les statistiques de police. Prenons par exemple la hiérarchie des victimations déclarées par les habitants de la ville de Marseille en 2014 (Mucchielli & Raquet, 2016). Environ 54 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes d'au moins une victimation parmi les treize proposées. Mais il s'agit avant tout de ce que l'on appelle parfois les « incivilités ». Les injures ou menaces verbales concernent ainsi environ 18 % des répondants. Elles sont survenues dans la ville, le plus souvent en journée, dans les différentes situations de la vie quotidienne (au volant, dans le voisinage, au travail, dans la rue). Victimation interrogée de façon inédite dans cette enquête locale, les discriminations concernent environ 8 % de la population enquêtée, principalement en raison de la couleur de peau et de l'origine. Les violences physiques, les violences institutionnelles (dans 80 % des cas des violences verbales survenues lors de contrôles de police), les vols avec violences et enfin les agressions sexuelles sont au contraire les victimations les moins fréquentes.

Les mécanismes sociaux de la violence

Les formes de la violence étant multiples, leurs évolutions et leurs mécanismes de production différents, leur interprétation générale est nécessairement complexe. Prolongeant un essai de synthèse (Mucchielli, 2011), on propose d'en rendre compte à travers cinq processus.

Pacification. L'ensemble des données statistiques disponibles indique que la tendance générale est plutôt à la réduction des grandes violences physiques. Se référant à Norbert Elias sans céder aux représentations de son époque, on parlera de « pacification » plutôt que de « civilisation » des mœurs. Ce processus travaille la société française et participe du recul continu de l'usage de la violence comme issue aux conflits de la vie sociale. Il a en effet pour conséquence première de délégitimer le recours à la violence. D'où un paradoxe apparent, déjà identifié par Tocqueville à propos des inégalités : le sentiment général d'une augmentation des comportements violents accompagne et traduit l'accélération de leur dénonciation malgré la stagnation, voire parfois le recul de leur fréquence. La société ne supporte plus la violence, ne lui accorde plus de légitimité, ne lui reconnaît plus de sens. Du coup, les comportements changent de statut. Ce qui était regardé jadis comme normal ou tolérable devient anormal et intolérable.

Criminalisation. Dans les années 1990, la plupart des États occidentaux ont réinvesti leurs prérogatives régaliennes et tenté d'imposer un niveau supérieur de contrôle pénal et de discipline. Le législateur ne cesse de créer de nouvelles infractions et durcir la poursuite et la répression de celles préexistantes. Outre le renforcement continu de la pénalisation des violences sexuelles, des violences visant certaines catégories de personnes (les conjoints, les mineurs, les fonctionnaires), certains lieux (notamment les établissements scolaires) ou certaines circonstances (les manifestations, le fait d'agir « en réunion »), on relève aussi la création des délits de bizutage et de harcèlement. Jamais autant de comportements n'ont été interdits et sanctionnés. Certaines de ces évolutions modifient les mentalités

et les comportements, d'autres paraissent surtout symboliques. Toutes renforcent – parfois même précèdent – le premier processus et encouragent le troisième.

Judiciarisation. Favorisé par les deux précédents, ce processus est lié également à l'évolution des modes de vie en tant qu'ils réduisent les capacités de régulation des conflits interindividuels. Les modes de vie périurbains – qui concernent massivement les classes moyennes – séparent toujours plus le lieu d'habitat familial du lieu de travail, des commerces et parfois des équipements scolaires, des loisirs et des lieux de l'engagement associatif. La vie sociale est toujours plus anonyme en dehors de quelques micro-espaces résidentiels (Charmes, 2011). Les contacts de proximité s'amenuisent. Faute d'interconnaissance, de dialogue, de médiation, les individus se retrouvent seuls pour réguler leurs conflits et n'ont d'autre solution, s'ils ne s'entendent pas, que de saisir la puissance publique.

Compétition. Après les incivilités, les principales victimations déclarées dans les enquêtes sont des atteintes aux biens. Les vols surviennent dans les commerces, chez soi (cambriolages) ou dans l'espace public. Et une violence instrumentale peut surgir si d'aventure on tente d'y résister. Depuis plus d'un demi-siècle, le développement constant de la société de consommation s'accompagne ainsi d'une délinquance d'appropriation qui constitue une sorte de redistribution violente. Merton l'avait entrevu dès 1939. La violence engendrée par la compétition ne concerne pas que l'appropriation des biens de consommation dans une société inégale. Elle résulte aussi et de plus en plus du management des organisations, d'abord privées et désormais aussi publiques. L'obligation de rentabilité et/ou de productivité, jalousement contrôlée par les chiffres, exerce une pression croissante sur les salariés et les usagers. De là l'émergence des recherches sur la souffrance au travail, puis même la violence au travail, contre les autres et/ou contre soi (Dressen & Durand, 2011).

Ségrégation. Ces différents processus traversent une société par ailleurs de plus en plus inégale depuis la crise industrielle et l'entrée dans l'ère du chômage de masse. Non seulement les modes de vie des villes diffèrent de ceux des zones rurales et des zones périurbaines, mais au sein même des premières, la polarisation sociale croît. La précarité et les ruptures de liens sociaux se concentrent dans certains quartiers (Lapeyronnie, 2008 ; Paugam, 2014). Les enquêtes de victimation signalent que les agressions intrafamiliales y sont un peu plus intenses, certaines formes de délinquance juvénile également. Les phénomènes de bandes de jeunes et leurs affrontements parfois spectaculaires y sont concentrés (Sauvadet, 2006 ; Mohammed, 2011). Les tensions à l'école y sont également plus fortes. Et surtout l'affrontement y est récurrent entre les jeunes et la police dans l'espace public (Boucher *et al.*, 2013). Depuis le milieu des années 1970, des émeutes urbaines y surgissent régulièrement. Ces processus de ségrégation sociospatiale, les sentiments d'injustice et la peur du déclassement qui les accompagnent, les violences collectives qu'ils peuvent engendrer, ne sont toutefois pas spécifiques aux Quartiers prioritaires de la ville. Le récent mouvement des Gilets jaunes rappelle que ceci concerne également les « perdants de la mondialisation » dans les territoires ruraux et périurbains.

Mots-clés : violences physiques et sexuelles, pacification des mœurs, judiciarisation, société de consommation, ségrégation sociospatiale

Voir aussi les questions : 1 Comment se font et se défont les relations interpersonnelles ?, **2** Sommes-nous tous seuls ?, **3** Qui se ressemble s'assemble ?, **12** Existe-t-il des barrières entre les milieux sociaux ?, **19** Choisit-on son lieu de résidence ?, **21** Les quartiers riches se replient-ils sur eux-mêmes ?, **23** Comment définir les contours des classes populaires ?, **45** Peut-on parler de dérive sécuritaire de l'État ?, **46** À quoi sert la prison ?

Bibliographie

Boucher Manuel, Belqasmi Mohamed & Marlière Éric, 2013, *Casquettes contre képis. Enquête sur la police de rue et l'usage de la force dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan.

Charmes Éric, 2011, *La Ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, Puf.

Debauche Alice *et al.*, 2017, *Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles*, Paris, Ined.

Dressen Marnix & Durand Jean-Pierre, 2011, *La Violence au travail*, Paris, Octarès.

Heurtel Hélène, 2018, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Rapport final de l'enquête 2017*, Paris, IAU Île-de-France.

Lapeyronnie Didier, 2008, *Ghetto urbain*, Paris, Robert Laffont.

Mohammed Marwan, 2011, *La Formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, Puf.

Mucchielli Laurent, 2011, *L'Invention de la violence*, Paris, Fayard.

Mucchielli Laurent & Raquet Émilie, 2016, *Délinquances, police, justice. Recherches à Marseille et en région PACA*, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence.

Paugam Serge (dir.), 2014, *L'Intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Puf.

Robert Philippe & Zauberman Renée, 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Sauvadet Thomas, 2006, *Le Capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin.

28

L’ascenseur social est-il en panne ?

Philippe Coulangeon

Les flux de mobilité sociale sont généralement mesurés en croisant la distribution des positions occupées et celle des origines sociales. Les tables de mobilités croisant la catégorie socioprofessionnelle des hommes et des femmes actifs(ves) ou ex-actifs(ves) de 35 à 59 ans et celle de leur père constituent l’instrument principal de mesure de la mobilité dite intergénérationnelle, qui tend aujourd’hui à incarner l’idéal de justice de sociétés méritocratiques dans lesquelles les destinées individuelles ne sont pas bornées par les origines sociales. Mobilité et justice sociale n’ont cependant pas toujours été envisagées de concert. Longtemps, l’idée d’égalité des chances apparaissait plutôt comme l’incarnation d’une pensée conservatrice soucieuse de justifier la pérennisation de l’ordre social par la possibilité offerte aux plus humbles de s’extraire de leur condition (Massa, 2008). L’adhésion aux valeurs méritocratiques, qui s’incarne notamment depuis un quart de siècle en France dans la vertu égalisatrice prêtée à la diffusion de l’éducation, n’a conquis que tardivement les partis de gauche, jadis beaucoup plus soucieux d’égalité des conditions que d’égalité des chances. Cette diffusion est contemporaine du renversement de régime de

croissance des sociétés européennes des sociétés d'après-guerre à la fin des années 1970 (Baudelot & Establet, 2000). Durant les trente glorieuses, la question sociale tournait pour l'essentiel autour des termes de la répartition des bénéfices tirés d'une croissance à deux chiffres, qui ouvrait la possibilité d'une amélioration collective du niveau et des conditions de vie des catégories les plus modestes. L'installation dans un régime de croissance durablement faible limite depuis lors cette possibilité pour les classes populaires, auxquelles l'égalité des chances et la mobilité sociale fournissent un horizon émancipateur de substitution, dont les déficiences alimentent le désenchantement, lorsque la promesse méritocratique de l'ascension sociale ne semble pas au rendez-vous.

Pour ce qui est de la France, les analyses tirées des données des enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) livrent trois enseignements principaux : une augmentation régulière des flux de mobilité observés au cours du XXe siècle, une très légère réduction de la force du lien entre origine et position sociale et une augmentation, au cours des années récentes, des flux de mobilité sociale descendante. La multiplication de ces trajectoires de déclassement n'est sans doute pas étrangère à la diffusion de l'idée de panne de l'ascenseur social, dont le ressenti interroge aussi les limites des indicateurs habituels de la mobilité.

Un régime de mobilité globalement stable

L'augmentation des flux de mobilité observée. Les données montrent une progression régulière des trajectoires de mobilité intergénérationnelle observées en France depuis l'après-guerre. Pour s'en tenir au dernier quart du siècle dernier, 58 % des hommes et 67 % des femmes avaient connu une trajectoire de mobilité par rapport à la génération précédente en 1977, et ils

et elles étaient respectivement 63 % et 77 % dans ce cas en 2003 (Vallet, 2014). Au fil du temps, ces flux de mobilité ont profondément modifié la structure sociale de la population française. Les groupes socioprofessionnels les plus liés à la tertiarisation de l'économie – cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés – sont devenus les principaux groupes d'accueils des trajectoires de mobilité.

Une réduction modeste de la force du lien entre origine et position sociale. L'augmentation des flux de mobilité traduit l'évolution de la morphologie de la société, mais elle ne correspond pas nécessairement à une progression équivalente de l'égalité des chances, qui tient davantage à la force de l'association statistique entre origine et position sociale. Celle-ci ne se lit pas directement dans les tables de mobilité croisant la position des pères et celles de leurs fils ou filles mais suppose le recours à des techniques de modélisation statistique dont l'application sur les données françaises suggère un léger relâchement depuis les années 1950 (Vallet, 1999), comparable à ce que l'on observe dans la plupart des pays européens (Erickson & Goldthorpe, 1992). Selon les estimations de Louis-André Vallet (2014), on peut ainsi estimer que la réallocation des positions associée à ce relâchement concerne en France environ 2,5 % à 5 % de la population masculine entre 1977 et 2003.

La multiplication des trajectoires de déclassement. L'augmentation globale des flux de mobilité résulte de l'agrégation de situations hétérogènes qui ne correspondent pas toutes à des trajectoires ascendantes, largement dominantes au sein des générations du *baby-boom* (cohortes nées entre 1940 et 1950), mais beaucoup moins par la suite (Chauvel, 2010). De fait, une part croissante des flux de mobilité procède de trajectoires de mobilité descendante (un peu plus de 20 % des trajectoires de mobilité verticale en 1977, presque 25 % en 2003), et l'expérience du déclassement devient un des traits saillants au sein des générations montantes (Peugny,

2009), en particulier parmi ceux qui ont le plus bénéficié de la seconde phase de l'expansion scolaire, celle de la massification de l'accès au baccalauréat entre 1985 et 1995, qui se heurtent à la dévaluation relative de leurs diplômes (Duru-Bellat, 2006). Le sens donné à ces évolutions est toutefois controversé. L'idée même de dévaluation des diplômes est sujette à caution (Gurgand & Maurin, 2006). Elle repose sur la comparaison du différentiel de rendement, au fil des générations, de diplômes dont la diffusion réduit mécaniquement la valeur de rareté. Pour autant, si l'on compare la situation de celles et ceux qui ont bénéficié de la massification scolaire à celle qu'ils auraient connue s'ils n'en avaient pas bénéficié, le gain associé à l'allongement de la durée des études est incontestable. Par ailleurs, la recrudescence des trajectoires de déclassement est la conséquence mécanique de l'augmentation des flux de mobilité qui ne peut se traduire seulement par une multiplication des trajectoires ascendantes.

Au-delà des tables de mobilité

Les conclusions tirées de la comparaison temporelle des tables de mobilité se heurtent à certaines limites. En particulier, la lecture diachronique des tables de mobilité s'appuie sur l'hypothèse peu réaliste de stabilité temporelle des catégories sociales et des groupes socioprofessionnels. Comparer la catégorie sociale ou professionnelle des fils ou des filles à celle de leur père suppose que, d'une génération à la suivante, ces catégories conservent la même place dans la hiérarchie des rémunérations, des statuts et du prestige, ce qui n'est le plus souvent pas le cas. Or, ces évolutions ne sont nullement prises en compte par des modèles statistiques qui demeurent exclusivement centrés sur les trajectoires individuelles, dont la signification mériterait d'être reconsidérée. Comment, par exemple, qualifier la trajectoire formellement ascendante d'une fille

d'instituteur (catégorie des « professions intermédiaires ») professeure certifiée de l'enseignement secondaire (catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures ») quand on a en tête la revalorisation statutaire des instituteurs, devenus « professeurs des écoles » en 1989 et alignés sur le statut des professeurs certifiés et, *a contrario*, le déclassement salarial continu des métiers de l'enseignement secondaire depuis la fin des années 1960 ? En sens inverse, que dire de la trajectoire d'un technicien supérieur diplômé de l'enseignement supérieur fils d'un ingénieur « maison » sans diplôme promu à raison de l'expérience acquise ?

L'articulation des trajectoires individuelles et des déplacements collectifs explique ainsi en partie l'expérience subjective du déclassement associée à des situations d'immobilité ou même de mobilité ascendante. En 2014, près d'un quart des immobiles expriment ainsi un sentiment de déclassement, particulièrement prononcé chez les cadres (plus d'un tiers des cadres fils ou filles de cadres), et ce sont même un peu plus de 8 % des personnes en situation de mobilité ascendante qui expriment un sentiment équivalent (Razafindranovona, 2017).

L'instabilité temporelle des catégories sociales et professionnelles utilisées dans les tables de mobilité plaide ainsi pour une approche non-catégorielle de la mobilité, fondée sur des critères comme le revenu ou le patrimoine, à partir par exemple du croisement de la distribution par quartiles ou par déciles des revenus ou patrimoines des fils et filles, d'un côté, et des pères, de l'autre. Arnaud Lefranc et Alain Trannoy (2005) font ainsi ressortir, à partir des mêmes sources, des résultats légèrement différents de ceux de Louis-André Vallet (1999), en soulignant que la liaison du revenu de long terme des fils par rapport au revenu de long terme des pères, est demeurée globalement stable au cours de la période 1964-1993. Du point de vue des patrimoines, on observe en France en longue période, un accroissement de la mobilité intergénérationnelle entre la fin de

la Première Guerre mondiale et les années 1960 qui ne s'est pas poursuivie depuis (Bourdieu *et al*., 2019).

À l'étranger, des tendances similaires semblent à l'œuvre. Il reste que les critères de revenu ou de patrimoine n'épuisent pas l'analyse des flux de mobilité, en laissant de côté d'autres dimensions de l'identité et de la position sociale (diplôme et capital culturel, capital social, etc.). Au Royaume-Uni, Jonathan Gershuny (2002) a proposé une ambitieuse reformulation des analyses traditionnelles de la mobilité sociale en se fondant sur des indices continus de « capital humain », à partir des données du *British Household Panel*, qui aboutissent à des conclusions nettement plus pessimistes que les analyses standards de la mobilité sociale, en soulignant plutôt un renforcement des tendances à la reproduction sociale dans la période la plus récente.

Enfin, l'analyse statistique des flux de mobilité gagne à être enrichie de l'approche ethnographique des trajectoires, qui montre le décalage qui peut parfois exister entre la mesure et le vécu de déplacements dont la métrique ne correspond pas nécessairement à celle de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles. De « petits » déplacements peuvent avoir un impact biographique très important, notamment lorsqu'ils s'appuient sur les ressources informelles des réseaux de relations locales et familiales (Pagis & Pasquali, 2016).

Conclusion

L'analyse temporelle des flux de mobilité livre des enseignements qui ne cadrent pas totalement avec l'idée de « panne de l'ascenseur social ». La société française n'a jamais cessé, au cours des années récentes, comme la plupart des sociétés comparables, de connaître, d'une génération à l'autre, des déplacements qui témoignent d'une certaine fluidité sociale. Mais ce

régime de mobilité sociale est en fait surtout marqué par une forte inertie. Globalement, les destinées sociales ne sont pas plus fortement déterminées que par le passé par les origines, mais elles ne le sont guère moins. En dépit d'un très léger relâchement dans les générations récentes de la force de la liaison statistique entre origine et position sociale, le poids des différents types d'héritage demeure très élevé.

Au-delà, il y a lieu de s'interroger sur une certaine tendance à réduire la question sociale à celle de la mobilité qui témoigne de la diffusion de la croyance méritocratique en une inégalité « juste » que les trajectoires de mobilité viendraient en quelque sorte sanctionner et/ou récompenser. La focalisation sur les questions de mobilité affecte notablement l'orientation des politiques sociales dans un sens peu favorable aux politiques de redistribution, notamment fiscale, qui se préoccupent davantage d'inégalité des conditions que d'inégalité des chances.

Mots-clés : mobilité sociale, égalité des chances, déclassement

Voir aussi les questions : 3 Qui se ressemble s'assemble ?, **11** Le lien social est-il en crise ?, **12** Existe-t-il des barrières entre les milieux sociaux ?, **18** L'enfance échappe-t-elle à l'ordre social ?, **41** Les diplômés sont-ils méritants ?

Bibliographie

Baudelot Christian & Roger Establet, 2000, *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Paris, Seuil.

Bourdieu Jérôme, Kesztenbaum Lionel, Postel-Vinay Gilles & Suwa-Eisenmann Akiko, 2019, « Intergenerational wealth mobility in France, 19th and 20th century », *Review of Income and Wealth*, vol. 65, n° 1, p. 21-47.

Chauvel Louis, 2010, *Le Destin des générations : structure sociale et cohortes en France du XXe siècle aux années 2010*, Paris, Puf.

Duru-Bellat Marie, 2006, *L'Inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie*, Paris, Seuil.

Erikson Robert & Goldthorpe John H., 1992, *The Constant Flux : A Study of Class Mobility in Industrial Societies*, New York, Oxford University Press.

Gershuny Jonathan, 2002, « Beating the odds (1) : Intergenerational social mobility from a human capital perspective », *ISER Working Paper*, n° 2002-17, Institute for Social and Economic Research.

Gurgand Marc & Eric Maurin, 2006, « Démocratisation de l'enseignement secondaire et inégalités salariales en France », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 61, n° 4, p. 845-859.

Lefranc Arnaud & Trannoy Alain, 2005, « Intergenerational earnings mobility in France : Is France more mobile than the US ? », *Annales d'économie et de statistique*, n° 78, p. 57-77.

Massa Patrick, 2008, « La sociologie américaine : sociodicée ou science critique ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 19, p. 161-196.

Pagis Julie & Pasquali Paul, 2016, « Observer les mobilités sociales en train de se faire. Micro-contextes, expériences vécues et incidences socio-politiques », *Politix*, n° 114, p. 7-20.

Peugny Camille, 2009, *Le Déclassement*, Paris, Grasset.

Razafindranovona Tiaray, 2017, « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *Insee Première*, n° 1659.

Vallet Louis-André, 1999, « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 1, p. 5-64.

Vallet Louis-André, 2014, « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, n° 175, p. 6-17.

29

La culture est-elle en danger ?

Julien Duval

L’idée selon laquelle la culture serait en danger, en crise ou en déclin est un lieu commun que les milieux cultivés et les professionnels de la culture agitent à toutes les époques : un bon mot veut que le diagnostic de la « crise de l’édition » soit aussi ancien que l’édition et il est compréhensible que, dans une formation sociale donnée, les plus âgés soient portés à assimiler à de l’inculture la culture des générations plus jeunes dès lors qu’elle diffère, même légèrement, de la leur. Au-delà de la permanence du diagnostic, il est permis de s’interroger sur ce que peut recouvrir aujourd’hui l’idée d’une « crise de la culture ».

Qu’est-ce que la culture ?

Parlant de « culture », on prend rarement le temps de préciser ce qu’on entend par ce mot pourtant très polysémique et presque toujours chargé de présupposés et de jugements de valeur tacites. Ainsi, si « la culture » est un sujet d’inquiétude, c’est qu’elle est censée être une production humaine de

grande valeur. De fait, dans beaucoup de groupes et de sociétés, elle est regardée comme un bien précieux qui se transmet d'une génération à l'autre, parfois par le truchement d'institutions comme l'école. Des anthropologues rapportent la célébration qui l'entoure au fait que ses œuvres – et particulièrement les œuvres artistiques – seraient les traces les plus durables des civilisations. S'il faut relever la valeur sociale accordée à la culture, il faut aussi souligner ce que signifie, dans la vie sociale, l'affirmation de cette valeur. C'est, par exemple, se poser en personne de culture que d'avoir conscience du prix de la culture. Inversement, ignorer ce prix, c'est s'exposer à se voir qualifié du terme de « barbare » dont les anciens Grecs affublaient les étrangers, c'est-à-dire ceux qui ignoraient *leur* culture.

Pierre Bourdieu (1979), une référence importante aujourd'hui en « sociologie de la culture », soulignait le rôle quasi-religieux que joue la culture dans notre société et qu'illustre par exemple l'atmosphère proche du recueillement dans les musées. Il montrait aussi que le culte de la culture et de l'art n'a pas partout la même intensité. Dans notre société, il culmine au sein des groupes les mieux dotés en capital culturel, ceux qui prennent part à la transmission et à la création culturelles (artistes, enseignants…). La discussion, à un niveau international, des analyses de P. Bourdieu a, elle, suggéré que le culte de la culture est spécialement prononcé en France. Les plaisirs esthétiques, avec le raffinement et l'élévation qui leur sont associés, participent de l'héritage de la « société de cour » qui a durablement – et au-delà des milieux aristocratiques – marqué les styles de vie dans ce pays (Elias, 1973) qui est aussi le premier pays à s'être doté d'un « ministère de la Culture ».

Émile Durkheim (1938), pour sa part, regardait comme une particularité nationale l'importance accordée en France à l'enseignement d'une culture littéraire dépourvue d'utilité pratique et à forte dimension esthétique. Dans une conception aristocratique remontant à la Renaissance, l'école a

longtemps privilégié, notamment par rapport à une culture scientifique ou technique, la transmission d'une culture « humaniste » centrée sur l'apprentissage de la littérature et de la langue latine dans laquelle les grands auteurs étaient censés avoir exprimé une fois pour toutes des vérités éternelles. Émile Durkheim raisonnait dans un contexte où la prééminence des « humanités » commençait à être discutée. C'est aussi le fondateur de la sociologie qui s'exprimait : étant elle-même une production culturelle, la sociologie ne peut pas être neutre dans ces débats ; on a d'ailleurs parfois vu en elle une « troisième culture ».

Le terme de « culture » est de fait souvent employé dans un sens restrictif – et normatif – correspondant à la seule culture académique. Pourtant, bien des réalisations humaines étrangères à cette dernière et issues de sociétés non occidentales ou des classes « populaires » sont des produits de la culture humaine. Elles se prêtent d'ailleurs parfois, autant que l'art grec ou les pièces de Shakespeare, à la contemplation esthétique et intellectuelle. La conception traditionnelle de la culture se présente comme universelle et tolérante mais elle rejette dans une sorte de non-culture, sinon dans la barbarie, une part considérable de l'humanité. Elle a constitué de ce point de vue un instrument de domination dans le cadre du colonialisme européen ou des relations de classe. Les sciences sociales ont joué un rôle important dans cette dénonciation mais leurs analyses s'exposent à une contradiction : si la conception traditionnelle de la culture est ethnocentrique, il pourrait l'être aussi d'inclure dans l'univers de la culture des produits fondamentalement extérieurs à l'appareil culturel académique occidental dont notre conception de la culture reste dépendante. Pierre Bourdieu faisait ainsi valoir que l'expression de « culture populaire » qui « réhabilite » les produits qu'elle désigne – et les groupes qui les consomment – fait écran à la compréhension de ces derniers. Quoi qu'il en soit, on comprend la nécessité, lorsqu'on parle de « culture », de préciser dans quel sens le mot doit s'entendre.

Consommations et pratiques culturelles

Les enquêtes sur les pratiques culturelles qui se sont développées après la Seconde Guerre mondiale aident à connaître les évolutions des dernières décennies. En France, le ministère de la Culture mène une enquête de ce type à intervalles réguliers depuis 1973, les derniers résultats publiés datant de 2008.

Les questions qui ont été posées, sous la même forme, lors des éditions successives (Donnat, 2011), sont peu nombreuses mais la plupart ne font apparaître sur trente-cinq ans que de faibles variations, ce qui suggère une forte inertie des comportements étudiés. Les proportions de Français s'étant rendus lors de l'année écoulée au musée ou à une exposition (autour de 30 %), à une pièce de théâtre (autour de 15 %) ou à un concert de musique classique (autour de 8 %) sont assez stables. Seuls des indicateurs comme les pourcentages de répondants regardant la télévision ou écoutant de la musique tous les jours ou presque ont augmenté : ils sont respectivement passés, entre 1973 et 2008, de 65 % à 87 % et de 9 % à 34 %. Inversement, la lecture intensive s'est raréfiée : la lecture d'un quotidien tous les jours ou presque concernait 55 % de la population en 1973, mais seulement 29 % en 2008 et la part des Français déclarant lire plus de vingt livres par an est tombée de 28 % à 16 %. Chaque génération compte moins de gros lecteurs que la précédente. L'érosion a fini par toucher les catégories qui lisaient le plus, comme les couches diplômées et les femmes.

Contemporain d'un important élargissement de l'accès à l'enseignement, ce recul peut étonner. Il concerne une pratique (la lecture) qui, inaccessible au plus grand nombre pendant des siècles, a valeur de symbole d'un recul plus général de la culture savante, dont il existe d'autres signes. Des travaux attirent l'attention sur le vieillissement du public de formes culturelles dotées d'une forte légitimité critique (musique contemporaine, cinéma d'art et essai…). Dominique Pasquier (2005)

montre que, dans des lycées parisiens des quartiers bourgeois, la culture la plus légitime s'accompagne plus souvent que par le passé d'une bonne connaissance de productions culturelles de grande diffusion. Ses conclusions convergent avec la littérature sur l'éclectisme culturel croissant des classes supérieures (Peterson, 2004).

Un point faible de cette thèse est que ces classes n'ont sans doute jamais limité leurs consommations culturelles à une culture d'élite. Leur éclectisme n'est pas une nouveauté et l'hypothèse de sa progression est difficile à vérifier : les données se prêtant à des comparaisons dans le temps sont rares. De plus, le périmètre de la « culture légitime » change selon les époques. Enfin, les enquêtes statistiques n'enregistrent que les consommations et pas leurs modalités – qui constituent pourtant une dimension essentielle de la distinction culturelle. La prudence s'impose également au sujet des évolutions statistiques car les indicateurs restent grossiers. Les chiffres ne portent que sur la quantité de livres lus, et pas sur leur qualité, et aucun indicateur n'est absolument comparable à deux dates différentes : les journaux et les livres ne peuvent plus avoir aujourd'hui la même place qu'il y a trente ans, ne serait-ce qu'en raison de la multiplication des écrans – sur lesquels d'ailleurs on lit parfois beaucoup. Certains chercheurs ajoutent que les enquêtes n'enregistrent que des déclarations : la baisse enregistrée pourrait aussi tenir à une moindre tendance des répondants à surestimer le nombre de livres qu'ils lisent, parce que le livre a perdu en centralité et en prestige.

Si elle est donc difficile à étayer de façon indubitable, l'hypothèse d'un déclin, dans tous les groupes sociaux, de la culture savante traditionnelle ou de l'appétence pour les biens culturels les plus distinctifs paraît en tout cas plus plausible que l'hypothèse inverse.

Prescripteurs et producteurs

Des éléments peuvent par ailleurs être réunis au sujet des dynamiques affectant l'offre et la prescription culturelle. L'institution scolaire reste centrale dans la transmission d'une culture légitime et dans la formation de consommateurs culturels. Mais le lien historique qui l'unissait à la culture humaniste s'atténue. La série littéraire du baccalauréat ne concerne plus qu'une minorité de bacheliers (9 %). Aujourd'hui, c'est la série scientifique qui paraît la plus prisée. Les humanités n'ont pas pour autant perdu toute aura. En témoignent par exemple la place que conserve la littérature à l'école, les mobilisations pour la « sauvegarde » du latin ou les références appuyées que les programmes scolaires continuent de faire à une « culture humaniste » toujours créditée dans des textes officiels d'un rôle irremplaçable dans « la formation du jugement, du goût et de la sensibilité ».

Le déclin relatif des humanités s'observe aussi dans l'enseignement supérieur. Des cultures scientifiques mais aussi, par exemple, des cultures techniques, économiques ou managériales (Le Gall & Soulié, 2008 ; Savage, 2010) ont monté en puissance à l'Université – et pas seulement en France. Incarnation typique d'une conception aristocratique et désintéressée du savoir, les humanités classiques se prêtent particulièrement à la critique d'un enseignement coupé du monde productif. Leur recul, s'il s'accélère dans le contexte des réformes actuelles des universités, remonte aux premières décennies du XXe siècle. Son impact sur les pratiques culturelles est impossible à mesurer, mais les enquêtes statistiques font toujours apparaître que le goût pour la culture savante, intellectuelle ou d'avant-garde, culmine chez les diplômés issus des filières à dominante littéraire.

La politique culturelle (Dubois, 2012) doit aussi retenir l'attention. L'idée que la culture n'est pas un « bien économique comme les autres », qu'elle possède une valeur irréductible aux profits économiques qu'elle engendre, est prégnante en France, mais a été beaucoup combattue depuis les années 1990 dans les négociations internationales au profit de

conceptions plus mercantiles. Des évolutions se sont également produites au niveau national. Tourné à sa création vers la promotion d'une culture très légitime, le ministère de la Culture a élargi son périmètre dans les années 1980. Peinant à attirer un large public vers la haute culture et prenant acte de la dénonciation de l'étroitesse de la définition académique et normative de la culture, il s'est ouvert à une culture et des arts plus « populaires ». Il a aussi pris des distances avec des conceptions sacralisantes de la culture comme chose sans prix et sans coût, en affirmant la possibilité de poursuivre simultanément des finalités économiques et culturelles.

Il faut, pour finir, évoquer les transformations des secteurs culturels eux-mêmes. Beaucoup ont connu, lors des trente ou quarante dernières années, des processus de concentration économiques au profit de grands groupes qui attendent surtout de leurs investissements des retours financiers rapides. D'un point de vue économique, les secteurs culturels sont loin d'être tous en crise. Par exemple, l'érosion du nombre de gros lecteurs n'a pas empêché une augmentation de près de 50 % du nombre annuel de livre vendus entre 1986 et 2012. L'usage de la notion sociologique de « champ » aide à comprendre que s'est souvent produite la montée en puissance d'un pôle tourné vers une production « grand public » visant à rapporter des profits importants en un court laps de temps par une stratégie de « saturation » du marché (Thompson, 2010). Le poids accru des *best-sellers* dans l'édition ou des *blockbusters* dans d'autres secteurs a pour contrepartie l'affaiblissement d'une production culturelle plus « audacieuse » ou plus expérimentale qui ne dispose pas de public préconstitué, ou à une échelle réduite. Pour cette raison, les acteurs « indépendants » dans ces secteurs peuvent s'estimer régulièrement aujourd'hui « en danger ».

Si la perspective d'un déclin de la culture savante traverse des travaux sociologiques récents, les éléments empiriques à l'appui de cette thèse invitent à la prudence. Ils autorisent au plus à dire que des conceptions de la culture héritées du passé – qui ont été caractérisées ici en faisant référence

aux humanités ou à l'idée de l'œuvre sans prix – rencontrent aujourd'hui des difficultés en relation, du moins pour certaines d'entre elles, avec le « tournant néolibéral » ou les dynamiques d'économicisation et de rationalisation. Ils montrent aussi l'intérêt que présenterait une interrogation systématique sur la notion de culture, non pas seulement dans une logique définitoire, mais aussi parce que la définition et le périmètre de la notion sont parties intégrantes des transformations de « la culture ».

Mots-clés : école/enseignement, éclectisme, pratiques culturelles, État et politiques, néolibéralisme

Voir aussi la question : 16 Comment se forment les goûts culturels aujourd'hui ?

Bibliographie

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Donnat Olivier, 2011, « Pratiques culturelles, 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales », *Culture études*, n° 7.

Dubois Vincent, 2012, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique* (1999), Paris, Belin.

Durkheim Émile, 2014 [1938], *L'Évolution pédagogique en France*, Paris, Puf.

Elias Norbert, 1973 [1939], *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.

Le Gall Brice & Soulié Charles, 2008, « Massification, professionnalisation, réforme du gouvernement des universités et actualisation du conflit des facultés en France », *in* ARESER, *Les Ravages de la modernisation universitaire en Europe*, Paris, Syllepse, p. 173-208.

Pasquier Dominique, 2005, *Cultures lycéennes : la tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement.

Peterson Richard, 2004, « Le passage à des goûts omnivores : notions, faits et perspectives », *Sociologie et sociétés*, vol. 36, n° 1, p. 145-164.

Savage Mike, 2000, *Identities and Social Change in Britain since 1940. The Politics of Method*, Oxford, Oxford University Press.

Thompson John, 2010, *Merchants of Culture. The Publishing Business in the Twenty-First Century*, Cambridge, Polity Press.

30

Assiste-t-on à un retour du religieux ?

Sylvie Pédron-Colombani

Avec l’effervescence de nouvelles formes de religiosité, la visibilité accrue de courants qui proposent de confier au religieux un rôle de référent normatif et l’accès au pouvoir de mouvements qui articulent projets religieux et politique, la scène mondiale contredit ce que les sciences sociales avaient un temps annoncé : la disparition progressive de la religion. Tensions estivales autour du port du burkini sur les plages françaises ou débats politiques exacerbés sur la question du voile à l’université, mobilisation catholique contre le mariage gay ou la PMA, thérapies de conversion des LGBT+ pratiquées au sein de plusieurs groupes religieux, « Le Brésil au-dessus de tout, Dieu au-dessus de tout » choisi comme slogan par Jair Bolsonaro lors de l’élection présidentielle qu’il a remportée en 2018, décision de Donald Trump de déménager l’ambassade américaine à Jérusalem influencée par les puissants groupes évangéliques qui l’entourent… Autant d’éléments dont les médias se font régulièrement l’écho et qui attestent de l’importance de la religion dans nos sociétés réputées sécularisées. Une question est alors régulièrement posée : assistons-nous à un retour du religieux dans nos sociétés ? Très présente

dans les discours publics, médiatiques et même scientifiques, elle est parfois posée avec inquiétude. L'« horreur religieuse » titrait récemment un ouvrage journalistique. Ce retour inquiète notamment parce qu'on se demande s'il ne serait pas une menace pour notre démocratie. Mais peut-on réellement dire que l'on assiste à un retour du religieux ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de revenir sur les différentes étapes qui ont émaillé l'histoire des relations entre la religion et nos sociétés depuis quelques décennies, et de la ré-envisager à l'aune des évolutions récentes.

Le « retour du religieux » des années 1970

La fin du religieux a été le paradigme dominant de la sociologie des religions jusque dans les années 1970. La modernité et la religion étaient présentées comme antinomiques. Son déclin inexorable avait été théorisé par les pères fondateurs de la discipline. Émile Durkheim (1893) évoquait la réduction inexorable de l'espace social de la religion dans les sociétés modernes ; Max Weber (1905) analysait le « désenchantement du monde » lié au processus de rationalisation, confirmé par des travaux empiriques qui en mesuraient le recul – comme ceux de Gabriel Le Bras qui entreprit, entre les années 1930 et 1950, de quantifier le déclin de la pratique religieuse des catholiques français. De telle sorte qu'à la fin des années 1960, la plupart des sociologues des religions avaient adopté la thèse de la sécularisation comme sortie de la religion (Wilson, 1966 ; Berger, 1971). Ils faisaient état d'un monde dans lequel la science, la technique ou la médecine prenaient le pas sur la superstition, la magie, la prière… et où le politique se détachait définitivement de toute emprise religieuse. Au début des années 1980, le philosophe Marcel Gauchet (1985) présentait quant à lui le catholicisme comme la religion de sortie des religions qui aurait jeté les bases d'une société laïque et promu des valeurs devenues celles de la société moderne.

Or, dans les années 1960-1970, aux États-Unis d'abord puis en Europe, le paysage religieux ainsi dessiné perd de sa pertinence. On constate une effloraison de nouveaux groupes tranchant avec les formes de religiosité anciennes. On trouve dans cette nébuleuse hétéroclite aussi bien des groupes orientés vers la maximisation du potentiel humain du type scientologie ou méditation transcendantale que des mouvements pentecôtistes ou charismatiques catholiques, des groupes héritiers de traditions orientales importées ou des cultes autoritaires tournant autour d'un *leader* charismatique – comme le fameux Temple du peuple dont plusieurs centaines d'adeptes se sont suicidés à Guyana en 1978, à l'origine de préoccupations grandissantes dans l'opinion publique sur la question des « sectes ». Difficile à saisir, l'ensemble est rapidement désigné dans la littérature spécialisée sous le vocable « nouveaux mouvements religieux », même si ce terme générique pouvait porter à confusion. Ces groupes ne sont en effet pas tous nouveaux ; les frontières entre le religieux et le non religieux – le thérapeutique notamment – sont particulièrement brouillées pour certains d'entre eux et tous ne sont pas forcément des mouvements (Champion, 2000). En tout cas, un constat est plus que certain, le religieux, loin de disparaître comme prévu, afflue partout et sous les formes les plus inédites.

Cette effervescence donne à voir un religieux inhabituel, fait de fluidité, de pluralisme et d'affaiblissement des régulations institutionnelles. Un religieux qui donne souvent une place centrale à l'expérience subjective et à l'expression des émotions, là où elles avaient eu tendance à passer au second plan depuis quelques décennies (Champion & Hervieu-Léger, 1990). On observe aussi un religieux bricolé, individualisé, « à la carte », prenant place dans un monde globalisé où les référents circulent à l'échelle de la planète, se rencontrent, se font concurrence mais aussi s'hybrident et se connectent. Des cultes dits « traditionnels », hier identifiés à un territoire, une culture voire un groupe ethnique, entrent dans un processus de

translocalisation et en interaction avec d'autres éléments religieux. Dans cet ensemble, les croyants font preuve d'une attitude nouvelle. Ils deviennent acteurs de leurs propres croyances, ne se contentent plus d'une religiosité héritée mais choisissent, se convertissent, passent d'un groupe à un autre au gré de leurs expériences, sont en mouvement (Hervieu-Léger, 1999). Le rapport à la vérité religieuse lui-même est réaménagé par des croyants désormais plus ouverts au scepticisme et au relativisme. Force est de constater que la perte d'emprise des grandes Églises constatée dans nombre de pays ne constitue qu'un pan de la mutation religieuse vécue par les sociétés occidentales modernes. Certains spécialistes du champ annoncent alors le « retour du religieux », le « renouveau du sacré », envisagent la dé-sécularisation. Peter Berger (2001), hier théoricien de la sécularisation et de ses effets destructeurs sur la religion, évoque le réenchantement du monde.

Mais toute la question est alors de savoir s'il est pertinent de parler d'un retour. Car pour qu'il y ait un retour du religieux, il faut d'abord que celui-ci ait disparu. Rien n'est moins sûr. Le besoin de croire ne s'est jamais effacé. Il a épousé d'autres formes, qui n'ont pas été saisies immédiatement faute d'outils adaptés. Parce que la religion dans le monde occidental moderne a longtemps été envisagée comme s'exprimant dans le cadre d'Églises institutionnalisées, se mesurant à la pratique des fidèles et repérable par le biais d'une appartenance clairement identifiable. Or, le « renouveau » des années 1960-1970 montre qu'elle se déploie désormais en dehors des contraintes institutionnelles classiques. Il est même possible de « croire sans appartenir » (Davie, 1994). Actant qu'il existe bel et bien un « croire moderne » (Hervieu-Léger, 1993), les sociologues des religions entreprennent de le baliser.

Une lecture contrastée et complexe de la réalité contemporaine

La réalité religieuse contemporaine est en fait un univers complexe articulant des tendances en apparence contradictoires. D'un côté, la sécularisation a bien eu lieu. Elle ne signifie pas l'absence totale d'influence de la religion dans nos sociétés mais elle résulte tout de même d'une autonomisation des représentations collectives, des institutions et des pratiques sociales par rapport à la religion (Wilson, 1966). Nous avons assisté à un divorce entre la culture dominante et la religion. Dans une majorité de pays, les fonctions politiques et religieuses se sont distinguées. Le droit s'est détaché de la norme religieuse. Un nouveau référentiel de valeurs s'est imposé, fait de liberté individuelle et de détachement des prescriptions religieuses. Et d'une certaine manière, nous pouvons même dire que nous avons vu se mettre en place un certain reflux de la religion dans le sens où – malgré des disparités très fortes entre les pays –, l'affiliation et la pratique religieuse ont décliné. Dans un pays comme les États-Unis, qui se présente pourtant comme une nation religieuse et où les références à Dieu sont constantes dans la vie publique, le nombre de personnes s'identifiant comme « sans religion » a progressé de manière continue depuis les années 1970, au point de représenter aujourd'hui environ le quart de la population totale. Le nombre de personnes croyantes mais non pratiquantes y a également augmenté de manière significative. Enfin, dans des pays ou des secteurs dans lesquels la croyance demeure importante, elle est le plus souvent l'objet de processus d'adaptation et d'appropriation subjectives mettant en relief la demande d'autonomie individuelle croissante qui travaille ce secteur. Les sources mobilisées pour légitimer une pratique se sont diversifiées, notamment avec l'introduction d'Internet, qui est devenu en quelques années un lieu de création et de recréation de la sphère religieuse. Mia Lövheim montre très bien comment

en Scandinavie par exemple, de jeunes femmes musulmanes habituellement mises à l'écart de la parole religieuse traditionnelle s'expriment dans des blogs et font émerger des représentations alternatives (*in* Duteil-Ogata *et al*., 2015).

D'un autre côté, cette tendance s'articule avec l'effervescence religieuse initiée dans les années 1970 que nous évoquions précédemment. Et là encore, les reconfigurations ne vont pas dans une direction unique. Si nous avons en effet vu s'affirmer une religiosité fluide, bricolée et libérée des attaches institutionnelles contraignantes, tous les individus n'ont pas pour autant pris totalement leurs distances avec les institutions religieuses. Ces dernières restent d'ailleurs des pourvoyeuses de rites dans nos sociétés – des rites funéraires notamment. Et on a pu constater l'émergence de phénomènes de piété individuelle forte qui s'expriment dans un cadre institutionnel rigide. Certains, à la recherche de vérités absolues et entendant vivre leur foi de manière intense, se sont tournés vers des communautés structurées, encadrantes, leur offrant des certitudes et exigeant en retour un comportement sans faille. Les groupes pentecôtistes, qui sont probablement ceux qui font le plus de conversion dans le monde aujourd'hui, relèvent de ce type de logique. Ils présentent un fort sentiment d'appartenance, une vie communautaire intense et un encadrement qui va à contre-courant de la logique d'une religiosité « à la carte ». Dans les années 1980, Gilles Kepel montrait que toutes les grandes religions étaient travaillées par des mouvements fondamentalistes. Souvent porteurs d'une résistance à la globalisation libérale et de projets d'adossement du droit à des principes religieux, ces groupes – dont les militants sont souvent jeunes, éduqués et modernes – remettent en cause la différenciation entre les sphères religieuses et politiques et suscitent des tensions. Même s'ils sont minoritaires, ils rendent la présence religieuse visible et alimentent les inquiétudes sur le « retour du religieux ».

Un autre phénomène contribue à ce sentiment de débordement du religieux : le fait qu’il se soit invité dans le domaine économique où il est devenu prescripteur de comportements et donc générateur de changements. On l’a vu avec le marché du halal, qui concentre la volonté de piété d’un certain nombre de fidèles dans la vie quotidienne. Ou avec le développement d’une mode dite « pudique ». Par ce biais, le religieux devient plus visible puisqu’il s’exprime dans la sphère publique. La question de la visibilité est primordiale car elle va à contresens du mouvement historique qu’ont connu nos sociétés, où la sécularisation a eu tendance à reléguer la religion à la sphère privée. Le religieux socialement acceptable aujourd’hui ne s’exprime que dans l’intimité, voire même ne s’exprime pas mais se vit dans une forme d’intériorité. L’interdit n’est pas officiel. Ainsi, en France, la laïcité n’empêche aucunement la religion de s’exprimer dans le domaine public. Cependant, dans les mentalités, il est communément admis que ce n’est pas sa place. Or, les pratiques d’une partie de nos contemporains rompent radicalement avec cette tendance implicite. C’est le cas pour certaines populations migrantes ou issues de l’immigration, musulmanes notamment, qui sont venues de pays où le niveau de religiosité et l’emprise de la religion sur la vie individuelle et sociale sont grands, et où la religion n’est pas une simple option privée. En situation de migration, elles conservent ce rapport au religieux. Ceci est d’autant plus vrai que la religion est parfois un élément d’expression de leur culture. Exprimant leur religiosité ailleurs que dans le foyer familial, la rendant visible aux yeux de tous par des signes extérieurs – l’habillement par exemple –, la revendiquant même haut et fort parfois, celles-ci bouleversent les codes et questionnent un consensus que l’on pensait acquis depuis plusieurs décennies déjà. Elles apparaissent alors comme des minorités menaçantes pour l’ordre social et sont à l’origine de tensions multiformes qui donnent à penser que le religieux est de retour.

On le voit bien, le religieux n'a pas disparu. Il ne revient pas non plus. Il se repositionne et se recompose en permanence de façons multiples. Loin d'être un élément du passé, il continue à imprégner le quotidien d'une partie de nos contemporains et affirme son empreinte sur nos sociétés pourtant sécularisées. Le paysage religieux actuel est en réalité contrasté et conflictuel, fait de tendances contraires qui coexistent. Pour mieux le comprendre, nous pourrions suivre Alain Dieckhoff et Philippe Portier (2017) lorsqu'ils parlent d'un monde polarisé, où s'articulent une culture religieuse et une culture séculière, fait d'éléments de sécularisation et de désécularisation en même temps. Nos sociétés sont travaillées par ce double mouvement. De même que la culture religieuse est elle-même faite de plusieurs options en apparence irréconciliables mais qui coexistent sans que cela soit réellement contradictoire. Les besoins dans ce domaine comme dans d'autres sont divers et cherchent à se satisfaire de diverses manières.

Mots-clés : religion, sécularisation, désenchantement/réenchantement du monde

Voir aussi la question : 7 La religion rassemble-t-elle ?

Bibliographie

Bastian Jean-Pierre, Françoise Champion & Kathy Rousselet (dir.), 2000, *La Globalisation du religieux*, Paris, L'Harmattan.

Berger Peter L., 1971, *La Religion dans la conscience moderne*, Paris, Centurion.

Berger Peter L. (dir.), 2001, *Le Réenchantement du monde*, Paris, Bayard.

Casanova José, 1994, *Public Religions in the Modern World*, Chicago, University of Chicago Press.

Champion Françoise, 2000, « La religion à l'épreuve des nouveaux mouvements religieux », *Ethnologie française*, vol. 30, n° 4, p. 525-533.

Champion Françoise & Hervieu-Léger Danièle (dir.), 1990, *De l'émotion en religion. Renouveaux et traditions*, Paris, Centurion.

Davie Grace, 1994, *Religion in Britain Since 1945 : Believing Without Belonging*, Londres, Wiley.

Dieckhoff Alain & Portier Philippe (dir.), 2017, *L'Enjeu mondial. Religion et politique*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Durkheim Émile, 1893, *De la division du travail social*, Paris, Puf.

Duteil-Ogata Fabienne, Jonveaux Isabelle, Kuczynski Liliane & Nizard Sophie, 2015, *Le Religieux sur Internet*, Paris, L'Harmattan.

Gauchet Marcel, 1985, *Le Désenchantement du monde*, Paris, Gallimard.

Hervieu-Léger Danièle, 1993, *La Religion pour mémoire*, Paris, Cerf.

Hervieu-Léger Danièle, 1999, *Le Pèlerin et le Converti. La religion en mouvement*, Paris, Flammarion.

Kepel Gilles, 1991, *La Revanche de Dieu. Chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Seuil.

Weber Max, 2004 [1905], *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard (traduction).

Wilson Bryan, 1966, *Religion in a Secular Society*, Londres, Oxford University Press.

31

Les animaux : nos *alter ego* ?

Sylvie Mesure

Que l'on y voie, en suivant Norbert Elias, un effet à long terme de la tendance à l'adoucissement des mœurs ou, selon un élargissement de la perspective tocquevillienne, un approfondissement de la logique d'une modernité démocratique tendant vers toujours plus d'égalité, nous assistons, dans les sociétés occidentales contemporaines, à une profonde reconfiguration de nos rapports aux animaux. Nous sommes devenus sensibles à leur sensibilité, ainsi qu'à leurs souffrances, une mutation des sentiments qui a résulté d'une modification du regard que nous portons sur eux. Loin du Grand Partage entre nature et culture (Descola, 2005) qui a pu sembler les opposer à nous comme des choses naturelles dont l'homme pourrait disposer à sa guise, ils nous apparaissent aujourd'hui comme des êtres capables d'émotions et doués d'intentionnalité. Bien plus, selon la version la plus radicale de l'idéologie animaliste, il faudrait même les considérer comme de véritables sujets, si semblables à nous-mêmes qu'il deviendrait possible de se rapporter à eux comme à des *alter ego*.

Témoignant d'une passion animalière qui semble s'être emparée de nos sociétés, de nombreux ouvrages récents à destination d'un large public ou

plus académiques soutiennent ainsi qu’il s’agirait de tenir les animaux pour d’authentiques personnes. Près de 63 millions d’animaux domestiques vivent en France (enquête FACCO/TNS SOFRES, 2016) et si les chats et les chiens représentent la majorité des animaux partageant notre quotidien, choyés et parfois anthropomorphisés jusqu’à être considérés comme des membres à part entière de la famille, viennent s’y adjoindre tarentules, lézards, serpents ou rats, ces « nouveaux animaux de compagnie » (NAC), traités avec presque autant de sollicitude. La sensibilisation à la cause animale est telle que la consommation de viande en est venue à faire l’objet d’une contestation sociale de plus en plus visible, qui participe d’une démarche visant à libérer l’animal de tout assujettissement à l’être humain : le végétarisme, le végétalisme et le véganisme constituent ainsi autant de pratiques militantes pouvant être vécues sur le mode d’une ascèse quotidienne. Dans cette logique, en France, un parti animaliste a été créé en 2016 et un collectif de personnalités a même émis en 2019 l’idée de la création d’un ministère de la Protection animale. Autant de signes d’un changement progressif des mentalités à l’égard de l’animal dont le nouveau statut a été même inscrit dans notre droit puisque le Code civil a été amendé en 2015 pour tenir compte de la nature sensible des animaux qui ne sont plus à appréhender comme de simples biens (Digard, 2019), mais dont le statut ambigu, entre biens et véritables sujets sensibles, peine encore à satisfaire les défenseurs de la cause animale.

C’est ce changement dans nos représentations collectives des animaux qu’il s’agit ici d’interroger en montrant comment la philosophie, mais aussi les sciences naturelles et sociales, ont contribué à modifier le regard que nous portons sur eux.

L’approche par les sciences naturelles : l’animal, un vivant non humain

Cette évolution des mentalités a été, sinon produite, du moins accompagnée par la manière dont les sciences de la nature ont contribué à transformer en profondeur notre représentation des animaux comme, en retour, celle que nous avons de nous-mêmes. Loin de la conception cartésienne des « animaux machines », elles ont mis en évidence ce que nous partageons avec eux. Ainsi, la théorie darwinienne de l’évolution nous a-t-elle rappelé que l’espèce humaine était une espèce animale, soumise comme les autres à un processus de mutation génétique et de sélection naturelle auquel elle devait sa figure actuelle. La biologie a souligné pour sa part qu’il n’y a pas de différences de nature, mais seulement de degré, entre les animaux et nous, établissant ainsi un *continuum* biologique entre les espèces. Éthologie, psychologie du développement, sciences cognitives ont de leur côté mis l’accent sur les compétences cognitives de ce nous appelions les « bêtes », sur leurs capacités à établir des relations sociales, au point qu’il est même devenu courant de parler de « cultures animales » (Guillot, 2019). La primatologie, notamment grâce aux travaux de Frans de Waal (2006), a montré combien les grands singes, avec lesquels nous partageons 98,7 % de nos gènes, sont proches de l’être humain, au point qu’à suivre cette logique, rien ne viendrait distinguer radicalement ce dernier, par essence, des autres espèces, entre lesquelles établir une hiérarchie serait de moins en moins possible : entre « l’animal humain » et « l’animal non humain », la frontière serait en tout cas devenue bien plus poreuse que nous ne le pensions.

L’approche par l’éthique animale : l’animal conçu comme un individu et comme un sujet de droit

C’est en éthique animale, cette branche de l’éthique appliquée, qu’est le plus largement théorisé ce nouveau statut de l’animal dans nos sociétés (Jeangène Vilmer, 2008). Il s’agit là d’un domaine apparu dans les années 1970 et aujourd’hui développé surtout en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Canada et en Australie. Peter Singer, rendu célèbre par la publication en 1975 de *Libération animale*, en a été l’un des pionniers.

Considérant selon une option utilitariste que les animaux doivent être considérés avant tout comme des « êtres sensibles », P. Singer est parti en fait de la souffrance animale pour en appeler à une véritable reconfiguration de notre paysage moral nous rendant capables de prendre vraiment au sérieux l’existence et les implications de cette souffrance.

À partir d’une telle mise en avant de la nécessité morale de rendre la souffrance animale aussi minimale que possible, il s’est ensuivi, chez P. Singer et ses successeurs, l’identification des animaux à un groupe opprimé par l’homme dont ce dernier aurait à considérer les conditions de possibilité d’une « libération ». À concevoir ainsi le mouvement de libération des animaux sur le modèle de ceux des Noirs ou des femmes luttant pour leur émancipation, la démarche suivie a popularisé le terme de *spécisme* qui, emprunté au psychologue britannique Richard Ryder, fournira à l’éthique animale son concept central, pensé par analogie avec ceux du « racisme » et du « sexisme ». De la même manière que le racisme est une discrimination selon la race et le sexisme une discrimination selon le sexe, le spécisme serait une discrimination selon l’espèce, ancré dans un préjugé ou une attitude de parti pris de l’être humain en faveur des intérêts des membres de sa propre espèce et qui va à l’encontre des intérêts des membres des autres espèces. Inversement, *l’antispécisme*, terme plus

couramment utilisé en France, correspondrait à une position dénonçant le chauvinisme humain en vertu duquel l'homme, arguant de sa supériorité sur les autres espèces, se permet de les soumettre et de les dominer. C'est ici l'anthropocentrisme qui se trouve dénoncé et avec lui une figure de l'homme comme éternel prédateur. Où l'on notera que l'éthique animale se différencie de l'éthique environnementale en ce que ce ne sont pas tant les espèces qui sont l'objet premier de l'attention, que bien plutôt chaque animal particulier individualisé par la douleur qu'il peut ressentir subjectivement. L'animal se trouve ainsi considéré *ipso facto* par cette dimension de l'éthique comme un individu particulier porteur d'une histoire et d'une vie, et non plus comme le membre interchangeable d'une espèce, et c'est en tant que tel qu'il doit faire l'objet de notre considération morale.

C'est à partir d'un point de vue semblable que Tom Regan, autre auteur de référence en éthique animale, se propose de voir en chaque animal, non seulement un individu à part entière, mais aussi un véritable sujet moral porteur de droits. Dans son ouvrage paru en 1983, *Le Droit des animaux*, il considère, dans une perspective qu'il tient pour formellement kantienne, que les animaux, en tant qu'ils sont, comme les humains, des « sujets-d'une-vie », possèdent une « valeur inhérente » et doivent être appréhendés non comme des moyens, mais comme des fins en soi que nous devons traiter avec le respect qui leur est dû. L'égale valeur morale de toutes les vies individuelles fonderait ainsi l'idée d'une communauté morale élargie au-delà de la seule humanité. L'animal serait alors, à suivre T. Regan, une *personne* à laquelle nous devrions reconnaître des droits fondamentaux, comme celui par exemple de ne pas être exploité ou tué. La dynamique d'un égalitarisme que l'on pourrait qualifier d'« absolu », tant il semble réduire problématiquement la distance entre « animaux humains » et « animaux non humains », a au demeurant franchi une étape supplémentaire avec Will Kymlicka et Sue Donaldson qui, dans leur *Zoopolis* (2011), proposent même d'élargir la citoyenneté aux animaux domestiques.

La place manque ici pour rendre justice à la diversité des positions tenues en éthique animale. Tous les défenseurs de la cause animale ne sont pas antispécistes et les antispécistes eux-mêmes se divisent entre ceux qui, dans une perspective réformiste, adoptent une position simplement « *welfariste* », dont le but premier est l'amélioration de la condition animale, et ceux qui défendent l'abolitionnisme et rejettent toute forme d'exploitation animale, c'est-à-dire toutes les activités impliquant l'appropriation ou l'usage d'animaux comme simples moyens au service des fins humaines (élevage, chasse, pêche, etc.). Sous cette forme extrême, la défense de la cause animale se meut en un animalisme ou un zoocentrisme re-naturalisant l'homme pour humaniser l'animal, dont on a, non sans raison, critiqué l'orientation ultimement antihumaniste (Digard, 2018).

L'approche par les sciences sociales : l'animal conçu comme un acteur

En étroite proximité avec le mouvement pour la cause animale, les *animal studies* ont elles aussi, depuis une quarantaine d'années et surtout dans les pays anglo-saxons, contribué à un renouveau de la réflexion sur le statut des animaux. À la manière des *cultural studies* et de ses déclinaisons (*gender studies*, *post-colonial studies*, *disability studies*), elles cherchent tout autant à documenter les conditions de vie objective des animaux dans les sociétés occidentales qu'à problématiser les rapports entre animaux et société en se plaçant du point de vue des animaux et de leurs intérêts, avec pour objectif de contribuer à une amélioration de leur sort. La production de connaissances n'est pas séparable ici d'un certain militantisme au service des animaux.

Dans leur sillage, et avec quelque distance cependant par rapport à elles, c'est une semblable reconceptualisation de l'animal et du rapport que nous entretenons avec lui qui a émergé en France dans le champ des sciences sociales. Les travaux de Bruno Latour et de Michel Callon en sociologie, ceux de Philippe Descola et de Tim Ingold en anthropologie, ont contribué à la réintégration des animaux au sein des SHS après leur long exil du côté du naturel, de l'inanimé et des choses. De fait, les animaux ont longtemps été traités par les sciences sociales comme des objets et non comme des êtres doués d'intentionnalité et capables d'agentivité (*agency*). C'était avant tout comme les supports matériels et symboliques de sociétés humaines qu'ils se trouvaient étudiés comme instruments pour le rituel ou simplement comme des biens de consommation, en tout cas comme des révélateurs du fonctionnement social, appréhendés principalement comme des moyens pour les sociétés d'organiser la vie en commun et pour les sociologues d'accéder à certaines réalités du monde social. Depuis une trentaine d'années, on assiste cependant à une certaine réhabilitation de l'animal au sein des SHS. Les animaux ne sont plus étudiés comme des objets modelés par les sociétés humaines et à leur service ; c'est plutôt à comprendre leur part active dans les dynamiques sociales que des recherches nouvelles se consacrent. Si en la matière l'anthropologie a été l'une des disciplines pionnières concernant ce changement de regard, elle a été suivie par l'histoire dans les années 1980, notamment avec les travaux d'Éric Baratay, Daniel Roch, ou Michel Pastoureau, et à la fin des années 1990 par la géographie. Quant à la sociologie, outre des travaux de facture plus classique qui étudient l'animal comme objet de consommation (Herpin & Verger, 2016) ou ceux qui portent sur le militantisme lié à la défense de la cause animale (Traïni, 2011), un certain nombre d'ouvrages récents ont pris pour objet spécifique l'interaction entre les humains et les animaux. Il faut citer ici les recherches de Dominique Guillot (2009), qui étudie les rapports entre humains et animaux du point de vue d'une

sociologie interactionniste, celles de Jérôme Michalon (2014), qui analyse le rôle de l'animal dans les processus de soin et les effets bénéfiques des interactions avec les animaux sur la santé humaine, ou encore celles de Jocelyne Porcher (2011), qui portent notamment sur le travail conjoint des animaux d'élevage et de leurs éleveurs.

Cette constitution progressive des animaux, et des relations que nous entretenons avec eux, en objets légitimes d'étude a induit en parallèle une réflexion sur l'épistémologie des sciences humaines et sur leur articulation avec les sciences naturelles, qui, à travers l'éthologie notamment, se réservaient la connaissance du monde animal. Du côté des sociologues, certaines recherches récentes s'interrogent sur la façon dont il serait possible de ménager dans la sociologie une place aux animaux afin d'y étudier les relations anthropozoologiques (Michalon *et al*., 2019).

Ainsi notre représentation de l'animal a-t-elle changé et sommes-nous devenus sensibles à la souffrance des « bêtes » parce que notre regard sur elles a profondément évolué au fil de la façon dont s'est déployée la logique de l'égalité. L'animalisme, certes minoritaire, en est l'une des manifestations les plus spectaculaires et les plus extrêmes, très visible sur la scène médiatique quand il se transforme en activisme violent – comme en témoignent notamment les attaques récentes contre des boucheries ou des fromageries. Quand il en vient à concevoir l'animal comme un véritable *alter ego*, le risque est grand qu'il ait d'abord, pour ce faire, dépouillé l'humain de toute caractéristique spécifique pour ensuite réduire l'altérité propre de l'animal en en faisant un autre nous-mêmes : un individu, mais aussi, ce qui soulève davantage d'interrogations, un sujet moral porteur de droits, de même qu'un citoyen comme les autres dans la vie de la cité. Auquel cas, si la réduction de la souffrance animale est conçue aujourd'hui comme un véritable impératif moral pour la majorité d'entre nous, on se demandera si pour autant le besoin s'impose, pour agir de façon « plus humaine » à l'égard des animaux, de procéder aussi à une déconstruction

des spécificités de l’humain qui équivaudrait à un périlleux renoncement à nous-mêmes.

Mots-clés : animalisme, anthropocentrisme, droit des animaux, libération animale, spécisme

Bibliographie

Descola Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.

Digart Jean-Pierre, 2018, *L'animalisme est un anti-humanisme*, Paris, CNRS Éditions.

Digart Jean-Pierre, 2019, « L'entrée des animaux au Code civil », *Commentaire*, n° 166, p. 371-378.

Guillot Dominique, 2009, *Des hommes et des chiens*, Paris, Le Pommier.

Guillot Dominique, 2019, *Les Fondements oubliés de la culture*, Paris, Seuil.

Herpin Nicolas & Verger Daniel, 2016, « La possession d'animaux domestiques en France : une évolution sur plus de vingt ans expliquée par la sociologie de la consommation », *L'Année sociologique*, vol. 66, p. 421-466.

Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, 2008, *Éthique animale*, Paris, Puf.

Kymlicka Will & Donaldson Sue, 2016 [2011], *Zoopolis. Une théorie politique des droits des animaux*, Paris, Alma.

Michalon Jérôme, 2014, *Panser avec les animaux. Sociologie du soin par le contact animalier*, Paris, Presses des Mines.

Michalon Jérôme, Doré Antoine & Mondémé Chloé, 2016, « Une sociologie *avec* les animaux : faut-il changer la sociologie pour étudier

les relations humains/animaux ? », *SociologieS*, Dossiers « Sociétés en mouvement, sociologie en changement » (en ligne).

Porcher Jocelyne, 2011, *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXI*e *siècle*, Paris, La Découverte.

Regan Tom, 2013 [1983], *Le Droit des animaux*, Paris, Hermann.

Singer Peter, 1993 [1975], *La Libération animale*, Paris, Grasset.

Traïni Christophe, 2009, *La Cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique*, Paris, Puf.

Waal Frans (de), 2006, *Le Singe en nous*, Paris, Fayard.

32

Que deviennent les mouvements sociaux ?

Sandrine Rui

Des *Ciompis* florentins aux Gilets jaunes, de la Commune de Paris à la place Tahrir, du Mouvement des droits civiques à la « Manif pour tous », de *Black Lives Matter* au *Hirak* algérien… les mouvements sociaux demeurent des manifestations fréquentes de la vie sociale et de la vie politique. Il n’existe pas de société sans conflits, malaises, volontés de changement qui ne s’expriment à travers des manifestations de rue, des grèves, des boycotts, des formes de dissidence, plus ou moins intenses, plus ou moins violentes. Ces actions collectives sont menées par des acteurs qui, au nom d’intérêts, de valeurs, de droits et/ou d’identités, cherchent à améliorer une situation perçue comme injuste, la changer radicalement, ou rétablir un ordre menacé. Définir de façon cohérente un mouvement social reste toutefois un problème récurrent de la sociologie des mouvements sociaux. Riche d’une grande diversité d’approches, elle s’est d’ailleurs constituée dans cet effort de spécification : isoler, caractériser et analyser en propre cette conduite par rapport à d’autres comportements collectifs. Qu’il s’agisse d’interroger les raisons pour lesquelles les hommes et les femmes se rebellent, les conditions qui favorisent ou enrayent l’émergence et le

maintien des mouvements, les caractéristiques des acteurs, des ressources et des répertoires d'action mobilisés, les analyses retiennent souvent des perspectives comparatistes et historiques pour apprécier la signification et la portée des mouvements. De fait, les mouvements sociaux disent – et font – leur époque ; ils disent – et font – les configurations sociales, économiques et politiques dans lesquelles ils se déploient. Aussi, que dire des mouvements sociaux contemporains, alors que la décennie 2010 apparaît comme un moment hautement conflictuel de notre monde globalisé ?

Une nouvelle vague de protestation

Qu'ils la fassent débuter à la révolution des casseroles islandaises de 2008 ou aux Printemps arabes de 2011, avec une déferlante d'occupations de places (Tunis, Le Caire, Madrid, Athènes, New York, Québec, Paris, Sanaa, Istanbul…), bon nombre d'auteurs interrogent le moment politique et social de la décennie 2010 sous l'angle d'un « nouveau cycle de protestation ». Cette notion désigne « une vague croissante puis décroissante d'actions collectives étroitement liées et de réactions à celles-ci » (Tarrow, 1995, p. 95), aux propriétés communes : intensification de la conflictualité, diffusion rapide d'actions collectives par-delà les frontières géographiques et sociales, formes protestataires innovantes, émergence de nouveaux cadres de sens et de discours, incorporation d'acteurs inédits aux militants traditionnels.

La quête des ruptures et singularités explique le recours régulier au vocable de la « nouveauté », souvent discuté. Les mouvements américains des années 1960 ont ainsi été compris comme l'expression d'un « nouveau radicalisme ». Alain Touraine et son équipe (1978) ont scruté les « nouveaux mouvements sociaux » des années 1970-1980, en quête (vaine) de celui qui s'imposerait au centre de la société post-industrielle, en relais

de la centralité du mouvement ouvrier pour la société industrielle. Après l’atonie des années 1980 et en dépit de la baisse tendancielle des conflits du travail, le regain de conflictualité de la fin du XXe siècle a ouvert un « cycle » inédit. Ciblant les institutions supranationales (OMC, FMI…), avec en ligne de front l’association Attac à l’origine du premier Forum social mondial, une « multitude » coalisant diverses luttes dont les mouvements de Sans (sans papier, sans terre, sans emploi) a alors constitué l’altermondialisme. Ce mouvement transnational paraissait signer le déclin de l’État-nation comme cadre de référence des mobilisations à l’heure où une société civile globale semblait se structurer. Une abondante littérature a toutefois rappelé les continuités. Ce mouvement n’était-il pas l’héritier de luttes antérieures (tiers-mondisme, lutte contre le capitalisme, écologie) opposant des acteurs préalablement constitués dans leurs configurations nationales respectives ? (Agrikoliansky *et al*., 2005).

Aux lendemains de ce « mouvement global de protestation », le constat est d’abord celui d’une permanence des cadres nationaux comme lieux d’enracinement des luttes. Mais les singularités des « structures d’opportunités » nationales n’empêchent pas de voir dans la conflictualité des années 2010 « une vague globale de protestation » tant elle est portée par de puissants processus de diffusion transnationaux et présente des caractéristiques communes (Flesher Fominaya, 2014). Qu’il s’agisse de contester les politiques d’austérité, suite à la crise financière de 2008, les tergiversations face aux dégradations environnementales ou aux crises migratoires, les renoncements face aux besoins de protection et de défense des droits humains – avec un regain des luttes féministes notamment –, la dimension politique des contestations est saillante. Parfois moteur des luttes contre des gouvernements corrompus et/ou répressifs, elle est partout significative tant sont mises en cause la légitimité et la responsabilité des autorités politiques (Della Porta, 2015). Injonction leur est faite de rendre des comptes par des mouvements de masse et, en particulier, par des

mouvements de jeunes (pour le climat ou contre les armes aux États-Unis). Le « principe Démocratie » apparaît comme l'objet commun des protestations (Ogien & Laugier, 2014). Aspirant à élargir, parfois à limiter, la démocratie, des acteurs se mobilisent pour contester et se réapproprier les modes de constitution et de distribution du pouvoir.

Lutter entre digital et local

« *Occupy Wall Street was born digital* » (Castells, 2012, p. 171). L'action collective bénéficie désormais des potentialités numériques. Dans la droite ligne du « militantisme informationnel » des années 1970, le mouvement altermondialiste avait su miser sur la démocratisation d'Internet (Agrikoliansky *et al.*, 2005). « *Don't hate the media – be the media* », clamaient alors les militants, à la fois producteurs et utilisateurs de médias alternatifs à l'instar d'Indymedia, créé à Seattle en 1999 lors du rassemblement contre l'OMC. Depuis, parties intégrantes de la communication sociale et politique, nouveaux outils (smartphone) et réseaux sociaux (Facebook, Twitter…) modifient la dynamique des mouvements sociaux. La communication *many to many* fait assaut des frontières géographiques, sociales et morales. Les ressources numériques servent la mobilisation et la coordination, la création et l'accès à des « espaces libres », comme des tactiques d'un nouveau type (cyberactivisme, pétitions en ligne). Elles favorisent l'émergence d'une conscience collective, nourrie du partage d'arguments, d'émotions et d'indignations morales. Les acteurs collectifs gagnent en savoir et en pouvoir, même si, en contrepartie, ils sont vulnérables à la manipulation, fragiles aussi quand états et contre-mouvements utilisent ce même potentiel pour les contrôler, les réprimer ou les délégitimer.

L’extension d’une sphère publique 2.0 n’épuise ni les répertoires d’action à l’histoire longue ni les combinatoires entre manifestations publiques, contre-expertises, pressions institutionnelles, recours aux médias et aux tribunaux. Elle n’empêche pas non plus la territorialisation des luttes. « Ce soir, on ne rentre pas chez nous » a été le mot d’ordre de Nuit debout à Paris comme en province, prolongeant les manifestations contre la « loi Travail » en 2016. Des places mondiales aux ronds-points des Gilets jaunes, les occupations sont l’occasion d’autoconstructions de fortune, lieux d’assemblées locales et espaces de solidarité et de convivialité. Ces logiques s’observent particulièrement dans les squats (comme celui des Indignados, el Dragon) et les Zones à défendre (de la forêt de Hambach en Allemagne, de Notre-Dame-des-Landes en France). Partout, elles réalisent en pratique les enjeux au cœur des mobilisations (recyclage et sobriété *vs* gaspillage et obsolescence programmée, partage de « communs » *vs* accaparement par quelques-uns, etc.). De la Toile au local, l’action collective (ré)invente des dynamiques d’auto-organisation sociale qui expriment les aspirations contemporaines à l’autonomie (Castells, 2012).

Entre masse et classe, se mobiliser comme personne

Comme le développement de l’imprimé et de la presse au XIXe siècle a servi l’avènement d’une société civile autonome entre l’État et le marché, les ressources numériques accélèrent l’affranchissement à l’égard des structures sociales et politiques. La culture digitale modifie la matrice normative des engagements. L’interchangeabilité des rôles entre producteurs, diffuseurs et récepteurs reconfigure les rapports sociaux et le rapport à l’action collective. Sont privilégiés les modes collaboratifs et

autorégulés, régis par l’ouverture, le partage, la transparence et l’égalité. Selon une conception horizontale de la responsabilité, les activistes veulent du pouvoir d’agir sans exercer de pouvoir. Les quelques figures protestataires (à l’instar de Greta Thunberg) cherchent elles-mêmes à s’effacer devant la masse d’individus qui s’engagent comme *personne*, adoptant des slogans hautement inclusifs (« Nous sommes les 99 % », « #MeeToo ») ou s’effaçant derrière les personnages des médiacultures (de *Guy Fawkes*, emblème d’Anonymous, au *Joker*, masque des mobilisations de 2019 au Liban, au Chili et à Hong Kong).

Sans leader, à distance des organisations traditionnelles, se défiant de toute récupération, les acteurs des mouvements contemporains sont plus insaisissables. Si l’opinion publique reste l’arbitre des conflits de définition et de légitimité travaillés par les médias et les réseaux sociaux, caractériser les contestataires est un défi scientifique. Des concepts larges et abstraits (foules, classes, masses, peuple, sujet), abondamment commentés et continuellement revisités, aux catégories sociales (ouvriers, paysans, femmes, étudiants…), les analyses qualifient aussi de façon spécifique les acteurs et les organisations dont les rôles s’avèrent décisifs pour l’émergence et le maintien des luttes. La théorie de la mobilisation des ressources a consacré « l’entrepreneur de mouvement social » (McCarthy & Zald, 1977), figure-clé quand les victimes d’injustice ne peuvent, seules, rassembler les ressources matérielles, idéologiques et relationnelles nécessaires. Les notions de « coordination », caractéristique du mouvement de décembre 1995 en France, de « coalition de cause » ou de « collectif » perdurent à l’heure où partis et syndicats sont débordés par des formes d’organisation ponctuelles et composites.

Les mobilisations de masse contemporaines relancent la recherche de clivages significatifs et réactualisent l’approche en termes de classes. Depuis les années 1960, la base sociale des protestations a glissé de la classe ouvrière vers les classes moyennes. Vers leurs franges supérieures

d’abord quand la « révolution silencieuse » dictait les enjeux « post-matérialistes » des luttes (Inglehart, 1977). Vers leurs franges inférieures désormais, associées à certaines composantes des classes populaires, quand la précarisation et le déclassement, le sentiment d’être les perdants de la mondialisation, du capitalisme et de ses crises, constituent une expérience partagée, en dépit de la variété des conditions d’existence et des trajectoires biographiques (Della Porta, 2015).

Quel que soit le ressort protestataire des mobilisations (Mathieu, 2011), leur succès dépend notamment des réponses des autorités, qu’elles soient politiques ou policières. Réponses elles-mêmes reconfigurées, alliant régulations classiques (convocation d’élections, retrait des mesures incriminées) et singulières (Convention islandaise, Grand Débat national en France). La portée de ces modes de régulation interroge tout autant que la capacité transformatrice des mouvements sociaux.

Le moment structuré par le mouvement ouvrier fut celui d’un fort degré de réflexivité où des forces sociales et politiques s’opposaient pour maîtriser les modes de constitution et de distribution du pouvoir autour d’un enjeu conflictuel central. La « lutte des classes » a configuré pour des décennies le système social et politique servant de base à la démocratie. Or, les mouvements contemporains ne se réfèrent ni aux idéologies structurées d’hier, ni à un socle idéologique univoque. Certains des mouvements (Tea Party, M5S, Pegida) ont déjà favorisé l’accès au pouvoir de forces populistes et illibérales. D’autres affrontent les défis de l’institutionnalisation politique, à l’instar de Podemos, débouché partisan des Indignados. La vague protestataire transforme le rapport au politique ; elle a aussi une portée culturelle indéniable. Ainsi, l’audience renouvelée des mouvements écologistes a une effectivité normative, sur les représentations, les pratiques et le rapport des individus à leur environnement, avec un potentiel de « réforme de soi » évident (Grisoni & Némoz, 2017). L’enrichissement théorique n’est enfin pas le moindre des

apports de la protestation contemporaine, quand ses protagonistes contribuent à renouveler les regards, comme c'est le cas des travaux sur les mouvements de femmes (Bereni & Revillard, 2017).

Mots-clés : mouvements sociaux, cycle, conflit, global/local

Voir aussi les questions : 24 Le précariat, une nouvelle classe sociale ?, **33** Comment comprendre le mouvement des Gilets jaunes ?, **35** Les citoyens ont-ils perdu confiance en la démocratie ?

Bibliographie

Agrikoliansky Éric, Filleule Olivier & Mayer Nonna, 2005, *L'Altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion.

Bereni Laure & Revillard Anne, 2012, « Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, nº 85, p. 17-41.

Castells Manuel, 2012, *Networks of Outrage and Hope. Social Movements in the Internet Age*, Cambridge, Polity Press.

Della Porta Donatella, 2015, *Social Movements in Times of Austerity*, Cambridge, Polity Press.

Flesher Fominaya Cristina, 2014, *Social Movements and Globalization, How Protests, Occupations and Uprising Are Changing the World*, Londres, Palgrave Macmillan.

Grisoni Anahita et Némoz Sophie, 2017, « Les mouvements sociaux écologistes : entre réforme de soi et rapports de classe, entre histoires nationales et circulations européennes », *Socio-Logos*, en ligne, nº 12.

Inglehart Ronald, 1977, *The Silent Revolution : Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press.

Mathieu Lilian, 2011, *La Démocratie protestataire : mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui*, Paris, Presses de Sciences-Po.

McCarthy John & Zald Mayer, 1977, « Resource mobilization and social movements : A partial theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, nº 6, p. 1212-1241.

Ogien Albert & Laugier Sandra, 2014, *Le Principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte.

Tarrow Sidney, 1995, « Cycles of collective action : Between moments of madness and the repertoire of contention », *in* Traugott Mark (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham, Duke University Press, p. 89-116.

Touraine Alain, 1978, *La Voix et le Regard*, Paris, Seuil.

33

Comment comprendre le mouvement des Gilets jaunes ?

Serge Paugam

Le mouvement des Gilets jaunes s’est formé fin 2019 à la suite d’une augmentation du prix des carburants décidée par le gouvernement français et justifiée officiellement pour lutter contre le réchauffement climatique et l’utilisation jugée excessive des énergies fossiles, notamment le gas-oil. La journée d’action du 17 novembre a réuni environ 300 000 personnes, ce qui paraît relativement modeste au regard de certaines manifestations du passé (Noiriel, 2019), mais il s’est étendu sur l’ensemble du territoire français (y compris les départements et régions d’outre-mer) et a pris la forme d’occupations de ronds-points et de manifestations les samedis durant plusieurs mois (Jeanpierre, 2019). Cette régularité et persistance dans la durée a surpris nombre d’observateurs et retenu l’attention des chaînes d’information du monde entier, d’autant que l’État français a déployé des moyens de répression impressionnants – des armes dites « sublétales » controversées et des véhicules blindés – pour contenir les manifestants, dont certains étaient déterminés à affronter les forces de l’ordre (Mauger, 2019). Des affrontements violents disséminés un peu partout sur le territoire, mais

surtout, de façon symbolique, sur les Champs-Élysées à Paris ont pu donner l'impression d'une guerre civile.

Ce mouvement est en lui-même une énigme pour les sociologues (Ravelli, 2020). Celle-ci peut se décliner en plusieurs questions qui tiennent à ses principales caractéristiques. Comment se fait-il qu'il ait pu se maintenir si longtemps alors qu'il touchait des couches sociales diverses dont on peinait à trouver immédiatement ce qu'elles avaient en commun ? Cette colère provenait en effet à la fois de salariés du privé intégrés mais au revenu modeste, d'agents peu valorisés des services publics, d'artisans, commerçants ou petits entrepreneurs en difficulté, de retraités proches du seuil de pauvreté, de travailleurs précarisés inquiets face à l'avenir, d'agriculteurs, de lycéens et étudiants… Comment se fait-il aussi que ce mouvement se soit déployé avec une telle force et capacité d'organisation alors que les personnes qui y participaient n'avaient pour la grande majorité aucune expérience en la matière et se tenaient volontairement en marge des organisations syndicales et des partis politiques ? Comment se fait-il enfin que la revendication précise de suppression de cette taxe sur les carburants ait suscité très rapidement des revendications beaucoup plus générales sur la justice sociale et fiscale et sur la démocratie participative impliquant notamment le recours au référendum d'initiative citoyenne (RIC) ? Autant le dire tout de suite, ce mouvement a constitué un défi pour les sociologues car il remettait en question, au moins partiellement, les principes de base de l'analyse traditionnelle des mouvements sociaux. Les conditions ne semblaient pas réunies pour qu'il perdure aussi longtemps et prenne une telle ampleur dans les médias et dans la société dans son ensemble.

Comprendre sociologiquement ce mouvement revient : 1) à examiner tout d'abord le fait déclencheur et les symboles mobilisés dans la lutte ; 2) à étudier les catégories sociales qui s'y rallient massivement et à rechercher ce qu'elles peuvent avoir en commun ; 3) à prendre au sérieux les revendications qu'il porte et à analyser les processus par lesquels ces

dernières s’imposent, deviennent légitimes au plus grand nombre et structurent le mouvement. Ces trois points constitueront la base de ce texte.

Le fait déclencheur et les causes profondes du malaise

Un mouvement social comme celui des Gilets jaunes est, à bien des égards, difficile à saisir tant il fait remonter à la surface des formes multiples de ressentiment et de frustration qui se sont accumulées au fil du temps dans des couches sociales nombreuses et diverses de la population. Dans une France habituée à prendre en considération les revendications spécifiques émanant de chaque groupe professionnel, ce mouvement social surprend par son ampleur et sa capacité à court-circuiter les organisations syndicales et les partis politiques. Pourtant, si rien ne pouvait le prédire avec exactitude, il serait faux de dire qu’aucun signe de ce malaise ne ressortait de nombreuses enquêtes sociologiques menées au cours des dernières décennies.

Un ouvrage semble avoir été tout particulièrement annonciateur de ce malaise social, mais il date de vingt-cinq ans ! Il s’agit de *La Misère du monde* publié par Pierre Bourdieu et son équipe (1993). Diverses formes de souffrance sociale y sont analysées à partir d’entretiens approfondis collectés auprès d’individus appartenant à différentes couches sociales, mais ayant pour point commun de faire quotidiennement l’expérience douloureuse de l’infériorité de leur statut, ce que les auteurs qualifieront de misère de position en opposition à la misère de condition. Ce qui frappe à la relecture de cet ouvrage, c’est qu’on y trouve tous les ingrédients du ressentiment qu’éprouvent aujourd’hui les Gilets jaunes. Les personnes disqualifiées et reléguées en marge du marché du travail, ou encore celles qui vivent dans les quartiers les plus pauvres des banlieues, y sont étudiées,

mais P. Bourdieu entend bien déplacer le regard en prenant en compte également de nombreuses situations de souffrance qui se répandent non pas seulement en dehors de la société salariale, mais bien en son sein en y incluant les jeunes qui se préparent à y entrer. Avec Patrick Champagne, il parle des « exclus de l'intérieur » pour qualifier l'amertume et le désespoir des jeunes maintenus dans le système scolaire tout en y étant orientés vers les filières les plus dévalorisées. Mais cette expression pourrait être utilisée aussi pour qualifier les autres exemples mis en avant dans l'ouvrage.

Les « exclus de l'intérieur » d'aujourd'hui sont à bien des égards les mêmes que ceux étudiés dans la *Misère du monde*. Ils ne font pas l'actualité. Même si beaucoup sont proches du seuil de pauvreté, ils ne sont pas considérés comme pauvres et ne peuvent être définis comme catégories cibles des dispositifs de l'action sociale. Même si certains ont pu connaître le chômage, ils ne sont pas, dans l'ensemble, caractérisés par l'absence d'emploi. Au contraire, ils travaillent, souvent durement, et ne se sentent pas pour autant reconnus. Souvent contraints, faute de mieux, de conserver un emploi qui ne leur apporte aucune satisfaction et les plonge même parfois dans une précarité existentielle, ils subissent le quotidien sans avoir de prise sur leur avenir, sans pouvoir faire de projets, et en ayant le plus souvent, à chaque fin de mois, le sentiment de joindre difficilement les deux bouts. Mais l'incertitude professionnelle n'est pas le seul facteur de cette souffrance. C'est aussi le sentiment d'être fragile dans tous les domaines de l'existence. La vie familiale est souvent réduite à plus simple expression tant elle est soumise aux compressions inévitables du budget, aux accélérations et désarticulations des rythmes de vie. La vie associative, culturelle ou militante est également souvent mise entre parenthèses faute de temps ou de moyens. Les liens sociaux ne cèdent pas forcément, mais ils sont menacés. Et dans ce contexte morose, la confiance dans les institutions qui garantissent la citoyenneté et le sentiment de participer à la vie de la cité s'effrite inexorablement.

Un nouveau rapport de classes

L'hétérogénéité sociale des Gilets jaunes peut donner l'impression d'une non-classe sociale et renforcer les arguments de celles et ceux qui défendent depuis le milieu des années 1990 la thèse de « la mort des classes ». Il convient toutefois de dépasser cette première impression et d'analyser en quoi ce mouvement est néanmoins un renforcement des conflits de classe qu'il convient de saisir et d'interpréter à partir d'un cadre analytique renouvelé.

Une approche possible est de partir des liens qui attachent les personnes entre elles et à la société : le lien de filiation (entre parents et enfants), le lien de participation élective (entre proches choisis), le lien de participation organique (entre agents du monde professionnel) et le lien de citoyenneté (entre membres d'une même communauté politique). Ces liens renvoient à des morales différentes (domestique, associative, professionnelle et civique) et constituent le fondement de l'intégration sociale, mais le processus qui y conduit est très inégal. Non seulement les capitaux économiques et culturels sont répartis de façon inéquitable et les inégalités de revenus entre les plus riches et le reste de la population se sont fortement accrues, mais les liens sociaux sont aussi de force disparate selon les groupes sociaux. La probabilité que ces liens se rompent de façon cumulative reste très inégale selon les CSP. Les enquêtes sociologiques ont permis de vérifier que la catégorie des ouvriers est celle dont la probabilité de connaître une rupture de ces liens – quel que soit le type d'entre eux – est la plus élevée et que cette probabilité diminue au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale.

En deçà de l'*intégration assurée* caractérisée par le cumul des avantages et la force des liens qui attachent au système social dominant et favorise la reproduction sociale de la richesse, se situe, un palier en dessous, l'*intégration fragilisée* qui condamne celles et ceux qui en font

l'expérience, non pas à la marginalité absolue, mais au risque permanent de la perte des protections élémentaires et au déni de reconnaissance. Ce palier ne signifie pas la rupture des liens, mais cette perspective peut faire plonger dans une angoisse existentielle. Au palier encore en dessous, *l'intégration compensée*, se trouvent celles et ceux pour qui l'un ou l'autre des liens sociaux est bien rompu et qui sont contraints de trouver des compensations grâce à des ressources locales comme l'économie informelle par exemple. Et au palier le plus bas, *l'intégration marginalisée*, se trouvent les personnes aux ruptures multiples dont la vie se résume à la survie au jour le jour dans la grande précarité.

Ces différents paliers de l'intégration sociale ne correspondent pas aux classes sociales telles qu'on les définit habituellement, mais à des homologies de positions sociales qui peuvent s'y apparenter à condition de les considérer comme des forces inégales et opposées et qui peuvent se mobiliser à l'occasion de conflits ou de mouvements sociaux. Le mouvement des Gilets jaunes peut être interprété à l'aune de ce processus inégal d'intégration : les manifestants se sont reconnus mutuellement comme autant de personnes différentes mais partageant une même expérience vécue, celle d'être constamment dévalorisées et parfois même oubliées. Ces Gilets jaunes sont, en réalité, pris en tension entre cette *intégration assurée* à laquelle ils aspirent et cette *intégration marginalisée* qui les guette, autrement dit entre les classes supérieures ou moyennes supérieures et les très pauvres. On pourrait dire qu'il s'agit d'un rapport de classes que l'on peut désormais appréhender à partir des différents paliers de l'intégration.

Cette intégration inégale est renforcée par une nouvelle géographie des rapports sociaux que ce mouvement des Gilets jaunes a fait également ressortir de façon saisissante. Le processus d'autoségrégation des plus riches dans les beaux quartiers fragilise la cohésion sociale, d'autant que, par ailleurs, d'autres territoires s'appauvrissent, non seulement les quartiers

disqualifiés de banlieue, mais aussi des espaces ruraux éloignés des centres urbains et cumulant de nombreuses inégalités (Bruneau *et al.* 2018 ; Lussault, 2019). Les classes moyennes et populaires qui y résident ont accepté cet éloignement géographique dans l'espoir d'un meilleur niveau de vie (pavillon en accession à la propriété) et d'une intégration sociale assurée, mais se trouvent aujourd'hui contraintes à des déplacements coûteux et confrontées à la fois à une dégradation des services publics et une rémunération insuffisante de leur travail. Il est frappant de constater que le mouvement des Gilets jaunes a concentré sa révolte contre le pouvoir et les élites. Que les scènes de manifestation et de violence se déroulent dans les plus beaux quartiers de Paris en est tout un symbole (Schneider, 2019). C'est en quelque sorte la revanche du peuple contre les gros (Birnbaum, 1979).

Des revendications citoyennes

Le sentiment d'injustice était d'autant plus fort chez les Gilets jaunes qu'ils avaient conscience d'avoir joué le jeu avec loyauté en se conformant aux normes économiques et sociales en vigueur et qu'ils se voyaient néanmoins perdants, sans réel espoir d'une transformation possible de leur condition sociale. Ce type d'expérience se traduit généralement par une réaction de découragement et d'apathie. Or, c'est le mouvement lui-même, par sa force attractive, qui leur a donné l'occasion d'exprimer cette colère jusque-là retenue, silencieuse, mais prête à exploser… Comment cette alchimie a-t-elle pu se produire ?

Tout d'abord parce que ce mouvement a été un grand facteur de sociabilité et de solidarité pour des manifestants qui, pour la plupart, ne se connaissaient pas et qui vivaient pourtant dans certains cas tout près les uns des autres (Challier, 2019). L'idée a été de se rassembler sur des ronds-

points, situés à la périphérie des centres urbains, c’est-à-dire sur des lieux de passage où, généralement, personne ne s’arrête, des lieux vides de toute vie sociale. En occupant des espaces improbables, en y construisant des abris pour s’y réchauffer et manger ensemble, les Gilets jaunes ont peu à peu fait l’expérience de la convivialité et ont pris conscience de la force des liens qui les attachaient entre eux, de tout ce qui pouvait les unir au-delà de leurs différences.

Ensuite, forts de ces liens électifs nouveaux et du soutien populaire de ce mouvement par une grande majorité de Français, les Gilets jaunes ont organisé des débats entre eux pour faire émerger des revendications communes. Si la contestation initiale de l’augmentation du prix des carburants traduit une certaine exaspération à l’égard de ce type d’impôt (Spire, 2019), elle ne signifie pas pour autant un rejet de l’État, un renoncement à la protection sociale et aux services publics. Au contraire, cette exaspération renvoyait davantage chez les manifestants à une critique à l’égard des inégalités, mais aussi de la corruption, des dépenses somptuaires de certains responsables politiques et, de façon plus générale, à un sentiment d’être injustement traités par rapport à d’autres catégories de la population, notamment les plus riches. Le mécontentement à l’origine du mouvement a d’ailleurs très vite été intégré dans une problématique plus large faisant appel à la justice sociale et fiscale (fondement de l’égalité citoyenne) et le RIC (fondement de la démocratie participative). Autrement dit, les deux revendications principales portaient sur la question des droits du citoyen (au sens à la fois civil, politique et social). Elles exprimaient le besoin de toutes ces femmes (très présentes dans ce mouvement) et de tous ces hommes d’être protégés par la justice sociale et reconnus à part entière par l’État de droit. Par ces revendications de base, ces vies invisibles qui n’avaient finalement en commun jusque-là que cette « invisibilité sociale » (Le Blanc, 2009) pouvaient ainsi exprimer un espoir de changement. Cette France qui se sentait méprisée et oubliée tenait désormais sa revanche. Ces

vies anonymes sans espoir, ces souffrances intériorisées pouvaient enfin être rendues visibles. La force du mouvement a été précisément de porter sur la question de la justice sociale et fiscale face la « société du mépris » (Honneth, 2006).

En définitive, il ne s'agissait pas de revendications catégorielles équivalentes à celles qui retiennent l'attention dans les conflits du travail, mais de revendications inscrites dans la morale civique faisant appel au principe de l'universalité des droits. Lors de l'une des manifestations sur les Champs-Elysées, des manifestants avaient déployé une très longue banderole sur laquelle on pouvait lire : « On a retrouvé la fraternité, on vient récupérer la liberté et l'égalité ». La première partie du slogan faisait évidemment implicitement référence au lien de participation élective qui s'était noué entre eux sur les ronds-points, la seconde pouvait être interprétée comme le besoin de reconquérir ce qui constitue le lien de citoyenneté en soulignant par là même que ce dernier était rompu ou affaibli. Tout s'est donc passé comme s'il fallait, au préalable, pour reconstruire le second, renouer le premier. N'est-ce pas alors la confirmation du constat, que faisait déjà Georg Simmel (1908) au début du XXe siècle, que le conflit est l'une des formes de socialisation les plus actives ?

Mots-clés : mouvements sociaux, conflit, reconnaissance, citoyenneté

Voir aussi les questions : 11 Le lien social est-il en crise ?, **32** Que deviennent les mouvements sociaux ?, **35** Les citoyens ont-ils perdu confiance en la démocratie ?

Bibliographie

Birnbaum Pierre, 1979, *Le Peuple et les Gros. Histoire d'un mythe*, Paris, Grasset.

Bourdieu Pierre (dir.), 1993, *La Misère du monde*, Paris, Seuil.

Bruneau Ivan, Laferté Gilles, Mischi Julian & Renahy Nicolas (dir.), 2018, *Mondes ruraux et classes sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Challier Raphaël, 2019, « Rencontres aux ronds-points. La mobilisation des Gilets jaunes dans un bourg de Lorraine », *La Vie des idées*, 19 février.

Honneth Axel, 2006, *La Société du mépris. Vers une nouvelle théorie politique*, Paris, La Découverte.

Jeanpierre Laurent, 2019, *In girum. Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte.

Le Blanc Guillaume, 2009, *L'Invisibilité sociale*, Paris, Puf.

Lussault Michel, 2019, « La condition périurbaine », *in* AOC, *« Gilets jaunes ». Hypothèses sur un mouvement*, Paris, La Découverte, p. 171-179.

Mauger Gérard, 2019, « L'État face aux "Gilets jaunes". Violence physique et violence symbolique », *Savoir/Agir*, n° 48, p. 107-114.

Noiriel Gérard, 2019, *Les Gilets jaunes à la lumière de l'histoire*, dialogue avec Nicolas Truong, La Tour-d'Aigues, Le Monde/Éditions de l'Aube.

Paugam Serge (dir.), 2014, *L'Intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Puf.

Ravelli Quentin, 2020, « La ruée vers l'or jaune : difficultés de l'engagement scientifique dans un mouvement social », *Sociologie*, vol. 11, n° 3, p. 267-275.

Schneider Vanessa, 2019, « "Gilets jaunes" : le jour où les quartiers chics ont eu peur », *Le Monde*, 19 juillet.

Simmel Georg, 1992 [1908], *Le Conflit*, 1re édition en allemand, Paris, Circé.

Spire Alexis, 2019, *Résistance à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Paris, Seuil.

34

LGBT+ : une transformation profonde de la société ?

Colin Giraud

Sous ses formes plus ou moins développées, l'acronyme LGBT+ qualifie des personnes qui, au-delà de leur diversité, partagent en commun un statut minoritaire du point de vue du genre et/ou de la sexualité. L'homo-bisexualité (lesbiennes, gays, bisexuel.le.s) s'écarte ainsi de la norme hétérosexuelle dominant les sociétés contemporaines occidentales, « T+ » désignant les personnes transgenres et toutes celles qui s'écartent du binarisme de genre divisant le monde social entre masculin et féminin. Dans des sociétés occidentales fondées sur la division et la complémentarité biologique des sexes, ces écarts aux normes ont la plupart du temps été l'objet de condamnations de tous ordres. Les institutions et doctrines religieuses, les textes de lois et le pouvoir politique, les institutions judiciaires et médicales ont largement réprimé ces conduites et ces groupes, en particulier dans l'Europe du XIXe siècle. Après une période plus favorable – en particulier en France et en Allemagne – dans l'entre-deux-guerres, la reconstruction de l'Europe après 1945 signe le triomphe du familialisme, d'une morale conservatrice et d'une répression des déviances sexuelles et

de genre, en particulier en France (Jackson, 2009). Néanmoins, la situation des minorités de genre et de sexualité semble avoir changé depuis les années 1970-1980 dans la plupart des pays occidentaux. Tant du point de vue législatif et politique, que du point de vue social et culturel, l'histoire de leur condition est souvent décrite comme un « progrès » qui interroge les sociologues. Comment la condition des LGBT+ a-t-elle évolué depuis les années 1970 ? En quoi ces expériences minoritaires ont-elles pu bénéficier des changements sociaux, mais aussi en être à l'origine ?

Droits, visibilité et reconnaissance : une ère nouvelle ?

Si les comportements et les orientations homosexuels, de même que les déviances de genre, ont toujours existé, leur perception et leur catégorisation varient historiquement et d'un contexte social à un autre (Chauncey, 2003). À ce titre, la séquence socio-historique qui concerne les sociétés occidentales depuis les années 1970 apparaît spécifique, notamment en France. Elle est d'abord marquée par des acquis législatifs et juridiques qui changent profondément le statut de l'homosexualité dans de nombreux pays. En France, plusieurs textes de loi cristallisent ces évolutions importantes. Si l'homosexualité n'y est plus condamnée pénalement depuis 1791, plusieurs articles du Code pénal maintiennent un traitement discriminatoire envers les homosexuel.le.s jusqu'au début des années 1980 (majorité sexuelle, outrage public à la pudeur). En 1960, l'amendement Mirguet aggrave par exemple les peines d'outrage public homosexuel à la pudeur car l'homosexualité y est qualifiée de « fléau social », tandis que depuis 1949 le préfet de police de Paris interdit aux hommes d'y danser ensemble ou de s'y travestir dans des lieux publics. De nombreux homosexuels sont de fait poursuivis et condamnés en France, en

particulier dans les années 1945-1968. Or, la célèbre abrogation de l'alinéa 2 de l'article 331 du Code pénal, met un terme aux discriminations pénale et légale entre homosexuels et hétérosexuels, « dépénalisant » ainsi symboliquement l'homosexualité (Gunther, 2009). Plusieurs autres grands textes de lois viendront renforcer la reconnaissance politique et juridique de l'homosexualité. Ainsi, en 1999, au terme d'un long combat politique, le pacte civil de solidarité reconnaît juridiquement les unions de même sexe, puis, en 2013, à la suite de nombreux autres pays, la France ouvre le mariage et le droit à l'adoption aux couples de même sexe. Par ailleurs, depuis le début des années 2000, en France, l'État condamne les discriminations, insultes et crimes à caractère homophobes, faisant de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, des circonstances aggravantes devant la loi (loi de 2004). L'homosexualité sort donc du cadre de l'illégalité et conquiert des droits, l'homophobie devient pénalement condamnée. La reconnaissance et le statut des personnes transgenres connaissent, eux aussi, des évolutions, cependant plus tardives et très variables en fonction des pays. Globalement, la transidentité tend à quitter progressivement le domaine des pathologies mentales et psychiatriques (en 2010 pour la France). Cette démédicalisation se traduit aussi progressivement par la simplification inachevée des parcours et procédures (état civil, prénom) pour les personnes transgenres, sous la pression associative et militante (Beaubatie, 2016). Dans des sociétés où les autorités politiques stigmatisaient, poursuivaient et condamnaient les minorités de genre et de sexualité, la loi leur ouvre donc à présent des droits et certaines protections.

Ces changements juridiques et politiques accompagnent des changements socioculturels plus vastes. Le premier concerne d'abord la visibilité homosexuelle grandissante dans les pays occidentaux à partir des années 1970. Elle passe par le développement d'un militantisme politique effervescent qui évolue beaucoup dans les années 1980-1990 mais participe

durablement et activement à la visibilité LGBT+ (Gunther, 2009 ; Idier, 2018). De même, l'ouverture, la multiplication et la diversification de lieux gays et lesbiens dans les villes occidentales rendent socialement visibles des personnes et des styles de vie, autant qu'elles offrent des ressources et des espaces de rencontres : dans les années 1980-2000, le rôle des « quartiers gays » est ici central (Giraud, 2014). Très urbaine, cette visibilité est renforcée par le développement des cultures LGBT+ (presse et médias spécialisés, musique, iconographie et symboles arc-en-ciel) qui se consolident dans les années 1990 et dont l'audience déborde les LGBT+. Le début des années 2000 constitue ainsi en France un moment particulièrement fort de visibilité gay *via* l'explosion du nombre de lieux gays à Paris, l'audience de plus en plus large de l'annuelle Marche des fiertés, certains médias spécialisés (revue *Têtu*, chaîne Pink TV) et la diversification associative (défense des droits, sport, groupes professionnels). Cette visibilité homosexuelle reste cependant très masculine. Elle est plus discrète pour les lesbiennes dont les ressources collectives se développent mais restent plus invisibilisées. En France, leur visibilité s'accroît ponctuellement dans les années 1990-2000, *via* le succès de certains clubs parisiens (le Pulp), l'importante série américaine *The L World* ou de rares *coming out* publics. De même, si la visibilité transgenre progresse depuis une trentaine d'années, elle reste plus fragile (Namaste, 2000). En France, elle se manifeste, surtout depuis la fin des années 1990, par le rôle des associations et groupes luttant contre la médicalisation et pour les droits des personnes transgenres (marche annuelle de l'Existrans, depuis 1998, notamment). Elle se donne aussi à voir, de plus en plus, dans les médias, les productions culturelles (la série *Plus belle la vie*, le film *Tomboy* de Céline Sciamma) et *via* des parcours de transition médiatisés (les sœurs Wachowski aux États-Unis, le comédien Océan en France). De telles représentations rendent plus visibles les personnes transgenres et la non-binarité de genre.

Ces mutations n’ont pourtant pas totalement banalisé les expériences LGBT+ et connaissent des limites. D’abord, la visibilité et l’évolution des droits n’ont pas fait disparaître les attitudes et comportements homophobes, lesbophobes et transphobes. Ces actes sont davantage réprimés aujourd’hui, mais leur nombre reste important et les récits d’agression toujours très nombreux (voir les rapports annuels de *SOS Homophobie*). Ensuite, on observe des inégalités au sein des minorités LGBT+. Si les hommes gays ont pu bénéficier des changements juridiques, politiques et culturels, c’est moins vrai pour les lesbiennes, les personnes transgenres et non binaires, minorités des minorités. Les conquêtes politiques et sociales bénéficient surtout à leurs fractions les plus favorisées : les catégories supérieures, les hommes, les populations blanches et les gays. Enfin, l’ouverture du mariage aux personnes de même sexe a montré dans plusieurs pays, l’existence toujours vivace de forces conservatrices et de courants réactionnaires luttant pour la sauvegarde d’un ordre social et moral hétéro-normé.

Les LGBT+ : un moteur du changement social ?

Les progrès observés dans la condition LGBT+ semblent d’abord être une conséquence de transformations sociales plus générales. De ce point de vue, le recul de l’emprise religieuse sur le pouvoir politique et les normes sociales a sans doute favorisé la reconnaissance plus grande des minorités sexuelles et de genre dans nos sociétés depuis les années 1970. De même, les mutations des normes familiales ont joué leur rôle : l’effritement du modèle de la famille nucléaire au profit d’autres manières de faire famille élargit les façons de concevoir et d’encadrer la parenté et la filiation (Descoutures *et al.*, 2008). Le progrès des droits des femmes et la mise à l’agenda des inégalités de sexe contribuent aussi à repenser les rapports sociaux de sexe, les masculinités et les féminités. Le développement et la

diffusion de travaux de sciences humaines sur la sexualité et les rapports de genre, en particulier depuis les années 1970-1980 ont, eux aussi, contribué à modifier les représentations sociales des identités sexuées et de la sexualité en arrachant en partie les comportements sociaux aux définitions et déterminations naturelles. Difficiles à isoler les uns des autres, ces différents facteurs constituent des leviers d'une reconnaissance plus grande des expériences et des parcours minoritaires dans nos sociétés.

Mais il faut insister surtout sur le mouvement réciproque car les expériences LGBT+, individuelles comme collectives, constituent, elles-mêmes, des leviers du changement social. L'affirmation de leur existence et la visibilité de leurs modes de vie ont des effets puissants sur nos sociétés. Au sujet de l'égalité des droits, de la lutte contre les discriminations et des revendications homosexuelles, les groupes militants et les associations, mais aussi des responsables politiques, homosexuels eux-mêmes, au sein des institutions politiques, ont lutté pour imposer ces sujets, en particulier dans les années 1980-1990. En France, cela s'est généralement traduit par des stratégies politiques universalistes qui ne doivent pas faire oublier cependant le lien spécifique des LGBT+ à ces changements juridiques. De plus, par la visibilité collective dans l'espace public comme par les *coming out* individuels, les personnes LGBT+ offrent des modèles alternatifs du couple, de la sexualité, de la famille et des rôles sociaux de sexe. Or, ces façons différentes de faire couple ou famille, d'être un homme ou une femme, ont des effets sur l'ensemble de la société (Chetcuti, 2010 ; Couduriès & Fine, 2014). Le succès du pacte civil de solidarité (pacs) auprès des couples hétérosexuels montre qu'un dispositif répondant initialement à des revendications homosexuelles est aussi adopté par des couples hétérosexuels auxquels il convient et correspond. Pour certains sociologues, l'inventivité relationnelle et sexuelle des couples homosexuels constitue aussi un levier de changement pour l'ensemble des liens conjugaux (Chauvin & Lerch, 2013).

C'est ce qui amène à penser plus globalement encore le rôle de ces minorités comme actrices du changement social. Dans différents domaines, leur existence sociale modifie aussi celle des autres. Ainsi en matière de santé et de médecine, les ravages de l'épidémie de sida et la mobilisation pionnière des associations LGBT+ ont non seulement renouvelé en partie le répertoire protestataire et militant mais aussi révolutionné les politiques de prévention et de santé sexuelle, le champ de la médecine et des relations aux patients, les stratégies médicales de réduction des risques également (Broqua, 2005 ; Dodier, 2015). De même, les parcours spécifiques des lesbiennes, des gays et des transgenres ont aussi amené certains médecins et psychologues à évoluer et repenser certaines de leurs pratiques. En matière de tendances musicales, de cultures festives et de lieux de sortie, les LGBT+ ont aussi constitué une avant-garde sans pareil depuis les années 1970. Par les genres musicaux (disco, *house*, musiques électroniques), les lieux investis, les modes et transgressions vestimentaires, les LGBT+ ont souvent été pionniers d'un certain nombre de modes, de pratiques et de goûts, repris ensuite par d'autres, en particulier certains groupes sociaux (jeunes, citadins, catégories moyennes et supérieures). De même, le rôle spécifique des gays dans les processus de gentrification et de revitalisation urbaine a été central dans de nombreuses métropoles (Giraud, 2014). En matière culturelle et artistique, enfin, des artistes et créa- teurs.rices LGBT+ ont aussi produit des œuvres singulières qui ont renouvelé leur domaine de production. Ainsi, l'histoire de l'art contemporain, de la musique pop, du cinéma et de la littérature regorgent d'artistes lesbiennes, gays, bisexuel.le.s et transgenres. Leurs œuvres interrogent souvent profondément la construction des identités, les rôles de genre et la sexualité. Si le lien entre vie personnelle et œuvre artistique a souvent été contesté par la critique, l'expérience minoritaire des LGBT+ apparaît aujourd'hui souvent centrale et source d'avant-gardisme esthétique et artistique. Depuis une trentaine d'années, la littérature française en fournit de nombreux exemples à succès

(Hervé Guibert, Virginie Despentes, Guillaume Dustan), tout comme le cinéma et le théâtre (Patrice Chéreau, Céline Sciamma, Pedro Almodóvar) ou l'art contemporain (Lebovici, 2017). Avant-gardistes et parfois subversifs, des artistes LGBT+ transforment ainsi nos sociétés par le regard et la subjectivité qu'ils déploient sur le monde. Leurs expériences de genre et de sexualité peuvent devenir enjeu artistique et esthétique, par exemple dans le travail photographique de Robert Mapplethorpe ou de Nan Goldin, ou plus récemment encore, dans celui d'une chanteuse comme Chris(tine and the Queens). Si la place et la condition des minorités de genre et de sexualité a changé dans les sociétés occidentales, ces minorités font aussi, en retour, évoluer et changer les normes sociales et les pratiques. En questionnant fondamentalement ce qui fait norme et évidence dans nos sociétés, les expériences minoritaires interpellent et mettent à l'épreuve les structures et les hiérarchies sociales et peuvent dès lors jouer un rôle moteur dans les changements sociaux.

Mots-clés : homosexualité, minorités, transgenres, LGBT+, changement social

Voir aussi les questions : 4 Comment s'aimer ?, **13** Quelle égalité des sexes ?, **15** Classe, race, genre… Comment les rapports sociaux s'imbriquent-ils ?

Bibliographie

Beaubatie Emmanuel, 2016, « Psychiatres normatifs *vs* trans’ subversifs ? Controverse autour des parcours de changement de sexe », *Raisons politiques*, nº 62, p. 131-142.

Broqua Christophe, 2005, *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Chauncey Georges, 2003, *Gay New York, 1890-1940*, trad. Didier Éribon, Paris, Fayard.

Chauvin Sébastien & Lerch Arnaud, 2013, *Sociologie de l’homosexualité*, Paris, La Découverte.

Chetcuti Natacha, 2010, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité et représentation de soi*, Paris, Payot.

Courduriès Jérôme & Fine Agnès (dir.), 2014, *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin.

Descoutures Virginie, Digoix Marie, Fassin Éric & Rault Wilfried, 2008, *Mariages et homosexualités dans le monde. L’arrangement des normes familiales*, Paris, Autrement.

Dodier Nicolas, 2015, *Leçons politiques de l’épidémie de sida*, Paris, Éditions de l’EHESS.

Giraud Colin, 2014, *Quartiers gays*, Paris, Puf.

Gunther Scott, 2009, *The Elastic Closet : A History of Homosexuality in France, 1942-Present*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Idier Antoine, 2018, *Archives des mouvements LGBT+. Une histoire de luttes de 1890 à nos jours*, Paris, Textuel.

Jackson Julian, 2009, *Arcadie. La vie homosexuelle en France de l'après-guerre à la dépénalisation*, trad. Arlette Sancery, Paris, Autrement.

Lebovici Elisabeth, 2017, *Ce que le sida m'a fait. Art et activisme à la fin du XXe siècle*, Paris, Presses du réel.

Namaste Viviane, 2000, *Invisible Lives. The Erasure of Transsexual and Transgendered People*, Chicago, University of Chicago Press.

Séries et films

The L World, série (diffusion américaine : Showtime ; diffusion française : Canal+ puis Pink TV), 2004-2009.

Plus belle la vie, série (diffusion française : France 3), depuis 2004.

Tomboy, film de Céline Sciamma, 2011.

35

Les citoyens ont-ils perdu confiance en la démocratie ?

Sandrine Rui

Après la décomposition du bloc soviétique, la démocratie avait paru un temps un horizon indépassable. Cela a cessé d'être une évidence. Une érosion croissante de la confiance politique caractérise les sociétés démocratiques. Les sciences sociales et politiques auscultent le désengagement et le désenchantement des citoyens, jusqu'à conclure à la « déconsolidation » démocratique (Foa & Mounk, 2016). Structurante des régimes représentatifs, la tension entre légitimité électorale et confiance s'exacerbe. La démocratie a beau garantir la critique par les libertés politiques et des mécanismes institutionnalisés de contrôle, les manifestations plurielles de la « contre-démocratie » (rejet, veto, protestations, vigilance militante, judiciarisation du politique…) les débordent toujours davantage (Rosanvallon, 2006). La promesse populiste d'une démocratie favorisant une expression populaire directe et immédiate trouve une audience accrue, sur fond de fragilisation des forces partisanes traditionnelles.

La défiance se mesure dans les attitudes, les modalités et degrés d’engagement civiques. Elle constitue aussi un facteur d’intelligibilité des nouveaux clivages sociologiques et politiques. Symptôme d’un ébranlement inquiétant de la démocratie pour certains, d’autres y voient un rapport plus exigeant au politique et à la participation démocratique. Pourtant, alors que les régimes représentatifs ont fait une plus grande place aux mécanismes participatifs, la crise demeure. Que dire alors des aspirations des citoyens contemporains ?

Mesures et symptômes de la défiance

« Un signal d’alerte sérieux pour notre système démocratique. » Ainsi Bruno Cautrès qualifiait-il en janvier 2019 les résultats de la dixième année du Baromètre de la confiance politique. Cette mesure de l’opinion, réalisée par le Centre d’étude de la vie politique française du 13 au 24 décembre 2018 dans le contexte du mouvement des Gilets jaunes, actait du haut niveau de défiance des Français à l’égard des institutions et du personnel politiques, à l’exception notable du maire en qui près de 60 % des enquêtés disent avoir confiance. En partie conjoncturels, ces résultats confirment une tendance mesurée par les enquêtes nationales comme internationales sur les valeurs (*World Values Survey*, Eurobaromètre…). Aux États-Unis comme en Europe (particulièrement dans les pays du Sud et de l’Est), le niveau d’insatisfaction à l’égard des démocraties représentatives augmente depuis plusieurs décennies. C’est aussi ce qu’observent Dominique Reynié et ses collègues (2017) : plus de la moitié des Européens et Américains jugent le fonctionnement de la démocratie défaillant ; ils sont sévères envers leurs représentants qu’ils estiment préoccupés par leurs intérêts et indifférents au sort des populations (87 % des Européens, 88 % des Américains) et s’estiment mal représentés. Sévères encore envers les partis dans des

proportions aussi écrasantes. En 2019, les citoyens français ne sont que 9 % à accorder leur confiance aux partis politiques ; les médias (23 %) et les syndicats (27 %) n'échappant pas au discrédit.

La prise de distance à l'égard des formes traditionnelles de médiation sociale et politique est d'ailleurs manifeste lorsque l'on envisage les modalités d'engagement civique. En France, les taux d'adhésion à un parti (1,2 % selon les données Insee 2016) ou à un syndicat (entre 6 % et 11 % selon les enquêtes) sont particulièrement bas. Partout en déclin, la participation électorale s'avère plus inconstante, les électeurs votant par intermittence en fonction des contextes et des enjeux. Tout scrutin confondu, la tendance est à l'accroissement des taux d'abstention. À titre d'exemple, si un tiers des électeurs français restait à distance des élections municipales dans les années 1990, ce fut le cas de quatre électeurs sur dix lors du scrutin municipal de 2014. Ce « décentrement du vote » dans le rapport des citoyens à la politique est notable pour les jeunes générations (Tiberj, 2017). Les citoyens les plus âgés conservent un rapport déférent à la politique et votent par devoir. Les jeunes sont plus critiques à l'égard des acteurs et des institutions politiques ; le vote est moins central dans leurs conduites. Une telle observation est socialement différenciée : les jeunes des catégories populaires accentuent les conduites des aînés vers plus d'abstention notamment ; pour les autres, le vote s'est banalisé. De leurs côtés, Roberto Stefan Foa et Yascha Mounk (2016) s'alarment d'un tel renouvellement générationnel : alors que 72 % des Américains nés avant la Seconde Guerre mondiale jugent essentiel de vivre en démocratie, les individus des générations nées dans les années 1980 ne sont que 30 % à le penser. Si une majorité des citoyens se montre attachée à l'idéal démocratique (droit de vote, liberté d'expression, droits civils), une part modeste mais croissante d'entre eux serait favorable à des formes de gouvernement où l'armée, les experts ou un *leader* fort assureraient la marche des affaires publiques.

Confiance et nouveaux clivages politiques

La confiance s'impose comme un facteur explicatif de nouveaux clivages politiques exprimés par les choix électoraux. Bien des enquêtes quantitatives comme qualitatives montrent que la défiance politique a partie liée au niveau de confiance sociale. Cette dernière peut renvoyer à la confiance interpersonnelle (« D'une manière générale, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des gens ou qu'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ? ») ; ou encore au bien-être présent et à la confiance en l'avenir (« Quand vous pensez à ce que vous allez vivre dans les années à venir, êtes-vous satisfait de cette perspective ? »). Lors du scrutin présidentiel de 2017, avec la confrontation au second tour entre Emmanuel Macron (LREM) et Marine Le Pen (FN), la faiblesse du niveau de confiance interpersonnelle corrélée à la défiance politique a un fort pouvoir explicatif des choix, notablement pour la candidate du FN (Algan *et al*., 2019 ; Fourquet, 2019). Le clivage droite/gauche ne disparaît pas complètement, mais de nouvelles polarisations apparaissent entre défiants/confiants, pessimistes/optimistes, perdants/gagnants de la mondialisation. Moins dépendantes des seules orientations partisanes, variables selon les territoires et leur histoire, elles sont aussi moins déterminées par la seule position sociale. Le niveau de confiance est ainsi fonction de la perception par les individus de leur trajectoire sociale par rapport à celle de leurs parents ; il fléchit avec le sentiment d'une vulnérabilité socioprofessionnelle (Balme *et al.*, 2003 ; Algan *et al.*, 2019 ; Fourquet, 2019). Or, les mobilités sociales (ascendantes, descendantes, horizontales) commandent les attitudes politiques (Collectif SPEL, 2016).

Alors que la sociologie électorale s'est bâtie sur l'exploration de l'effet des variables sociodémographiques (sexe, âge, revenu, PCS…) et en particulier sur les variables « lourdes » que sont la classe sociale et la religion, cet héritage des modèles d'explications déterministes (Lazarsfeld

et al., 1944 ; Michelat & Simon, 1977) est relu à nouveau frais (Collectif SPEL, 2016). Jusqu'au tournant des années 1980, l'appartenance de classe expliquait la stabilité des identifications partisanes. Les préférences politiques résultaient du système de croyances, de représentations et de dispositions incorporées par les électeurs *via* le processus de socialisation et confortées par l'homogénéité sociale des groupes et contextes d'appartenance. Mais avec des frontières entre classes sociales moins nettes, une fragmentation interne plus forte, un encadrement par des acteurs collectifs (partis, syndicats…) qui s'affaiblit, un épuisement des grandes idéologies religieuses et politiques (catholicisme et marxisme en l'occurrence) qui fixaient la conscience de classe, les identifications sont plus labiles. L'insécurité socio-économique comme le creusement des inégalités redoublent les effets de la mutation des structures sociales, qui ont modifié les contextes et les processus de socialisation politique. Combinés aux facteurs propres au champ politique (sa professionnalisation, notamment) ou encore aux anciens et nouveaux médias qui reconfigurent tant l'offre politique que le travail de la représentation, les niveaux de confiance ont aussi des effets politiques.

Innovations démocratiques et aspirations incertaines

Pour autant, la crise de confiance n'affecte pas l'intérêt pour la politique. Ses symptômes comme l'acuité des critiques à l'égard de la démocratie sont même interprétés comme un surcroît d'attentes à son endroit (Balme *et al.*, 2003). Le rejet moral de la sphère politique n'empêche pas les engagements civiques (Misset & Siblot, 2019). Les revendications de formes de démocratie directe, à l'instar du référendum d'initiative citoyenne demandé par les Gilets jaunes, pourraient donner

raison à ceux qui comprennent les insatisfactions comme résultant des imperfections des mécanismes de légitimation, de représentation et de régulation des cadres démocratiques. La crise de confiance pourrait être dépassée par des voies rénovées de participation et de délibération. Les citoyens interrogés par Michael Neblo et ses collègues (2010) ne se disent-ils pas prêts à participer si des opportunités concrètes leur étaient proposées et qu'ils estimaient que leur engagement pouvait avoir un impact tangible ?

Pourtant, la défiance n'a cessé de croître alors même que, depuis trente ans, les démocraties représentatives, continuellement rénovées, se sont dotées de mécanismes participatifs (conseil de quartier, débat public, budget participatif, consultations en ligne…). En France comme ailleurs, dans les lois et les pratiques, l'offre de participation n'a cessé de s'étendre avec la promesse de démocratiser la démocratie, de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer l'action publique. Si elle reconfigure les rapports entre les acteurs du système politico-administratif, les experts et les citoyens, les limites et les ambiguïtés des principes comme des usages de la démocratie participative font l'objet de nombreux travaux théoriques et empiriques (*Participations*, 2011). Son caractère descendant, l'instrumentalisation politique, la standardisation et le fétichisme procédural, sa place subalterne par rapport à la démocratie de la légitimité électorale… la portée sociale et politique est jugée faible ; parfois, ses effets de dépolitisation sont pointés. Ses imperfections pourraient avoir nourri les frustrations. Il reste que les aspirations des citoyens en la matière sont aussi ambivalentes. Les enquêtes d'opinion mesurent une demande de participation, mais la base sociale des participants ne s'élargit pas. Des citoyens parmi les mieux dotés trouvent là des opportunités complémentaires de prendre part aux affaires publiques, les moins dotés restant à l'écart. Les citoyens peuvent aussi s'accommoder d'une participation distanciée.

Mais l'introduction d'une dose de démocratie participative a aussi pu légitimer les aspirations citoyennes et stimuler l'imaginaire démocratique.

Ces dernières années, des dynamiques participatives sont initiées par des individus en quête de voies alternatives pour faire face à la complexité du monde et aux blocages institutionnels. Sans rien attendre des intermédiaires traditionnels, des citoyens s'assemblent pour s'approprier des capacités d'action dans bien des domaines de la vie sociale et autour de multiples « communs ». Supermarchés coopératifs, jardins partagés, habitat participatif… les passages à l'acte sont remarquables et se vivent comme politiques. Cela vaut aussi pour la vie démocratique. Une offre de participation – civile et ascendante cette fois – se déploie, servie par les ressources numériques des *civic tech*. De *Démocratie ouverte* à *#MaVoix*, de *La primaire citoyenne* à *Voxe.org*, et bien d'autres encore, sont proposées des plateformes et pratiques d'intermédiation favorisant le partage des données et la contribution aux débats parlementaires, le dialogue entre villes et administrés, la participation éclairée aux différents scrutins, la démocratisation des mécanismes de désignation de candidats aux élections… De quoi articuler ingénierie participative, méthodes activistes et mécanismes délibératifs et représentatifs.

Ces dynamiques peuvent être interprétées comme les signes d'une appétence pour des formes autonomes de participation et d'un rapport renouvelé au politique. Face à la défiance, leur portée reste incertaine. Pour l'heure, composites et localisées, elles ne compensent pas l'affaiblissement des identifications collectives. Ces citoyens impliqués, s'ils veulent du pouvoir d'agir, n'aspirent pas nécessairement à le conquérir pour l'exercer. Mais ces dynamiques confirment aussi l'attachement des citoyens à se gouverner eux-mêmes avec les autres. La consistance démocratique dépend donc des réponses politiques et institutionnelles, tant en matière de représentation que de gouvernance, capables de satisfaire aux exigences de citoyens plus autonomes mais aussi plus insécurisés et plus inégaux face aux risques socio-économiques et environnementaux accrus.

Mots-clés : démocratie, confiance/défiance, participation, politique

Voir aussi les questions : 32 Que deviennent les mouvements sociaux ?, **33** Comment comprendre le mouvement des Gilets jaunes ?

Bibliographie

Algan Yann, Beasley Elisabeth, Cohen Daniel & Foucault Martial, 2019, *Les Origines du populisme. Enquête sur un schisme politique et social*, Paris, Seuil.

Balme Richard, Marie Jean-Louis & Rozenberg Olivier, 2003, « Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique : intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, nº 3, p. 433-461.

Collectif SPEL, 2016, *Les Sens du vote*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Foa Roberto Stefan & Mounk Yascha, 2016, « The danger of deconsolidation : The democratic disconnect », *Journal of Democracy*, vol. 27, nº 3, p. 5-17.

Fourquet Jérôme, 2019, *L'Archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris, Seuil.

Lazarsfeld Paul F., Berelson Bernard & Gaudet Hazel, 1944, *The People's Choice. How the Voters Makes Up His Mind in a President Campaign*, New York, Duell, Sloan and Pearce.

Misset Séverine & Siblot Yasmine, 2019, « "Donner de son temps" pour ne pas être des "assistés". Bénévolat associatif et rapports à la politique au

sein de ménages stables des classes populaires », *Sociologie*, vol. 10, nº 1, p. 73-90.

Michelat Guy & Simon Michel, 1977, *Classe, religion et comportement politique*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Neblo Michael, Esterling Kevin, Kennedy Ryan, Lazer David & Sokhey Anand, 2010, « Who wants to deliberate – and why ? », *American Political Science Review*, nº 104, p. 566-583.

Participations, 2011, « Démocratie et participation : un état des savoirs », nº 1.

Reynié Dominique (dir.), 2017, *Où va la démocratie ? Une enquête internationale pour la Fondation pour l'innovation politique*, Paris, Plon.

Rosanvallon Pierre, 2006, *La Contre-démocratie*. *La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.

Tiberj Vincent, 2017, *Les Citoyens qui viennent. Comment le renouvellement transforme la politique en France*, Paris, Puf.

36

Tous entrepreneurs ?

Carine Ollivier

Dans son numéro du 16 juin 2019, l'hebdomadaire *Challenge* proposait un dossier dédié à l'entrepreneuriat : « La France, nouvelle terre d'entrepreneurs », « Entreprendre tous azimuts, la norme des "*millennials*" », « Entreprendre au chômage, une opportunité à saisir »… Jeunes, salariés, chômeurs, etc., en 2019, tout le monde semble susceptible de vouloir – et de pouvoir – entreprendre. À l'instar d'un Jeff Bezos ou d'un Marc Zuckerberg, les entrepreneurs de l'économie numérique font d'ailleurs figures de héros des Temps modernes dont les destins constitueraient une source de motivation pour les plus jeunes. On voit ainsi de nouveaux profils, plus jeunes et aux origines souvent plus modestes, se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Et si cette incitation, voire cette injonction, à l'entrepreneuriat se donne à voir à l'échelle internationale, l'explosion des dispositifs (juridiques, économiques et numériques) développés en France pour l'encourager en est une illustration exemplaire : du statut d'autoentrepreneur à celui de chômeur ou de salarié créateur d'entreprise, en passant par les incubateurs de *start-up*, les plateformes digitales, les *business angels*… les barrières à l'entrée de la création

d’entreprise n’ont jamais été si peu nombreuses. Les pouvoirs publics encouragent d’ailleurs cette dynamique dans l’idée qu’elle participera à la croissance économique et la réduction du chômage. Et cette norme entrepreneuriale dépasse le statut juridique de l’activité puisque les salariés sont également encouragés à entreprendre, à être créateurs au sein de leur entreprise, afin d’être plus productifs et de s’épanouir professionnellement. On ne peut toutefois ignorer que, loin de définir un « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski & Chiapello, 1999), la formation de cette société entrepreneuriale doit se penser en regard de l’évolution du marché du travail et du salariat dans la mesure où beaucoup de nouveaux entrepreneurs le sont souvent par défaut avec l’objectif moins de se développer que de créer leur propre emploi (selon l’Insee, 98 % des entreprises créées en France en 2015 sont des entreprises individuelles sans salariés).

D’une situation indigne et méprisée, le salariat de la société industrielle capitaliste est devenu au tournant du XXe siècle un statut protégé auquel sont attachés des droits en échange d’une relation de subordination à laquelle le salarié consent dans le cadre de son contrat de travail (Castel, 1995). Cependant, depuis le milieu des années 1970, les droits et les protections liés au travail ont progressivement été vus comme des obstacles à la compétitivité des entreprises voire de l’économie dans son ensemble. Le travail est ainsi de plus en plus appréhendé comme un coût, et la recherche de sa minimisation n’a eu de cesse de conduire à « l’effritement de la société salariale » (Castel, 1995) caractérisée par des nouveaux risques liés à l’emploi salarié : chômage, précarisation des emplois mais aussi précarisation du travail (Paugam, 2007). Face à cette crise de la « société salariale », un cadre institutionnel favorable au développement d’une « société entrepreneuriale » a progressivement été mis en place et dont il faut interroger les effets. Après avoir fait le point sur les recompositions contemporaines du marché du travail, il sera nécessaire de comprendre

comment le développement de la logique entrepreneuriale contribue aujourd’hui à la dissolution du salariat.

Un salarié flexible et entrepreneur de sa carrière

Le salariat n’est aujourd’hui plus du tout assimilable au contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein qui s’était peu à peu imposé durant l’âge de l’usine. Les « emplois atypiques » se sont en effet considérablement développés au cours des quarante dernières années. Si le CDI recouvre encore la très grande majorité des effectifs salariés (88 % en 2017 selon la DARES), cette forme de contrat représente une part très limitée des recrutements, alors que la part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les embauches a nettement progressé (76 % en 1993 à 87 % en 2017). À cette évolution structurelle s’ajoute un accroissement des contrats de courte durée puisque la durée moyenne du CDD a été divisée par plus de deux entre 2001 et 2017 (de 112 à 46 jours), et qu’en 2017, 40 % des salariés en CDD ont un contrat de moins d’un mois et un tiers des CDD ne dure qu’une journée. Par ailleurs, si 70 % des salariés en CDI le sont encore sept ans plus tard, seuls 47 % des salariés en contrats à durée limitée en 2008 sont employés en CDI en 2015.

Cette forte augmentation de la rotation de la main-d’œuvre depuis les années 1990 montre que le marché du travail français est fortement segmenté. Cette segmentation a pu être envisagée comme un atout par des auteurs mettant en avant les avantages d’une flexibilité fonctionnelle (Menger, 2002) qui ne serait plus réservée aux seuls qualifiés. Mais on s’aperçoit qu’elle renvoie plutôt à une forme traditionnelle de segmentation quantitative décrite dès les années 1970 par Peter Doeringer & Michael Piore (1971) qui opposent un segment primaire du marché du travail – sur lequel les emplois sont qualifiés, bien payés et en CDI – à un segment

secondaire d’emplois faiblement qualifiés, mal payés et en contrats atypique, qui permet aux organisations (privées et publiques) d’adapter leur activité à la conjoncture. On constate ainsi que le recours à ces contrats diffère d’un secteur d’activité économique à l’autre et selon la catégorie socioprofessionnelle des salariés (les ouvriers représentent 34 % des CDD et intérimaires contre 23 % des CDI, les employés 36 % contre 32 % en CDI, et la part des professions intermédiaires et des cadres est 7 points plus élevée en CDI qu’en CDD ou en intérim). Si la déprotection du CDI a contribué à flexibiliser le marché du travail, la sécurisation des parcours individuels est toutefois plus incertaine d’autant que les politiques de l’emploi mises en œuvre dans ce cadre reposent sur l’idée sous-jacente d’une normalisation du passage par le chômage dans les trajectoires professionnelles.

Sur le segment primaire du marché du travail, l’injonction à la flexibilité est aussi de mise. En effet, les ouvrages de management qui dispensent des conseils aux salariés pour gérer leur carrière de manière flexible sont légion. À l’instar de ceux sur les « carrières nomades » (*boundaryless careers*) (Arthur & Rousseau, 1996), ils s’inscrivent dans un paradigme prônant une gestion individuelle, mobile, de sa carrière, paradigme qui s’est construit comme une alternative plus efficace à celui de la bureaucratie, et se veut caractéristique de la « cité par projets » du capitalisme contemporain. Dans cette cité ouverte, le salarié devient entrepreneur de sa propre carrière, accroît son employabilité en développant son capital humain et son capital social, grâce à la mise en œuvre d’un projet personnel qui doit s’appuyer sur une circulation sur des marchés professionnels à l’intérieur, mais surtout à l’extérieur des entreprises. On retrouve ici l’idée selon laquelle les modèles traditionnels de carrière (interne, verticale, hiérarchique et codifiée), valables pour les organisationnelles stables et formelles de l’ère industrielle, ne sont plus adaptés au régime économique de production flexible d’aujourd’hui. La

nécessité d’adopter des formes d’organisation du travail plus fluides supposerait donc de mettre en œuvre de nouveaux rapports à l’emploi, au travail et aux trajectoires professionnelles à la fois plus changeants et incertains.

Outre le fait que ce modèle est difficilement généralisable à tous les travailleurs, en particulier les moins qualifiés, il semble par ailleurs très limité dans le déroulement des carrières de ceux pour qui il est particulièrement pensé, comme les cadres. Si selon l’APEC la mobilité des cadres s’est accrue au cours de ces dernières années, elle reste toutefois contenue puisqu’en 2018, seul un tiers des cadres a connu une mobilité (dont 21 % de mobilité interne et 9 % de changement d’entreprise). Par ailleurs cette mobilité, en particulier la mobilité interentreprises, n’est pas toujours choisie dès lors qu’elle peut correspondre à des épisodes de chômage et de contrats précaires qui sont généralement contraints. Pour autant, en dépit de la réalité empirique de la mobilité, le modèle du nomadisme paraît avoir une efficacité normative dans la mesure où 64 % des cadres témoignaient en 2019 d’une volonté de mobilité (bien que souvent interne puisque 41 % souhaitent changer de poste dans leur entreprise). En outre ce modèle a comme effet de soutenir la mobilisation psychologique et matérielle des individus, y compris des chômeurs, afin de les pousser à être entrepreneurs non seulement dans leur travail mais aussi dans la forme juridique de leur activité.

L’auto-entrepreneuriat comme réponse au chômage

Après avoir connu un repli dans la seconde moitié du XXe siècle, la part des emplois non-salariés est restée stable durant les années 2000 (autour de

9 % jusqu’en 2009 selon l’Insee), avant de connaître un rebond depuis 2008. Elle est portée par les pouvoirs publics au travers de mesures visant à simplifier les formalités de création ou favoriser le financement de nouvelles entreprises. Il a surtout profité à la création d’entreprises sans salariés qui a augmenté de 57 % entre 2002 et 2007, contre 14 % pour les entreprises employant au moins un salarié. Outre le manque d’emplois salariés, cette progression de l’emploi non salarié souligne la fin de la progression quantitative du salariat. Elle est aussi, voire surtout, le symptôme de la revalorisation de l’indépendance dont le statut d’auto-entrepreneur constitue l’acmé.

Créé en 2009, le régime d’auto-entrepreneur (devenu micro-entrepreneur depuis 2016) permet de développer rapidement et simplement une entreprise et de ne pas payer de cotisations sociales avant d’avoir réalisé un chiffre d’affaires. Il rend accessible la création d’entreprise à des individus qui n’avaient pas le profil traditionnel de l’entrepreneur, comme les chômeurs ou les salariés souhaitant développer une activité de complément (en 2010 selon l’Insee, trois personnes sur quatre inscrites comme auto-entrepreneur n’auraient pas créé d’entreprise sans ce régime). Ce dispositif s’inscrit *de facto* dans le cadre des politiques d’activation des dépenses publiques, qui se substituent progressivement aux politiques d’assistance dans une logique de responsabilisation des individus bénéficiaires de la redistribution apparue dès la fin des années 1970. En effet, si les concepteurs du régime y voient une « révolution entrepreneuriale », la création de ce statut prolonge des mesures d’incitations à la création d’entreprise qui, après l’aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (ACCRE) créée en 1977, s’adressent principalement aux demandeurs d’emploi dans un contexte de chômage de masse. Le « droit d’entreprendre » (Abdelnour, 2017) fait alors de l’initiative individuelle une contrepartie aux aides sociales et encourage le développement d’un « entrepreneuriat d’insertion ».

Dix ans après sa création, son succès est malgré tout sans appel : 1,4 million de personnes ont ouvert un dossier auprès de l'Urssaf (dont environ 1 million sont actives) et les plafonds de chiffres d'affaires (70 000 euros pour les services et 170 000 euros pour les commerces) ont doublé depuis 2011, renforçant ainsi l'attractivité du statut qui regroupe 42 % des travailleurs indépendants (hors secteur agricole) en 2018, contre 26 % en 2011. Les microentrepreneurs sont généralement des hommes (61 %), plus âgés que la moyenne des salariés et plus diplômés que les indépendants traditionnels. Mais, au-delà de ce portrait moyen, leur population paraît très hétérogène laissant penser que l'objectif de diversification des profils d'entrepreneur semble atteint : selon l'Insee, un travailleur sur deux exerce son activité principale sur ce statut tandis que l'autre moitié cumule activités et/ou revenus (emploi salarié ou retraite) ; et 29 % des personnes qui utilisent le régime souhaitent tester leur projet de création d'entreprise alors que 44 % veulent créer leur emploi et 35 % avoir une activité de complément.

Toutefois, derrière l'apparente hétérogénéité des situations, une minorité de micro-entrepreneurs développe une activité complémentaire lucrative grâce au dispositif, et la majorité des situations est marquée par une grande précarité : en plus des 29 % de chômeurs parmi les créateurs d'une micro-entreprise, les statistiques révèlent l'existence de plus de 6 % de travailleurs désignés comme précaires (qui regroupent dans les enquêtes CDD, intérimaires et intermittents). Selon l'Insee, en 2018, les micro-entrepreneurs gagnaient près de huit fois moins que les travailleurs indépendants classiques (3 580 euros) avec un revenu mensuel moyen de 470 euros. On observe donc que les inégalités qui précèdent l'entrée dans l'auto-emploi se renforcent avec celui-ci : « cumul de protections » d'un côté pour ceux qui sont par ailleurs salariés ou retraités, et « cumul de fragilités » de l'autre pour ceux qui connaissent déjà la précarité. Pourtant, malgré la fragilité objective de leur situation, les micro-entrepreneurs

entretiennent généralement un rapport enchanté à l'entrepreneuriat, au nom de l'autonomie et de la maîtrise de leur trajectoire. Ce rapport est d'autant plus paradoxal que l'indépendance juridique revendiquée recouvre dans les faits une dépendance au salariat très importante : soit parce que le salariat du conjoint, celui du statut principal ou ayant permis d'accumuler des ressources est une des conditions de possibilité de l'installation dans ce régime ; soit parce que l'auto-entrepreneuriat entraîne des dépendances économiques croissantes entre les entreprises et des travailleurs atomisés aux franges du salariat.

L'auto-entrepreneuriat ou l'érosion du salariat

Dans l'enquête qu'elle a conduite auprès d'auto-entrepreneurs en 2016, Sarah Abdelnour montrait que ce sont souvent les employeurs qui imposent à leurs salariés (ou potentiels salariés) de s'installer sous ce régime afin de ne pas payer de charges et de pouvoir adapter le travail aux fluctuations de leur activité, facilitant alors une forme de salariat déguisé. Ce faisant, elle met en évidence l'existence d'un « grand détournement » du dispositif au profit des employeurs qui s'en servent comme d'une modalité d'embauche sans que cela ne débouche sur un contrat de travail, à l'instar de ce que font les plateformes de l'économie numérique. À l'image d'une entreprise comme Uber, ces plateformes digitales jouent en effet le rôle d'intermédiaires entre des clients et des prestataires de service, entre des demandeurs et des offreurs de travail, ces derniers ayant comme caractéristiques d'être des particuliers. Le plus souvent indépendants, ces « nouveaux travailleurs des applis » (Abdelnour & Méda, 2019) assument donc les risques liés à leur activité tout en étant peu autonomes dans l'organisation de leur travail tant les tarifs, les lieux, les rythmes, les horaires, etc., sont fixés et contrôlés par la plateforme (*via* des GPS, la mise

en relation avec les clients, les algorithmes de répartition de la demande, les sanctions sous forme de déconnexion…) et par les consommateurs (*via* les évaluations). Avec des entreprises comme Uber, Deliveroo, La Ruche qui dit oui, Frichti et bien d'autres, ce « capitalisme de plateforme » (Abdelnour & Bernard, 2018) a donc renouvelé, voire exacerbé, la subordination des travailleurs sans pour autant leur conférer l'autonomie promise, et sans surtout leur assurer les protections jusque-là offertes par le salariat.

Cette « ubérisation » de l'emploi pose donc la question fondamentale de la transformation du modèle salarial en un « mirage libéral de surtravail atomisé » dont les plateformes de microtâches sont aujourd'hui un exemple paroxystique. De Mechanical Turk d'Amazon, à Wirk (anciennement Foule Factory) en France, ces plateformes proposent à des entreprises d'externaliser en ligne des tâches répétitives à faible valeur ajoutée – encore mal prises en charge par les logiciels d'intelligence artificielle (identification d'images, collecte et traitement de données, retranscription audio et vidéo, traduction…) – à une foule d'internautes qui peuvent travailler à toute heure tous les jours, en contrepartie d'une rémunération à la tâche de quelques centimes d'euros. Au-delà des questions de rémunérations et de conditions d'activité des travailleurs, ce « travail du clic » est analysé comme un « *sweating system 2.0* » (Barraud de Lagerie & Sigalo, 2018) dans lequel les plateformes jouent le rôle des tâcherons d'antan, tout en étendant le domaine du travail au-delà de l'emploi en faisant rentrer dans la sphère marchande certaines activités qui jusque-là relevaient plutôt du loisir, du bénévolat ou de l'engagement militant. On observe donc une libéralisation par le bas qui contribue à l'érosion salariale et dans laquelle l'installation dans l'entrepreneuriat (ou plutôt dans l'auto-emploi) s'accompagne d'une transformation profonde des référents normatifs qui guidaient jusque-là l'appréhension du travail.

L'idéologie de l'entreprise de soi et de l'entrepreneuriat conduit donc à l'adoption d'une vision plus libérale du travail dans laquelle l'autonomie devient une valeur cardinale. Mais cette autonomie a un rôle ambigu car si elle devient un objectif pour des travailleurs déçus par le salariat, elle est aussi le socle de nouvelles formes de précarisation de ces nouveaux entrepreneurs isolés. Pourtant, si cette atomisation semble à première vue éloigner les travailleurs des formes d'organisation collectives attachés au salariat (comme les syndicats), elle pose la question de nouvelles formes de mobilisations collectives et de régulations institutionnelles.

Mots-clés : travail, emploi, salariat, entrepreneuriat, ubérisation, individualisation

Voir aussi les questions : 8 Le travail, le grand intégrateur ?, **24** Le précariat, une nouvelle classe sociale ?

Bibliographie

Abdelnour Sarah, 2017, *Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*, Paris, Puf.

Abdelnour Sarah & Bernard Sophie, 2018, « Vers un capitalisme de plateforme ? Mobiliser le travail, contourner les régulations », *La Nouvelle Revue du travail*, en ligne, n° 13.

Abdelnour Sarah & Méda Dominique (dir.), 2019, *Les Nouveaux Travailleurs des applis*, Paris, Puf.

Arthur Michael B. & Rousseau Denise M., 1996, *The Boundaryless Career, a New Employment Principle for a New Organisational Era*, Oxford, Oxford University Press.

Barraud de Lagerie Pauline & Sigalo Santos Luc, 2018, « Et pour quelques euros de plus. Le *crowdsourcing* de micro-tâches et la marchandisation du temps », *Réseaux*, n° 212, p. 51-84.

Boltanski Laurent & Chiapello Ève, 1999, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Castel Robert, 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

Doeringer Peter B. & Piore Michael J., 1971, *Internal Labor Market and Manpower Analysis*, New York, ME Sharpe Inc.

Menger Pierre-Michel, 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris, La République des idées/Seuil.

Paugam Serge, 2007, *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Puf.

Supiot Alain, 2016 [1999], *Au-delà de l'emploi*, Paris, Flammarion.

37

Quelles sont les conséquences de la longévité ?

Claude Martin

En mémoire de Marie-Ève Joël

Vivre plus vieux, et si possible en bonne santé, est un des objectifs poursuivis par l'ensemble des systèmes de protection sociale. Deux notions principales sont mobilisées pour documenter cette question : le vieillissement et la longévité.

Le vieillissement à l'échelle individuelle peut être naturalisé – par exemple, fixer 60 ans comme borne de l'entrée dans la vieillesse –, ce qui fait de l'âge « une donnée biologique socialement manipulée et manipulable » (Bourdieu, 1984, p. 145). Construit social et historique, « l'âge de la vieillesse » (Bourdelais, 1993) est variable au sens où il n'est pas équivalent d'avoir 60 ans en 1950 – l'espérance moyenne de vie à la naissance en France à cette époque – et au début du XXIe siècle où, à cet âge, la population a encore en moyenne près de vingt-cinq années à vivre. L'image sociale et personnelle, les conditions de vie, l'état de santé, les

capacités, les modes d'insertion dans la société d'une personne de 60 ans n'ont rien d'équivalent entre ces deux périodes.

À l'échelle d'une population ou d'une nation, le vieillissement renvoie au poids relatif des différentes générations. Un pays sera dit « vieillissant » si le pourcentage des « personnes âgées » de plus de 60 ans est supérieur à celui des enfants – moins de 14 ou moins de 18 ans, selon les conventions. Son image sera souvent associée à l'idée de déclin démographique, mais aussi économique ou de sa capacité d'innovation. On mesure une fois encore l'importance des représentations sociales associées à la vieillesse – dont la célèbre formule du général de Gaulle à propos du maréchal Pétain : « La vieillesse est un naufrage » –, ou les effets de la *demographic panic* (Hummel *et al*., 2014).

La longévité élargit le questionnement en tenant compte des conséquences globales sur notre organisation sociale (Guillemard, 2017). Une d'entre elles est l'apparition de « nouveaux âges de la vie », comme la jeunesse, une période de transition qui peut désormais se prolonger près de vingt années, ou bien encore ce que l'on qualifie parfois de quatrième âge, c'est-à-dire l'étape de la vie où s'accumulent les risques de maladie chronique et la perte d'autonomie (Van de Velde, 2015). Souvent conçus comme de « nouveaux risques sociaux », ces nouveaux âges de la vie bousculent la façon dont ont été pensés et organisés les systèmes de protection sociale (Martin, 2017).

Pour apprécier les conséquences de la longévité, il convient donc d'abord de passer en revue les indicateurs qui permettent de l'apprécier, dévoilant au passage les inégalités qui se manifestent au cours du processus de vieillissement. Ensuite, il est utile de s'interroger sur la question de la politisation de la longévité, c'est-à-dire la manière dont les pouvoirs publics tentent de répondre aux défis de l'allongement de la vie.

Mesurer la longévité et ses inégalités

En développant parallèlement des politiques curatives et préventives, les politiques sociales et de santé sont parvenues à atteindre un rythme remarquable d'augmentation de l'espérance de vie au XXe siècle. Si la baisse de la mortalité infantile avait déjà permis une augmentation du XVIIIe siècle jusqu'à la première moitié du XXe siècle, c'est ensuite la baisse de la mortalité adulte qui a surtout joué. Depuis le début des années 1950, l'espérance de vie à la naissance en France a augmenté en moyenne de trois mois par an, passant de 66,4 ans à 82,5 ans en 2018. Cette progression était encore plus marquée immédiatement après la Seconde Guerre mondiale (six mois par an entre 1947 et 1957), grâce aux progrès médicaux dans la lutte contre les maladies infectieuses. Cette longévité accrue masque d'importantes disparités selon le sexe, mais aussi et surtout en fonction des ressources, des conditions de vie et de travail des individus.

L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les femmes et les hommes est une première constante. De l'ordre de six années en France dans les années 1950 et 1960, il a atteint près de huit années dans les années 1980 et 1990, avant de diminuer à nouveau. En 2017, cet écart est revenu à six années (85,3 ans pour les femmes ; 79,5 ans pour les hommes), sachant que c'est aux âges élevés que cet écart est le plus sensible. Depuis quelques années, les gains d'espérance de vie des femmes se concentrent aux très grands âges (Papon, 2019) et l'écart entre les sexes augmente avec l'âge : si 52 % des sexagénaires sont des femmes, elles représentent 73 % des nonagénaires et 84 % des centenaires. Du fait de ce différentiel de longévité, les hommes ont beaucoup plus de chance de vieillir en couple alors que les femmes vieillissent surtout seules (Delbès *et al.*, 2006). En comparaison, les Françaises ont le niveau le plus élevé au monde d'espérance de vie à la naissance, après les Japonaises et les Espagnoles. Ce phénomène a provoqué une impressionnante progression du nombre des

centenaires, voire de supercentenaires (plus de 110 ans). La France est ainsi le pays européen qui en compte le plus (21 000 en 2015), sachant que leur nombre a été multiplié par vingt par rapport aux années 1960 et 1970 (autour de 1 100) et qu'il pourrait être encore multiplié par treize d'ici à 2070 pour atteindre 270 000 (Blanpain & Buisson, 2016).

Pour affiner ces tendances, deux phénomènes méritent d'être soulignés depuis quelques années : d'une part, une réduction de l'écart d'espérance de vie entre les sexes du fait de l'adoption par les femmes de modes de vie similaires aux hommes (notamment en matière de conditions de travail ou de consommation de tabac, par exemple) et, d'autre part, un ralentissement global de ces gains d'espérance de vie observés depuis la Seconde Guerre mondiale. Les épidémies de grippe meurtrières ont aussi largement contribué à ce ralentissement au cours des dernières années et ceci, sans parler des effets majeurs qu'aura l'épidémie de Covid-19 en cours au moment de la rédaction de ce texte. Gilles Pison soulignait ainsi qu'entre 2014 et 2019, trois épidémies de grippe saisonnière ont entraîné un surcroît de 20 000 décès à chaque fois, réduisant l'espérance de vie à la naissance de l'année de 0,1 à 0,3 an. D'autres facteurs, moins conjoncturels, contribuent à ce ralentissement comme la fin des progrès obtenus antérieurement dans le traitement des maladies cardio-vasculaires que seules des avancées significatives dans la lutte contre les cancers pourraient contrecarrer. Plus qu'un ralentissement, certains pays connaissent un véritable recul, comme les États-Unis, avec les effets du tabagisme et de l'obésité cumulés aux overdoses d'opioïdes chez les adultes.

Mais les inégalités se manifestent surtout en fonction du niveau de vie, qui varie lui-même avec l'appartenance de classe et la profession exercée. C'est davantage le revenu que le niveau de diplôme qui joue un rôle pour expliquer ces inégalités, et ceci davantage pour les femmes que pour les hommes. La différence d'espérance de vie à la naissance entre les hommes les plus aisés et les plus pauvres est de treize années, contre huit années

pour les femmes. Pour les hommes, l'espérance de vie à la naissance passe de 71,7 ans pour les 5 % les plus pauvres (avec un niveau de vie moyen de 470 euros mensuel), à 84,4 ans pour les 5 % les plus riches (avec un niveau de vie moyen de 5 800 euros mensuel) et sachant que les gains d'espérance de vie sont relativement faibles au-dessus de 1 000 euros par mois (Blanpain, 2018). Au niveau professionnel, les hommes cadres vivaient en moyenne six années de plus que les ouvriers au début des années 2000.

L'espérance de vie en bonne santé complète ce portrait. Elle tient compte à la fois des possibles limitations d'activité, de la présence ou non d'une maladie chronique et surtout de la santé perçue par les individus. Cet indicateur permet d'appréhender le rapport que les personnes entretiennent avec le vieillissement, mais aussi leur stratégie vis-à-vis de la retraite et du choix du moment de la cessation d'activité. Thomas Barnay et Jean-Marie Robine montrent ainsi que les hommes de 50 ans des professions les plus qualifiées pouvaient espérer vivre encore vingt-trois années en bonne santé perçue, contre un peu moins de quatorze années pour les ouvriers. Ils soulignent aussi des inégalités encore plus significatives selon le statut d'occupation : « Entre 25 % et 28 % des actifs occupés entre 50 et 59 ans s'estiment en mauvaise ou très mauvaise santé perçue. Cette proportion atteint près de 40 % pour les chômeurs qui recherchent un emploi et dépasse 40 % chez les inactifs (elle est même supérieure à 75 % dans la population masculine inactive). » (Barnay, Robine, 2009, p. 198).

La politisation de la longévité

La longévité soulève une autre série de questions liée à des enjeux normatifs et politiques. La « politisation » de la longévité renvoie au fait « d'inscrire un problème social, médical, culturel, voire purement technique, dans la liste des questions traitées par les institutions

explicitement politiques » (Lagroye, 2003, p. 367). Il s'agit donc d'un travail de qualification et de lutte pour faire valoir telle ou telle définition d'un problème public, mobilisant professionnels, experts et savants, responsables politiques, mais aussi associatifs, groupes d'intérêts et militants. L'histoire contemporaine en fournit de multiples exemples. De Louis-Adolphe Bertillon à la fin du XIX[e] siècle à Alfred Sauvy, entre les deux guerres (Bourdelais, 1993 ; Rosenthal, 2003), on comprend ainsi comment les enjeux de natalité et le renouvellement des générations ont été définis comme enjeu pour l'action publique, non seulement pour faire face à la menace de guerre, mais pour permettre la vitalité économique.

Avec la construction des systèmes de protection sociale à l'échelle internationale, en particulier dans les pays comme la France qui ont fait le choix de systèmes assurantiels obligatoires, des instruments et des indicateurs se sont imposés pour apprécier les conséquences du vieillissement et de la longévité sur les systèmes de protection collective : ainsi en est-il du *old age dependency ratio*, c'est-à-dire le ratio entre les plus de 65 ans et les 15-64 ans, susceptibles d'être des actifs cotisants permettant d'assurer la soutenabilité des systèmes de retraite.

Au début du XXI[e] siècle, comme le souligne Anne-Marie Guillemard (2017, p. 121), « la révolution de la longévité humaine ne signifie pas seulement un horizon de mort repoussé et une vieillesse plus longue et en meilleure santé, elle affecte les fondements de l'organisation sociale des sociétés modernes ». Elle identifie plusieurs composantes de cette révolution : 1) une nouvelle organisation du cycle de vie avec l'apparition de nouvelles étapes (allongement de la jeunesse ; longue transition vers la retraite ; apparition d'un quatrième âge) ; 2) un réexamen, voire une refonte des systèmes de protection sociale, en privilégiant la sécurisation des trajectoires de vie et en établissant un nouveau pacte entre les générations, qui ne sont plus seulement trois à coexister, comme à l'époque de

l’institutionnalisation des systèmes de protection sociale, mais quatre voire cinq.

Apparue au tournant des années 2000, l’idée d’une inéluctable transformation des systèmes nationaux de protection sociale du fait de l’émergence de « nouveaux risques sociaux » a fait son chemin et alimenté un important débat académique (Taylor-Gooby, 2004 ; Bonoli, 2007). Si la construction de risques sociaux (entendus comme risques assurables collectivement) a eu lieu parallèlement à l’avènement de la société industrielle, ces nouveaux risques sociaux correspondraient au passage à une société post-industrielle (société de services, société numérique), du fait d’une double transformation : d’une part, des évolutions démographiques profondes combinant les effets du vieillissement des populations européennes et une fragilisation des familles et des couples et, d’autre part, une transformation tout aussi profonde du marché du travail, marquée par la précarisation et la flexibilité des emplois.

Parmi les nouveaux risques sociaux, la perte d’autonomie ou les soins de longue durée qu’elle nécessite, constitue un véritable cas d’école. Si la création en 2002 de l’allocation personnalisée à l’autonomie en France a constitué une avancée remarquable pour la prise en charge de la perte d’autonomie des personnes avançant en âge, après près de vingt années d’indécision publique, la définition d’une politique de *long term care* en France peine à trouver son chemin de réforme, non sans lien avec la question de son coût et de ses modalités de prise en charge (Martin, 2003 ; Joël, 2017). Les controverses demeurent vives sur le recours à l’assurance privée, même si un consensus se dessine sur les limites de la contribution publique, qui ne suffit pas à couvrir les coûts des services à mettre en place, une large part restant à la charge des usagers. La reconnaissance de la contribution des proches pour faire face à ces besoins d’aide (contribution qui en équivalent monétaire est du même niveau que les dépenses publiques) a de même été très lente (Ennuyer, 2017). Il a fallu attendre la

mise en œuvre de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement en 2016 pour qu'un droit au répit soit officiellement reconnu. Mais cette avancée apparaît encore très insuffisante, alors qu'on peut défendre, qu'à l'instar du secteur de la petite enfance, les enjeux de conciliation entre vie personnelle, vie familiale et vie professionnelle sont tout aussi cruciaux.

C'est peut-être la raison pour laquelle il semble bien que la plupart des pays européens explorent des solutions combinant de multiples ressources (*welfare mix*), que celles-ci relèvent de l'investissement collectif local ou national, sous la forme de prestations sociales et de services, ou de la reconnaissance et la valorisation du travail des proches, mais aussi de celui du tiers secteur. La mixité de l'offre est de mise et les réponses facilitent pour les unes une défamilialisation du travail de *care* (rendu en dehors de la famille), quand d'autres incitent au contraire à sa familialisation (comme les congés pour prendre soin d'un proche, que ceux-ci soient rémunérés ou non). Beaucoup d'espoirs sont aussi fondés sur le développement de nouvelles technologies permettant aux individus en perte d'autonomie de rester dans leur domicile le plus longtemps possible, mais un domicile adapté, équipé ; un logement « intelligent ». Une telle perspective va de pair avec les objectifs préventifs, visant à éduquer les personnes vieillissantes (et encore autonomes) aux bonnes pratiques ou aux pratiques favorables à la santé. D'autres pistes plus « communautaires » envisagent le développement de logements regroupés combinant logements indépendants et services collectifs de proximité. Mais là encore, les solutions varient selon qu'elles sont marchandes, sociales ou sur le modèle de l'économie solidaire.

Les réflexions sur les conséquences de la longévité n'en sont probablement qu'à leurs débuts. L'idée de prolonger la vie en bonne santé continue de représenter un objectif collectif et un enjeu de santé publique majeur. Pour autant, le chemin pour atteindre cet objectif est mis à l'épreuve non seulement par les politiques d'austérité qui ont caractérisé la

dernière décennie, mais aussi par des chocs imprévus, comme la récente épidémie du coronavirus Covid-19. Celle-ci pose à nouveau avec une acuité inédite ces enjeux, du fait de sa dimension planétaire et de son impact sur les personnes les plus âgées, premières victimes de cette épidémie globale.

Mots-clés : vieillissement, longévité, espérance de vie, protection sociale

Voir aussi les questions : 2 Sommes-nous tous seuls ? **5** Les solidarités familiales, une alternative crédible ? **17** Comment expliquer les inégalités sociales de santé ?, **48** Comment meurt-on aujourd’hui ?

Bibliographie

Barnay Thomas & Robine Jean-Marie, 2009, « Espérances de vie, espérances de vie en santé et âges de départ à la retraite : des inégalités selon la profession en France », *Retraite et société*, n° 59, p. 194-205.

Blanpain Nathalie, 2018, « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », *Insee Première*, n° 1687.

Blanpain Nathalie & Buisson Guillemette, 2016, « 21 000 centenaires en 2016 en France, 270 000 en 2070 ? », *Insee Première*, n° 1620.

Bonoli Giuliano, 2007, « Time matters : Postindustrialization, new social risks, and Welfare State adaptation in advanced industrial democracies », *Comparative Political Studies*, vol. 40, n° 5, p. 495-520.

Bourdelais Patrice, 1993, *L'Âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Odile Jacob.

Bourdieu Pierre, 1980, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.

Delbès Christiane, Gaymu Joëlle & Springer Sabine, 2006, « Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen », *Population & sociétés*, n° 419, janvier.

Ennuyer Bernard, 2017, « Quel avenir pour les personnes dites "âgées" ayant besoin d'aide et de soins dans leur vie quotidienne ? », *in*

Guillemard Anne-Marie & Mascova Elena (dir.), *Allongement de la vie. Quels défis ? Quelles politiques ?*, Paris, La Découverte, p. 279-295.

Guillemard Anne-Marie, 2017, « Longévité humaine. Repenser toute l'organisation des âges, des temps sociaux et des liens entre générations », *in* Guillemard Anne-Marie & Mascova Elena (dir.), *Allongement de la vie. Quels défis ? Quelles politiques ?*, Paris, La Découverte, p. 121-138.

Hummel Cornelia, Mallon Isabelle & Caradec Vincent (dir.), 2014, *Vieillesses et vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Joël Marie-Ève, 2017, « Que coûtent et qui paie les années en plus ? », *in* Guillemard Anne-Marie & Mascova Elena (dir.), *Allongement de la vie. Quels défis ? Quelles politiques ?*, Paris, La Découverte, p. 345-358.

Lagroye Jacques (dir.), 2003, *La Politisation*, Paris, Belin.

Martin Claude (dir.), 2003, *Les Personnes âgées dépendantes. Quelles politiques en Europe ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Martin Claude, 2017, « Longévité et nouveaux risques sociaux. Pour une politique des âges de la vie dans une société du *care* », *in* Guillemard Anne-Marie & Mascova Elena (dir.), *Allongement de la vie. Quels défis ? Quelles politiques ?*, Paris, La Découverte, p. 261-278.

Papon Sylvain, 2019, « Les gains d'espérance de vie se concentrent désormais aux âges élevés », *INSEE Focus*, n° 157, juin.

Rosenthal Paul-André, 2003, *L'Intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob.

Taylor-Gooby Peter (dir.), 2004, *New Risks, New Welfare. The Transformation of the European Welfare State*, Oxford, Oxford University Press.

Van de Velde Cécile, 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Colin.

IV

CE QUI RÉGULE

38

La famille : une institution en déclin ?

Éric Widmer

Dans son livre *La Société du risque*, vaste panorama des incertitudes caractérisant les sociétés contemporaines, le sociologue Ulrich Beck (2006) décrit la famille comme une catégorie zombie, condamnée par la montée de l'individualisme qui serait en passe de faire émerger une société d'ermites de masse. Cette vision pessimiste de l'évolution de la famille, largement partagée socialement, doit être interpellée. La famille est-elle une institution en déclin ?

La famille, un objet polémique

Depuis les années 1970, des prises de position polémiques, y compris dans le champ de la sociologie, se sont opposées d'abord aux États-Unis, puis par ricochet en Europe, sur le sens des transformations qu'a connues la famille depuis les années 1960 : baisse de la fécondité, hausse des unions libres, des divorces et des familles monoparentales ou recomposées, émergence de familles avec des parents de même sexe, etc.

(Kellerhals & Widmer, 2012). Le sociologue américain David Popenoe (1988) a affirmé que la famille est une institution dévalorisée culturellement et attaquée par l'effritement des normes cadrant la vie privée. Cette dévalorisation, cause de fragilité des liens familiaux, tiendrait pour l'essentiel, selon lui, à l'affaiblissement des interdépendances existant entre époux suite à l'évolution des rapports de genre et à l'émergence, dans les années 1970, de générations centrées avant tout sur la réalisation de soi au détriment du sentiment de responsabilité envers autrui, indispensable à la pérennité du couple et donc de la famille. David Popenoe affirme l'importance des valeurs familiales « traditionnelles » et se méfie des nouvelles formes familiales, issues du non-mariage et des ruptures conjugales, incapables selon lui de remplir les fonctions de base inhérentes à la famille, dont en particulier le soin et l'éducation des enfants. Dans la lignée de Judith Stacey (1998), de nombreux sociologues ont souligné au contraire la variété et la vitalité des pratiques familiales contemporaines, particulièrement dans les familles ne correspondant pas au modèle standard. Moins préoccupés par la fragilité des unions actuelles et des conséquences de l'instabilité conjugale pour les enfants, ces chercheurs et chercheuses mettent l'accent sur les pratiques et stratégies que mettent en place les familles pour faire face aux incertitudes générées par les contextes sociaux contemporains.

Famille nucléaire = famille traditionnelle ?

Qu'en est-il de fait de cette fameuse « famille traditionnelle », desquelles les nouvelles formes familiales se distingueraient et sur laquelle se construisent les nostalgies sociales ? On la qualifie parfois de « nucléaire » car elle est centrée autour du lien conjugal et du lien parent-enfant dans le cadre d'un unique ménage. Cette famille s'est construite

comme un noyau cohésif, fermé sur lui-même, gardant à distance autrui. Ce modèle est dominant de fait dans les cohortes arrivant à l'âge adulte dans les années 1950 et 1960. Le mariage y est précoce et généralisé. La fécondité est presque uniquement maritale. Le nombre d'enfants y est important, à preuve le *baby-boom* des années 1950. Les rôles sexuels y sont très marqués : la femme est le plus souvent à la maison, l'homme à l'usine ou au bureau. Les taux de divorce sont faibles. La carrière conjugale est infinie, sans doute la plus longue que toute l'humanité ait connue, compte tenu de l'augmentation considérable de l'espérance de vie et de la précocité du mariage.

Cette famille n'a cependant rien de traditionnel. En fait, il s'agit d'une « exception historique » qui caractérise pour l'essentiel deux décennies, les années 1950-1960, exception provenant d'une longue maturation par laquelle un modèle issu de la bourgeoisie du XIXe siècle s'est progressivement diffusé dans toutes les classes sociales (Ségalen & Martial, 2013). Les caractéristiques des familles paysannes ou artisanales embrigadées progressivement dans ce processus socio-historique présentaient initialement des caractéristiques très différentes : importance fonctionnelle de l'unité conjugale moindre, indistinction des activités productives et de la vie domestique, absence d'espace privé et donc division du travail entre hommes et femmes, parents et enfants, très différente de celle ayant trouvé son heure de gloire avant Mai 68. La famille que nous définissons souvent comme « traditionnelle » est donc très précisément située dans le temps historique. Elle s'est fondée, si l'on veut, sur la diffusion du modèle bourgeois dans toutes les classes sociales, et ceci grâce à la conjoncture économique favorable de l'après-guerre. Il s'agit donc d'une famille moderne, issue de l'industrialisation et de la montée des niveaux de vie. La famille est-elle aujourd'hui en déclin ? Si l'on prend comme point de référence la famille nucléaire des années 1960, nul doute que de nombreux changements ont eu lieu. Mais la comparaison avec

d’autres périodes historiques révèle des continuités importantes des pratiques et situations familiales, notamment du point de vue du non-mariage et des recompositions familiales.

L’individualisme familial

Plusieurs auteurs ont souligné les effets potentiels de la montée de l’individualisme dans le projet familial depuis les années 1960. Certains se sont montrés assez pessimistes à cet égard et stigmatisent par exemple l’évolution de la sentimentalité conjugale : après avoir permis, au nom de l’amour, le libre choix du conjoint, elle se radicaliserait aujourd’hui dans une recherche frénétique d’épanouissement personnel, dont le couple et la famille ne sont que des instruments, parmi d’autres. Cette recherche de soi par les relations familiales apparaît à ces critiques comme une quête sans fin qui ne peut déboucher sur des liens émotionnels forts et des engagements durables, les attachements n’étant tolérés que comme étapes provisoires dans la réalisation de soi. Le danger est alors que les relations durables simplement ancrées dans des préférences personnelles ne durent guère et qu’il en résulte un affaiblissement des engagements, négateur de la solidarité familiale et de construction identitaire aboutie, notamment pour les enfants (Popenoe, 1988). Ces perspectives pessimistes sont cependant nuancées voire contredites par d’autres, plus optimistes. De fait, pour d’autres chercheurs, la quête d’authenticité et d’autoréférence à l’œuvre dans les relations familiales actuelles est moins celle d’un individu valorisant l’indépendance (le rejet de l’affiliation à des groupes) que celle d’un sujet valorisant l’autonomie, c’est-à-dire une forme d’intégration pouvant ou non passer par l’affiliation familiale (Kellerhals & Widmer, 2012). Les relations familiales seraient ainsi l’horizon sur lequel se construit l’identité personnelle. Le développement de relations « pures »,

centrées sur une exploration raisonnée de soi, très égalitaires et symétriques dans leur organisation, fondées sur la négociation et largement dégagées des contraintes externes, est vu parfois comme une caractéristique des sociétés contemporaines (Giddens, 2013). L'individualisme familial subordonne en effet les obligations à l'égard du conjoint, des enfants et des parents à l'épanouissement personnel, qui peut parfois les contredire. Une « communication honnête et ouverte » est devenue le devoir le plus fondamental des membres de la famille. Or, on peut douter que la quête d'authenticité et d'autonomie relationnelle des uns puisse se réaliser sans frais pour les autres, tant diffèrent les rythmes, les intérêts, les besoins, les passions des divers membres de la famille (Kellerhals *et al.*, 2004). L'équilibre est difficile à trouver, qui permet l'authenticité et la fidélité sans céder à une contractualisation excessive des rapports sociaux, ou à une sorte de « néolibéralisme de l'intime », plus déstructurant que créatif, particulièrement éprouvant pour les familles ne disposant pas de fortes ressources économiques ou culturelles. Si la famille est aujourd'hui fragile, si elle doit répondre aux impératifs de l'individualisme contemporain, elle continue aussi à être un lieu de sens incontournable. L'individualisme comme modèle normatif ne remet donc pas en question l'importance de la famille mais augmente au contraire les attentes à son propos, générant par là même de nombreuses ambivalences (de Singly, 1996, 2010).

Et de fait, la norme conjugale ne s'est pas affaiblie : la quête d'épanouissement ne s'est pas traduite par une forte valorisation du célibat ; la « vie à deux » reste un idéal de vie, de bonheur, largement dominant aujourd'hui. De même, la norme individualiste ne s'est pas traduite par une augmentation significative des personnes ne désirant pas avoir d'enfants. La parentalité reste elle aussi très répandue et les personnes qui ne deviennent pas parents soulignent les divers empêchements qu'ils ont rencontrés sur leur route expliquant cette situation. De ces points de vue, la famille reste

aujourd'hui une institution, c'est-à-dire un paquet de normes et de rôles qui contraignent significativement les comportements et attentes individuels.

Les nouvelles formes de famille

Beaucoup d'encre a coulé sur les fameuses « nouvelles » familles. La tendance à définir des familles comme « nouvelles » semble être d'ailleurs une constante depuis les années 1960, une tendance à laquelle les sociologues n'ont pas peu contribué et qui a ses limites. De fait, si la montée du non-mariage puis du divorce dans les années 1970-1980 a été rejointe depuis par l'émergence des couples puis des parents de même sexe, et plus récemment par les familles transnationales, la question se pose de savoir dans quelle mesure ces nouvelles réalités démographiques correspondent à des pratiques familiales différentes (Déchaux, 2010).

Les recherches, maintenant nombreuses, portant sur les familles recomposées, ont mis en lumière la grande diversité des arrangements que les parents et enfants construisent suite à une séparation. Certains s'expriment dans des configurations très inclusives, intégrant dans des systèmes d'interdépendances complexes et étendus, des enfants de plusieurs lits et des couples où les ex-partenaires (mais toujours coparents) maintiennent des liens significatifs. D'autres arrangements, toujours suivant une séparation, cherchent à reproduire un fonctionnement très « nucléaire », affirmant la primauté absolue du nouveau couple sur les engagements antécédents, tout en valorisant des relations genrées. À utiliser des étiquettes trop claires, familles intactes, familles monoparentales, familles recomposées, on oublie qu'il ne s'agit là que de raccourcis, bien souvent coupables, car centrant l'attention sur des différences de pratiques familiales toujours postulées comme radicales, mais peu souvent observées.

Les résultats des recherches sociologiques sur la famille confirment que la nostalgie pour le passé de la famille, et la thèse du déclin qui lui est associée, n'a en grande partie pas lieu d'être. Si les pratiques familiales sont aujourd'hui diverses, si la famille doit répondre aux impératifs de l'individualisme contemporain et tenir compte des contraintes de la globalisation, elle n'en continue pas moins à être un lieu de sens et de sociabilité incontournable. La modernité n'a nullement conduit à une mise au second plan de la famille. Quand on demande aux individus, dans divers pays européens, quelles sont les dimensions importantes pour réussir sa vie, c'est la réussite dans la vie familiale qui est majoritairement citée. Face à cet impératif de générer du bonheur, les familles, parce qu'elles doivent ajuster leurs pratiques aux défis qu'elles rencontrent, plutôt que de s'adapter à une conformité prévalente et fixée une fois pour toutes, sont confrontées à ce que d'aucuns ont appelé le « travail familial », ensemble d'activités et d'engagements, généralement genrés, souvent très demandants, touchant tant le soutien relationnel que domestique ou la gestion de l'argent, toujours essentiels pour l'identité personnelle et le sens à donner à la vie. Ceci n'est pas signe de déclin mais au contraire de vitalité des engagements familiaux contemporains et de l'institution qui les structure.

Mots-clés : intimité, famille, individualisme, couple

Voir aussi la question : 10 Sommes-nous liés par l'argent ?

Bibliographie

Beck Ulrich, 2006, *La Société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion.

Déchaux Jean-Hugues, 2010, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.

Giddens Anthony, 2013, *The Transformation of Intimacy : Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*, Hoboken (NJ), John Wiley & Sons.

Kellerhals Jean & Widmer Éric, 2012, *Familles en Suisse : les nouveaux liens*, vol. 29, Lausanne, EPFL Press, « Le savoir suisse ».

Kellerhals Jean, Widmer Éric & Lévy René, 2004, *Mesure et démesure du couple. Cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*, Paris, Payot.

Popenoe David, 1988, *Disturbing the Nest*, New York, Aldine de Gruyter.

Segalen Martine & Martial Agnès, 2013, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin.

Singly François (de), 1996, *Le Soi, le Couple et la Famille*, Paris, Nathan.

Singly François (de), 2010, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.

Stacey Judith, 1998, *Brave New Families : Stories of Domestic Upheaval in Late-Twentieth-Century America*, Oakland (CA), University of California Press.

39

De quoi les parents sont-ils responsables ?

Claude Martin

Cette question relève incontestablement moins de la compétence du sociologue que de celle du juriste. En revanche, sa formulation récurrente dans le débat public constitue une interrogation pertinente pour la sociologie.

« Mais que font les parents ? ». Cet adage résume assez bien ce que suggère l'idée de responsabilité parentale, qui renvoie immanquablement à celle d'irresponsabilité, voire de culpabilité des parents, surtout de milieu populaire (Strobel, 1999). Ceux-ci ne devraient-ils pas être sanctionnés pour leur incapacité d'éduquer ou de socialiser correctement leur(s) enfant(s). L'irresponsabilité des parents engage la responsabilité des pouvoirs publics qui doivent, subsidiairement, garantir la protection et le bien-être de l'enfant au nom de sa sécurité, de ses droits propres (en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant, dont on fête le trentenaire), mais aussi au nom de la santé publique. Une bonne partie des politiques de l'État social a ainsi pour objectif de protéger et promouvoir le bien-être des enfants, grâce à des politiques familiales, sanitaires et éducatives, soucieuses de réduire inégalités et pauvreté.

Depuis le milieu des années 1990, au-delà de la sanction ou de la substitution de la collectivité aux parents défaillants, se renforce une logique d'action publique particulière qui entend accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin, voire les éduquer à leur travail parental (Martin, 2014*a* et 2018). L'éducation des parents ou le développement de conseils aux parents n'est certes pas un phénomène nouveau. Il a donné lieu à un véritable marché du conseil, notamment aux USA dès l'après-guerre (Hulbert, 2003). Les conseils et normes de bonnes pratiques se sont aussi déployés dans le secteur de la santé publique pour lutter contre la mortalité infantile et encadrer le travail de *care* maternel. Mais on peut noter un regain depuis quelques décennies, et ce à l'échelle internationale. Comment peut-on comprendre le renforcement de cette logique de socialisation des parents à leur propre travail de socialisation dans de nombreux États à la fin du XXe siècle ? Quels arguments les pouvoirs publics ont-ils déployé pour justifier ces mesures et cette politique dite de soutien à la parentalité ?

Penser la responsabilité des parents revient à s'interroger sur la relation complexe qu'entretiennent ordre familial et ordre social. Mais il convient également de tenter de saisir la manière dont cette relation a évolué pour composer un régime de relations particulier entre parents et pouvoir public ; un régime dans lequel l'État se propose d'aider les parents à exercer leur propre rôle, renforçant une logique d'intervention normative de la collectivité, alors que le contexte est paradoxalement surtout caractérisé par l'individualisme et l'autodétermination.

Nature des choses, ordre familial et ordre social

La famille évoque dans le sens commun un ordre naturel des choses. Comme le rappelle Rémi Lenoir (2003, p. 36), « La famille se présente simultanément aux acteurs sociaux comme une construction en train de se

faire (et de se défaire) et comme ce qui en est la négation, à savoir une essence qui trouve dans la nature le principe de son existence ». La famille est aussi une des catégories de prédilection du droit. Le doyen Carbonnier, cheville ouvrière d'un grand nombre de réformes fondamentales en la matière au XXe siècle, le souligne : « La famille est un phénomène à base de données biologiques, psychologiques, sociologiques – de *données naturelles* (nous soulignons), en somme, que nous livrent des sciences ; mais il a été modelé par le droit et il est toujours en attente d'être remodelé par une politique législative » (Carbonnier, 1999, p. 7).

La responsabilité parentale relève du droit, chargé d'établir une responsabilité pour faute présumée, en vue de compenser un dommage causé par un enfant mineur. Elle est aussi le pendant de la notion d'autorité parentale, qui détermine la ou les personnes qui sont habilitées à exercer cette autorité sur les enfants mineurs. En tant que détenteur de l'autorité parentale, un adulte a des droits et des devoirs, notamment des devoirs de protection, d'entretien, d'éducation et de gestion du patrimoine du mineur. Un grand pas a d'ailleurs été franchi dans le droit français avec l'institution en juin 1970 de l'autorité parentale, en remplacement de la « puissance paternelle », qui, depuis l'instauration du Code civil en 1804, donnait le pouvoir au seul père, institué chef de famille.

Le clivage entre une famille *de facto* ou naturelle et une famille *de jure* soulève le problème de l'indépendance de la sphère familiale par rapport à l'intervention publique. La juriste Frances Elisabeth Olsen (1985) a mis en lumière les illusions de cette opposition entre intervention ou non-intervention de l'État dans la sphère familiale. Il semble en effet que les défenseurs de la non-intervention le font au nom de ce qu'ils croient être une répartition préexistante ou naturelle des pouvoirs et des rôles dans la famille. En se fondant sur la comparaison des arguments avancés pour soutenir ou s'opposer à l'intervention de l'État sur un marché conçu comme libre, F. E. Olsen avance que ces idées d'intervention ou de non-

intervention ou même de neutralité de l'État en matière familiale, n'ont en réalité pas de sens, dans la mesure où ces options relèvent toujours d'un choix politique. Jacques Commaille (2015) ne défend pas autre chose quand il considère le droit essentiellement comme une construction politique. De même qu'il ne peut y avoir de marché libre sans État, il est clair que les plus fervents opposants à l'intervention de l'État dans la famille défendent en réalité un ordre social et politique bien particulier qui entend essentiellement renforcer l'autorité des parents sur leurs enfants.

Plutôt qu'un « ordre naturel des choses », dans lequel nulle institution extérieure n'aurait légitimité à intervenir, il est manifeste que l'État et le droit se sont toujours employés à définir la famille, à établir les rôles en son sein et même à distribuer le pouvoir entre ses membres, voire à s'y substituer. Une hiérarchie des responsabilités s'est ainsi esquissée, délimitant les formes de délégation de l'autorité et du pouvoir garantes de l'ordre social. Rien ne l'illustre mieux que la construction de la transmission et de l'hérédité comme fondement de l'ordre dynastique des États du Xe au XIIe siècle. Si l'on suit cette ligne de réflexion, la question de la responsabilité parentale est clairement une question politique. Comme l'a fort bien analysé Rémi Lenoir (2003), derrière l'opposition et les controverses entre les conservateurs et les modernes sur la question familiale et ses évolutions se joue une véritable « généalogie de la morale familiale ».

Changement social et reconfiguration de la « question familiale »

Parce que définir la famille et les rôles de ses membres est un enjeu de lutte sociale, penser le rôle et la responsabilité des parents ne peut se faire

sans s’interroger sur les conditions économiques, sociales et politiques qui font de ce rôle un enjeu politique (Commaille & Martin, 1998). Cette volonté des pouvoirs publics de veiller à ce que les parents exercent leurs fonctions de telle ou telle manière a une longue histoire. Mais si cet enjeu ne date pas d’hier, il a connu d’importantes reconfigurations.

Pour ce qui concerne la France, il est ainsi important de rappeler les luttes idéologiques sur la question familiale qui ont marqué l’avènement de la IIIe République, avec l’opposition, décrite par Rémi Lenoir, entre deux formes de familialismes – un familialisme conservateur et catholique et un familialisme républicain –, ou encore, dans le même esprit, la « politisation de l’enfance maltraitée sous la IIIe République » (Noiriel, 2005). Les conservateurs critiquaient alors l’intervention de l’État dans les familles, préconisant tout au plus de réprimer les comportements de maltraitance et de moraliser les classes populaires, quand les républicains n’hésitaient pas à remettre en cause la toute-puissance du père de famille au nom de la protection des enfants.

Pour donner une autre illustration de ces luttes idéologiques, on peut encore mentionner la création, au tout début des années 1930, de « l’école des parents », dont l’objectif, tel que formulé à l’origine en 1929, était précisément : « d’*apprendre aux parents à s’éduquer et à s’instruire mutuellement* pour faire de leurs enfants de futures valeurs sociales et morales » (Donzelot, 1977, p. 181). L’enjeu était alors pour ces fondateurs de défendre un périmètre protégé des parents contre une intrusion jugée excessive de la République et de ses agents, non sans faire appel à une autre supervision : celle de professionnels de la relation. Ces défenseurs de la famille contre l’État ont nourri quelques années plus tard l’idéologie du régime de Vichy – la fondatrice de l’école des parents, Mme Vérine (1941), a en effet été en charge du chapitre consacrée à la famille dans le programme de la « révolution nationale constructive » du régime de Vichy.

À la fin du XXe siècle, la configuration politique est différente. Sans que l'affrontement entre conservateurs et modernisateurs se soit éteint, les transformations profondes issues de la relève de l'homme-chef, de la lutte pour les droits des femmes et des enfants ont profondément renouvelé ce champ de lutte. Certes, l'irruption de la thématique de la responsabilité parentale dans le débat public a bien eu lieu dans les années 1990 à la suite d'une mise en accusation par certains de l'effondrement de l'autorité des parents et de toutes les figures d'autorité ; certes certains n'ont pas manqué de dénoncer le rôle des parents dans la montée de la délinquance et des incivilités ; certes la solution avancée a été parfois de restaurer les autorités privées et publiques en dénonçant les effets jugés « délétères et dévastateurs » du discours émancipateur et libertaire de 1968, mais il a aussi été question de remettre au centre de l'action publique les enjeux de socialisation et la défense du capital humain.

En invitant les pouvoirs publics à garantir les conditions de cette socialisation par un ensemble universel de conseils pour fabriquer de « bons parents » (Martin, 2014*a*), la question de la responsabilité parentale a pris de nouveaux accents. Il n'est plus seulement question des pratiques parentales « à risques » des milieux populaires, mais aussi de celles des parents des couches moyennes soucieuses de garantir le succès de leur progéniture. Tous les parents sont en quelque sorte conviés à améliorer leurs pratiques pour sécuriser et garantir la réussite et le bonheur de leurs enfants. Ils deviennent du même coup la proie d'un marché tentaculaire de conseils et de prescriptions comportementales qui ont pour effet d'individualiser le problème et ses solutions, de décontextualiser le travail de socialisation, de négliger ce qui relève non des comportements, mais de la condition parentale, au sens des conditions dans lesquelles les parents exercent leur rôle.

Pour construire une politique de « soutien à la parentalité », les pouvoirs publics, en France mais aussi dans de nombreux endroits du monde,

mobilisent des ressources et un ensemble d’arguments étayés par des savoirs experts (Martin, 2014*b*). La parentalité est érigée en problème public globalisé (Macvarish & Martin, sous presse). Sont ainsi de plus en plus mises en regard deux formes complémentaires d’investissement : d’une part, l’investissement parental, (qui se doit d’être bien dosé entre l’*intensive parenting* vertueux et les effets négatifs de *l’overparenting* des « parents hélicoptères »), et d’autre part, l’investissement social, autrement dit, la défense d’un investissement préventif de ressources publiques dans la petite enfance, pour éviter ensuite des dépenses de réparation très élevées et jugées peu efficaces. Ces politiques se déploient dans une double direction : construire, d’un côté, un ensemble de mesures à vocation universelle, un investissement social tentant de répondre à la montée en puissance d’une inquiétude parentale généralisée dans un contexte de peur du déclassement et, d’un autre côté, cibler les pratiques parentales à risques, en prolongeant le travail d’encadrement des modes de socialisation des couches sociales fragilisées, et en particulier des mères. Mais ces politiques publiques émergent dans un contexte marqué par une intense marchandisation du conseil en bien-être à destination des couches moyennes et supérieures cherchant à rétablir une croyance dans leurs capacités de garantir le bonheur de leur progéniture. Les parents sont de plus en plus conçus comme des contributeurs à la production d’un capital humain adapté à la société néolibérale, investissant aussi bien en eux-mêmes que dans leurs enfants (Perron *et al*., 2019). Si ces politiques de soutien à la parentalité ou de *parenting support* se développent désormais à l’échelle internationale, elles s’inscrivent néanmoins dans des *parenting cultures* (Lee *et al*., 2014) et s’enracinent dans des régimes de *welfare* et de protection sociale différents, en particulier à propos du rôle protecteur et/ou émancipateur accordé à la famille (Van de Velde, 2008 ; Martin, 2019).

Mots-clés : famille, parentalité, socialisation, politique familiale

Voir aussi les questions : 18 L’enfance échappe-t-elle à l’ordre social ?, **38** La famille : une institution en déclin ?, **40** La scolarisation reste-t-elle le mode dominant de socialisation ?

Bibliographie

Carbonnier Jean, 1999 [1955], *Droit civil*, vol. 2 : *La famille, l'enfant, le couple*, Paris, Puf.

Commaille Jacques, 2015, *À quoi sert le droit ?*, Paris, Gallimard.

Commaille Jacques & Martin Claude, 1998, *Les Enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard.

Donzelot Jacques, 1977, *La Police des familles*, Paris, Minuit.

Hulbert Ann, 2003, *Raising America. Experts, Parents and a Century of Advice About Children*, New York, Vintage Books.

Lee Ellie, Bristow Jennie, Faircloth Charlotte & Macvarish Jan, 2014, *Parenting Culture Studies*, Basingstoke (NY), Palgrave Macmillan.

Lenoir Rémi, 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil.

Macvarish Jan & Martin Claude (sous presse), « Parenting as a globalised public problem », *in* Castrén Anna-Maija *et al.*, *The Palgrave Handbook of European Family Sociology*, Basingstoke (NY), Palgrave Macmillan.

Martin Claude (dir.), 2014*a*, *« Être un bon parent », une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP.

Martin Claude, 2014*b*, « Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 118, p. 9-22.

Martin Claude (dir.), 2018, *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins*, Paris, La Documentation française.

Martin Claude, 2019, « La sphère domestique des individus dans la régulation publique. Penser la transformation et l'avenir des systèmes de protection sociale », *in* Commaille Jacques & Jobert Bruno (dir.), *Les Métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, p. 141-180.

Noiriel Gérard, 2005, « De l'enfance maltraitée à la maltraitance. Un nouvel enjeu pour la recherche historique », *Genèses*, n° 60, p. 154-167.

Olsen Frances E., 1985, « The myth of State intervention in the family », *University of Michigan Journal of Law Reform*, vol. 18, n° 4, p. 835-864.

Perron Zoé, Buzaud Julia, Diter Kévin & Martin Claude, 2019, numéro « Le bien-être des enfants : un enjeu politique », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 131-132.

Strobel Pierre, 1999, « Irresponsables, donc coupables », *Informations sociales*, n° 73/74, p. 24-34 ; repris dans Strobel Pierre, 2008, *Penser les politiques sociales. Contre les inégalités : le principe de solidarité*, Paris, Éditions de l'Aube, p. 129-140.

Van de Velde Cécile, 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Puf.

Vérine, 1941, « La famille », *in* Collectif, *France 1941. La révolution nationale constructive. Un bilan et un programme*, Paris, Alsatia.

40

La scolarisation reste-t-elle le mode dominant de socialisation ?

Mathias Millet

Dans nos sociétés, l'école est devenue incontournable. Cela est si vrai que ce ne sont plus seulement les enfants qui sont concernés par elle, mais aussi les adultes, incités à se former tout au long de la vie, à valider leurs acquis d'expériences et placés dans tout un tas de contextes qui rappellent l'école. Pourtant, l'école et son mode de socialisation semblent sans cesse remis en cause. Ils seraient mal adaptés à certains enjeux comme l'insertion ou la professionnalisation ; ils manqueraient d'ouverture à l'esprit d'entreprendre ; ils seraient défaillants à l'égard des objectifs d'égalité. En réponse, se développent des manières d'apprendre et de se former qui se veulent alternatives. Que penser de ces mouvements en apparence contradictoires ? Attestent-ils d'un repli du mode de socialisation scolaire ou au contraire de son extension ? La première partie de ce texte revient sur l'invention de ce mode scolaire de socialisation, historiquement si spécifique. La seconde insiste sur la domination actuelle de ce mode scolaire qui, loin de s'arrêter aux portes de l'institution scolaire, en est venu à constituer la norme socialisatrice de nos sociétés, transversale à de

nombreux secteurs. Enfin, la dernière partie montre comment cette domination est à l'origine d'une contestation de plus en plus répandue du monopole de l'école sur la socialisation scolaire, celle-ci soulignant finalement moins un recul du mode scolaire que sa généralisation.

L'invention d'un mode scolaire de socialisation

Le mode scolaire de socialisation qui s'invente dans les sociétés européennes du XVIe siècle s'est progressivement imposé sur l'ancien mode de socialisation par « apprentissage » qui prévalait au Moyen Âge (Ariès, 1973). Celui-ci est alors une formation non pédagogique, sur le tas, par immersion et *mimesis*, appuyée sur le mélange des âges. Il s'oppose radicalement à la socialisation scolaire qui viendra après lui. Les enfants se forment en participant aux activités des adultes. Il ne repose pas sur une organisation méthodique des savoirs à transmettre. Tout autre est la socialisation scolaire qui se met en place à partir de la fin du XVIe siècle. La scolarisation qui débute alors vise « tous ceux qu'on appellera désormais en un sens nouveau des enfants » (Vincent, 1980, p. 50), et atteste d'une transformation du rapport de la société à l'enfance et aux modalités de sa formation. Le mode scolaire privilégie une transmission spécifique qui sépare le savoir du faire et l'enfance au sein d'une relation sociale nouvelle, de nature pédagogique. Cette dernière s'autonomise des autres relations sociales (familiales, professionnelles, etc.). Les enfants y sont formés sous la direction d'un maître désormais entièrement dévolu à cette tâche. L'enfance y est constituée en objet d'éducation, soumise au principe de la clôture scolaire en ce qu'elle est formée dans un lieu et un temps distincts, à l'abri des regards non pédagogiques. Le bâtiment scolaire matérialise ce milieu à part dans lequel l'éducation s'exerce dorénavant et doit servir à donner des leçons (notamment par ses affichages). L'emploi du temps

scolaire s’impose comme un temps quotidien, réservé aux apprentissages, et une période de l’existence. Dès les premières écoles urbaines, l’école vise à une occupation incessante et le souci d’emprise totale des élèves, qui ne doivent penser qu’à leurs devoirs. Aussi, les apprentissages sont-ils séparés des activités communes (ils ne reposent plus sur la participation des enfants aux activités des adultes), découpés en leçons et exercices. Ils n’ont d’autre finalité que d’entraîner à apprendre. Le mode scolaire de socialisation qui s’invente alors est donc inséparable des transformations dans les manières d’apprendre et de savoir. Mais il participe aussi, plus largement, au modelage des corps et des formes de pensée, notamment en soumettant l’existence des enfants (et leurs apprentissages) au principe de l’obéissance à la règle. « [R]égler l’imagination, le jugement, la sensibilité de l’enfant ; régler ses mœurs et ses manières jusque dans le détail de ses gestes ; voilà en quoi consiste essentiellement l’“école” telle qu’elle apparut dans nos sociétés voici trois ou quatre siècles » (Vincent, 1980, p. 262-263).

La domination historique du mode scolaire de socialisation

Bien que les contextes sociohistoriques aient changé, cette scolarisation de la socialisation des enfants, commencée au XVIe siècle, ne s’est jamais démentie depuis, au point que les sociétés européennes peuvent être aujourd’hui qualifiées de « sociétés à école » (Bernard, 1984) : aucune trajectoire n’échappe plus à l’école ; on imagine mal socialiser les enfants autrement que sur le modèle scolaire ; la formation scolaire concerne aujourd’hui également l’âge adulte. C’est ainsi que les familles dont les pratiques socialisatrices s’écartent de la norme scolaire sont facilement soupçonnées de démissionner de leurs responsabilités. Au-delà, on assiste à

une mise en forme scolaire de savoirs et de formations dans toute une série de domaines initialement étrangers à l'école comme l'apprentissage salarié (Moreau, 2006). Bien sûr, et même si elle ne s'y limite pas, la domination du mode scolaire ne se voit jamais aussi bien que dans l'école et par la place que prend cette dernière dans la transmission des savoirs, la formation des individus, la certification de leurs connaissances. Les nouvelles générations naissent dans une société où l'école est omniprésente. Elle s'impose comme une obligation et un enjeu dès les premiers âges de la vie. Les durées de scolarisation sont devenues particulièrement longues. Au total, pratiquement 18 millions de Français sont directement concernés par la scolarisation, soit parce qu'ils sont en formation, soit parce qu'ils y travaillent.

Mais encore faut-il voir que le mode scolaire déborde largement des frontières de l'école et traverse de nombreuses institutions et groupes sociaux. Parce que les nouvelles générations de parents ont été scolarisées plus longtemps, une part toujours plus importante des familles, y compris au sein des classes populaires, sont travaillées par des préoccupations éducatives mobilisant les normes scolaires. C'est plus généralement tout un ensemble de pratiques périphériques ou étrangères aux activités scolaires qui sont façonnées par le mode scolaire. Le domaine de l'animation périscolaire ou celui de l'accompagnement scolaire (Glasman, 2001) en sont de beaux exemples. De même, les loisirs culturels ou sportifs constituent autant d'occasions au cours desquelles les enfants apprennent à respecter un emploi du temps, accomplissent des activités réglées (dont la maîtrise sert souvent de stratégie familiale au renforcement des dispositions scolaires des enfants), apprennent le goût de l'effort, sont encadrés par des spécialistes de l'action éducative (Vincent *et al*., 1994). La scolarisation est enfin perçue, par les politiques publiques nationales et internationales, comme un moyen pour agir sur l'ordre social, qu'il s'agisse de lutter contre la pauvreté ou l'ignorance, les inégalités ou les injustices, ou qu'il s'agisse

de renforcer l’économie de la connaissance et l’esprit d’entreprendre. Difficile dans ces conditions d’imaginer à quoi notre société ressemblerait sans la scolarisation et son mode de socialisation.

La contestation du monopole scolaire sur la scolarisation

Pourtant, cette domination du mode scolaire de socialisation paraît aujourd’hui à bien des égards ambivalente. Si la scolarisation est un enjeu majeur de nos sociétés, elle est aussi de plus en plus perçue comme « défaillante », incapable de répondre seule aux espoirs d’égalité ou de développement qui sont placés en elle. Une humeur critique se retrouve d’abord en certains lieux scolaires, notamment à ses marges, dans l’enseignement spécialisé ou à sa périphérie, du côté de l’animation périscolaire ou des mouvements d’éducation populaire. Certains acteurs institutionnels, y compris enseignants, interrogent directement la responsabilité de l’école dans les difficultés de certains élèves. Ce sont parfois les modalités pédagogiques elles-mêmes qui sont mises en doute. L’école serait ennuyeuse, pas assez participative, pas assez ouverte ou à l’écoute, trop rigide. Au-delà, elle est interpellée publiquement à propos des scores médiocres obtenus en français et mathématiques par les élèves français, ou du point de vue d’un certain nombre de problèmes sociaux : « décrochage scolaire », difficultés d’insertion, éloignement du monde professionnel, inadaptation aux besoins spécifiques des élèves. Ces critiques, qui ne datent pas d’hier mais se sont amplifiées ces dernières décennies, ont parfois été interprétées comme un symptôme du déclin du programme institutionnel de l’école, et finalement comme un affaiblissement de ses normes socialisatrices (Dubet, 2003).

Le reproche récurrent de l'inadaptation économique et professionnelle de l'école sous-tend le développement de dispositifs alternatifs de formation et de certification qui viennent en apparence concurrencer le mode scolaire. L'apprentissage salarié ou l'alternance sont régulièrement promus comme des manières différentes de former, censées plus efficaces, moins coupées des réalités de métier, mieux préparer à l'emploi. Se développent aussi des modes de certification (VAE, certificats de qualification professionnelle) qui reposent non sur la socialisation scolaire mais sur l'expérience professionnelle (Millet & Moreau, 2011). Ce sont plus généralement les logiques de professionnalisation qui interrogent le mode scolaire de socialisation. L'introduction de modules visant à enseigner l'entrepreneuriat dès le collège (Tanguy, 2016) et de plus en plus à l'université (Chambard, 2017), la promotion de l'apprentissage en entreprise, la professionnalisation et la « stagification » des formations (Glayman, 2014) semble battre en brèche l'autonomie du mode scolaire et sa prédominance, et témoigner d'un renversement des rapports de force entre logiques scolaires et logiques économiques. Certains espaces scolaires et éducatifs se recomposent enfin autour de formes d'organisation inédites des activités éducatives, en particulier *via* « la montée des dispositifs », qui semblent infléchir le mode scolaire « en faisant rupture soit dans le temps habituel de l'école, soit dans sa localisation, soit dans l'organisation de la classe » (Barrière, 2017).

Pourtant, ces évolutions attestent-elles d'un recul du mode scolaire de socialisation dans nos manières de former et de transmettre les savoirs ? Rien n'est moins sûr. L'hypothèse inverse peut même être formulée. C'est alors précisément parce que le mode de socialisation scolaire domine sans partage dans nos organisations sociales et nos systèmes de pensée, parce que les enjeux (de transmission, de placement, de reproduction, de reconnaissance, de parcours, etc.) autour de la scolarisation et du diplôme sont démesurés, que l'école et son mode de socialisation sont questionnés. C'est souvent au nom d'un « mieux d'école » que cette dernière est soumise

à discussion. C’est finalement une critique scolaire de l’école qui se fait jour, et c’est en un sens le monopole scolaire et enseignant sur le mode scolaire de socialisation qui est contesté par un toujours plus grand nombre d’acteurs extérieurs. Si les entreprises interrogent la valeur du diplôme pour l’emploi, ce dernier reste pour elles un repère pour identifier ce que savent les individus. Si les entrepreneurs dénoncent l’écart entre l’école ou l’université et l’économie, c’est pour mieux y installer leurs formations entrepreneuriales, dont les exemples de formation se multiplient ces dernières années, et les modalités sont de « forme » scolaire. De même, les normes scolaires informent-elles de multiples univers sociaux qui lui sont « extérieurs » (le social, le culturel, le judiciaire, les ONG, etc.), au point d’alimenter des « problématiques éducatives » qui dépassent la simple question scolaire. L’école devient ainsi le terrain d’intervention d’institutions et d’acteurs extérieurs à qui sont déléguées les limites des promesses scolaires ou qui trouvent en elle un moyen pour étendre leur champ de vision et d’action habituel et concurrencer son monopole sur le mode scolaire de socialisation. À l’inverse, le mode scolaire trouve dans ces acteurs et institutions extérieurs à l’école le moyen d’étendre son emprise sur d’autres niveaux de l’existence sociale (familiale, amicale, médicale, judiciaire, professionnelle, etc.) qui lui étaient initialement étrangers. Bref, on le voit, loin d’être affaiblie, la scolarisation est plus que jamais, et sans doute comme jamais dans l’histoire de nos sociétés, le mode dominant de socialisation.

Mots-clés : forme scolaire, mode scolaire, socialisation, scolarisation, école/enseignement

Voir aussi la question : 39 De quoi les parents sont-ils responsables ?

Bibliographie

Ariès Philippe, 1973, *L'Enfant et la Vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil.

Barrère Anne, 2017, « Les dispositifs se justifient par l'idée qu'il faut agir sur des difficultés insolubles sans eux », *Diversité*, n° 190, p. 7-10.

Bernard Régis, 1984, « Quelques remarques sur le procès de socialisation et la socialisation scolaire », *Les Dossiers de l'éducation*, n° 5, p. 17-22.

Chambard Olivia, 2017, *La Fabrique de l'*Homo entreprenans. *Sociologie d'une politique éducative aux frontières du monde académique et du monde économique*, thèse de doctorat de sociologie, Paris, EHESS.

Dubet François, 2003, « Éducation : pour sortir de l'idée de crise », *Éducation et sociétés*, n° 11, p. 47-64.

Gasparini Rachel, 2000, *Ordres et désordres scolaires*, Paris, Grasset.

Glasman Dominique, 2001, *L'Accompagnement scolaire. Sociologie d'une marge de l'école*, Paris, Puf.

Glaymann Dominique, 2014, « Les dangers de la multiplication des stages », *La Vie des idées*, en ligne.

Millet Mathias & Moreau Gilles (dir.), 2011, *La Société des diplômes*, Paris, La Dispute.

Moreau Gilles, 2006, « La scolarisation de l'apprentissage salarié », *Les Temps modernes*, n° 637, p. 638-639.

Tanguy Lucie, 2016, *Enseigner l’esprit d’entreprise à l’école*, Paris, La Dispute.

Vincent Guy, 1980, *L’École primaire française*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Vincent Guy, Lahire Bernard & Thin Daniel, 1994, « Sur l’histoire et la théorie de la forme scolaire », *in* Vincent Guy (dir.), *L’Éducation prisonnière de la forme scolaire ?*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 11-48.

41

Les diplômés sont-ils méritants ?

Séverine Chauvel

L'idée d'une compétition méritocratique en matière d'obtention de diplômes, selon laquelle les individus seraient récompensés en fonction de leurs efforts scolaires, repose sur une croyance collective très prégnante, en particulier en France. Concevoir que « quand on veut, on peut » revient à penser que chaque individu identifie, en fonction de ses intérêts et des informations dont il dispose, le choix d'étude qui lui serait le plus profitable. Or, cette vision individualiste des comportements est mise à mal par la perspective sociologique qui vise à se défaire d'une fétichisation des diplômes.

Dénaturaliser le mérite scolaire

Justifier les inégalités de trajectoires scolaires par le talent des individus, autrement dit par une donnée inscrite dans leur nature, repose sur une forme de naturalisation du mérite, quelle que soit la forme que celui-ci prenne. En montrant la connivence culturelle entre l'école et les classes

favorisées, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964) avaient déjà pointé les limites d'une méritocratie reposant exclusivement sur la valeur individuelle, incarnée par la notion de don. Son contenu varie selon la période historique comme Émile Durkheim (1938) a pu l'analyser depuis le IVe siècle dans son ouvrage *L'Évolution pédagogique en France*. Récemment, le travail de Jérôme Karabel (2005) sur l'évolution des critères de sélection à l'entrée des universités de la *Ivy League* montre que l'on peut identifier à chaque période historique un régime de sélection universitaire, qui prend en compte la méritocratie en actes dans les institutions concernées. La définition du mérite varie également selon le système éducatif national, avec une situation française particulière qui « fait du mérite scolaire la clé de l'équation sélection/ouverture, quand les autres pays proposent des moyens d'en compenser les effets, parfois inégalitaires » (Charles & Delès, 2018, p. 8). Autrement dit, la question est de saisir la façon dont chaque système permet l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre d'élèves (l'ouverture), tout en édictant certains critères (la sélection). Au sein du système éducatif français, les définitions du mérite sont nuancées selon les groupes sociaux auxquels appartiennent les individus interrogés. Élise Tenret (2011) a montré dans cette perspective que, parmi les définitions estudiantines du mérite, l'importance accordée au diplôme, à la motivation, à l'ancienneté ou encore à la compétence, varie selon le type de filière dans lesquelles sont inscrits les étudiants interrogés.

Au cœur de l'idéal méritocratique, le diplôme contribue au capital culturel, avec la particularité d'être certifié par l'État, et nécessite en ce sens un travail de dénaturalisation qui permette de remettre en question le fait que certaines appartenances sociales, nationales, religieuses, de sexe ou de race, justifieraient le maintien des inégalités entre individus. Comment adopter une approche anti-essentialiste, sans pour autant nier que cette catégorie peut faire sens pour les individus ? Il semble dès lors pertinent de

fonder l'analyse du mérite scolaire sur des enquêtes empiriques, en tentant de prendre en considération les points de vue des personnes.

Quelles inégalités d'accès aux diplômes ?

La définition du mérite est étroitement liée à l'évolution du sens politique donné à la notion de démocratisation scolaire dans les politiques éducatives. Démocratiser le système éducatif devient un impératif en France après la Seconde Guerre mondiale avec le plan Langevin-Wallon (Prost, 2004). Il s'agissait alors d'augmenter le nombre de places offertes aux élèves au sein du système éducatif. Augmenter le nombre de diplômés conduit-il à une forme de démocratisation dans le sens de réduction des inégalités ou entraîne-t-il une simple massification du système scolaire ? Si l'on prend comme critère le nombre de bacheliers, selon une logique de démocratisation quantitative, l'accroissement est spectaculaire. Si l'on s'intéresse toutefois aux origines sociales de ces mêmes bacheliers, pour mesurer les effets qualitatifs de la démocratisation, l'ouverture ne se fait pas de la même façon pour tous. Alors que les effectifs de bacheliers augmentent depuis les années 1960, les écarts entre les groupes sociaux selon les filières restent inchangés ou ont même tendance à croître. Les étudiants des classes sociales les plus favorisées sont toujours surreprésentés dans l'enseignement supérieur. Par exemple, les enfants de cadres et professions libérales constituent près d'un tiers des étudiants à l'université (30,4 %) et la moitié des élèves dans les filières les plus sélectives, comme les classes préparatoires aux grandes écoles (49,8 %) ou les écoles d'ingénieurs (48,2 %), alors que leurs parents ne représentent que 15 % seulement des emplois en France (MEN, 2018). Les recherches montrent ainsi la forte sélection liée à l'origine sociale selon les filières : par rapport aux Sections de Technicien Supérieur (qui mène au brevet de

technicien supérieur), les enfants de cadres ont quatorze fois plus de chances d'accéder aux classes préparatoires que les enfants de classes populaires (Brinbaum *et al.*, 2018).

Pierre Merle (2009) a proposé de qualifier ce phénomène de « démocratisation ségrégative » pour rendre compte au mieux de la façon dont la massification de l'éducation a renforcé la hiérarchisation entre les filières et les spécialités. Ce phénomène va de pair avec l'idée d'une adaptation de l'éducation à l'économie, autrement dit d'une adéquation entre les sortants du système scolaire et les besoins en main-d'œuvre. Au nom de cette adaptation au marché du travail, l'accent est mis sur la « professionnalisation » de l'éducation et de la formation que le diplôme vient sanctionner.

Si les diplômés sont de plus en plus nombreux, les inégalités sociales, ethno-raciales et de genre en matière d'obtention des diplômes, perdurent. On note ainsi une sous-représentation des étudiantes dans les filières scientifiques les plus prestigieuses de l'enseignement supérieur (Blanchard *et al.*, 2016) et une réussite moindre en moyenne des enfants d'immigrés par rapport aux enfants de natifs (Ichou, 2018). Un autre type d'inégalités face aux diplômes fait également l'objet d'investigations : les inégalités sociospatiales. En effet, l'offre de formation en France connaît d'importantes variations locales, avec des disparités selon la commune de résidence. En particulier, les mondes ruraux, composés d'une population souvent issue de classes populaires, en témoignent : les élèves y rencontrent plus souvent un fort éloignement entre leur lieu de résidence et les établissements scolaires (Barrault-Stella, 2016), ce qui tend à restreindre leur accès aux formations diplômantes.

À chacun le diplôme qu'il mérite ?

Les travaux sur la reproduction des inégalités sociales par l’école montrent la force de l’idéal du mérite scolaire. La massification scolaire a conduit ainsi à la conversion scolaire des classes populaires (Poullaouec, 2010) et à faire advenir le diplôme comme norme incontournable (Moreau & Millet, 2011). Malgré cela, ce sont les enfants de familles culturellement et/ou économiquement favorisées qui continuent à obtenir les diplômes les plus rentables sur le marché du travail. La possession d’autres ressources comme les capitaux culturels (connaissances, diplômes des parents, « bonnes manières », réseaux de relation) et économiques (patrimoine, revenus) fait la différence (Bourdieu & Passeron, 1964). Or, la compétition scolaire, qui se situe au cœur de l’idéal méritocratique (Dubet *et al*., 2010), est au contraire fondée sur l’idée que les individus seraient autonomes et libres de choisir leurs études et diplômes. Cette conception contribue à expliquer la diffusion croissante de stratégies familiales pour élaborer les « bons » choix d’établissements, de filières et de spécialités (van Zanten, 2009). Désormais officiellement érigés en sujets autonomes susceptibles de faire des choix correspondant à leurs aspirations, les élèves et leurs familles sont aussi rendus responsables de leurs parcours et ce faisant de leur éventuel échec scolaire. Les dispositifs d’orientation scolaire cherchent ainsi à produire une forme d’autonomie chez les élèves, qui rend compte d’injonctions contradictoires (Chauvel, 2016). Alors que les professionnels de l’éducation nationale promeuvent l’autonomie et les encouragent à élaborer des vœux parfois éloignés géographiquement de leur domicile pour suivre des filières correspondant à une spécialité ajustée, les résultats du processus d’affectation mettent en évidence des assignations spatiales à travers des propositions d’affectations dans des lycées plus proches de chez eux. L’impératif d’autonomie dans les choix scolaires se heurte ainsi aux capacités d’accueil de chaque formation et à la gestion des flux scolaires (Masson, 1999).

La défense d'une conception essentialiste du mérite, fondée sur l'excellence scolaire, semble bien partagée. Il existe néanmoins des alternatives à ce système traditionnel, qui s'appuient sur une critique de la méritocratie, comme certaines stratégies familiales qui visent à convertir les ressources familiales en talent individuel de leur enfant par le biais de certification non scolaires avec l'appui par exemple de bilans psychologiques (Lignier, 2012), ou encore, comme à Sciences-Po Paris, des dispositifs de discrimination positive qui entrent alors en tension avec la notion de méritocratie (Fernández-Vavrik *et al*., 2018). Mais loin de permettre un accès accru à des étudiants de milieu populaire, ces nouvelles modalités de sélection continuent de les pénaliser. Comme le soulignent de nombreux travaux (Oberti, 2013), le fait de mettre l'accent sur les talents individuels plutôt que sur les performances scolaires favorise à nouveau les candidats issus des classes supérieures. Alors que l'on observe des transformations majeures dans la structure scolaire de la population, avec par exemple l'évolution de la proportion de bacheliers et bachelières entre deux ou trois générations, force est de reconnaître la permanence de l'explication des inégalités de trajectoires en terme de mérite individuel.

Mots-clés : éducation, inégalités sociales, capital culturel, mérite, diplôme

Voir aussi les questions : 14 Existe-t-il des frontières ethnoraciales ?, **15** Classe, race, genre… Comment les rapports sociaux s'imbriquent-ils ?, **40** La scolarisation reste-t-elle le mode dominant de socialisation ?

Bibliographie

Barrault-Stella Lorenzo, 2016, « Produire un retrait de l'État acceptable. Les politiques de fermetures scolaires dans les mondes ruraux contemporains », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, p. 33-58.

Blanchard Marianne, Orange Sophie & Pierrel Arnaud, 2016, *Filles + sciences = une équation insoluble ? Enquête sur les classes préparatoires scientifiques*, Paris, Éditions de la Rue d'Ulm.

Bourdieu Pierre & Passeron Jean-Claude, 1964, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit.

Brinbaum Yaël, Hugrée Cédric & Poullaouec Tristan, 2018, « 50 % à la licence… mais comment ? Les jeunes de familles populaires à l'université en France », *Économie et statistique*, n° 489, p. 81-106.

Charles Nicolas & Delès Romain, 2018, *Les Parcours d'études, entre sélection et individualisation. Une comparaison internationale*, Paris, Cnesco.

Chauvel Séverine, 2016, *Course aux diplômes : qui sont les perdants ?*, Paris, Textuel.

Dubet François, Duru-Bellat Marie & Vérétout Antoine (2010), *Les Sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Paris, Seuil.

Durkheim Émile, 2014 [1938], *L'Évolution pédagogique en France*, Paris, Puf.

Fernández-Vavrik Germán, Pirone Filippo & van Zanten Agnès, 2018, « Discrimination positive, méritocratie et l'inclusion en tension : les "Conventions d'éducation prioritaire" de Sciences-Po », *Raisons éducatives*, n° 22, p. 19-47.

Hugrée Cédric, 2010, « "Le CAPES ou rien ?", Parcours scolaires, aspirations sociales et insertions professionnelles du "haut" des enfants de la démocratisation scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, p. 72-85.

Ichou Mathieu, 2018, *Les Enfants d'immigrés à l'école*, Paris, La Découverte.

Karabel Jérôme, 2005, *The Chosen. The Hidden History of Admission and Exclusion at Harvard, Yale, and Princeton*, Boston/New York, Houghton Mifflin Company.

Lignier Wilfried, 2012, *La Petite Noblesse de l'intelligence*, Paris, La Découverte.

Masson Philippe, 1999, *Les Coulisses d'un lycée ordinaire. Enquête sur les établissements secondaires des années 1990*, Paris, Puf.

Merle Pierre, 2009, *La Démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte.

Moreau Gilles & Millet Mathias (dir.), 2011, *La Société des diplômes*, Paris, La Dispute.

Oberti Marco, 2013, « Politique "d'ouverture sociale", ségrégation et inégalités urbaines : le cas de Sciences-Po en Île-de-France », *Sociologie*, vol. 4, n° 3, p. 269-289.

Poullaouec Tristan, 2010, *Le Diplôme, arme des faibles*, Paris, La Découverte.

Prost Antoine, 2004, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, IV. Depuis 1930*, Paris, Perrin.

Tenret Élise, 2011, *L'École et la Méritocratie*, Paris, Puf.

Van Zanten Agnès, 2009, *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, Puf.

42

Les journalistes font-ils leur travail ?

Julien Duval

Les journalistes font l'objet de toutes sortes de critiques : ils ne travailleraient pas librement, ils manqueraient d'objectivité, ils privilégieraient le futile et de faux problèmes, ils travailleraient trop vite, ils relaieraient des informations fausses, déformées ou mal vérifiées (voire les *fake news* dont on parle depuis quelques années). Ces reproches sont parfois contradictoires : quand certains estiment que « les journalistes » sont au service des « puissants », d'autres, plus conservateurs, jugent au contraire que, massivement de gauche, ils véhiculent une vision du monde systématiquement biaisée. Réticente à s'engager dans des débats très normatifs, la sociologie peut prendre pour objet les critiques adressées au journalisme (Lemieux, 1997). Elle peut aussi apporter des éléments de connaissance et de réflexion aidant à mieux poser les problèmes : depuis les années 1970, des travaux cherchent à comprendre le travail journalistique, les contraintes sous lesquelles il s'exerce et les produits éditoriaux qui en résultent (Neveu, 2019).

Un métier sous contraintes

La critique des médias ayant tendance à reprocher aux journalistes de manquer aux valeurs dont ils se réclament eux-mêmes (indépendance, liberté, objectivité…), il est utile de mobiliser les analyses de la sociologie des professions sur les groupes qui, comme les médecins ou les avocats, revendiquent, au nom de leurs préoccupations éthiques ou de l'utilité sociale de leur activité, des privilèges interdits aux autres occupations. La construction de la profession journalistique en France dans l'entre-deux-guerres répond en effet à ce schéma. Toutefois, si les organisations syndicales obtiennent dans les années 1930 des acquis (abattement fiscal, « clause de conscience »…), le projet d'une instance de régulation interne, sur le modèle des ordres existant dans certaines professions, a échoué, de sorte que le processus de professionnalisation peut paraître incomplet (Ruellan, 1997).

C'est que l'obtention d'une forte autonomie professionnelle est structurellement difficile pour les journalistes (Champagne, 2016). Leur activité est née en France sous l'Ancien régime dans des conditions de forte dépendance au pouvoir politique. La « liberté de la presse » est proclamée en 1881, au terme d'un long combat, mais l'intérêt du pouvoir à agir sur les représentations publiques est consubstantiel à l'action politique. Au XXe siècle, le pouvoir n'interdit plus les journaux en France mais il contrôle longtemps l'information à la télévision. Il développe aussi des pratiques de communication qui, formellement respectueuses de « l'indépendance » des journalistes, restent un moyen de peser sur leur travail. Une analyse semblable vaut pour les entreprises économiques qui préfèrent aujourd'hui la communication aux pratiques brutales et discréditées consistant par exemple à « acheter » des journalistes ou, pour un annonceur, à menacer de renoncer à une campagne publicitaire prévue dans un média. De même, un propriétaire de média a intérêt à placer à la tête de ses rédactions un

responsable de confiance, plutôt qu'à intervenir continuellement au moyen de pressions qui, attentant ouvertement à la liberté des journalistes, suscitent une large réprobation.

L'activité journalistique ne s'exerce pas dans une apesanteur économique. La production de l'information a un coût et un média est presque toujours confronté à la nécessité de se construire un marché – voire un « double marché » dans le cas où ses recettes proviennent à la fois de son public et d'annonceurs. Il peut viser un public étroit, doté d'un fort pouvoir d'achat et prisé des annonceurs, ou miser davantage sur un public « populaire », moins fortuné mais plus étendu. Dans les deux cas, le réalisme économique porte à proposer à son public ce (qu'on croit) qu'il a envie d'entendre, ainsi que des informations qui ont une utilité pratique pour lui. La recherche de l'audience maximale, pour les médias de large diffusion, conduit, sinon à verser dans le sensationnalisme, à privilégier des formats courts et à éviter les sujets qui, notamment en matière politique, divisent.

Une autre limite structurelle à la liberté des journalistes tient à la nécessité, pour eux, de nouer, dans la durée, des relations avec leurs sources. Il est fréquent, pour un journaliste, que les personnes (ou institutions) qui l'informent soient aussi celles sur lesquelles il informe son public. Aussi, s'il publie une information potentiellement négative sur l'une de ses sources, il s'expose lui-même ou son média à être ultérieurement privé d'une information au profit de la concurrence. Certaines organisations développent des stratégies élaborées pour nouer avec les journalistes des relations qui fonctionnent à leur profit.

Au total, les notions usuelles de la critique des médias appellent des précautions. S'agissant de l'« objectivité » journalistique, il faut par exemple rappeler que le seul fait de retenir un sujet comme digne d'être rendu public, puis d'adopter un « angle » plutôt qu'un autre, implique l'adoption d'un point de vue (Gans, 1979). Quant à « l'objectivité », elle est

peut-être d’abord un ensemble de procédés rhétoriques et un rituel permettant aux journalistes de désamorcer les critiques auxquelles leur travail est exposé (Tuchman, 1972). De même, à la question habituelle de savoir si les journalistes sont ou non indépendants, il faut peut-être substituer celle de savoir si (et comment) ils arrivent à conquérir une indépendance relative à l’intérieur des relations d’interdépendance dans lesquelles ils sont insérés. Bien entendu, si tout média est pris dans des relations d’interdépendance, celles-ci ne sont pas les mêmes selon les cas : le « paysage médiatique » englobe des entreprises variant fortement au regard de l’identité de leurs propriétaires (État, groupes de presse, groupes industriels, coopérative…), de leur degré de dépendance au marché publicitaire, de la part que les journalistes prennent à leur administration, etc. (Duval, 2004). Les médias correspondent à des systèmes de contraintes tellement différents qu’il est toujours périlleux d’invoquer « les journalistes » comme s’il s’agissait d’une entité homogène.

Temps et travail journalistique

Aux contraintes structurelles, s’ajoutent des contraintes matérielles également déterminantes (Tunstall, 1971 ; Marchetti, 2010). Les reporters qui font de grandes enquêtes occupent une place centrale dans les représentations de la profession, mais ils ne représentent qu’une très petite part de ses effectifs. Parce qu’elle suppose de repérer des informateurs, d’obtenir la confiance d’enquêtés, de recouper les informations, une enquête demande du temps. Elle rend son auteur indisponible un certain temps pour traiter d’autres sujets. Les gestionnaires des médias peuvent juger le journalisme plus productif lorsqu’il est pratiqué « assis », dans un bureau, que « debout », sur le terrain. Pour des raisons proches, ils peuvent préférer le journaliste polyvalent, mobilisable sur des sujets variés, au

spécialiste qui dispose certes d’une compétence d’expert et d’un carnet d’adresses parfois précieux, mais qui peut être tenté d’oublier les centres d’intérêt du « grand public ».

Le travail journalistique est marqué par de fortes contraintes temporelles. « L’actualité », telle que la construisent les médias alterne des événements de routine et des événements peu ou pas prévisibles (catastrophes, attentats…) exigeant une réactivité immédiate. Dans les médias, une information tend à avoir d’autant plus de valeur qu’elle est plus « chaude », malgré les risques de « dérapages » : une information diffusée dans l’urgence trop vite s’avère parfois après coup inexacte ou fausse. Mais si l’information est un produit périssable, la production journalistique doit aussi être permanente. Sans parler des médias d’informations en continu, un journal – le mot le dit – a un rythme journalier ; il faut l’alimenter, quelle que soit « l’actualité ».

Pour anticiper sur ces problèmes, les rédactions cherchent à réduire la part de l’imprévu, potentiellement désorganisateur, par exemple en préparant à l’avance les nécrologies de personnalités. De même, des reportages relatifs à des *soft news* peuvent être préparés dans l’attente d’un « trou ». De façon générale, le travail journalistique fait l’objet, dans les grands médias, d’une organisation bureaucratique. À la division des rédactions en services puis en rubriques répond une division de l’espace du journal ou du temps d’antenne en « cases » à remplir à chaque nouvelle édition. La hiérarchie étant parfois forte, les journalistes les plus proches du terrain ou les plus spécialisés se trouvent alors parfois en situation de se conformer aux consignes de cadres portés à faire primer les considérations d’audience ou les stéréotypes journalistiques. Dans les médias soucieux de protéger les choix éditoriaux des considérations économiques, la rédaction est fortement séparée des services commerciaux, mais, dans d’autres, des « décideurs éditoriaux » relaient auprès des journalistes les « attentes des

lecteurs » telles qu’elles sont déterminées par les enquêtes de marketing (Souanef, 2019).

Si un espace professionnel est toujours travaillé par des dynamiques différentes, les évolutions actuelles vont plutôt dans le sens d’un tel décloisonnement et d’un développement du journalisme assis. Ceci est particulièrement vrai de la presse écrite, aujourd’hui confrontée à une diminution de ses recettes avec la baisse des ventes papier et la concurrence, sur le marché publicitaire, de nouveaux médias. Dans certaines configurations, les rédactions perdent en effectifs tandis que leurs journalistes accomplissent des tâches plus nombreuses qu’auparavant, notamment en raison de la stratégie consistant, pour une même « marque », aujourd’hui à produire pour des supports différents (papier, Internet, audiovisuel…). Les journalistes sont en outre affaiblis dans leurs relations avec leurs employeurs dans un contexte où l’externalisation et la précarité se développent dans la profession.

Un univers concurrentiel

Il reste à évoquer la dimension concurrentielle du journalisme. L’urgence évoquée plus haut en est un produit : il y a urgence car il ne faut pas être en retard sur les autres. De même, si les *scoops* sont recherchés, c’est qu’il s’agit d’informations que les concurrents n’ont pas produites et seront obligés de reprendre. Une information produite mais non reprise par la concurrence n’a guère de valeur et une compétence journalistique est de sentir les informations qui prendront. Une autre qualité professionnelle est de vivre comme évidentes les situations où les médias se consacrent, tous ou presque, à un événement unique, « cassant » l’antenne ou le journal pour basculer en « édition spéciale ». L’unanimité qui se produit en pareils cas ne nécessite pas de concertation. Mais elle engage la surveillance mutuelle et

quasi-permanente des rédactions qui prend aussi la forme de la revue de presse matinale ou de l'attention constante portée aux chaînes d'information continue. Dans les années 1990, Pierre Bourdieu qui diagnostiquait là un « effet de champ » évoquait à ce sujet une « circulation circulaire de l'information ». Il notait que la concurrence tendait en ce cas, non pas à diversifier, mais à uniformiser l'offre et mettait en relation l'intensification de ces mécanismes avec le poids croissant dans le champ qui revenait alors aux médias de grande diffusion, la télévision en premier lieu (Bourdieu, 1996).

Ces analyses sont-elles périmées ? Depuis vingt-cinq ans, se sont considérablement développés, outre les quotidiens gratuits, l'information en continu et, sur Internet et les réseaux sociaux, des médias qui rompent avec une circulation exclusivement verticale de l'information. Il s'agit là d'une nouvelle concurrence pour les médias plus anciens. Ceux-ci – la presse écrite particulièrement – perdent en audience (du moins payante) et sont confrontés à de grosses difficultés économiques, mais ils restent centraux dans les mécanismes de production de l'information. Les médias de grande diffusion demeurent, quant à eux, très puissants pour imposer les thématiques dignes de faire la « une » – des producteurs de *scoops* comme *Le Canard enchaîné* ou le site Médiapart n'interviennent en effet qu'à la marge. Dans leur majorité, les nouveaux médias renforcent surtout la course à la rapidité. L'uniformisation des contenus dans les médias centraux paraît également se poursuivre. Elle se double d'un recrutement moins diversifié des journalistes. En particulier, les écoles de journalisme, aujourd'hui devenues un passage obligé pour travailler dans les rédactions les plus prestigieuses, proposent une socialisation assez uniforme à l'exercice de la profession et leur recrutement est marqué par une forte homogénéité sociale (Lafarge & Marchetti, 2011).

Plutôt que de faire du travail journalistique une question de travail bien ou mal fait à l'échelle individuelle, la sociologie attire l'attention sur

l’histoire et les logiques de fonctionnement d’un espace professionnel sur lequel les individus n’ont, isolément, que peu de prise. Même s’il n’était pas possible de l’évoquer ici, elle a un autre apport. Nombre de recherches montrent en effet que, si les médias exercent des effets, ce n’est pas le « formatage des cerveaux » dont on parle parfois : le « public » est moins vulnérable qu’on ne le dit à ce qui se dit dans les médias ; ces derniers jouent en revanche un rôle de premier plan dans la détermination de « l’agenda » de nombre d’espaces sociaux, le monde politique en premier lieu.

Mots-clés : travail, profession, temps, concurrence, journalisme

Bibliographie

Bourdieu Pierre, 1996, *Sur la télévision*, Paris, Raisons d'agir.

Champagne Patrick, 2016, *La Double Dépendance. Sur le journalisme*, Paris, Raisons d'agir.

Duval Julien, 2004, *Critique de la raison journalistique. Les transformations de la presse économique en France*, Paris, Seuil.

Gans Herbert J., 1979, *Deciding What's News. A Study of CBS Evening News, NBC Nightly News, Newsweek, and Time*, New York, Pantheon Books.

Lafarge Géraud & Marchetti Dominique, 2011, « Les portes fermées du journalisme. L'espace social des étudiants des formations "reconnues" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 189, p. 72-99.

Lemieux Cyril, 2000, *Mauvaise Presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié.

Marchetti Dominique, 2010, *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Neveu Éric, 2019, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte.

Ruellan Denis, 1997, *Les « Pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, Presses universitaires

de Rennes.

Souanef Karim, 2019, *Le Journalisme sportif. Sociologie d'une spécialité dominée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Tuchman Gaye, 1972, « Objectivity as strategic ritual : An examination of newsmen's notions of objectivity », *American Journal of Sociology*, vol. 77, nº 4, p. 660-679.

Tunstall Jeremy, 1971, *Journalists at Work : Specialist Correspondents, Their News Organizations*, Londres, Constable.

43

Le numérique, une nouvelle norme ?

Patricia Vendramin

Trouver un emploi, suivre une formation, acheter un titre de transport, gérer son assurance santé, remplir sa déclaration fiscale, trouver un logement, retrouver des amis ou rencontrer quelqu'un, chacun de ces actes de la vie ordinaire est aujourd'hui médié par des outils technologiques. Ceux-ci se sont diffusés dans de très nombreux espaces de la vie professionnelle, citoyenne et quotidienne. Ils s'imposent de plus en plus comme des médias incontournables et omniprésents dont l'évidence n'est plus discutée. Les services d'intérêt général sont à présent conçus sur ce même modèle. L'usage du numérique est-il devenu une nouvelle norme qui, progressivement, s'impose à chacun dans tous les domaines de la vie ? Les objectifs d'efficience qui motivent la plupart des projets de numérisation intègrent-ils une réflexion sur la dimension inclusive des changements opérés ? Dans quelle mesure les inégalités associées à la numérisation généralisée sont-elles les effets collatéraux de l'adoption d'une nouvelle norme non soumise à justification ?

La numérisation des services d'intérêt général au cœur de nouvelles fragilités sociales

En 2019, selon les données Eurostat, 90 % des ménages européens (EU28) ont accès à Internet ; la France se situe dans la moyenne européenne. En France, 62 % des particuliers utilisent Internet pour la recherche d'information sur des biens ou des services, 66 % pour des opérations bancaires et 79 % pour des messages électroniques. Toujours en 2019 et au cours des trois mois précédent l'enquête, 58 % des Français ont effectué des achats en ligne. Dans leur travail, selon l'enquête EWCS 2015, ils sont 42 % à utiliser presque tout le temps des ordinateurs de bureau ou portables, des smartphones ou autre outil informatique, 36 % n'en utilisent presque jamais et 22 % entre un quart et trois quarts du temps. La croissance des taux de connexion et des usages parmi la population masque toutefois des pratiques qui sont loin d'être homogènes, selon les âges, les sexes, les catégories socioprofessionnelles, les villes et les campagnes, notamment.

Après une période d'hésitation, les services publics se sont laissés emporter par la vague numérique. Dans les années 1990, la technologie vient soutenir un impératif de modernisation des services (OCDE, 2003) avec la perspective d'une amélioration de l'efficacité tout en réduisant les coûts. Quelques années plus tard, la généralisation progressive d'Internet dans la sphère privée conduit aussi à repenser l'accessibilité des services et plus globalement la relation avec le citoyen-usager. C'est désormais le service public qui vient à la rencontre virtuelle des usagers et non plus l'inverse. En 2019, 55 % des Européens déclarent avoir utilisé Internet pour des contacts avec les pouvoirs publics au cours de l'année écoulée (EU28, données Eurostat). En France, ils sont 75 % à déclarer de telles pratiques, 48 % pour obtenir des informations, 40 % pour télécharger un formulaire et 64 % pour remplir un formulaire. La réduction de la distance entre un point

d’accès aux services physiques et chaque citoyen-usager est ainsi considérée comme une possibilité inédite d’offrir des conditions d’accès non discriminantes à des prestations fondées sur le principe même d’universalité d’accès. Notons que les services d’intérêt général ne se limitent pas aux services organisés par les autorités publiques. Ils désignent aussi un large éventail d’activités de nature différente qui sont, aux yeux du législateur, nécessaires à la réalisation du bien commun, comme les transports collectifs, l’éducation, les soins de santé, les services administratifs, etc. Les formes organisationnelles peuvent être diverses : institutions publiques, associations, mutualités, etc.

L’introduction des technologies numériques dans les organismes offrant des services d’intérêt général est également motivée par l’ambition d’améliorer les services rendus aux usagers en personnalisant et en automatisant au maximum les démarches à réaliser en fonction des situations singulières. Plus récemment, l’exploitation des données massives est venue soutenir l’élaboration de nouveaux services aux usagers, une offre supposée être davantage en phase avec leurs besoins et profils. On imagine, par exemple, une mutuelle de santé qui propose des produits ou services ciblés selon les profils des usagers et en fonction des maladies antérieures. Cette numérisation d’un très grand nombre de services d’intérêt général soulève la question du maintien de l’accessibilité de l’offre de services en ligne à tous les publics, y compris ceux qui n’ont pas accès à Internet et/ou à ses multiples supports (ordinateur, tablette, smartphone), ou qui ne disposent pas d’une maîtrise suffisante pour l’utiliser de manière autonome. Des indicateurs de compétences numériques ont été construits par Eurostat. Il s’agit d’indicateurs composites fondés sur la réalisation déclarée d’une sélection d’activités liées à l’utilisation d’Internet ou de logiciels dans quatre domaines spécifiques : l’information, la communication, la résolution de problèmes et les compétences informatiques. Selon ces mesures, en 2019, 29 % des particuliers européens ont de faibles

compétences numériques générales ; ici les Français sont au-dessus de la moyenne européenne avec 32 % des particuliers dans cette situation, parmi eux, 24 % des 25-34 ans et 39 % des 55-74 ans mais aussi 44 % des personnes ayant un faible niveau de formation, 37 % un niveau moyen et 14 % un niveau élevé. L'enjeu de l'accessibilité se pose en particulier pour les organismes d'intérêt général qui fondent la justification de leur existence sur des principes d'universalité, sachant que beaucoup d'entre eux sont responsables de la mise œuvre de prestations sociales.

À la suite de la théorie des capitaux développée par Pierre Bourdieu (1979), Massimo Ragnedda (2018) propose le concept de capital numérique, entendu comme l'accumulation de compétences et d'outils numériques. L'auteur montre comment ce capital interagit avec les autres capitaux (économique, social, symbolique et culturel) pour, d'une part, générer des inégalités dans l'expérience des usages en ligne et, d'autre part, contribuer, ou pas, à générer des bénéfices sociaux liés aux usages en ligne. Pour M. Ragnedda (2017), la fracture numérique du troisième degré renvoie aux écarts en termes de bénéfices tirés des usages du numérique, la fracture du premier degré désignant les écarts en termes d'accès (disponibilité d'outils numériques et de réseaux) et celle du second degré les écarts en termes d'usages (sans considérer les retombées de ces usages).

Depuis quelques années, de nombreux travaux ont souligné la persistance, voire le renforcement d'inégalités numériques face aux politiques de transition numérique des services d'intérêt général. L'ampleur du phénomène est manifeste dans la mesure où les politiques de numérisation ont franchi un seuil significatif avec la dématérialisation totale de nombreuses démarches relatives aux prestations sociales : allocations de chômage, revenu de solidarité active, allocations familiales, gestion des retraites, etc. Ainsi, les résultats d'une enquête récente du Crédoc en France (2018) révèlent les effets non désirés de la numérisation généralisée des démarches administratives. Dans ce pays plutôt bien placé sur le plan de

l’e-administration (la France arrive au huitième rang parmi les pays européens concernant les contacts en ligne avec les services publics), l’étude confirme la marginalisation en cours des catégories de population socialement vulnérables et souvent éloignées de l’univers numérique (personnes âgées, personnes en situation de handicap, demandeurs d’emploi, allocataires de minima sociaux, habitants de zones rurales). Outre le fait que ces personnes sont proportionnellement bien moins nombreuses que les autres à recourir aux démarches administratives en ligne, bon nombre affirment avoir un blocage face à celles-ci et près d’une personne sur quatre déclare être inquiète par la migration des services publics vers le numérique. L’étude souligne aussi qu’un des risques majeurs de la dématérialisation des services publics est de mener à une rationalisation qui ne soit plus en mesure de répondre à la complexité des parcours des publics les plus vulnérables. Cette nouvelle forme d’inégalité face au numérique vient se coupler à une forme d’inégalité moins récente, à savoir celle relative au risque de non-recours aux droits (Bacache-Beauvallet *et al.*, 2011 ; Warin, 2016). Ces résultats rejoignent les constats tirés dans deux récents rapports du Défenseur des droits en France sur la problématique de l’accès aux droits. Les diverses études de terrain menées par l’association française Emmaüs Connect sur l’exclusion à l’heure de la dématérialisation parviennent, elles aussi, à des conclusions similaires. Une autre enquête, menée au sein d’agences locales de l’opérateur public de placement français, « Pôle emploi », après la mise en place de visioguichets censés assurer le traitement plus rapide des dossiers, montre que de nombreux ayants droit évitent ces interfaces ou abandonnent leurs demandes en cours. Les analyses mettent ainsi en exergue l’émergence d’une catégorie de publics qualifiés d’« exclus invisibles » dans un contexte de numérique « par défaut ».

Ainsi, si l’un des objectifs explicites du mouvement de numérisation à l’œuvre dans les services d’intérêt général est précisément de pouvoir

mieux répondre à l’impératif d’accès pour tous les citoyens-usagers, il est paradoxal de constater que cette politique – aux côtés des bénéfices apportés qu’il n’importe pas ici de nier – semble générer des inégalités et de l’exclusion sociale. Bien que ce phénomène résulte davantage d’un impensé des choix technologiques retenus que de politiques délibérées d’exclusion sociale, il constitue néanmoins un réel enjeu collectif. Une norme s’est imposée sur la base de justifications qui semblent non partagées par les collectifs auxquels elle s’impose et qui de surcroît contribuent à des phénomènes de fragilisation sociale.

Un impensé technologique berceau d’une nouvelle norme sociale

La sociologie définit la norme comme une règle tacite ou écrite qui détermine les conduites individuelles. Elle définit ce qui est un bon ou un mauvais comportement dans une situation donnée. Elle est propre à une société, un collectif car elle tire sa légitimité d’habitudes, de valeurs, de croyances partagées. La norme fait l’objet d’un contrôle social et est assortie de sanctions en cas de déviance par rapport à celle-ci. L’hypothèse développée ici est que le numérique est aujourd’hui érigé en tant que norme dans la sphère publique, dans l’accès aux services d’intérêt général et dans l’ensemble des interactions avec les pouvoirs publics.

À l’image de la croisade morale décrite par Howard Becker dans son ouvrage *Outsiders* (1985), les mondes industriel et marchand, selon les termes de Luc Boltanski et Laurent Thevenot (1991), ont entrepris dès les années 1980 de vastes campagnes de promotion de solutions technologiques adaptées à de multiples domaines d’activités publiques et privées. Les services en ligne et les nouvelles formes de travail arrimés aux technologies de l’information et de la communication (TIC) ont d’abord été promus par

les mondes industriel et marchand. Au tournant des années 2000, les décideurs publics se sont progressivement associés à cette promotion des TIC, une croisade si l'on reprend les termes de H. Becker. Dès la fin des années 1990, de multiples campagnes à l'échelle nationale et européenne vont promouvoir la e-santé, la e-administration, le e-travail, le e-commerce, le *e-learning*, etc. Après la mobilisation des mondes industriel et marchand, c'est le monde civique qui impose le numérique comme mode d'accès privilégié, voir exclusif, aux services d'intérêt général. Ainsi validé par les décideurs publics, le numérique comme mode d'accès aux services s'impose comme une norme. Les offreurs de solutions technologiques et les consultants en développement informatique et en *e-marketing* deviennent les experts de cette norme et acquièrent une importance accrue dans le façonnage des services. Cette institutionnalisation d'une modalité privilégiée d'interaction avec les pourvoyeurs de services d'intérêt général produit ce que l'on pourrait qualifier de nouvelles catégories de « déviants » : les exclus du numérique, souvent par contrainte, quelques fois par choix. Ceux-ci sont sanctionnés par un non-accès aux services, ou un accès de moindre qualité *via* la mise en place de services à deux vitesses.

Si les normes sociales sont légitimées par le partage de valeurs et de croyances, le numérique en tant que norme semble pour sa part reposer sur un impensé ou une marginalisation des questionnements autour des enjeux de société qu'il soulève. Selon Pascal Robert (2009), la confiance accordée aux TIC relève d'un discours qui « permet de soustraire l'informatique à l'exigence de justification ». Un macro-technodiscours s'étend à l'ensemble de la société et surplombe les exigences de justifications qui, selon L. Boltanski et L. Thévenot (1991), régissent la vie sociale. Aussi, le numérique ne s'évaluerait que selon ses propres critères et échapperait aux critiques provenant d'autres ordres de grandeur. Cet impensé technologique contribue à véhiculer l'idée selon laquelle les outils numériques sont *de facto* performants économiquement et socialement. La dynamique de

numérisation apparaît en ce sens « par défaut » profitable à tous, même à ceux dont les intérêts ne sont pas directement considérés. Lorsque sont évoquées des incertitudes, ce n'est jamais la technologie en tant que telle qui est questionnée mais les obstacles humains et/ou institutionnels. La question de l'inclusion numérique n'est certes pas absente des débats dans la sphère publique, ni dans les discussions stratégiques qui président à la numérisation de services d'intérêt général. Toutefois, derrière des consensus sur l'importance d'une numérisation inclusive des services, se cachent des conceptions variées de ce que recouvre l'inclusion numérique (Bonnetier *et al.*, 2019). La juxtaposition de visions rend difficile la mise en place d'actions coordonnées en faveur d'une numérisation inclusive. Elle donne plutôt naissance à des compromis entre les différentes logiques à l'œuvre : industrielle, marchande et civique (Boltanski & Thevenot, 1991). Ceux-ci se matérialisent dans des dispositifs numériques « composites » qui attestent d'une attention variable au principe d'intérêt général et à celui de représentativité de la pluralité des usagers concernés (Brotcorne *et al.*, 2019).

À l'instar des *pervasive networks*, qui se diffusent et pénètrent l'ensemble du fonctionnement social, le numérique, comme impensé technologique, produit et déploie des normes sociales. Il est important que les sciences sociales apportent l'éclairage nécessaire pour reprendre la main politique sur un monde technique en partie en roue libre (Boullier, 2016). La sociologie est née d'une réponse théorique aux transformations de la révolution industrielle ; elle doit proposer aujourd'hui une compréhension théorique convaincante de la révolution numérique.

Mots-clés : inégalité(s), norme, numérique

Bibliographie

Bacache-Beauvallet Maya, Bounie David & François Abel, 2011, « Existe-t-il une fracture numérique dans l'usage de l'administration en ligne ? » *Revue économique*, vol. 62, nº 2, p. 215-235.

Becker Howard S., 1985 [1963], *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

Boltanski Luc & Thévenot Laurent, 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Bonnetier Carole, Brotcorne Périne, Schurmans Dana & Vendramin Patricia, 2019, *Les Services d'intérêt général à l'épreuve de la numérisation : études de cas dans les secteurs de la mobilité, de la santé et de l'administration*, rapport pour la politique scientifique fédérale, Bruxelles, Idealic.

Boullier Dominique, 2016, *Sociologie du numérique*, Paris, Armand Colin.

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Brotcorne Périne, Bonnetier Carole & Vendramin Patricia, 2019, « Une numérisation des services d'intérêt général qui peine à inclure et à émanciper tous les usagers », *Terminal*, en ligne, nº 125-126.

Crédoc, 2018, *Baromètre du numérique 2018*, Paris, Secrétariat d'État au Numérique.

Ragnedda Massimo, 2017, *The Third Digital Divide. A Weberian Approach to Digital Inequalities*, Oxford, Routledge.

Ragnedda Massimo, 2018, « Conceptualizing digital capital », *Telematics and Informatics*, nº 35, p. 2366-2375.

Robert Pascal, 2009, « Critique de la notion d'imaginaire des TIC, vieilles catégories (mythe et utopie) et nouveaux outils », *in* Lakel Amar, Massit-Folléa Françoise & Robert Pascal (dir.), *Imaginaire(s) des technologies d'information et de communication*, Paris, Éditions de la MSH, p. 88-102.

Warin Philippe, 2016, *Le Non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Données

Eurofound, *European Working Conditions Survey*, *2015*.

Eurostat, module « Économie et société numériques », 2018.

OCDE, *L'Administration électronique : un impératif*, 2003.

44

Plus d’État, moins d’État ?

Violaine Girard

Manifestations contre la fermeture de maternités ou d’écoles en zone rurale, défense de l’hôpital public, pétitions pour la sauvegarde de guichets de proximité, les exemples ne manquent pas de mobilisations en faveur des services publics dans les trente dernières années. Dans le même temps, les discours dénonçant une administration jugée inefficace et trop complexe, ou déplorant le poids des prélèvements fiscaux, se sont eux aussi banalisés. Quelles sont donc les attentes des administrés et administrées françaises à l’égard de l’État, et quels rapports entretiennent-ils et elles avec les institutions publiques ? La sociologie ne peut répondre à la question « souhaitons-nous plus ou moins d’État ? », car celle-ci relève d’un choix de société. En revanche, la sociologie permet de saisir les dynamiques de long terme qui affectent la place et le rôle de l’État dans la société, ses recompositions internes comme ses évolutions récentes. Après un retour sur les approches sociologiques du processus historique de bureaucratisation et d’étatisation de la société, il faudra se pencher sur les évolutions contrastées des différentes facettes d’un État qui est loin de former une entité uniforme et indifférenciée. De la même manière, les expériences que font les

administré.e.s des différentes institutions étatiques sont loin d'être homogènes, les rapports des citoyens à l'État étant au contraire déterminés par leurs appartenances à des groupes sociaux dotés de ressources inégales face à l'État.

L'étatisation de la société, processus au long court

La formation des états modernes s'opère progressivement en Europe au cours des XIX[e] et XX[e] siècles, et cette forme d'exercice du pouvoir politique se généralise ensuite dans le monde. Pour Max Weber (1921), la formation d'une bureaucratie, c'est-à-dire d'une administration dotée de règles de fonctionnement spécifiques au service de l'État, renvoie à un processus plus vaste de rationalisation à l'œuvre dans l'ensemble de la société : les conduites individuelles sont de plus en plus déterminées par des choix stratégiques au lieu de l'être par la tradition et les sphères d'activités sont de plus en plus régulées par le droit en même temps qu'autonomisées les unes des autres. La bureaucratie représente alors la forme la plus aboutie – l'idéal-type – de la domination légale-rationnelle : son fonctionnement, régi par un cadre juridique et par des règles formelles et impersonnelles, garantit une dépersonnalisation et une universalisation des rapports sociaux. La bureaucratie est ainsi à la source de la légitimité que les citoyens reconnaissent à l'État. En d'autres termes, c'est parce que l'État est doté de règles non arbitraires qu'il a pu étendre de façon continue son pouvoir auprès de ses administrés. La formation de l'État peut aussi être analysée, à la suite d'Émile Durkheim, comme une conséquence de la division du travail social. À mesure que l'appareil bureaucratique s'autonomise d'autres instances, telles que la religion ou l'économie, l'État, qui n'a pas d'autre

équivalent dans la société, apparaît comme la seule institution à même de réguler l'ensemble des fonctions sociales.

Des travaux plus récents ont mis en lumière le rôle croissant de l'État en terme d'encadrement des rapports sociaux, entraînant un processus d'étatisation de la société. Au fil des XIXe et XXe siècles, l'État en vient non seulement à définir les rapports entre individus mais aussi à façonner des groupes sociaux. C'est tout particulièrement le cas en matière d'appartenance nationale : le travail étatique d'identification à distance des individus (Noiriel, 2007) est venu structurer et opposer deux groupes, celui des nationaux et des étrangers. La construction de l'État nation, suivant des dynamiques complexes et non linéaires, est venue renforcer l'existence de l'État en l'adossant à un imaginaire national et à des formes d'identifications collectives. Une autre dimension constitutive du pouvoir de l'État réside enfin dans sa capacité à imposer des manières de penser, notamment parce qu'il s'est doté, là encore progressivement, du monopole de l'éducation légitime des enfants, aux dépens des familles ou d'autres institutions. Pierre Bourdieu (2012) souligne ainsi comment, en administrant la société, la bureaucratie diffuse des façons précises de voir le monde et d'envisager ses divisions. L'État est ainsi en capacité de produire symboliquement le monde social, en façonnant nos catégories de pensée comme en produisant de nombreux savoirs, notamment au sein des organismes en charge de la connaissance statistique de la population.

De l'État modernisateur aux réformes de l'État

Si la construction de l'État s'est d'abord adossée à l'entretien d'une force armée ainsi qu'à l'administration fiscale en charge de la collecte des impôts, ses interventions se sont ensuite considérablement diversifiées. L'après Seconde Guerre mondiale en particulier est une période où, dans la

plupart des pays occidentaux, l’État se déploie dans de nouveaux domaines. En France, non seulement il prend en charge un nombre croissant de problèmes sociaux, mais il endosse aussi un rôle de modernisateur dans de nombreux secteurs, tels l’aménagement, l’agriculture, l’industrie. Des professions spécialisées se développent au sein d’organismes publics et des relations d’interdépendance s’établissent avec divers groupes professionnels, syndicats, associations, etc. Aujourd’hui, l’État régule les activités économiques, encadre les relations professionnelles dans le monde du travail, définit la place du religieux dans la société, intervient sur le marché du logement, pourvoit à l’éducation des enfants par le biais de l’école publique, octroie des aides à certains publics, promeut la lutte contre les discriminations, etc. Que l’on pense aux questions de santé publique et d’environnement, aux enjeux économiques ou encore à l’accès à la culture, à la formation et à l’insertion sur le marché du travail, l’État est perçu comme se devant d’apporter des réponses aux sujets identifiés comme des problèmes publics (Dubois, 1999).

À partir des années 1980 et 1990, des évolutions, souvent qualifiées de tournant néolibéral, s’opèrent dans la façon dont les élites administratives et politiques conçoivent le rôle de l’État. Cible de réformes successives, ses modalités d’action se recomposent alors. La décentralisation, c’est-à-dire le transfert de compétences publiques aux collectivités territoriales, d’une part, l’intégration européenne, d’autre part, ont d’abord conduit à des réorganisations de ses services. L’imposition du nouveau *management* public bouleverse ensuite la gestion administrative, par l’introduction d’objectifs et d’indicateurs de performance, par l’évaluation des politiques menées ou encore par la contractualisation entre l’État et les acteurs privés. Les travaux sur les réformes de l’État insistent sur les effets complexes des nouveaux instruments de gouvernement : dans de nombreux secteurs, loin d’un retrait pur et simple, on assiste plutôt à un renforcement de l’État, par le biais de sa capacité d’imposition de normes, de contrôle et

d’encadrement des acteurs, comme de son pouvoir de coercition (Bezès, 2009).

Ces recompositions ont d’importants effets pour celles et ceux qui travaillent au service de l’État. Les effectifs de la fonction publique d’État ont augmenté de l’après-guerre aux années 1980 avant de stagner, et c’est la fonction publique territoriale, et dans une moindre mesure la fonction publique hospitalière, qui tirent désormais les effectifs de l’emploi public, s’élevant à 5,6 millions de salariés en 2018. En France, l’emploi public représente 20 % environ de l’emploi salarié total. Il recouvre des statuts divers, du ou de la fonctionnaire titulaire recruté par concours jusqu’aux contractuels ou agents en contrats aidés soumis à des statuts précaires. Il renvoie également à des réalités professionnelles hétérogènes, le travail d’un haut fonctionnaire en administration centrale n’ayant que peu à voir avec celui d’agents ou d’agentes qui, au quotidien, incarnent le service public auprès d’usagers et usagères dans les établissements scolaires, de santé, culturels, judiciaires…

État social et État répressif : les multiples facettes de l’institution

Les institutions de maintien de l’ordre que sont l’armée, la justice et la police, dites régaliennes, sont souvent perçues comme des prérogatives fondamentales de l’État. Leur histoire apparaît pourtant moins linéaire. Nées dans les villes, les polices urbaines se transforment tout au long du XXe siècle (Jobard & de Maillard, 2015). Leur étatisation ne s’opère qu’en 1941, alors que l’on assiste, depuis une trentaine d’années, au développement de polices municipales (Mucchielli, 2017), la police devant désormais répondre à des injonctions partenariales à la coproduction locale

de la sécurité publique. Dans le même temps, la création de brigades spécialisées conduit à la segmentation accrue d'un travail policier de plus en plus soumis aux impératifs de résultat (Lemaire, 2008).

Au cours du XX[e] siècle, l'État endosse par ailleurs un autre type de rôle, celui d'assurer la protection sociale, donnant naissance à ce que l'on appelle l'État social ou l'État providence (*Welfare State* dans les pays anglo-saxons). Prenant le pas sur la philanthropie et la bienfaisance privée comme sur les structures d'entraide collective nées du mouvement social (mutuelles, coopératives et syndicats), des dispositifs assurantiels se structurent, notamment après la Seconde Guerre mondiale, pour prendre en charge différents risques sociaux comme la maladie, l'indigence, la vieillesse, pour les individus comme au sein des familles. Élargissant ainsi son pouvoir d'intervention dans la société, l'État se porte garant de toute une série de droits sociaux (Baudot & Revillard, 2015) en même temps qu'il octroie différentes aides, « créant autant d'identification et finalement de groupes nouveaux qu'il y a d'assujettis et d'ayants droit » (Payre & Pollet, 2013) : il en va ainsi des retraités, des chômeurs, des familles ou encore des handicapés, au fil de l'institutionnalisation des politiques qui leur sont destinées. En France, les politiques sociales se déploient désormais dans de nombreuses directions, chacun et chacune pouvant en faire l'expérience tout au long de la vie : protection de l'enfance, accès à la santé, scolarisation obligatoire des enfants, droit à la formation, aides au logement, prestations familiales, aides face à la perte d'autonomie, etc.

Dans le domaine social, comme dans d'autres, les modalités d'intervention de l'État ont considérablement évolué sous le coup des réformes. C'est le cas pour la protection de l'enfance. Si l'on relève par exemple une hausse du nombre de signalements pour maltraitance, celle-ci ne reflète pas tant l'augmentation des cas qu'une transformation du mandat de protection de l'enfance confié aux assistantes sociales, dans le sens d'un

« devoir de révélation ». Ce devoir met en tension différents principes de la profession, entre obligation d'agir et secret professionnel, inspections formelles ou informelles au sein des familles et respect des droits des usagers (Serre, 2009). Les politiques dites redistributives donnent aussi lieu à de profondes transformations des rapports entre bénéficiaires et professionnels. La généralisation des formes d'accompagnement individualisé conduit par exemple à parler d'individualisation des politiques sociales, les bénéficiaires étant sommés de se conformer à certaines injonctions en matière de présentation de soi notamment. Mais les effets de ces évolutions ne sont pas univoques. Jean-Marie Pillon (2013) souligne, à propos de l'encadrement des demandeurs d'emploi, que la fusion d'organismes dédiés à l'aide et au contrôle, opérée en 2009, laissait craindre un contrôle accru. Or, la création de la nouvelle entité, Pôle emploi, donne plutôt à voir un « contrôle paradoxal » : le *management* par objectif, dans un contexte de hausse du nombre de personnes suivies, conduit les conseillers à œuvrer de façon pragmatique, sur « le mode de la négociation », lors des échanges avec les bénéficiaires. Au final, l'individualisation du suivi s'accompagne tout de même de la montée des exigences envers les bénéficiaires, même sans prendre la forme d'un contrôle coercitif. Les conséquences des réformes de l'État ne se réduisent par ailleurs pas au seul encadrement des groupes dits défavorisés : l'exemple de la « casse » de l'hôpital public (Juven *et al.*, 2019) montre en particulier que l'insuffisance des moyens couplée à la mise en œuvre d'indicateurs gestionnaires ont profondément modifié les conditions d'exercice des soignant.e.s, conduisant à une dégradation du système de soins à laquelle l'ensemble de la population est exposée.

Des rapports socialement différenciés aux institutions publiques

Si l'expérience pratique de contacts avec l'État concerne l'ensemble des administré.e.s, les modalités de cette expérience varient fortement selon le type d'institutions et selon les caractéristiques sociales des administré.e.s. Des travaux menés au tournant des années 2000 montrent combien les interactions avec les institutions publiques sont déterminantes dans la vie quotidienne des membres des classes populaires (Avril *et al.*, 2005). Certaines usagères – dans les ménages, ce sont surtout les femmes qui s'occupent des démarches administratives – développent des rapports de familiarité aux guichets, en s'appuyant sur leur proximité sociale aux agents subalternes. Outre des enjeux matériels très concrets pour les familles, ce qui se joue au guichet réside également dans la reconnaissance d'un statut social d'ayant droit, à l'opposé de formes de dévalorisation associées au sentiment de devoir demander « l'aumône » (Siblot, 2006). Chez les classes moyennes ou supérieures, il existe un rapport plus instrumental aux services publics. L'exemple des familles qui demandent des dérogations pour s'accommoder de la carte scolaire et choisir l'établissement dans lequel scolariser leurs enfants (Barrault, 2013) le prouve, les familles se montrant de plus en plus mobilisées face à une instance déterminante pour assurer la reproduction des positions sociales. En matière d'impôt, l'enquête d'Alexis Spire (2018) montre que les membres des classes supérieures sont à même d'afficher un attachement vertueux à la fiscalité, tout en parvenant à assurer la transmission de leur capital dans les meilleures conditions possibles, en tirant parti de dispositifs tels que les niches fiscales. Et si les rapports à l'État varient selon les classes sociales, les institutions ne traitent pas non plus les usagers de manière uniforme, indépendamment de leurs propriétés sociales. La justice des affaires familiales, justice de masse qui concerne des justiciables de toutes origines sociales, en est un exemple frappant : les

personnels de la justice – juges mais aussi greffières – catégorisent les dossiers et s’adressent aux justiciables lors des audiences en fonction d’un certain nombre de caractéristiques telles que la classe sociale, l’origine réelle ou supposée, la nationalité, l’âge, etc. (Collectif Onze, 2013).

En France comme dans de nombreux pays, le développement de l’État et l’élargissement des domaines d’intervention publique sont des processus au long court. Pour autant, les réorganisations et réformes récentes, visant à la « modernisation » des services publics ou à la « simplification » de l’administration, ont profondément bouleversé la place de l’État dans la société. S’il est courant d’évoquer le désengagement de l’État, ce dernier demeure une institution centrale de la vie en société, qui encadre et régule les différents domaines d’activité, édicte des normes, règlements et lois qui s’appliquent à tout un chacun. Et si le récent mouvement des Gilets jaunes a pu être interprété comme une protestation contre les prélèvements fiscaux, plusieurs enquêtes sociologiques montrent toutefois le grand attachement des citoyens et citoyennes aux services publics et aux institutions étatiques garantes d’une égalité de traitement comme de formes essentielles de protection sociale. La crise sanitaire liée au Covid-19 démontre sans nul doute l’attachement qui est le leur envers l’hôpital public en même temps que la défiance croissante à l’égard des responsables politiques.

Mots-clés : État, services publics, bureaucratie, administration

Voir aussi les questions : 25 Public/privé : la fin d’une grande différence ?, **40** La scolarisation reste-t-elle le mode dominant de socialisation ?, **45** Peut-on parler de dérive sécuritaire de l’État ?

Bibliographie

Avril Christelle, Cartier Marie & Siblot Yasmine, 2005, « Les rapports aux services publics des usagers et agents de milieux populaires : quels effets des réformes de modernisation ? », *Sociétés contemporaines*, nº 58, p. 5-18.

Barrault Lorenzo, 2013, *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*, Paris, Dalloz.

Baudot Pierre-Yves & Revillard Anne, 2015, *L'État des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Bezès Philippe, 2009, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Puf.

Bourdieu Pierre, 2012, *Sur l'État*. *Cours au Collège de France*, Paris, Seuil-Raisons d'agir.

Collectif Onze, 2013, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob.

Dubois Vincent, 1999, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin.

Jobard Fabien & Maillard Jacques (de), 2015, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin.

Juven Pierre-André, Pierru Frédéric & Vincent Fanny, 2019, *Le Casse du siècle. À propos des réformes de l'hôpital public*, Paris, Raisons d'agir.

Lemaire Élodie, 2008, « Spécialisation et distinction dans un commissariat de police », *Sociétés contemporaines*, n° 72, p. 59-79.

Mucchielli Laurent, 2017, « L'évolution des polices municipales en France : une imitation des polices d'État vouée à l'échec ? », *Déviance et société*, vol. 41, n° 2, p. 239-271.

Noiriel Gérard (dir.), 2007, *L'Identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin.

Payre Renaud & Gilles Pollet, 2013, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte.

Pillon Jean-Marie, 2013, « Réformes de l'administration et contrôle des administrés : le cas du chômage », *Informations sociales*, n° 178, p. 116-123.

Serre Delphine, 2009, *Les Coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Raisons d'agir.

Siblot Yasmine, 2006, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les Services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Spire Alexis, 2018, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Paris, Seuil.

Weber Max, 1995 [1921], *Économie et société*, Paris, Plon.

45

Peut-on parler de dérive sécuritaire de l’État ?

Laurent Mucchielli

Si la conquête du « monopole de la violence physique légitime » (Max Weber) et la promesse de sécurité des citoyens qui en découle sont des fondements généraux de l’État, la dérive sécuritaire de ce dernier n’est pas une fatalité. Elle caractérise certaines périodes où l’« insécurité » est construite comme *problème public* (Joseph Gusfield), suscitant et se nourrissant d’épisodes de *paniques morales* (Stanley Cohen). En France, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, c’est un État protecteur (« providence ») qui s’affirme, autour du thème de la reconnaissance des droits (politiques, économiques et sociaux). La question sécuritaire renvoie essentiellement à la guerre d’Algérie (1954-1962) puis à Mai 68 et à la gestion des mouvements d’extrême droite et d’extrême gauche, pour lesquels est adoptée la loi dite « anti-casseurs » du 8 juin 1970. Elle n’est pas posée comme un enjeu essentiel de politiques publiques pour l’organisation de la vie quotidienne. Elle revient en revanche au cœur des débats publics à partir des années 1970 et entraîne progressivement de

nombreuses évolutions dans la façon de faire la police (nationalement comme localement) et de rendre la justice.

Le retour de l'idéologie sécuritaire

C'est à partir du milieu des années 1970 que le thème sécuritaire revient sur les devants de la scène publique (Bonelli, 2008). Résultat du cumul de plusieurs facteurs contextuels : sociopolitiques (un haut niveau de violences politiques), économiques (la crise industrielle et l'avènement du chômage de masse dans les classes populaires) et électoraux (l'insécurité redevient une ressource rhétorique, en particulier pour le nouveau parti gaulliste, le RPR, que Jacques Chirac vient de refonder pour s'opposer à la fois à la gauche et au président Valéry Giscard d'Estaing). En avril 1976 est inauguré un Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance, placé sous la présidence d'Alain Peyrefitte. Il remet en juillet 1977 un rapport alarmant : « Longtemps tenue en marge, la violence s'est installée au cœur de la Cité. Pas encore en maîtresse – mais ce temps peut venir. Si rien n'est fait pour répondre à l'interpellation qu'elle nous adresse, ce temps viendra sans doute » (p. 23). Il inaugure une confusion majeure entre insécurité et sentiment d'insécurité : « Pour suivre les tours et détours de la violence, nous avions besoin d'un fil conducteur. Nous l'avons trouvé dans le sentiment d'insécurité qui s'est réveillé en France dans les dernières années » (p. 28). Ensuite, s'il identifie le lien entre la société de consommation et les atteintes aux biens, il insiste beaucoup sur la « ségrégation sociale », résultat d'une construction trop mercantile de « grands ensembles » déshumanisés qui « a grevé l'avenir pour de nombreuses années » (p. 128). Enfin, il formule une centaine de recommandations dans tous les domaines, dont le gouvernement d'alors ne fera presque rien.

L'arrivé de la gauche au pouvoir en 1981 ouvre au contraire une période de tentatives de réforme. La préoccupation sécuritaire reflue provisoirement, malgré l'émergence de l'extrême droite sur la scène électorale (1983-1984) et le durcissement croissant des discours reliant criminalité et immigration. Cette préoccupation revient cependant en force au tournant des années 1980 et 1990, la figure classique des « jeunes de banlieues » prenant la forme d'une panique morale ainsi qu'une nouvelle coloration. L'affaire dite du « foulard islamique » en 1989, des émeutes importantes (agglomérations lyonnaise et parisienne) en 1990 et 1991, puis la première guerre du Golfe en 1991, fixent l'idée d'une dangerosité nouvelle de ces territoires et de leurs populations. Le « grand ensemble » était habité par des pauvres, la « banlieue » est habitée par des immigrés. Une *ethnicisation des problèmes sociaux* s'opère progressivement dans le débat public. Le surgissement du terrorisme dit islamiste le 11 septembre 2001 achève un deuxième glissement : on ne redoute plus seulement le jeune *immigré* mais le jeune *arabo-musulman* (de banlieue). En 2002, l'élection présidentielle se fait quasi exclusivement sur le thème de « l'insécurité » et ouvre dix années d'intenses réformes sécuritaires (Mucchielli, 2008 ; Bourgoin, 2013 ; Robert & Zauberman, 2017). Enfin, en 2015 et 2016, la vague d'attentats sur le sol français achève d'imposer l'idéologie sécuritaire comme horizon de pensée archidominant.

De la frénésie sécuritaire à sa banalisation dans les gouvernances nationale et locales

La première conséquence réside dans une inflation législative sans précédent. Le droit ou la procédure pénale sont réformés tous les six mois en moyenne depuis les années 1990. Les thèmes de la délinquance des mineurs, de la récidive puis surtout du terrorisme (Alix & Cahn, 2017)

supportent une accumulation de lois qui viennent multiplier les incriminations, élargir les pouvoirs de police, augmenter les pouvoirs du parquet, accélérer les procédures pénales et durcir les peines. Certaines (rétention de sûreté, lois antiterroristes, peines planchers) menacent des principes fondamentaux du droit, tels que l'autonomie de jugement des magistrats, la présomption d'innocence, les droits de la défense, l'atténuation de responsabilité pour les mineurs ou l'individualisation de la peine. Dans les politiques publiques et les pratiques institutionnelles, au moins trois conséquences se dessinent nettement.

Durcissement des pratiques policières

Au-delà de la pression imposée par le biais des chiffres dans le cadre du « nouveau *management* public », l'évolution s'observe d'abord dans la sécurité publique et le maintien de l'ordre.

Côté sécurité publique (la police de la vie quotidienne), l'élection de 2002 permet au nouveau ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, d'enterrer la police de proximité de son prédécesseur (Mouhanna, 2011). L'objectif n'est plus de veiller à la tranquillité publique par diverses méthodes, mais de réprimer la délinquance par le seul moyen de l'interpellation. En pratique, si une nouvelle répression des infractions routières touche tous les milieux sociaux, le durcissement du contrôle vise principalement les habitants des quartiers que l'Insee appelle alors des « zones urbaines sensibles » (« quartiers prioritaires de la politique de la ville » depuis 2014). Les émeutes générales de l'automne 2005 et leurs répliques locales suivantes sont autant d'occasions d'expérimenter de nouvelles méthodes répressives, de généraliser les unités comme les BAC pratiquant le « saute-dessus » et tester de nouvelles armes comme le pistolet Flash-Ball (par la suite appelé « lanceur de balles de défense », ou LBD).

Un ensemble de représentations, de valeurs et de pratiques que l'on pourrait appeler l'*économie morale de l'action policière* se focalise plus que jamais sur les jeunes hommes issus de l'immigration habitant ces quartiers. On en mesure les conséquences dans les statistiques enregistrant les procédures pour crimes et délits. À travers une nomenclature qui compte une centaine de catégories d'infractions, on constate une différence majeure entre les petites villes et les villages plutôt aisés en zone gendarmerie, et les villes moyennes abritant d'importants quartiers pauvres en zone police. Tandis que ressortent surtout les vols et les cambriolages issus des plaintes des citoyens dans le premier type de communes, une autre réalité apparaît dans le second. Ici dominent, d'une part, les signes de tensions sociales que sont les destructions/dégradations et les incendies volontaires, d'autre part, les infractions découlant de la proactivité policière, c'est-à-dire constatées/provoquées à l'occasion des contrôles sur la voie publique : usages de stupéfiants, outrages et rébellions, ports d'armes prohibées. À elles seules, ces cinq catégories d'infractions rassemblent jusqu'à 40 % du total des procédures enregistrées (Mucchielli, 2020). Au plan national, la prétendue « augmentation de la délinquance » repose largement sur l'explosion de ces procédures, qui pèsent désormais presque autant que les violences physiques et sexuelles dans les statistiques de police.

Le durcissement des pratiques policières s'observe ensuite dans le maintien de l'ordre où l'on assiste à une judiciarisation voire une militarisation remettant en cause un savoir-faire d'évitement de la violence qui faisait la réputation de la police française (Gauthier & Jobard, 2018). L'évolution se traduit dès les manifestations du printemps 2010 contre la réforme des retraites. Le gouvernement y met en œuvre les dispositions de la loi du 2 mars 2010 permettant des interpellations dites « préventives ». Les manifestants des centres-villes découvrent également le LBD jusque-là réservé aux émeutiers de banlieue. L'évolution se prolonge sous les gouvernements suivants. Lors des manifestations contre la « loi Travail » du

printemps 2016, la police intervient de plus en plus pour interpeller au départ, puis couper les cortèges et créer des « nasses ». Le durcissement apparaît enfin au grand jour avec le mouvement des Gilets jaunes fin 2018 et début 2019. À l'ancien maintien à distance des manifestants, avec évitement de l'affrontement physique, s'est substituée une volonté d'empêcher autant que possible les personnes de manifester, d'interpeller massivement avec l'emploi généralisé d'unités de police judiciaire aux côtés des traditionnels CRS et gendarmes mobiles, ainsi qu'une volonté de « faire mal » à distance par une fréquence inédite de tirs de grenades lacrymogènes, de grenades de désencerclement et de LBD.

Prolongements municipaux du virage sécuritaire

L'idéologie sécuritaire ne structure plus simplement la vie politique nationale. Depuis le début des années 1990, on assiste à la montée du thème sécuritaire dans les agendas politiques locaux. Les municipalités ont fortement augmenté leurs investissements en la matière, par l'emploi de policiers municipaux et l'équipement en vidéosurveillance. Nombre de départements et plus récemment de régions ont également accru leurs investissements dans ce domaine, souvent au détriment des politiques sociales dont ils ont la charge, comme la prévention spécialisée pour les départements.

Avec plus de 32 000 agents municipaux de sécurité, principalement des policiers, en 2018, répartis dans 4 500 communes, il s'agit désormais d'une troisième force de sécurité, après les quelque 240 000 policiers et gendarmes. Ce retour des polices municipales – jadis prédominantes mais nationalisées dans la première moitié du XXe siècle – s'accompagne d'une hésitation sur leur doctrine d'emploi. Longtemps, la plupart des élus y ont vu la police de proximité que les forces nationales ne faisaient plus. Mais

après les attentats de 2015 et l'instauration de l'état d'urgence, les ministres de l'Intérieur Manuel Valls puis Bernard Cazeneuve ont cédé aux revendications des franges les plus sécuritaires de la profession. Déjà autorisés à porter des pistolets Flash-Ball et des Taser depuis 2004, une course à l'armement s'est enclenchée et environ 55 % des policiers municipaux sont désormais équipés d'armes à feu. Ils voient par ailleurs leurs pouvoirs régulièrement étendus. Des villes comme Nice et Marseille incarnent un modèle substitutif que certains élus voudraient voir remplacer le modèle complémentariste traditionnel (Mucchielli, 2017). L'État y a cédé sous pression circonstancielle, mais la sécurité apparaît également comme un exemple de « gouvernement à distance » lui permettant de garder la haute main sur des questions prioritaires tout en économisant ses ressources humaines et financières (Epstein, 2013).

La vidéosurveillance l'illustre plus clairement encore. Après l'élection présidentielle de 2007, par les biais de l'incitation financière (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) et du corps préfectoral, l'État a suscité l'adhésion des communes à un programme de vidéosurveillance érigé en « priorité absolue » (François Fillon). En 2018, il n'existait pas de recensement exhaustif du nombre de communes ni du nombre de caméras installées sur la voie publique, mais on pouvait déjà estimer que 80 % à 90 % des communes situées en zones urbaines étaient vidéosurveillées à des degrés divers, pour un total d'au moins 150 000 caméras filmant exclusivement les rues et plus de 1,5 million en ajoutant les bâtiments publics et lieux ouverts au public (Mucchielli, 2018). Présentée comme un outil majeur de lutte contre la délinquance ainsi que le terrorisme, cette technologie a pourtant des résultats très faibles en ces domaines et se trouve largement détournée vers d'autres usages au premier rang desquels la vidéoverbalisation des infractions routières. Son couplage avec les technologies biométriques relève encore largement du *marketing* industriel et de la rhétorique politique, mais il laisse entrevoir une

banalisation des technologies de contrôle et pose des questions d'avenir concernant la vie privée et les libertés publiques.

Sévérité accrue de la justice

Le virage sécuritaire de 2002 n'a pas été sans effet sur les pratiques judiciaires (Danet, 2013). Les parquets ont vu leur pouvoir renforcé par l'invention des « alternatives aux poursuites », permettant de traiter sans procès les affaires les moins graves et les auteurs non récidivistes, et par l'accélération des procédures à l'image notamment des comparutions immédiates. Le volume des affaires traitées a augmenté et, en bout de chaîne, le nombre de condamnations pour crimes et délits a plus que doublé depuis 1990. Ceci ne correspond pas à une transformation des conduites délinquantes mais à l'évolution des politiques de sécurité qui ont ciblé la délinquance routière, les atteintes aux personnes et les atteintes à l'ordre public.

Premier type de peines prononcées en France, l'emprisonnement représentait un peu moins de 46 % en 1990, il a augmenté à plus de 51 % en 2017. Dans le détail, on note une hausse de l'emprisonnement ferme, une diminution constante des sursis simples au profit des mises à l'épreuve, une baisse des peines d'amendes et au contraire une augmentation des peines de substitution. Enfin, les mesures et sanctions éducatives régressent et les dispenses de peine tendent à disparaître. En clair, les justiciables quittent de moins en moins souvent l'audience sans mesure contraignante. La tendance générale est donc une justice davantage punitive. Au demeurant, la population carcérale n'a cessé d'augmenter. Le nombre de personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire en milieu ouvert ou fermé a doublé en trente ans et le nombre de personnes incarcérées est passé de 50 000 à 80 000 entre 2001 et 2018.

Se concentrant sur les infractions les mieux élucidées et les plus sévèrement punies (violences graves, délinquance d'ordre public, etc.), surreprésentant toutes choses égales par ailleurs les hommes par rapport aux femmes, les personnes sans emploi et sans enfant par rapport aux personnes mieux insérées, ainsi que les étrangers par rapport aux nationaux (Jobard & Névanen, 2007), cette population carcérale n'est en aucun cas représentative de la population délinquante réelle. Elle invisibilise notamment la délinquance dite « en cols blancs » (les infractions commises par les élites économiques et politiques), dont certains cas sont très médiatisés mais qui demeure rarement sanctionnée sur le plan judiciaire (Lascoumes & Nagels, 2014).

Mots-clés : idéologie sécuritaire, maintien de l'ordre, police municipale, vidéosurveillance, peines de prison

Voir aussi les questions : 27 Notre société est-elle plus violente ?, **46** À quoi sert la prison ?

Bibliographie

Alix Julie & Cahn Olivier, 2017, « Mutations de l’antiterrorisme et émergence d’un droit répressif de la sécurité nationale », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, vol. 4, nº 4, p. 845-868.

Bonelli Laurent, 2008, *La France a peur. Une histoire sociale de l’insécurité*, Paris, La Découverte.

Bourgoin Nicolas, 2013, *La Révolution sécuritaire (1976-2012)*, Nîmes, Champ social.

Danet Jean (dir.), 2013, *La Réponse pénale. Dix ans de traitement des délits*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Epstein Renaud, 2013, *La Rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l’État*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Gauthier Jérémie & Jobard Fabien, 2018, *Police. Questions sensibles*, Paris, Puf.

Jobard Fabien & Névanen Sophie, 2007, « La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d’infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, vol. 48, nº 2, p. 243-272.

Lascoumes Pierre & Nagels Carla, 2014, *Sociologie des élites délinquantes*, Paris, Armand Colin.

Mouhanna Christian, 2011, *La Police contre les citoyens*, Nîmes, Champ social.

Mucchielli Laurent (dir.), 2008, *La Frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte.

Mucchielli Laurent, 2017, « L'évolution des polices municipales en France : une imitation des polices d'État vouée à l'échec ? », *Déviance et société*, vol. 41, n° 2, p. 239-271.

Mucchielli Laurent, 2018, *Vous êtes filmés. Enquête sur la vidéosurveillance*, Paris, Armand Colin.

Mucchielli Laurent, 2020, « La dégradation des relations entre les habitants des quartiers pauvres et la police se lit aussi dans les chiffres », *Métropolitiques*, 17 juin 2020.

Robert Philippe & Zauberman Renée, 2017, *Du sentiment d'insécurité à l'État sécuritaire*, Lormont, Le Bord de l'eau.

46

À quoi sert la prison ?

Corinne Rostaing

La prison telle que nous la connaissons n'a pas toujours existé. Les prisons d'Ancien Régime étaient des lieux de sûreté, un lieu où l'on gardait des accusés en attente de jugement, des prisonniers pour dettes (au civil) et des condamnés (au pénal) avant leur châtiment : l'exécution de peines infamantes (fouet, marque au fer rouge, exposition au pilori, carcan…), mutilations ou peine de mort. L'enfermement a donc existé bien avant la peine de prison. C'est au moment de la Révolution française qu'est née la peine de prison, avec pour principes : une peine légale (contre l'arbitraire), égale pour tous (contre les privilèges), strictement nécessaire (contre les cruautés). L'institutionnalisation des prisons a pris du temps, soumise au poids des contingences et des événements historiques, comme le montre l'historien Jacques-Guy Petit (1991). Loin du panoptique mobilisé par le philosophe Michel Foucault (1975), la réalité des prisons du XIXe siècle semble plus chaotique et ne ressemble guère à une institution disciplinaire, à une « machinerie sans machiniste » selon Michelle Perrot (1980, p. 15).

Et la prison contemporaine, à quoi sert-elle vraiment ? Si l'on peut répondre à cette question de manière formelle, en s'appuyant sur la

définition officielle de ses missions, une réponse sociologique suppose de replacer la prison à une époque précise, dans une société donnée, et elle nécessite d'aller voir sur place ce que les personnels pénitentiaires font réellement et comment les personnes incarcérées vivent leur peine. Si les premières enquêtes en prison ont été réalisées aux États-Unis dès les années 1940, c'est à partir des années 1990 que se développe en France la sociologie carcérale avec les premières enquêtes menées en détention sur les surveillants de prison (Chauvenet *et al*., 1994) ou sur les prisons de femmes (Rostaing, 1997). Après avoir évoqué la confusion fréquente entre prison et peine de prison, seront détaillées les principales missions assignées à la prison, à savoir la sécurité et la réinsertion.

De l'enfermement sans peine, des peines sans enfermement

Le lien, que l'on croit souvent étroit entre l'enfermement et une condamnation judiciaire, est plus distendu qu'il ne paraît. L'enfermement existe sans la peine et des peines sans l'enfermement. La prison contemporaine est devenue, depuis l'abolition de la peine de mort en 1981, le lieu d'exécution d'une peine de quelques mois à la réclusion à perpétuité. Mais il existe des possibilités d'enfermer des individus en dehors d'une condamnation : les personnes interpellées sont placées dans des locaux de *garde à vue*, les étrangers sont maintenus dans des *centres de rétention* et une personne peut être incarcérée, au titre de la *détention provisoire*, sans avoir été condamnée. La détention provisoire qui devrait être prononcée à titre exceptionnel concerne près d'un tiers des personnes écrouées (plus de 20 000 personnes en 2020). L'affaire d'Outreau, dans les années 2000, symbolise son recours problématique : l'incarcération de prévenus pendant

un à trois ans avant leur acquittement et la mort de l'un des prévenus en prison.

La privation de liberté reste une peine ô combien symbolique, la plus grave de notre système pénal. Atteignant l'individu dans son honneur, sa fortune ou sa liberté, elle est essentiellement répressive et Émile Durkheim (1893) l'associait aux sociétés traditionnelles, qui ne supportent pas la transgression des normes du fait d'une conscience collective intense. Au contraire, dans les sociétés modernes à solidarité organique, celle-ci s'affaiblit et la marge d'interprétation individuelle des interdits sociaux s'étend. Les peines restitutives symbolisent alors la nécessité de l'organisation moderne de rétablir les rapports antérieurs à l'acte incriminé et d'organiser la coopération entre les individus.

L'un des enjeux de la loi pénitentiaire de 2009 est de faire de la prison non plus la peine de référence mais l'ultime recours. L'emprisonnement représente toujours plus de la moitié des peines prononcées, même si pour 30 % d'entre elles, le sursis dispense de l'enfermement. L'autre moitié des condamnations prononcées sont des peines d'amende et les sanctions dites alternatives, encore minoritaires, comme les peines de substitution : travail d'intérêt général, suspension du permis de conduire, ou son interdiction, jours-amendes, auxquels on peut rajouter la contrainte pénale instaurée en 2014. Le placement sous surveillance électronique (PSE) ou « bracelet électronique » est ainsi une mesure d'aménagement concernant en 2020 plus de 11 500 personnes sous écrou sans être incarcérées. Ces peines « hors les murs » s'inscrivent cependant dans un *continuum pénal hybride* qui se déploie de la prison à la probation, avec une similitude des modes de prise en charge en milieu fermé et en milieu ouvert, plutôt qu'une dualisation (Larminat, 2014).

De la pluralité des missions à la priorité sécuritaire

Répondre à la question « à quoi sert la prison ? » suppose d'étudier les missions que la société délègue à la prison. La sociologie ne répond pas à la question « Que *devrait* faire la prison ? », elle établit ce qu'elle fait *vraiment*. Elle ne se contente pas de l'analyse de textes ou règlements, elle met à l'épreuve de la recherche empirique les discours tenus sur la prison. Dans leur article devenu classique, les sociologues Claude Faugeron et Jean-Michel Le Boulaire (1992, p. 16) évoquent deux types de discours justifiant la peine privative. D'une part, les discours optimistes, centrés sur l'amendement, voient dans la peine un traitement qui permet au coupable de « s'améliorer » pour ensuite pouvoir être « réinséré » dans la société. D'autre part, des discours dits « réalistes » justifient la peine par la dissuasion et la neutralisation. Or, l'effet dissuasif demeure effectif pour ceux qui n'ont pas été confrontés à la transgression et la neutralisation ne dure que le temps de l'incarcération.

L'article 1 de la loi pénitentiaire de 2009 définit trois cibles : protection de la société, sanction du condamné et intérêts de la victime. En dehors d'une modernisation des affichages, ces missions officielles n'ont guère évolué dans le temps. La prison se doit à la fois d'être protectrice, préventive, punitive, dissuasive, normative, réhabilitatrice, intégrative. Comment parvient-elle à remplir des missions aussi diverses, voire contradictoires ? Erving Goffman, à l'origine du concept d'*institution totale* définie comme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse », établit que la plupart des institutions totales sont idéalistes : elles se fixent des objectifs qu'elles sont loin d'atteindre. Malgré leur discours sur la réinsertion, les prisons assurent, selon lui, le gardiennage des individus et la

« hantise de la sécurité » pervertit le fonctionnement même de l'organisation (Goffman, 1961, p. 132).

La garde des détenus, soit concrètement la prévention des évasions, constitue la responsabilité première des établissements et le cœur du métier de surveillant, avec l'évitement des incidents (Chauvenet *et al.*, 1994). Émerge alors une conception du maintien de l'ordre, non plus fondée sur un souci disciplinaire mais visant principalement la contention. À la privation de liberté qui est en elle-même une violence s'ajoute la violence du dispositif sécuritaire de la prison. Enfermement, surpopulation, inaction sont des facteurs de violences (Chauvenet *et al*., 2008). Le fonctionnement interne de la prison, malgré les violences, repose sur un équilibre de tensions : tensions entre sécurité et réinsertion, entre ouverture humaniste et technicisation de la gestion des relations (Benguigui *et al*., 2011).

Réinsertion, mission impossible ?

Loin de la réalité carcérale, le « mythe fondateur » de la recherche humaniste de la « bonne » peine repose sur l'idée de concilier à la fois le fait d'assurer la sécurité de tous et de transformer le détenu qui devait sortir meilleur de prison (Faugeron & Le Boulaire, 1992). Or, ces missions sont contradictoires : le fait de punir les individus par la privation de liberté suppose de les exclure temporairement de la société et de les maintenir enfermés contre leur volonté, tandis que la préparation de leur réinsertion suppose de les inciter à se former, à se soigner, à travailler, en maintenant des liens forts avec les proches, le monde économique et social.

La contradiction interne au système apparaît forte pour les personnels entre les fins et les moyens. « La réinsertion n'est qu'un mot et un cache-misère » pour les surveillants (Chauvenet *et al*., 1994, p. 36). Malgré l'objectif de réinsertion rappelé dans la loi du 24 novembre 2009, les

moyens mis en œuvre tels l'accès à la formation, le travail, l'instruction, les activités culturelles et sportives, les programmes de prévention de la récidive ou les tentatives de justice restauratrice sont insuffisants et ne semblent pas produire l'effet escompté. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) cherchent à établir un équilibre entre probation et insertion, entre contrôle pénal et accompagnement social, entre contrainte et responsabilisation. Si les conseillers entendent privilégier la dimension d'insertion, celle de suivi social, comme stratégie de prévention de la récidive, les logiques politiques valorisent la logique de la probation, celle du contrôle, fondée sur une « criminologie » qui se focalise sur le comportement des justiciables et les actes délictueux. Outre une rationalisation du travail (principe de performance et d'efficience), il s'agit surtout d'une gestion des risques, à partir de la mesure de la dangerosité et du calcul du risque statistique de récidive (Milburn & Jamet, 2014).

La préparation de la réinsertion apparaît secondaire du point de vue des détenus. Le temps passé en maison d'arrêt est marqué par l'attente, l'ennui, l'inactivité. Les activités visent davantage à « occuper » les détenus qu'à les préparer à leur vie future. Malgré la judiciarisation du traitement pénal, la prison ne parvient pas à humaniser la peine (Bouagga, 2015). Loin de s'inscrire dans une logique punitive, les personnels pénitentiaires tentent de gérer au moins mal les détenus et d'assurer la logique domestique. Comme le rappellent Marion Vacheret et Guy Lemire (2007, p. 138), on ne peut viser la réinsertion dans des établissements coercitifs. En France, les surveillants sont cinq fois plus nombreux que les conseillers d'insertion. Au Canada, c'est l'inverse, les personnels médico-sociaux sont plus nombreux. D'autres modèles conçoivent la prison comme un lieu de reconstruction où la sécurité passive serait limitée le plus possible : visites familiales étendues, formation et activités en continu, participation des détenus à la gestion de l'intendance quotidienne dans des petites unités de vie. Cela suppose des moyens humains et budgétaires.

Or, les prisons sont pauvres et elles s'occupent de pauvres. Loïc Wacquant dans *Les Prisons de la misère* (1999) relève à partir de l'exemple états-unien le taux élevé de détention des Noirs et des populations défavorisées. Il l'analyse comme le remplacement de l'État social par l'État pénal. À l'instar de Michel Foucault (1975, p. 229) qui prévoyait l'extension d'un *continuum* carcéral, il constate l'extension du filet judiciaire à plus de deux millions d'Américains.

La prison française connaît également une augmentation du nombre de détenus qui a doublé entre 1975 et 1995, passant de 26 000 à 56 000 détenus. Elle bat chaque année un nouveau record : 70 651 détenus hébergés au 1er janvier 2020. L'allongement des peines conduit également au vieillissement de la population : le nombre des détenus âgés de plus de 60 ans a été multiplié par sept ces trente dernières années, ce qui est source de dilemmes pratiques et moraux pour les personnels qui hésitent entre veiller sur et surveiller, entre méfiance des détenus et compassion vis-à-vis de personnes vieillissantes (Touraut, 2019).

Contrairement à l'image de la prison comme lieu de concentration de dangereux criminels, elle retient dans ses filets les plus vulnérables, le « menu fretin » plutôt que les « gros bonnets ». Le processus pénal opère comme un filtre social et genré : surtout des jeunes hommes de milieu populaire et des minorités ethnoraciales, issus des quartiers, socialement précaires et peu qualifiés. L'enquête « Histoire familiale des hommes détenus », réalisée par l'Insee (1999), a permis une meilleure connaissance sociologique des détenus. Issus de familles nombreuses, ils sont majoritairement des enfants d'ouvriers et d'indépendants. Ils ont quitté le foyer parental très tôt et se sont mis en couple plus précocement que les hommes en ménage ordinaire. Leur schéma familial est souvent marqué par une déstructuration précoce (telle qu'un décès, un accident, un divorce). Beaucoup de détenus ont établi un rapport antagoniste et dévalorisant aux institutions, notamment un rapport distant à l'école. Trois quarts des

détenus ont quitté l’école avant 18 ans, soit trois ans plus tôt que la population ordinaire. Près des deux tiers n’ont aucun diplôme. Seulement un entrant sur deux travaille contre les trois quarts en ménage ordinaire. Un sur dix se déclare SDF. Un quart des détenus ont eu des suivis psychiatriques ou souffrent d’addictions. Or, l’exclusion temporaire s’avère désocialisante, elle nuit au maintien des liens familiaux et à la réinsertion, d’autant plus qu’elle touche essentiellement des personnes vulnérables.

Comprendre les processus de désistance et les ressorts concrets des sorties de délinquance permettrait de mieux accompagner les sortants. L’essentiel de la réorientation d’un parcours de délinquance vers une vie conventionnelle se déroule en dehors du suivi judiciaire, lors de tournants de vie, au moment de former un couple, de devenir parent, de tomber malade, de changer de réseaux de fréquentation, ou de trouver une passion constructive dans laquelle s’épanouir, se réaliser, se socialiser autrement (Gaïa *et al*., 2019, p. 172).

Faut-il en conclure que la prison ne sert à rien, comme le pensent les abolitionnistes ? Comme l’écrivait Michel Foucault (1975), la critique de la prison est née en même temps que la prison. Mais on ne sait pas par quoi la remplacer. Le terme prison recouvre en fait deux dispositifs différents qui n’ont pas la même fonction sociale ni les mêmes logiques de fonctionnement. Les établissements pour peine ont une fonction minoritaire, liée à la peine dans la durée, tandis que les maisons d’arrêt assurent une fonction de sûreté, avec un *turnover* de détenus pour de courts séjours. Chaque jour, 200 personnes sortent de prison. Souvent peu accompagnées dans le processus de réinsertion, elles risquent de retourner en prison quand on sait qu’en 2014, pour tous types de délits, 11,3 % des condamnés sont en situation de récidive légale, et 39,8 % en récidive au « sens large » (récidive légale et réitération). Les taux de recondamnation sont en effet très élevés pour la délinquance (45 % pour les vols et les infractions sur les stupéfiants), beaucoup plus bas pour la criminalité (12 %

pour l’homicide). « Autrement dit, le récidiviste habituel est plutôt un petit délinquant qu’un grand criminel. Ces différences amènent à douter de la pertinence d’enfermer tous les cas de figure sous le même régime. » (Robert, 2016, p. 4). Chaque récidive peut avoir des causes et significations très différentes.

La prison, pour qu’elle puisse remplir les missions qui lui sont assignées, aurait besoin de plus de moyens et il faudrait en limiter l’usage, afin de réduire les dégâts sociaux causés par l’enfermement (Combessie, 2009, p. 108). Si l’on empêche des personnes de jouir de leur liberté, il faut que ce soit pour leur donner, à leur sortie, de meilleures chances de s’intégrer.

Mots-clés : prison, peine, enfermement, punition, (ré)insertion, désocialisation

Voir aussi les questions : 27 Notre société est-elle plus violente ?, **45** Peut-on parler de dérive sécuritaire de l’État ?

Bibliographie

Benguigui Georges, Guilbaud Fabrice & Malochet Guillaume (dir.), 2011, *Prisons sous tensions*, Nîmes, Champ social.

Bouagga Yasmine, 2015, *Humaniser la peine ? Enquête en maison d'arrêt*, Rennes, Presse universitaires de Rennes.

Chauvenet Antoinette, Rostaing Corinne & Orlic Françoise, 2008, *La Violence carcérale en question*, Paris, Puf.

Chauvenet Antoinette, Orlic Françoise & Benguigui Georges, 1994, *Le Monde des surveillants de prison*, Puf.

Combessie Philippe, 2009 [2001], *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte.

Durkheim Émile, 1987 [1893], *De la division du travail social*, Paris, Puf.

Faugeron Claude & Le Boulaire Jean-Michel, 1992, « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, vol. 33, n° 1, p. 3-32.

Foucault Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Gaïa Alice, Larminat Xavier (de) & Benazeth Valérian, 2019, *Comment sort-on de la délinquance ? Comprendre les processus de désistance*, Genève, Médecine & Hygiène.

Goffman Erving, 1968 [1961], *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit.

Larminat Xavier (de), 2014, *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*, Paris, Puf.

Milburn Philip & Jamet Ludovic, 2014, « Prévention de la récidive : les services de probation et d'insertion français dans la tourmente », *Champ pénal/Penal Field*, n° 11, en ligne.

Perrot Michèle, 1980, *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIXe siècle*, Paris, Seuil.

Petit Jacques-Guy (dir.), 1991, *Histoire des galères, bagnes et prisons. XIIIe-XXe siècles*, Toulouse, Privat.

Robert Philippe, 2016, « Les paradoxes de la récidive », *Criminocorpus* (en ligne), dossier « La prévention des récidives. Évaluation, suivis, partenariats. Les récidives : configurations, usages ».

Rostaing Corinne, 1997, *La Relation carcérale*, Paris, Puf.

Touraut Caroline, 2019, *Vieillir en prison. Punition et compassion*, Nîmes, Champ social.

Vacheret Marion & Lemire Guy, 2007, *Anatomie de la prison contemporaine*, Montréal, Presses de l'université de Montréal.

Wacquant Loïc, 1999, *Les Prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.

47

Comment nos conduites sont-elles orientées ?

Jeanne Lazarus

Dans la théorie sociologique durkheimienne, la régulation de la population s’effectue de façon très différente selon que les individus sont organisés en communauté ou en société. Dans les communautés, la solidarité organique lie les personnes : la conscience collective recouvre la conscience individuelle et le groupe enserre les individus. Dans les sociétés, c’est la solidarité organique qui préside au lien social. La place de chacun est déterminée par un rôle précis dans la division du travail, les différences sont plus nombreuses et les consciences individuelles restent seulement en partie concordantes avec la conscience collective. La régulation est pour Émile Durkheim l’action par laquelle la société aligne les désirs individuels sur les objectifs de la société. Elle permet ainsi de limiter les désirs potentiellement infinis et de légitimer l’ordre social.

L’enjeu de la régulation des populations

L’État a la charge de la régulation de la population. Michel Foucault, notamment dans son célèbre cours au collège de France « sécurité, territoire et population » en 1978, a défini plusieurs modalités d’exercice du pouvoir par les États, modalités qui peuvent coexister. La première est la souveraineté : l’édiction de lois et de punitions en cas de leur non-respect. La seconde est la discipline. La surveillance et la transformation des corps, par des formes de dressage, sont destinées à rendre les individus conformes à une norme. Les institutions comme la prison, l’hôpital ou l’école sont des vecteurs de cette discipline qui conduit à ce que M. Foucault appelle une « normation ». La « normalisation » en revanche, troisième modalité, est instaurée par des dispositifs de sécurité. Dans la normalisation, la norme est déduite d’« études de normalité », comme dans le cas de la variole, le normal est ce que la statistique a repéré comme tel. Dès lors, le mode opératoire de l’État est très différent : plutôt que d’imposer une norme de l’extérieur, les dispositifs de sécurité « [prennent] pied sur cette réalité », c’est-à-dire qu’ils s’appuient sur la dynamique sociale pour aller dans le sens de la norme, et faire en sorte que les courbes se rapprochent. En médecine, l’usage de « bonnes pratiques », de programmes d’éducation ou de prévention, qui cherchent à convaincre plutôt que contraindre, de même, l’usage des expérimentations aléatoires comme dispositif de preuve peuvent apparaître comme des dispositifs de sécurité (Berlivet, 2013).

La question du contrôle des populations a longtemps été uniquement abordée depuis l’État, comme un enjeu relevant des gouvernements. Ils privilégient le bien commun sur le bien individuel et garantissent une intelligibilité de la vie collective. Toutefois, les évolutions des modes de gouvernement, notamment vers les formes de gouvernementalité néolibérales décrites par M. Foucault et ses successeurs, conduisent à ce que la régulation ne prenne plus la forme de règles édictées associées à des dispositifs punitifs et de surveillance, mais use de modalités indirectes qui passent par l’autorégulation et reposent sur un transfert de responsabilité

aux individus. On ne demande plus aux individus d'être obéissants, ni d'être dépendants d'une organisation sociale prise en charge par l'État, comme dans le modèle de l'État providence, mais il est attendu d'eux qu'ils deviennent autonomes et responsables (Hache, 2007). La transformation des politiques sociales illustre parfaitement cette évolution : dans le monde entier, les prestations sociales ne sont plus décrites comme des outils de solidarité légitimes envers les plus démunis ou les victimes de la désindustrialisation mais comme des libéralités qui exigent en retour que leurs récipiendaires montrent leur volonté de sortir de leur situation et fassent preuve d'autonomie et de responsabilité (Duvoux, 2012).

En outre, l'orientation et le contrôle des comportements ne sont plus seulement du ressort de l'État, mais le développement des outils de *marketing* au cours du XXe siècle (Zunz, 2000) a conduit à ce que les grandes entreprises cherchent également à orienter, voire à contrôler les goûts et les pratiques des consommateurs.

Les savoirs, mobilisés pour le contrôle des personnes, venus de la psychologie puis du *marketing* ont pris une place croissante au cours du XXe siècle. En outre, du côté universitaire, des disciplines comme la sociologie et l'économie ont proposé de nouvelles lectures des comportements individuels et collectifs, l'économie devenant progressivement la science de gouvernement la plus sollicitée. La promesse de cette science est d'être en mesure à travers la construction de marché, les choix de politiques fiscales ou marchandes, non seulement d'enrichir les sociétés et d'améliorer le bien-être des populations, mais également d'orienter les pratiques des individus. Dans un premier temps, ce sont essentiellement les pratiques économiques que les économistes ont proposé de diriger, mais la transformation de la science économique, avec le développement de ce que certains ont appelé « l'impérialisme économique », autour d'auteurs comme Gary Becker, l'ont conduit à proposer des modalités d'intervention dans des domaines comme le crime,

le mariage ou l'éducation. L'usage des incitations ou des punitions devant conduire les individus, en suivant leur intérêt individuel, à agir d'une façon qui satisfasse l'intérêt collectif.

Le succès des théories comportementalistes

Depuis le début des années 2000, un domaine de la science économique a gagné en légitimité dans le monde académique comme dans le monde politique et économique : il s'agit de l'économie comportementale dont la part au sein des revues académiques ne cesse de croître (Bergeron *et al*., 2018). Cinq des derniers « Prix Nobel » d'économie se reconnaissent peu ou prou dans ce domaine – Daniel Kahneman en 2002, Peter A. Diamond en 2010, Alvin E. Roth en 2012, Robert J. Shiller en 2013 et Richard Thaler en 2017. Ce courant de recherche conteste l'existence d'un *Homo œconomicus* qui agirait selon une parfaite rationalité. Ils considèrent que les individus sont traversés de « biais », que l'on peut isoler par des expériences de laboratoire, ce qui implique de remettre en cause les modèles économiques néoclassiques et ouvre la voie à une nouvelle conception des politiques publiques, qui vient notamment remplacer les seules incitations financières.

L'ouvrage *Nudge : Improving Decisions about Health*, *Wealth and Happiness* publié en 2008 par Richard Thaler et Cass Sunstein a été un best-seller (Thaler & Sunstein, 2009) : ses auteurs, l'un économiste, l'autre juriste, proposent de mettre en place un « paternalisme libertarien » qui consiste à créer des « *nudges* », des dispositifs destinés à « pousser du coude » les individus dans la direction que souhaitent les nudgeurs, supposée optimale pour eux-mêmes et la collectivité. Ces interventions s'appuient sur ce que l'économie comportementale nomme des « biais », c'est-à-dire tous les comportements qui ne correspondent pas à ce que la

théorie économique standard décrit comme la rationalité. La liste des biais est très longue et s'enrichit sans cesse. Par exemple, il existe des nudges qui s'appuient sur le « biais d'ancrage » : le fait que l'on prenne une décision par rapport à une situation de référence (on juge un bien bon marché s'il porte une étiquette barrée avec un prix supérieur) ; d'autre sur le biais de statu quo : des options par défaut sont décidées à l'avance, sachant que l'inertie limitera les changements que les individus pourraient y apporter, etc. Les nudges sont très souvent ludiques – comme la célèbre mouche collée dans les urinoirs de l'aéroport d'Amsterdam qui aurait fait diminuer drastiquement les frais de ménage. Leurs promoteurs vantent leur efficacité et leur faible coût, car ils proposent non pas de changer les structures profondes de la société ni les valeurs des individus, simplement d'orienter leurs comportements en organisant « l'architecture de choix ». Par exemple, plutôt que de convaincre les enfants des bienfaits des fruits et des légumes, le nudge consiste à réaménager les cantines pour que les fruits et les légumes soient présentés avant les sucreries et les frites ; plutôt que de convaincre les personnes de faire du sport, des escaliers en forme de touche de piano sont installés dans les espaces publics pour inciter les personnes à les emprunter, etc. Du côté financier, il s'agit de mettre en place des options par défaut pour que les individus abondent davantage leurs plans de retraite ou bien d'informer les voisins de la consommation moyenne d'eau ou d'électricité des habitants de leur quartier pour les inciter à diminuer la leur.

Ces formes d'action publique ont connu un fort succès médiatique mais elles ont surtout trouvé écho dans la création de *nudge units* au Royaume-Uni et aux États-Unis sous les mandats de David Cameron et de Barack Obama. Au sein de la Direction interministérielle de la transformation publique créée en 2018, la France cherche également à tester ces approches dans ses politiques publiques. La SNCF a lancé une grande campagne de nudges – qui inclut des marelles débouchant sur des poubelles, des dents de requin peintes sur les portes de RER pour effrayer les voyageurs tentés de

monter alors qu'elles se referment ou des autocollants montrant des voyageurs en train de discuter pour améliorer les interactions entre eux –, le ministère de l'Éducation de Jean-Michel Blanquer mobilise également les sciences du comportement.

Les entreprises privées sont elles aussi intéressées par les promesses de ces méthodes qui s'inscrivent dans la continuité du *marketing* classique – *packaging*, mise en scène des produits, récit les entourant, etc. (Barrey *et al*., 2000) –, mais qui sont auréolées d'une dimension scientifique nouvelle. Les dirigeants des sociétés d'Internet ont par exemple plébiscité les *master class* organisées par Daniel Kahneman en 2007 et 2008.

Réguler la société par les individus

Des recherches récentes ont montré que la régulation des marchés et des entreprises est de façon croissante pensée comme une régulation des individus, avec un travail important de conviction mené par des industriels. Par exemple, plutôt que de limiter le sucre et le sel, certaines entreprises d'agro-alimentaires insistent sur l'importance de l'éducation nutritionnelle, voire financent des programmes auprès des enfants. Cela est également le cas des banques qui promeuvent l'éducation financière ou d'énergéticiens promoteurs de campagnes de bonnes pratiques d'économie d'énergie. À chaque fois, les comportements individuels des consommateurs sont mis en avant comme étant à la source des problèmes de façon à détourner l'attention des pratiques potentiellement problématiques des industries (Dubuisson-Quellier, 2016).

D'un point de vue sociologique, la réussite de ces sciences et de ces modalités d'action sur les comportements individuels interroge la façon dont est conçue la vie collective. En effet, les promoteurs des sciences du comportement affirment ne pas chercher à transformer les valeurs et la

culture des individus. Ils veulent simplement orienter leurs actions dans la direction qui leur semble la meilleure, en mettant de côté l'interrogation sur l'efficacité réelle des procédés mis en place. Ainsi, Brian Wansink, directeur du laboratoire de Cornell sur les comportements alimentaires et conseiller de Michèle Obama pour sa campagne de transformation des cantines scolaires, a démissionné en juin 2019 après qu'une investigation interne de son université eut établi qu'il avait falsifié des résultats. Six de ses articles ont par ailleurs été retirés du *Journal of American Medical Association*. Cette conception de l'action publique pose d'abord des problèmes démocratiques : si les individus voient leurs actions orientées sans s'en rendre compte, comment justifier ce pouvoir que s'arrogent les nudgeurs ? Qui est autorisé à déterminer la « bonne direction » des comportements individuels ?

Cela interroge également le degré d'intégration sociale que la collectivité cherche à mettre en place. Peut-on se satisfaire que les comportements des autres individus soient conformes en surface à une morale collective sans chercher à ce que cette morale soit partagée par tous ? L'analyse comparée du droit antidiscriminatoire entre la France et les États-Unis montre les arguments potentiels d'une approche par les seuls comportements (Dobbin, 2016) : celle-ci peut être parfois préférée par des militants anti-discriminations raciales ou de genre, qui considèrent que l'application des lois interdisant les insultes mais aussi les traitements professionnels différenciés permettent de faire en sorte que les personnes ne subissent pas de torts et qu'il est plus efficace d'interdire des comportements discriminatoires que d'attendre d'avoir éradiqué le racisme pour que ces comportements disparaissent. Pour autant, dans ces démarches, la focalisation sur les comportements n'est qu'une première étape : après les avoir empêchés de s'exprimer, l'ambition est de faire disparaître les sentiments racistes ou sexistes. La volonté de transformation éthique n'est pas abandonnée.

Le comportementalisme considère que la socialisation – au sens classique de la sociologie qui considère que les façons d’agir et de penser sont au moins en partie le résultat de l’éducation familiale et sociale – peut être mise de côté car l’activation de biais psychologiques est décrite comme identique sur tout individu. De même, les institutions (État, Église, famille ou école) ne jouent qu’un rôle très faible puisque les comportements ne sont jamais décrits comme un ensemble cohérent mais pris isolément avec l’idée que le bien commun sera atteint non par une logique d’ensemble mais par une série de petites actions opérées par chacun.

Si les débats entre holisme et individualisme méthodologiques sont anciens en sociologie, dans le cadre de l’économie comportementale, ainsi que des sciences sociales qui s’en inspirent, la notion de relations sociales disparaît. Le groupe est réduit à une accumulation d’individualité, mais les relations d’interdépendance ou de pouvoir, de même que la situation sociale des personnes, très importantes dans l’individualisme méthodologique, ne sont pas prises en compte (Bergeron *et al.*, 2018). Cela explique pourquoi la place croissante que prennent ces savoirs et ces techniques fait l’objet de débats parfois virulents, dans des domaines aussi différents que la médecine ou l’éducation : les modalités de régulation des populations sont un enjeu majeur des sociétés contemporaines.

Mots-clés : régulation, comportements, gouvernementalité

Bibliographie

Barrey Sandrine, Cochoy Franck & Dubuisson-Quellier Sophie, 2000, « *Designer*, *packager* et *merchandiser :* trois professionnels pour une même scène marchande », *Sociologie du travail*, vol. 42, n° 3, p. 457-482.

Bergeron Henri, Castel Patrick, Dubuisson-Quellier Sophie, Lazarus Jeanne, Nouguez Étienne & Pilmis Olivier, 2018, *Le Biais comportementaliste*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Berlivet Luc, 2013, « Les ressorts de la “biopolitique” : “dispositifs de sécurité” et processus de “subjectivation” au prisme de l’histoire de la santé », *Revue d’histoire moderne & contemporaine*, n° 60-4/4 bis, p. 97-121.

Dobbin Frank, 2016, « Les sciences sociales façonnent-elles les pratiques de lutte contre les discriminations des entreprises ? Une comparaison des cas états-unien et français », *Terrains et travaux*, n° 29, p. 131-172.

Dubuisson-Quellier Sophie (dir.), 2016, *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Duvoux Nicolas, 2012, *Le Nouvel Âge de la solidarité : pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil.

Foucault Michel, 2004, *Sécurité, territoire et population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Gallimard/Seuil.

Hache Émilie, 2007, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, n° 28, p. 49-65.

Thaler Richard H. & Sunstein Cass R., 2009, *Nudge : Improving Decisions About Health, Wealth, and Happiness*, New York, Penguin Books.

Zunz Olivier, 2000, *Le Siècle américain*, Paris, Fayard.

48

Comment meurt-on aujourd'hui ?

Michel Castra

En quelques décennies, nos sociétés ont connu de profondes mutations dans l'approche de la mort et de la fin de vie. L'émergence des soins palliatifs, les débats autour de l'euthanasie volontaire, le développement significatif de la crémation et des contrats obsèques traduisent un nouveau rapport à la mort. On assiste ainsi à une recomposition des normes et des pratiques autour du mourir qui se manifeste notamment par un recul des rites et une nouvelle forme de médicalisation de la fin de vie. Domaine jusqu'alors peu investi par le corps médical, « la fin de vie » est devenue un domaine d'intervention spécifique et légitime à l'hôpital visant à combler les « insuffisances » du monde médical à l'égard de cette catégorie de patients habituellement reléguée à la marge du système hospitalier.

Évoquant les transformations des contours de la fin de vie et de la mort, ce chapitre montre que la mort survient désormais à un âge plus avancé et que la fin de vie apparaît de plus en plus comme une période spécifique. À mesure que la mort se médicalise, que les dispositifs biomédicaux se technicisent, les frontières de la mort se révèlent malléables et historiquement construites. Si la fin de vie se déroule le plus souvent dans

le cadre professionnalisé et technicisé de l'hôpital, son traitement social et normatif a profondément changé. L'expérience subjective du malade est désormais au centre des préoccupations. Ces évolutions traduisent l'existence d'une nouvelle forme de socialisation à la mort où les professionnels et les individus occupent désormais une place centrale.

La mort n'est plus ce qu'elle était

Une des conséquences les plus significatives du vieillissement démographique, est le « déplacement » de la mort qui s'est trouvée de plus en plus repoussée à un âge avancé. Au XXe siècle, le décès est progressivement devenu un fait spécifique du « grand âge ». Ce « recul de la mort » constitue selon Paul Yonnet (2006) un véritable basculement. Avec la quasi-disparition de la mort avant 40 ans, celle-ci est désormais évacuée de la condition humaine pendant la plus grande partie de l'existence. Elle ne survient plus, tout au long du parcours de vie, mais apparaît désormais plus lointaine et moins visible, en particulier pour les plus jeunes (Elias, 1987) : l'allongement de la durée de vie moyenne a contribué à éloigner la mort des vivants.

Pour le sociologue Clive Seale (2005), cette association de la mort à la vieillesse transforme non seulement la manière de concevoir la mort, mais également la façon de mourir et l'expérience même de la fin de vie. Celle-ci apparaît, le plus souvent, au terme d'une confrontation à la maladie. Ainsi, l'allongement du parcours de vie doit-il être mis en lien avec un changement radical intervenu dans les types de maladies, ce qui a profondément modifié les contours de la mort et de la fin de vie. Comme le soulignent Claudine Herzlich et Janine Pierret (1984), durant des siècles, les maladies infectieuses dominaient comme principales causes de décès et les grandes épidémies (choléra, peste, rougeole, variole…) engendraient des

morts qui étaient souvent des morts brutales et des morts rapides. De nos jours, ce sont principalement les maladies chroniques de longue durée (maladies cardiaques, affections respiratoires chroniques, cancer, insuffisance rénale, diabète…) qui prédominent et entraînent la mort dans les sociétés occidentales. Cette évolution a une influence particulière sur la manière dont on va appréhender et concevoir la mort puisqu'elle apparaît toujours après une longue maladie.

Les conditions de la fin de vie dans nos sociétés développées ont profondément évolué ces dernières décennies. L'effort pour retarder la mort est devenu plus ample et plus systématique avec les progrès de la médecine. Notre médecine, de plus en plus performante, se trouve en capacité thérapeutique pour un nombre grandissant de pathologies, ce qui se traduit par une séquence pré-mortem de plus en plus longue. Non seulement nous comptons sur la médicalisation de l'existence pour éviter toute mort prématurée, mais la médecine organise et façonne désormais les derniers temps de la maladie ou de la vie.

La multiplication des techniques médicales ou des dispositifs médicaux qui prolongent la vie des individus a modifié à la fois le savoir médical, les attentes de la société sur la longévité et la fin de vie, mais aussi le temps de la mort lui-même. Les technologies médicales façonnent désormais cette longévité et ont un rôle central dans le remodelage des fins d'existence (Kaufman, 2015). Ainsi, la fin de vie telle que nous la connaissons, est devenue une période spécifique entraînant une recomposition des pratiques de soin mais aussi des savoirs médicaux autour d'une nouvelle catégorie de patients « en fin de vie » ou « mourants », créant ainsi un stade intermédiaire entre les vivants et les morts. Cependant, l'institution hospitalière n'est pas seulement devenue un lieu essentiel de réélaboration des conditions de la fin de vie. Elle contribue également à redéfinir la mort elle-même comme le montre la création de la mort encéphalique en 1968 :

l’arrêt de l’activité cérébrale apparaît désormais comme un nouveau critère de la mort, en plus de l’arrêt cardiaque et respiratoire qui existait jusque-là.

À côté du changement des contours de la mort, c’est aussi une lente transformation du traitement social de la mort qui s’est imposée tout au long du XXe siècle. Si la période de la fin de vie et de la mort était autrefois réglée par des rites qui occupaient une place centrale, ces rites se sont affaiblis et ont pour certains disparu. La vision traditionnelle de la mort, prise en charge par un collectif se délite. Avec l’urbanisation, la perte d’influence de la religion et surtout la médicalisation de la société, l’organisation du mourir va subir un retournement important pour devenir peu à peu une expérience individuelle, isolée du reste de la société. Les formes de ritualisation qui indiquaient ou imposaient une certaine proximité avec le cadavre, tout en permettant au tissu social et aux solidarités sociales de se réaffirmer, sont en voie de disparition ou de recomposition. De même, comme le montre Norbert Elias (1987), les pratiques religieuses et les rites permettaient autrefois aux proches de savoir comment se tenir auprès du mourant. Mais pour autant, tous les rites mortuaires n’ont pas disparu : les funérailles restent encore très présentes aujourd’hui, contrairement à d’autres types de rites.

Si la scène du mourir est en profonde mutation, cette transformation dépasse très largement la gestion de la mort à l’hôpital. D’abord, parce que les attitudes changent : la mort et la fin de vie sont devenues un thème régulier du débat social et politique. Ensuite, parce que des pratiques nouvelles se diffusent, que ce soit dans le domaine de la fin de vie ou dans le domaine de l’après-mort où on assiste à une véritable recomposition des pratiques mortuaires. Ainsi, les soins pour conserver les cadavres (la thanatopraxie) se sont aujourd’hui banalisés ; la préparation des obsèques de son vivant (contrats prévoyance) est devenue une pratique courante (Clavandier, 2009). De même, les pratiques entourant la mort du fœtus ou du nourrisson se sont complètement transformées dans la plupart des pays

européens depuis le début des années 1990. Enfin, le recours à la crémation a connu une progression extrêmement rapide en France : elle concernait seulement 1 % des décès au début des années 1980, alors qu'elle touche plus de 36 % des décès en 2017.

Une professionnalisation de la fin de vie et de la mort

Une des évolutions les plus significatives et les plus rapides concerne le lieu de la mort. En moins de dix ans, de 1969 à 1978, le taux de décès en établissements hospitaliers est passé de 39 % à 69 % (Déchaux, 2002). La majorité de nos contemporains ne décèdent plus à domicile mais en institution. En France, plus de 70 % des décès ont lieu aujourd'hui à l'hôpital ou dans les structures médico-sociales. Cette évolution des lieux de fin de vie induit un changement réel dans notre rapport à la mort, perçue comme de moins en moins « naturelle ». L'emprise croissante de la médecine sur les derniers temps de l'existence traduit une « professionnalisation » de la fin de vie : le médecin et les personnels hospitaliers ont pris la place du prêtre au chevet du mourant et ce sont désormais des spécialistes qui sont chargés de gérer et d'administrer l'approche de la mort. Cette spécialisation des interventions autour du mourir n'est pas sans conséquence sur l'expérience du malade : celui-ci doit laisser s'accomplir le travail des professionnels qui a pour objet sa propre mort. Comme l'ont montré, dès les années 1960, les sociologues américains Barney Glaser et Anselm Strauss, la mort est intégrée à l'ensemble des pratiques hospitalières qui, non seulement, organisent sa prise en charge mais visent également à la dédramatiser et à la routiniser pour que le travail soignant puisse continuer à s'accomplir (Glaser & Strauss, 1968 ; Herzlich, 1976). Il s'agit d'organiser la mort et de l'intégrer à l'activité quotidienne

de l’hôpital. On voit combien la fin de vie et l’expérience du patient confronté à la mort sont des réalités sociales largement modelées par les règles de l’institution hospitalière.

Si les travaux sur la mort à l’hôpital mettent en avant son caractère fondamentalement social, ils insistent aussi sur la réalité d’une mort produite par la médecine et de plus en plus technique (Kentish-Barnes, 2008). La médicalisation de la mort a ainsi conduit à une emprise croissante de la médecine et des techniques biomédicales sur les patients en fin de vie. À partir des années 1970, la médecine se trouve profondément remise en cause dans sa capacité à gérer la mort. De nombreux observateurs contestent les pratiques d’une médecine qui prolonge de manière excessive le temps du mourir. La souffrance des malades mourants, « l’acharnement thérapeutique » et l’excès de soins contribuent à faire de l’hôpital le principal lieu de production des « mauvaises morts » (Ariès, 1977 ; Illich, 1975).

Avec le progrès et le développement des techniques médicales, ce sont aussi des fins de vie de plus en plus complexes auxquelles doivent faire face les professionnels confrontés à des choix difficiles lorsqu’il n’est plus possible de guérir. Ainsi, la décision du recours ou du non-recours à certaines techniques biomédicales qui prolongeront la vie des personnes âgées – avec une qualité de vie qui pourra être moins bonne – pose la question de l’usage et de la place de ces techniques mais aussi des limites que l’on souhaite poser et qui impliquent à des degrés divers les professionnels, les proches et les patients (Kaufman, 2015).

Les soins palliatifs se sont constitués en opposition au modèle biomédical et contre une médecine technoscientifique incapable de répondre aux besoins des personnes en fin de vie. Toutefois, cette nouvelle médecine palliative participe également au mouvement de médicalisation du mourir en redéfinissant les normes de bonnes pratiques à l’approche de la mort. Alors que la question de la souffrance de fin de vie n’a longtemps

suscité que peu d’intérêt dans la médecine, elle apparaît au cœur de la médecine palliative qui se développe en France à partir de la fin des années 1980. Cette médecine accorde une attention particulière aux souffrances et aux symptômes des patients. Elle concrétise ainsi le développement d’une expertise nouvelle qui intègre les techniques modernes de lutte contre la douleur. Face à des malades ayant perdu la bataille de la guérison, il ne convient plus désormais d’agir dans une logique médicale curative devenue inopérante, mais de déployer une nouvelle approche fondée sur la particularité de l’expérience du patient confronté à la perspective de la mort. Opposés aux excès de la médicalisation mais aussi à l’euthanasie, les professionnels des soins palliatifs sont porteurs d’une nouvelle conception du « bien mourir » définissant les contours d’une mort calme, sereine, vécue sans souffrance et acceptée (Castra, 2003).

Mourir en individu

La mort rationalisée et institutionnalisée des sociétés contemporaines a conduit certains auteurs à faire le constat critique d’une certaine forme de désocialisation de la mort. Dès les années 1960, le sociologue David Sudnow (1967) dénonce les formes de discrimination dont font l’objet les malades mourants hospitalisés, en évoquant la « mort sociale » qui permet de décrire le moment où le patient, bien qu’il ne soit pas biologiquement mort, est pourtant considéré par les professionnels comme déjà mort. Reléguée dans les « coulisses de la vie sociale », la fin de vie est souvent vécue comme une expérience solitaire et déshumanisée (Ariès, 1977 ; Elias, 1987). Mourir en individu, c’est souvent mourir seul. Pour ces observateurs, l’individualisation croissante de nos sociétés fragilise l’homme face à la mort et se traduit par un affaiblissement des liens sociaux à l’approche de celle-ci. C’est cette même figure de la mort solitaire qu’on a vu réapparaître

dans les EHPAD et les services de réanimation avec la crise du coronavirus de 2020.

Dans ce contexte, le développement des soins palliatifs et de l’accompagnement des malades en fin de vie est envisagé comme une volonté de « resocialiser la mort ». Il s’agit, à travers la présence systématique des bénévoles mais aussi des proches dans les structures de soins palliatifs, de repenser les liens sociaux autour de l’individu confronté à l’épreuve de la mort et de promouvoir un mouvement de réhabilitation de la prise en charge du mourant. Cette médecine de fin de vie est emblématique d’une volonté de repenser les conditions du mourir à l’hôpital en adoptant des traitements qui visent à soulager les symptômes mais aussi en ouvrant les lieux de soins aux acteurs non-professionnels.

Avec les soins palliatifs émerge une nouvelle conception de la fin de vie où l’individu apparaît désormais au centre des préoccupations. La mise en valeur des relations interpersonnelles, l’attention portée à la subjectivité du malade et à ses émotions témoignent d’un nouveau rapport à la fin de vie et à la mort où l’expérience des patients mourants est au cœur de l’activité des professionnels (Castra, 2003 ; Déchaux, 2002 ; Memmi, 2003).

Plus largement, les évolutions récentes autour de la mort tendent de plus en plus à restituer à l’individu son statut d’acteur social. Celui-ci est non seulement incité à faire des choix mais aussi à anticiper sa propre fin de vie, comme le montre le dispositif des directives anticipées des lois Leonetti de 2005 et Claeys Leonetti de 2016 (Castra, 2018). Cette figure d’un individu autonome, volontaire et disposant de son libre arbitre face à la mort traduit la recherche du maintien d’une image positive de soi, anticipant toute perspective de dégradation ou de perte de la maîtrise de son corps, ce que suggèrent les choix de la crémation ou du suicide assisté. En fin de vie, l’individu entend pouvoir regagner une maîtrise sur son propre corps. Les revendications en faveur de la dépénalisation de l’euthanasie et du droit à mourir s’inscrivent bien dans cette perspective (Hintermeyer,

2009 ; Lafontaine, 2008). C'est un contrôle de soi que l'individu se doit d'assumer pour lui-même et pour ses proches jusqu'au terme de son existence.

Toutes ces pratiques traduisent une vaste recomposition des normes autour de la mort et témoignent d'un processus de socialisation inédite du mourir valorisant l'expérience individuelle et subjective.

Mots-clés : fin de vie, mort, soins palliatifs, professionnalisation, médicalisation, socialisation à la mort

Voir aussi les questions : 17 Comment expliquer les inégalités sociales de santé ?, **37** Quelles sont les conséquences de la longévité ?

Bibliographie

Ariès Philippe, 1977, *L'Homme devant la mort*, Paris, Seuil.

Castra Michel, 2003, *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*, Paris, Puf.

Castra Michel, 2018, « Transformations des conditions du mourir et nouvelles formes de socialisation à la mort », *Droit et cultures*, nº 75, p. 59-73.

Clavandier Gaëlle, 2009, *Sociologie de la mort. Vivre et mourir dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin.

Déchaux Jean-Hugues, 2001, « Un nouvel âge du mourir. La "mort en soi" », *Recherches sociologiques*, vol. 32, nº 2, p. 79-100.

Déchaux Jean-Hugues, 2002, « Mourir à l'aube du XXIe siècle », *Gérontologie et société*, nº 102, p. 253-268.

Elias Norbert, 1987, *La Solitude des mourants*, Paris, Christian Bourgois.

Glaser Barney G. & Strauss Anselm L., 1968, *Time for Dying*, Chicago, Aldine Publishing Company.

Herzlich Claudine, 1976, « Le travail de la mort », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 31, nº 1, p. 197-217.

Herzlich Claudine & Pierret Janine, 1984, *Malades d'hier, malades d'aujourd'hui*, Paris, Payot.

Hintermeyer Pascal, 2009, « Choisir sa mort ? », *Gérontologie et société*, n° 131, p. 157-170.

Illich Ivan, 1975, *Némésis médicale. L'Expropriation de la santé*, Paris, Seuil.

Kaufman Sharon R., 2015, *Ordinary Medicine. Extraordinary Treatments, Longer Lives and Where to Draw the Line*, Durham/Londres, Duke University Press.

Kentish-Barnes Nancy, 2008, *Mourir à l'hôpital. Décisions de fin de vie en réanimation*, Paris, Seuil.

Lafontaine Céline, 2008, *La Société postmortelle. La mort, l'individu et le lien social à l'ère des technosciences*, Paris, Seuil.

Memmi Dominique, 2003, *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte.

Schepens Florent (dir.), 2013, *Les Soignants et la Mort*, Toulouse, Érès.

Seale Clive, 2005, « The transformation of dying in old societies », *in* Johnson Malcolm L. (dir.), *The Cambridge Handbook of Age and Ageing*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 378-386.

Sudnow David, 1967, *Passing on. The Social Organization of Dying*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice Hall.

Yonnet Paul, 2006, *Le Recul de la mort. L'avènement de l'individu contemporain*, Paris, Gallimard.

49

Peut-on accueillir toute la misère du monde ?

Mathieu Ichou

Depuis de nombreuses années, les médias diffusent les images de migrants aux portes de l'Europe, tentant de franchir les grillages de Ceuta et Melilla ou de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune, souvent au péril de leur vie. Ces images et les discours communs sur l'immigration donnent l'impression d'un continent assiégé par des arrivées continues et massives de migrants pauvres, un continent dont la « capacité d'accueil » serait excédée.

Pour dépasser les visions sensationnalistes qui alimentent la peur de l'invasion, ce texte invite à un triple décentrement. D'abord, le décentrement par les chiffres permet d'évaluer à sa juste mesure l'ampleur des flux migratoires vers la France, souvent bien loin des perceptions spontanées du phénomène. Ensuite, le décentrement historique remet à sa place la situation actuelle dans l'histoire contemporaine des migrations pour dépasser, selon les termes de Pierre Bourdieu, le double écueil du « jamais vu » et du « toujours ainsi ». Enfin, le décentrement géographique invite à comparer – et donc à relativiser – la position de la France par rapport à celle d'autres pays d'Europe et du reste du monde dans l'accueil des migrants.

Selon une formule de Michel Rocard (Premier ministre de 1988 à 1991) qui a ensuite connu plusieurs variantes, « la France ne peut accueillir toute la misère du monde ». Cette idée repose en réalité sur au moins trois présupposés. C'est sur l'examen et la déconstruction de ces présupposés que porte ce texte en prenant de la distance par rapport aux représentations communes du phénomène migratoire. Premièrement, la France serait actuellement envahie par des vagues de migrants d'une ampleur telle que la société ne serait pas en mesure de les accueillir. Deuxièmement, ces migrants représenteraient la « misère du monde » : pauvres et provenant des groupes les moins favorisés de leurs pays d'origine. Troisièmement, une fois arrivés en France, les migrants ne repartiraient jamais.

L'ampleur limitée des arrivées de migrants en France

Comment évaluer l'ampleur des flux migratoires actuels vers la France ? D'abord, il est intéressant de rappeler très brièvement trois exemples historiques, trop vite oubliés, d'arrivées massives de populations en France au XXe siècle (Beauchemin & Ichou, 2016, chapitre 2). Fin janvier 1939, alors que la guerre civile espagnole fait rage depuis trois années, les troupes franquistes prennent Barcelone, mettant fin au conflit armé et provoquant un déplacement sans précédent de population à travers les Pyrénées. C'est la *Retirada* (retraite) des républicains espagnols vers la France. Pendant cette vingtaine de jours au milieu de l'hiver 1939, environ un demi-million de réfugiés entrent en France, la plupart du temps à pied. La population du département des Pyrénées-Orientales double en trois semaines. Les conditions initiales d'accueil, dans des « camps » sur les

plages, sont extrêmement mauvaises. La majorité des réfugiés regagnent l’Espagne dans les mois ou les années qui suivent.

Le deuxième épisode, plus présent dans la mémoire collective, est celui des rapatriés d’Algérie. Déjà entamée depuis le début de la guerre d’indépendance en 1954, la migration des Français d’Algérie vers la métropole s’intensifie après 1960. C’est en 1962, avec la signature des accords d’Évian en mars, que l’ampleur de ces mouvements de populations explose : entre mars et septembre 1962, 600 000 personnes s’installent dans l’Hexagone en provenance de l’Algérie décolonisée (dont la moitié pendant le seul mois de juin). La citoyenneté française des rapatriés jouera en faveur de leurs conditions d’installation et d’insertion, avec la mise en œuvre de mesures exceptionnelles par l’État.

Enfin, à partir du milieu des années 1970, la France, comme d’autres pays du monde, accueille des réfugiés d’Asie du Sud-Est, fuyant les guerres civiles associées à l’arrivée au pouvoir de régimes communistes. Dans les années qui ont suivi 1975, la France reçoit environ 130 000 exilés du Vietnam, du Laos et du Cambodge. Outre son ampleur, une particularité de cet épisode migratoire réside dans le fait que le gouvernement français a organisé le transport des demandeurs d’asile en provenance des pays limitrophes de la péninsule indochinoise. Ils ont collectivement reçu le statut protecteur de réfugiés et des mesures volontaristes ont été prises pour faciliter leur intégration économique.

En quelques décennies, ont eu lieu trois épisodes d’accueil massifs de migrants dans des conditions d’arrivée et des contextes sociohistoriques très différents. Avec le recul, il semble clair qu’aucun de ces trois événements, pourtant d’ampleur exceptionnelle, n’a remis profondément en cause la cohésion de la société française. Bien sûr, il n’est pas pertinent de comparer terme à terme des épisodes historiques dissemblables. Il est néanmoins important de les garder à l’esprit pour évaluer la situation actuelle.

Depuis 2015, les entrées annuelles d'immigrés sont estimées à 250 000 (Lê, 2019). Si ce chiffre peut paraître important, il convient de le mettre en perspective de deux façons. Premièrement – la troisième section reviendra dessus plus précisément –, se focaliser sur les entrées empêche de concevoir que de nombreux immigrés ré-émigrent de France. Deuxièmement, le chiffre de 250 000 représente moins de 0,4 % de la population française de plus de 66 millions d'individus. Parmi les immigrés entrés en France en 2017 (années des dernières estimations de l'Insee disponibles), un tiers est né en Europe, un tiers en Afrique et le dernier tiers dans le reste du monde. Au total environ 10 % des personnes vivant en France sont immigrées, c'est-à-dire nées à l'étranger avec une nationalité étrangère à la naissance. À ce sujet, la France est un des pays européens où les perceptions sont les plus éloignées de la réalité : les Français estiment à 30 % la part d'immigrés dans la population (Sides & Citrin, 2007).

La place de la France dans l'accueil des réfugiés constitue également un enjeu important, notamment à la suite de ce que les médias ont nommé la « crise des migrants » en 2015-2016. En 2016, Eurostat estime que l'Allemagne a reçu 750 000 demandes d'asile contre 100 000 en France. Les comparaisons les plus pertinentes requièrent de rapporter le nombre de réfugiés à la taille de la population du pays d'accueil. Fin 2016, la France comptait moins de cinq réfugiés pour 1 000 habitants, l'Allemagne plus de huit, et la Suède plus de vingt-trois. Au-delà des frontières de l'Europe, la Turquie accueille trente-six réfugiés pour 1 000 habitants, la Jordanie quatre-vingt-huit et le Liban cent soixante-dix (UNHCR, 2018). Dans ces pays, les ordres de grandeur sont donc incomparables avec la situation française. Le HCR note bien que 80 % des réfugiés internationaux vivent dans un pays limitrophe de leur pays de naissance.

Le décentrement historique et géographique invalide donc la vision d'une « invasion » migratoire de l'Hexagone. Les flux migratoires vers la

France sont limités, notamment parce que les migrations internationales sont très sélectives.

Des migrations internationales sélectives

Il est indéniable que de nombreux migrants connaissent des conditions d'existence très précaires en France et dans les autres pays d'immigration. Néanmoins, l'équation « migrants = misère » pose deux problèmes essentiels : elle homogénéise à outrance une population très diverse et elle ignore la position sociale et les ressources des migrants au sein de leur société d'origine (Sayad, 1977).

Il est important de rappeler que les migrations internationales ne concernent qu'une part extrêmement limitée de la population des pays d'origine. À l'échelle mondiale, on estime que les migrants internationaux représentent moins de 3 % de la population – une proportion qui est stable depuis des décennies et inférieure à ce qu'elle était au début du XXe siècle (Héran, 2018). Seule une toute petite partie de la population mondiale quitte son pays de naissance pour aller vivre dans un autre pays. En outre, les individus qui émigrent ne sont pas les mêmes que ceux qui restent. C'est pour cela que les migrations sont conçues comme un processus sélectif, qui nécessite des ressources. Une part importante des immigrés en France vient de pays riches : environ un tiers sont nés dans un pays d'Europe par exemple (Lê, 2019).

Plus encore, les spécialistes de l'étude des migrations ont depuis longtemps observé que les migrants constituent un groupe « sélectionné » qui n'est pas représentatif de la population de leur pays d'origine (Beauchemin & Ichou, 2016, chapitre 3). D'abord, la plupart du temps, seuls certains individus souhaitent quitter leur pays. Parmi eux, une partie seulement en a les moyens : le capital économique pour couvrir les coûts du

voyage, les ressources culturelles et les réseaux sociaux pour obtenir les informations et le soutien nécessaire à leur migration. De plus, les politiques migratoires des pays de départ et d'arrivée interviennent dans le processus de sélection des migrants internationaux. Au final, les immigrés qui s'installent en France ont des propriétés sociales, notamment éducatives, plus favorisées que celles des individus qui n'émigrent pas (Ichou *et al.*, 2017). Malgré de fortes variations entre pays et au sein de chaque pays, ils font donc rarement partie des groupes qui ont le moins de ressources dans leur société d'origine. Dans la société d'accueil, en revanche, leurs qualifications ne sont pas toujours reconnues et ils font souvent l'objet de discriminations. De ce fait, les nouveaux arrivants peinent à retrouver un statut social similaire à celui qu'ils avaient dans leur société d'origine.

Au total, toutes les observations convergent : la « misère » des migrants est davantage créée par leurs conditions de réception par la société d'immigration que par leurs caractéristiques propres avant la migration. Le deuxième postulat identifié en introduction ne tient donc pas plus que le premier. Qu'en est-il du troisième qui insiste sur la permanence de l'installation des immigrés en France ?

Des mobilités réversibles

Les recherches contemporaines sur les migrations démontrent la complexité et la réversibilité du phénomène. Le modèle d'un seul départ depuis un pays d'origine pauvre vers un pays de destination riche pour une installation permanente est loin de rendre compte de la diversité des mouvements de population. On estime qu'entre deux et cinq immigrés sur dix qui étaient présents dans un pays de l'OCDE sont repartis dans les cinq années qui ont suivi leur arrivée (Beauchemin & Ichou, 2016, chapitre 4).

L’invisibilité de ce phénomène contribue à renforcer les représentations collectives de l’immigration comme invasion (Caron, 2019). L’absence, dans le débat public français, de la question de la réversibilité des mobilités internationales, et spécifiquement de la remigration libre des immigrés, a deux raisons principales. D’abord, le modèle républicain français et les recherches en sciences sociales ont conçu l’immigration principalement dans la perspective de l’assimilation des immigrés, et donc de leur installation durable, favorisant ainsi une vision unidirectionnelle des migrants allant de l’extérieur vers l’intérieur. Ensuite, l’absence de données statistiques qui mesurent directement les sorties de France a constitué un obstacle à l’étude de la remigration des immigrés.

L’étude des migrations temporaires montre que les remigrations sont elles-mêmes diverses : elles peuvent se faire vers le pays d’origine (« migration de retour ») ou vers un nouveau pays de destination. Le retour dans le pays de naissance n’est d’ailleurs pas toujours définitif. Une partie des mobilités constitue en fait des « migrations circulaires », c’est-à-dire des allers et venues entre les pays d’origine et de destination (Caron, 2019).

En France, quelques estimations indirectes ont récemment cherché à évaluer l’ampleur des sorties du territoire. Les données – imparfaites – sur les titres de séjour suggèrent par exemple que, loin d’être négligeable, les sorties des étrangers hors de France représenteraient environ deux tiers des entrées entre 2007 et 2013 (d’Albis & Boubtane, 2015). En utilisant des données alternatives (celles de l’Échantillon Démographique Permanent), Louise Caron estime qu’au moins un tiers des immigrés présents sur le territoire métropolitain en 1975 n’y résidait plus en 1999 (Beauchemin & Ichou, 2016, chapitre 4).

En résumé, au-delà de la diversité des estimations, un élément fait consensus : les immigrés remigrent souvent. Autrement dit, les migrations internationales sont loin d’être toujours permanentes. L’installation en

France peut ne constituer qu'une étape dans les trajectoires des individus mobiles.

À l'issue de ce texte, aucun des trois postulats sur lesquels repose la question de la capacité de la France à accueillir « toute la misère du monde » ne résiste à un examen critique. Non : la société française n'est pas menacée par une « invasion » massive de migrants. Elle en accueille plutôt moins qu'à d'autres moments de son histoire récente et moins que d'autre pays d'Europe et du reste du monde. Non : les migrants internationaux ne représentent pas la « misère du monde » parce qu'ils constituent une petite minorité de la population mondiale, qui provient souvent des groupes relativement favorisés dans leur pays d'origine. Non : les migrants ne sont pas tous installés définitivement dans la société d'immigration ; la remigration est un phénomène peu visible mais numériquement important. Finalement, les exemples historiques en France, et les situations diverses dans les autres pays du monde, démontrent que les conditions d'accueil des migrants dépendent bien plus d'une volonté politique de la société et de l'État que d'une prétendue « capacité d'accueil » – notion vague et abstraite utilisée pour justifier des politiques migratoires de plus en plus restrictives.

Mots-clés : migrations internationales, réfugiés, migrants, stéréotypes

Voir aussi les questions : 14 Existe-t-il des frontières ethnoraciales ?, **42** Les journalistes font-ils leur travail ?, **45** Peut-on parler de dérive sécuritaire de l'État ?

Bibliographie

Albis Hippolyte (d’) & Boubtane Ekrame, 2015, « Caractérisation des flux migratoires en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour (1998-2013) », *Population*, vol. 70, n° 3, p. 487-523.

Beauchemin Cris & Ichou Mathieu (dir.), 2016, *Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard*, Paris, Karthala.

Caron Louise, 2019, *De l’immigration permanente aux migrations circulaires. L’expérience de la (re)migration dans les trajectoires individuelles en France*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, Sciences-Po.

Héran François, 2018, *Migrations et sociétés*, Paris, Collège de France/Fayard, « Leçons inaugurales ».

Ichou Mathieu, Goujon Anne & DIPAS, 2017, « Le niveau d’instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d’origine », *Population et sociétés*, n° 541, p. 1-4.

Lê Jérôme, 2019, « En 2017, la moitié des personnes arrivées en France sont nées en Europe », *Insee Focus*, n° 145.

Sayad Abdelmalek, 1977, « Les trois “âges” de l’émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, p. 59-79.

Sides John & Citrin Jack, 2007, « European opinion about immigration : The role of identities, interests and information », *British Journal of*

Political Science, vol. 37, nº 3, p. 477-504.

UNHCR, 2018, *Statistical Yearbook 2016*, Genève, UNHCR.

50

Le néolibéralisme est-il inévitable ?

Julien Duval et Carine Ollivier

« *There is no alternative.* » Cette formule, attribuée à tort ou à raison à Margaret Thatcher, Premier ministre du Royaume-Uni entre 1979 et 1990, symbolise aujourd'hui dans le débat public l'hégémonie prêtée au néolibéralisme. Depuis une quarantaine d'années, cette pensée politique est une source d'inspiration majeure pour les grandes organisations internationales (Banque mondiale, FMI, OCDE…) comme pour les gouvernements nationaux, et semble résister aux mises en question, pourtant nombreuses, dont elle fait l'objet. Il n'a pas manqué en effet de travaux qui ont discuté les présupposés théoriques sur lesquels elle repose – en particulier la supériorité qu'elle tend à prêter, en toutes circonstances, à « l'économie de marché » –, ni de mouvements sociaux qui se sont élevés contre les politiques menées en son nom. Aucune inflexion politique notable ou durable n'en a pourtant résulté. La crise financière de 2008 n'a pas eu davantage cet effet, alors qu'elle a souvent été interprétée comme une sévère mise en garde contre les risques économiques et sociaux que renferment les politiques néolibérales de dérégulation. Par-delà leurs

différences, nombre de gouvernements aujourd'hui poursuivent des politiques qualifiées de « néolibérales ».

Au-delà de l'économique : la renaissance du libéralisme

Le terme est paradoxalement très difficile à définir. On peut y voir de façon minimale une variante contemporaine du libéralisme économique. Ce courant intellectuellement et politiquement très influent depuis le début du XIXe siècle se montre critique à l'égard des interventions de l'État au nom de la liberté que les individus doivent conserver, dans la sphère économique, de poursuivre leurs intérêts égoïstes. La réflexion sociologique sur le libéralisme pourrait être placée sous le patronage de *La Grande Transformation*. Dans cet ouvrage classique publié en 1944, Karl Polanyi synthétisait un vaste ensemble de travaux de sciences sociales pour montrer que l'activité économique était, dans toutes les sociétés humaines, *encastrée* dans les structures sociales, familiales, politiques et que l'aspiration du libéralisme économique à construire un vaste « marché » désencastré où les individus poursuivraient librement leur seul intérêt économique était vouée à l'échec. Il trouvait une confirmation de son analyse dans la succession de crises et de catastrophes qui avaient accompagné l'hégémonie de la pensée libérale et conduit à la crise des années 1930 et à la Seconde Guerre mondiale.

Les décennies d'après-guerre se sont, de fait, caractérisées par un certain reflux du libéralisme économique. Dans une conjoncture bientôt marquée par l'affrontement entre les États-Unis et l'Union soviétique, les gouvernements des pays « capitalistes » tendent à mettre en œuvre des politiques « keynésiennes » qui impliquent parfois une assez forte

intervention étatique dans le domaine de l'économie. Ils visent le plein emploi et la « paix sociale » avec les syndicats de salariés dans le cadre de ce que les théoriciens de la régulation ont pu qualifier de « régime fordiste d'accumulation ». Ce qu'on appelle aujourd'hui « le néolibéralisme » trouve son origine dans ce contexte. Des économistes et des penseurs politiques, à l'image de Friedrich Hayek ou des monétaristes états-uniens, entreprennent de restaurer la doctrine du libéralisme économique, tout en la renouvelant sur certains points. Le néolibéralisme se distingue notamment d'elle par le fait que, plutôt que d'appeler à un retrait systématique de l'État, il tend à considérer que ce dernier doit œuvrer à faire advenir des conditions de marché et peut intervenir à ce titre pour, par exemple, réintégrer dans le marché ceux qui en sont exclus.

Minoritaires dans l'immédiat après-guerre, les néolibéraux peuvent, à partir des années 1970, arguer de l'impuissance des politiques keynésiennes à surmonter la crise. Autour de 1980, l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, qui se réclament d'eux, consacre leur vision des choses. Elle ouvre une longue période marquée, dans les discours et bien souvent les actes des responsables politiques, par une défiance à l'égard de l'action publique et une valorisation du marché et du secteur privé. Des politiques de dérégulation et de privatisation sont mises en œuvre. L'État providence et les mécanismes de redistribution tendent à être dénoncés comme des freins à la compétitivité économique et comme une manière de déresponsabiliser l'individu ou de décourager les plus entreprenants. On prône la généralisation de modes d'organisation issus du secteur privé et la mise en concurrence. Cette évolution correspond à un mouvement international mais elle se produit sous des formes et à des moments un peu différents selon les pays. En France, le néolibéralisme a une histoire propre et, même si des mesures de déréglementation interviennent par exemple dès les années 1980, le changement est moins brutal que dans les pays anglophones (Denord, 2016). Il s'opère plutôt par

des inflexions successives, avant de connaître dans les années 2000 une accélération. Si la progression du néolibéralisme donne parfois l'impression d'être inévitable, c'est notamment qu'elle semble presque planétaire. Elle inspire les politiques que les institutions internationales imposent dans des pays pauvres ou endettés d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie et les ex-grandes puissances du monde communiste, la Russie et la Chine, s'y rallient dans une assez large mesure.

Sociologie du néolibéralisme

Les sociologues n'ont peut-être pas immédiatement saisi la spécificité et l'importance des politiques néolibérales. Par contraste, le philosophe Michel Foucault s'était intéressé dès 1979 à la montée en puissance de nouvelles « techniques de gouvernement ». Quinze ans plus tard, des politistes étudiaient le « tournant néolibéral » qui s'était produit en Europe. Dans le cas de la France, ils mettaient l'accent sur les transformations de la haute fonction publique et sur sa conversion idéologique progressive à un nouveau « référentiel d'action » à la faveur de renouvellements générationnels (Jobert, 1994). Dans les années 1980 et 1990, les sociologues s'intéressent au développement de la pauvreté, du chômage et de la précarité dans le cadre de la crise de la société salariale et de la question sociale. Parmi les sociologues très connus, Pierre Bourdieu a eu la particularité de traiter assez explicitement du néolibéralisme. Autour de 1990, sans être encore au cœur de son propos, la conversion au libéralisme sous-tend une recherche qu'il consacre aux transformations de la politique du logement, ainsi que ses cours sur l'État et *La Misère du monde*, une enquête collective qu'il dirige sur « la souffrance ». Dans la deuxième moitié des années 1990, il s'en prend explicitement au néolibéralisme dans des textes d'intervention politique qui développent

notamment l'idée que ses promoteurs, prisonniers d'une « vision étroite de l'économie », négligent systématiquement et dangereusement les coûts sociaux de politiques « détruis[ant] tous les collectifs (État, associations, familles, etc.) ». Il y voit l'effet d'une forme de schizophrénie entre la « main droite » – les hauts fonctionnaires prônant les politiques – et la « main gauche » de l'État – les personnels confrontés « sur le terrain », par exemple dans les services sociaux, aux conséquences des politiques néolibérales (Bourdieu, 1998).

La contribution que la sociologie peut apporter à l'analyse du néolibéralisme passe aussi par une redécouverte de ses auteurs classiques. La renaissance d'une « sociologie économique » illustre ce retour aux origines d'une discipline qui s'était construite dans un débat critique avec l'économie et la pensée libérale. De manières différentes mais complémentaires, Karl Marx, Max Weber et Émile Durkheim fournissent des outils pour appréhender l'économie d'un autre point de vue que les économistes (Steiner, 2011). Les transformations économiques et sociales du XIXe siècle, liées à l'expansion du libéralisme, préoccupent les fondateurs de la discipline. Karl Marx fait ainsi une place majeure dans sa théorie du capitalisme aux processus de paupérisation et d'exploitation des classes ouvrières. Max Weber, contribue à montrer que le capitalisme repose sur une certaine orientation éthique des « conduites de vie » et que l'extension de la rationalité instrumentale inhérente au marché à tous les domaines de la vie sociale est le terreau d'un monde désenchanté. Émile Durkheim s'inquiète de la « crise sociale » qui accompagne l'industrialisation et qui se marque notamment par un progrès de l'individualisme et un affaiblissement de la cohésion et du pouvoir d'intégration des groupes sociaux intermédiaires tels que la famille, les groupes professionnels… L'intérêt de son neveu et élève Marcel Mauss pour l'importance du don (1925) dans des sociétés anciennes est lié à la conviction qu'aucune société ne peut fonctionner intégralement sur une morale utilitariste et des mécanismes de

marché. De conviction socialiste, M. Mauss plaide alors pour le développement des assurances sociales, des sociétés mutuelles et de toutes formes d'organisation perpétuant une économie du don à l'intérieur des sociétés. Cette aspiration à faire de l'économie autrement trouve un nouvel écho aujourd'hui, aussi bien dans les actions citoyennes que dans le champ académique, dans les nombreux courants, tant économiques que politiques, qui prônent des alternatives au néolibéralisme.

Une sociologie des alternatives

La sociologie contemporaine est moins portée à se concevoir comme orientée vers la transformation des sociétés. Elle s'inscrit en effet davantage dans une démarche critique visant à mettre au jour les effets que produit la mise en œuvre de réformes d'inspiration néolibérale dans des secteurs comme l'enseignement (Laval, 2003) ou la santé (Pierru, 2008), où les conditions de travail et le travail lui-même se modifient. Prolongeant les analyses sur les politiques de flexicurité conduites dès les années 1990, les travaux récents sur les marchés du travail et l'évolution des formes d'emploi vont aussi dans cette direction. Ils mettent l'accent sur l'affaiblissement des protections liées au salariat et à la dilution de ce dernier dans des dispositifs tels que l'auto-entrepreneuriat qui vantent les mérites de la liberté individuelle d'entreprendre tout en exposant les individus les plus précaires aux risques économiques (Abdelnour & Bernard, 2018).

Toutefois, si la démarche d'ingénierie sociale caractérise moins les sociologues contemporains que leurs prédécesseurs, l'analyse approfondie – parfois militante – d'alternatives aux principes du néolibéralisme n'est pas en reste. Depuis l'étude de modes de vie et de travail écologiques alternatifs – pendants contemporains et plus individuels du modèle hippie des années

1970 – qui montrent que le travail et l’économie peuvent s’inscrire dans des réseaux denses appuyés sur une sociabilité locale et militante (Pruvost, 2013), jusqu’aux travaux sur la finance alternative qui mettent en évidence comment les nouveaux canaux de distribution de crédits se démarquent du système financier traditionnel tout en s’inscrivant dans le modèle qu’ils contestent (Lovera, 2019), en passant par l’étude de la finance islamique et des cryptomonnaies, beaucoup de recherches analysent, et parfois proposent, des alternatives au modèle économique et social néolibéral.

Ces propositions d’alternatives se donnent par exemple particulièrement bien à voir dans la constitution progressive d’un champ académique (et d’une catégorie administrative) autour de « l’économie sociale et solidaire », souvent présentée par ses promoteurs comme une réponse aux dérives d’un capitalisme débridé. Les acteurs (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) de cette branche économique très vaste – et donc très hétérogène – s’inscrivent dans une tradition aussi ancienne que le mouvement coopératif ouvrier du XIXe siècle. Ils cherchent eux aussi à compenser les défaillances du marché et de l’État en tentant de concilier activité économique et équité sociale dans tous les domaines de la vie sociale. Les tenants de cette économie la présentent comme un complément entre le secteur marchand et le secteur non marchand, et une réponse au débat sur la fin du travail appuyée sur une réflexion sur la valeur qui ne serait plus seulement marchande mais sociale. Mais même s’ils relèvent les idées stimulantes de l’économie sociale et solidaire largement portée par des associations, les sociologues mettent aussi en garde contre l’enchantement d’un monde, qui se veut « hors du monde », toujours croissant, auquel on attribue des vertus qu’il est loin de toujours pouvoir assumer. Ils proposent ainsi, à l’instar de Matthieu Hély et Pascale Moulévrier (2013), de le prendre comme objet d’étude et de l’analyser comme un marché du travail sur lequel des acteurs précarisés ont perdu le statut autrefois garanti par la fonction publique, tombant ainsi alors dans les

pires travers reprochés au néolibéralisme contre lequel il s’est pourtant construit. Dans cette perspective, Maud Simonet (2018) invite à regarder ce qu’elle appelle la « face civique » du néolibéralisme, soit toutes ces activités qui ne sont généralement pas catégorisées comme travail (bénévolat, service civique, stages, *workfare* et plus récemment le *digital labor*) que l’on retrouve dans les associations, les services publics ou les entreprises. Au nom de valeurs comme la citoyenneté ou l’engagement, ce « travail gratuit » n’est pas valorisé monétairement mais ses effets peuvent être désastreux. Ce n’est alors pas tant la gratuité du travail qui pose problème que son appropriation par les entreprises mais aussi par un État devenu néolibéral. Des travaux sur le secteur culturel, le secteur sportif ou encore celui du *care* montrent ainsi que la transformation des modalités de l’action publique vers une gestion plus libérale n’est pas sans conséquences sur les travailleurs dont les statuts sont démultipliés (du fonctionnaire au bénévole en passant par des vacataires, des salariés privés sur des formats de contrats variés, des stagiaires, des services civiques…) et le travail invisibilisé.

Faute de pouvoir dire si le néolibéralisme est inévitable, la sociologie peut donc au moins apporter des éléments pour comprendre sa force et sa résistance aux mises en question dont il peut faire l’objet et aux alternatives qui lui sont opposées. Elle peut aussi apporter des éléments d’interrogations nécessaires sur la conception de l’homme et de la société sur laquelle repose le néolibéralisme. Celui-ci, dans son aspiration à changer le monde, s’inspire en effet beaucoup d’une vision excessivement économiciste de l’existence humaine qu’une partie de la sociologie a toujours jugée très réductrice au regard de ce qu’enseigne l’étude empirique des sociétés.

Mots-clés : économie, État, marché, emploi, associatif

Voir aussi les questions : 10 Sommes-nous liés par l'argent ?, **24** Le précariat, une nouvelle classe sociale ?, **36** Tous entrepreneurs ?, **43** Le numérique, une nouvelle norme ?, **44** Plus d'État, moins d'État ?

Bibliographie

Abdelnour Sarah & Bernard Sophie, 2018, « Vers un capitalisme de plateforme ? Mobiliser le travail, contourner les régulations », *La Nouvelle Revue du travail*, en ligne, n° 13.

Bourdieu Pierre, 1998, *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris, Raisons d'agir.

Denord François, 2016, *Le Néo-libéralisme à la française. Histoire d'une idéologie politique*, Marseille, Agone.

Hély Matthieu & Moulévrier Pascale, 2013, *L'Économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*, Paris, La Dispute.

Jobert Bruno, 1994, *Le Tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

Laval Christian, 2003, *L'école n'est pas une entreprise. Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, Paris, La Découverte.

Lovera Arianna, 2019, « Critiquer le capitalisme par la banque : le crédit alternatif en tant qu'instrument politique », *Revue française de socio-économie*, n° 23, p. 161-180.

Mauss Marcel, 2007 [1923-1924], *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Puf.

Pierru Frédéric, 2008, « La santé au régime néolibéral », *Savoir/Agir*, n° 5, p. 13-24.

Polanyi Karl, 1983 [1944], *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. Catherine Malamoud, Paris, Gallimard.

Pruvost Geneviève, 2013, « L'alternative écologique. Vivre et travailler autrement », *Terrain*, n° 60, p. 36-55.

Simonet Maud, 2018, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel.

Steiner Philippe, 2011, *La Sociologie économique*, Paris, La Découverte.

Conclusion

Serge Paugam

Nous devons être, avant tout, des conseillers, *des* éducateurs. *Nous sommes faits pour aider nos contemporains à se reconnaître dans leurs idées et dans leurs sentiments beaucoup plutôt que les gouverner ; et dans l'état de confusion mentale où nous vivons, quel rôle plus utile à jouer ?*

Émile Durkheim,
« L'élite intellectuelle et la démocratie »
(*Revue bleue*, 5e série, t. I, 1904)

L'idée qu'il faut être des conseillers, des éducateurs, comme le préconise Émile Durkheim en pensant aux sociologues dans cet extrait, peut sembler en décalage par rapport à la conception du métier de sociologue qui prévaut aujourd'hui, tant il semble souhaitable, pour des raisons épistémologiques, de ne pas confondre le savant, d'un côté, et le professionnel du social ou l'acteur engagé, de l'autre, autrement dit de distinguer celui qui a pour fonction principale de chercher et celui dont le rôle premier est de conseiller ou d'éduquer. Pourtant, dans la conception d'É. Durkheim, ces deux fonctions, sans se confondre, sont complémentaires (Durkheim, 1970). Il ne manquait pas de souligner, dans la préface à la première édition de *De la division du travail social*, que

« nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif. Si nous séparons avec soin les problèmes théoriques des problèmes pratiques, ce n'est pas pour négliger ces derniers : c'est, au contraire, pour nous mettre en état de les mieux résoudre ». Le rôle social du sociologue ne doit jamais être oublié.

En préparant les cinquante chapitres qui composent cet ouvrage, les auteurs, tous membres du comité de rédaction de *Sociologie*, ont partagé la conviction qu'il est nécessaire de rendre compte, de façon pédagogique, c'est-à-dire à la manière d'un éducateur, du travail du sociologue, de la problématisation initiale à l'analyse des résultats, sur les principales questions qui relèvent de la vie en société et donc de la sociologie. Procéder ainsi, c'est essayer de démontrer l'utilité d'une discipline à travers la multiplicité de ses objets, la spécificité de son regard et de son travail d'objectivation, les avancées du savoir qu'elle permet d'accumuler.

Il est presque inutile de rappeler que cet ouvrage n'a toutefois pas la prétention de couvrir de façon exhaustive toutes les questions de la sociologie. Les choix effectués sont, au moins partiellement, liés aux domaines de compétences respectifs des auteurs. Ensemble, ces derniers ont abordé une grande diversité de problématiques, mais il est évident que d'autres thématiques encore auraient pu être traitées. Alors, le travail de sélection que nous avons effectué est-il l'expression de la période que nous traversons ou plutôt représentatif de la tradition sociologique ?

En 2060, la revue *Sociologie* fêtera ses 50 ans. Nous pouvons imaginer que le comité de rédaction en activité à cette date tiendra à organiser un événement autour de cet anniversaire et il lui viendra peut-être à l'esprit de publier un nouvel ouvrage sur les 50 questions de sociologie qui s'imposeront alors. Seront-elles assez proches de celles que nous avons retenues dans ce livre ? Cela revient finalement à se demander si les questions de sociologie se transforment avec le temps ou si, au contraire, elles sont tellement inscrites dans une tradition, qu'elles ne se renouvellent

que superficiellement. Cette question pourrait être la cinquante et unième de cet ouvrage, une question plus réflexive sur la discipline elle-même, mais aussi plus prospective, sachant que nous ne pouvons pas anticiper les problèmes auxquels les sociologues seront confrontés dans quarante ans. Poser cette question, c'est en quelque sorte contribuer à une sociologie de la sociologie en posant comme hypothèse qu'il est possible de voir dans l'évolution d'une discipline, à travers ses objets d'étude, l'effet des transformations de la société. Pour y répondre, nous pouvons nous demander si les cinquante questions retenues ici auraient pu être formulées de la même façon quarante ans auparavant, c'est-à-dire en 1980.

Au début de cette décennie, la France, comme d'autres pays occidentaux, est confrontée, après les deux chocs pétroliers des années 1970, à une crise économique et sociale de grande ampleur dont l'effet le plus visible est l'augmentation du chômage et de la précarité. Ce que les économistes de la régulation appellent la « société salariale » (Aglietta & Brender, 1984) commence à se déliter et suscite l'attention des sociologues. On pourrait même dire que la fin du XXe siècle a été une période au cours de laquelle les sociologues, confrontés à cette crise, ont été sensibles au risque de désintégration et de dérégulation de la société comme l'avait été É. Durkheim à la fin du siècle précédent. La similitude des contextes n'est que relative, mais force est de constater que le XIXe siècle a été également caractérisé à la fois par les risques inhérents au développement industriel, le déplacement des populations susceptibles de perdre leurs attaches locales et familiales, et la recherche de solutions pour favoriser la cohésion sociale et nationale. Or, depuis les années 1980 et 1990, il n'est pas rare d'entendre parler de « crise du lien social » et de la nécessité de « retisser » ou de « renouer » le lien social. Les questions du travail, de la société salariale, de la précarité ou du précariat ont fait l'objet de nouvelles recherches. Ces thèmes sont toujours présents aujourd'hui et nous les avons donc logiquement retrouvés dans cet ouvrage.

Mais ce contexte ne saurait résumer à lui seul ce qui agite la communauté sociologique de cette époque. Les années 1960 et 1970 ont été le théâtre de profondes transformations que les sociologues ont étudiées dans des domaines variés en prenant en compte la structure sociale, aussi bien dans son ensemble que sous l'angle des différentes catégories socioprofessionnelles, comme l'affaiblissement de l'autorité de grandes institutions de socialisation, la famille, la religion, la patrie, le développement des communications et des médias, l'évolution des mœurs et l'autonomie sans cesse croissante des individus. Spécialiste du changement social, Henri Mendras (1988) parlera même de la « seconde révolution française » pour qualifier la période allant de 1965 à 1984. Autant dire que cette période de transformations profondes a contribué au foisonnement des recherches sociologiques, mais aussi à l'éclatement de la discipline en de nombreux domaines dont chacun traite de questions spécifiques et que l'on retrouve aujourd'hui.

En parcourant le sommaire de cet ouvrage, peu de questions apparaissent ainsi vraiment nouvelles par rapport à celles que les sociologues abordaient quarante ans auparavant et plusieurs d'entre elles trouvent même leur origine dans les travaux des sociologues du XIXe siècle. C'est le cas de toutes les questions de la partie « Ce qui lie ». Aucune n'est spécifique au regard de notre époque. Ces questions, qui relèvent des relations affinitaires, de la solitude, de l'homogamie, des solidarités familiales, de l'appartenance communautaire, du lien religieux, du travail, de la philanthropie ou de l'argent, correspondent à des questions classiques de la discipline.

Il en est de même pour la partie « Ce qui divise ». La question des barrières entre milieux sociaux constitue depuis l'origine un objet traditionnel de la sociologie. Elle se décline en plusieurs contributions qui abordent la problématique des goûts culturels, de la mobilité sociale, de l'*ethos* des différentes classes sociales, de l'appropriation contrastée des

espaces sociaux, de la santé, du rapport au travail et à l'emploi. Mais cette partie interroge aussi d'autres formes de division et d'inégalités qui relèvent du genre, de l'âge, de la distinction ethnoraciale, de l'imbrication des rapports sociaux, de la différenciation entre le secteur privé et le secteur public, déjà prises en compte au début des années 1980, même si elles l'étaient de façon plus timide, tant était encore hégémonique l'analyse en termes de classes sociales (Paugam & Plessz, 2019). Au cours des décennies suivantes, la sociologie des inégalités sociales s'est peu à peu diversifiée au profit d'approches combinant souvent plusieurs dimensions et privilégiant l'analyse des parcours et des ruptures tout au long du cycle de vie. Mais la sociologie des classes sociales n'a pas connu pour autant de réel déclin. Au contraire, elle s'est même renouvelée. La période actuelle voit ressurgir de nouveaux travaux sur les classes sociales qui tentent d'articuler des domaines de la sociologie restés assez cloisonnés – le travail et la culture, les inégalités de classe et d'intégration, le genre et la question raciale. Les questions que nous avons abordées dans cet ouvrage en sont l'expression.

La partie « Ce qui change » aurait pu, par définition, faire état de nouvelles questions de sociologie. Or, la plupart d'entre elles s'inscrivent également dans une tradition établie qui remonte, le plus souvent, au-delà des années 1980. Les questions relatives à la violence, à la mobilité sociale, au religieux, aux mouvements sociaux, à la démocratie, correspondent à des domaines balisés de la sociologie depuis de nombreuses décennies. Certaines questions sont devenues toutefois plus saillantes qu'elles ne l'étaient quarante ans auparavant et ont fait l'objet de nouvelles investigations : la transformation du rapport au temps ; les effets sociaux de l'allongement de la vie ; le développement de l'entrepreneuriat comme alternative à la crise de la société salariale ; la reconnaissance du mouvement LGBT+. D'autres questions peuvent être jugées plus nouvelles. La sociologie du rapport aux animaux, par exemple, existe certes depuis

longtemps, mais la sensibilité à l'égard de la protection de la vie animale s'est accrue et les études se multiplient. Le mouvement des Gilets jaunes, apparu à la fin de l'année 2018, correspond lui aussi à une question nouvelle, non seulement par son actualité récente, mais aussi parce qu'il conduit à un renouvellement du regard sociologique sur les mouvements sociaux.

Enfin, la partie « Ce qui régule » interroge à nouveaux frais le rôle des grandes institutions, la famille, l'école, les médias, l'État, dans leurs fonctions essentielles, et fait ressurgir des questions pour la plupart traditionnelles de la discipline, même si de nouvelles enquêtes ont pu être réalisées et faire évoluer les problématiques. Dans le domaine de l'éducation, des travaux ont permis par exemple de vérifier, que les parents, y compris au sein des classes populaires, manifestent à l'égard de l'école et des normes scolaires des attentes sans cesse croissantes. Notons toutefois des questions posées aujourd'hui dont on n'imaginait pas, au début des années 1980, l'importance qu'elles auraient dans les décennies suivantes. C'est le cas du numérique, qui a bouleversé nos vies quotidiennes et dont les sociologues s'efforcent d'analyser les effets sociaux tout en déplorant l'insuffisance des moyens de contrôle et de régulation. C'est le cas également des politiques néolibérales appliquées à tous les domaines de la vie économique et sociale, et dont on ne mesurait pas, quarante ans auparavant, les effets cumulatifs sur les modes de régulation des sociétés modernes. C'est le cas enfin des nouvelles techniques, comme les *nudges*, mobilisées aujourd'hui dans le but d'orienter nos comportements afin de les rendre conformes à des fins jugées souhaitables par leurs concepteurs, ce qui ouvre la voie à des modes de régulation fondés davantage sur la responsabilisation ou le contrôle des individus que sur la contrainte collective.

Au final, ce tour d'horizon permet de conclure que la sociologie, en dépit du foisonnement de ses objets, répond à un certain nombre de

questions fondamentales qui se maintiennent à travers le temps et constituent le cœur de la discipline. Mais cela ne signifie pas pour autant que la sociologie est figée sur elle-même. Au cours des dernières décennies, des questions nouvelles ont émergé. D'autres étaient posées de façon embryonnaire et ont appelé un regard nouveau. D'autres enfin, qui étaient éclatées, ont été articulées afin d'ouvrir d'autres perspectives, tant sur le plan méthodologique que théorique. Nous pouvons en conclure que la sociologie, tout en s'inscrivant dans une tradition balisée par des objets classiques, est ouverte et appelée à se transformer sans cesse. Il est fort probable que d'autres questions émergeront de la même façon dans les quarante prochaines années. Il est toutefois aussi probable que les questions qui se poseront alors pourront renvoyer aux quatre grandes problématiques – ce qui lie, ce qui divise, ce qui change, ce qui régule – retenues pour structurer cet ouvrage.

Au reste, une façon de tester la pertinence analytique de ce plan est de rechercher en quoi un événement majeur, comme celui de la pandémie du coronavirus, qui s'est produit au moment de la mise au point finale du manuscrit, aurait pu y être intégré et compléter ainsi notre sélection. Cette crise sanitaire mondiale affecte, non seulement les malades infectés, dont plusieurs dizaines de milliers décèdent, mais aussi leurs proches et l'ensemble de la population puisque les gouvernements de plusieurs pays dans le monde ont imposé, comme mesure préventive, le confinement généralisé pendant plusieurs mois. Chacun est donc concerné, directement ou indirectement, par cette crise sanitaire d'ampleur mondiale. Cette pandémie mobilise au premier chef les équipes de recherche dans le domaine de la médecine. La question immédiate est avant tout de soigner et donc de trouver des remèdes, et surtout un vaccin. Il s'agit aussi de déterminer les meilleures méthodes de prévention. Mais les sociologues peuvent aussi apporter leur contribution dans plusieurs domaines. Dès que la décision de confinement a été prise, des équipes ont d'ailleurs été

mobilisées pour tenter d'évaluer cette expérience singulière. Sans prétendre à l'exhaustivité des objets d'étude possibles, il apparaît clairement que la crise liée au Covid-19 interroge au moins autant « ce qui lie », « ce qui divise », « ce qui change », que « ce qui régule ».

Rester chez soi, à distance des autres, est une épreuve. Si l'on définit l'être humain à partir de sa dimension anthropologique, à savoir ses attachements multiples aux autres et à la société, ce confinement imposé, même temporaire, ne peut que l'affecter profondément. Il est donc du ressort du sociologue de se pencher sur ce phénomène social en ce qu'il interroge tout d'abord la solidarité et, de façon plus complète et plus précise, l'ensemble des liens sociaux que nous avons étudiés dans cet ouvrage, notamment dans la première partie.

Les sociologues peuvent étudier tout d'abord les effets sociaux de cette expérience sur le foyer, qui devient le lieu par excellence de la vie sociale, reconstituant ainsi la forme la plus simplifiée d'une solidarité mécanique entre semblables. Il peut (re)devenir, pour chacun, le lieu de resserrement des liens familiaux de façon assez comparable à ce qui se joue, comme le montrait Olivier Schwartz (1990) dans son enquête dans le nord de la France, dans les ménages ouvriers lorsqu'ils sont confrontés à l'épreuve du chômage de longue durée et contraints de se satisfaire de la vie privée à défaut de pouvoir trouver pleinement une place à l'extérieur, notamment dans la sphère professionnelle ou associative. Il est alors possible de faire l'hypothèse que le repli sur la sphère domestique provoque dans certains cas une nouvelle répartition des tâches éducatives et ménagères au sein du couple, mais aussi entre les adultes et les enfants. Mais ce « cocon » peut aussi devenir oppressant, lorsque la présence continue de l'autre finit par devenir envahissante et facteur de discorde. Les équilibres qui permettaient, en temps ordinaire, à chacun de trouver au sein du foyer des ressources en termes de protection et de reconnaissance, peuvent se rompre, entraînant des tensions, voire des violences. Les sociologues peuvent également

vérifier si le lien avec des membres de la famille vivant à l’extérieur du ménage en sort renforcé ou affaibli, en posant l’hypothèse que c’est le manque ou la rareté qui, soudain, font prendre conscience des liens qui attachent aux autres, proches ou plus lointains.

Il en va de même pour le lien de participation élective qui, d’ordinaire, permet d’entretenir des relations affinitaires avec des amis ou des proches au sein de groupes divers, de communautés, d’associations, et qui, subitement, peut sembler se relâcher pour laisser place à un vide. La menace de se retrouver seul conduit alors à rechercher des alternatives, en ayant recours aux ressources des liens électroniques (*Sociologie*, 2017). Les sociologues peuvent également se pencher sur l’élan de solidarité que suscite la crise. De nombreuses initiatives ont été recensées un peu partout pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables, notamment aux personnes âgées, mais aussi aux SDF, aux migrants. Cet élan passe aussi par la manifestation collective de reconnaissance à l’égard des soignants – qui mettent leur vie en danger pour en sauver d’autres – et qui se manifeste chaque soir par des applaudissements dans tous les quartiers.

Comment ne pas étudier non plus l’évolution des relations professionnelles – et donc du lien de participation organique – au cours de cette pandémie ? De nombreuses personnes ont été confrontées au chômage partiel. Mais le télétravail s’est organisé de façon assez inattendue grâce aux techniques de plus en plus affinées de visioconférence permettant de se réunir et de travailler ensemble à distance. Quels en sont les effets réels ? Cette expérience a fait prendre conscience de l’importance des métiers de service, que ce soit dans le soin aux personnes, dans les commerces de base, dans les livraisons, dans les transports, dans le nettoyage des espaces collectifs et le ramassage des ordures. Autant de professions, souvent assez peu valorisées, qui se sont trouvées subitement en première ligne et dont tout un chacun a pu mesurer le caractère primordial pour le bien-être de tous.

Enfin, cette pandémie contribue à interroger le lien de citoyenneté. Pour faire face à la pandémie, un appel collectif au civisme a été lancé à l'échelon de la nation, mais aussi à l'échelle de chaque commune, afin que chacun respecte le confinement. Et si cet appel n'a pas toujours été entendu de façon unanime dans les premiers jours, il faut surtout retenir qu'il s'est globalement imposé. Ne peut-on émettre l'hypothèse que les citoyens ont accepté ainsi de devenir des associés solidaires afin de se protéger eux-mêmes, mais aussi de protéger les autres, notamment les plus vulnérables ? L'application de ce principe de prévention correspond à une forme de mutualisation des risques en ce sens assez proche de la doctrine du solidarisme (Bourgeois, 1896). Faut-il y voir un attachement collectif durable à préserver notre modèle de sécurité sociale ? Autant de questions auxquelles les sociologues peuvent tenter de répondre à partir de leurs enquêtes. Si nous avions pu intégrer la question de cette pandémie à notre ouvrage, elle aurait trouvé sa place dans la première partie car cette expérience, on le voit, conduit à une interrogation collective sur les fondements anthropologiques du lien social.

Si cette pandémie est un révélateur de ce qui lie, elle contribue au moins autant à mettre au jour ce qui divise. Les sociologues peuvent engager des travaux pour étudier comment la maladie contagieuse, susceptible de se répandre dans toutes les couches de la société, ne touche pas en réalité toutes les catégories sociales de façon identique. Certaines sont plus vulnérables que d'autres, les plus âgées, mais aussi les plus pauvres en termes de revenu et de logement. Les SDF, les détenus concentrés à plusieurs dans des cellules exiguës, les malades mentaux dans les hôpitaux psychiatriques, les étrangers dans les centres de rétention, les enfants hébergés en foyer, les handicapés ou personnes dépendantes dans les centres médico-sociaux, toutes et tous sont évidemment plus fortement exposés au virus. Il est également possible d'étudier la propagation du virus en comparant des régions et territoires et en formulant différentes

hypothèses, notamment l'inégale répartition des structures médico-sociales et des moyens collectifs pour affronter l'épidémie. L'expérience du confinement fait ressortir aussi de façon saillante les inégalités face à l'habitat. La question du surpeuplement ou des conditions vétustes des logements, celle des quartiers disqualifiés ou des espaces dénués de services publics ressortent comme autant de points sensibles insuffisamment pris en compte jusque-là. Par ailleurs, lorsque les écoles ferment et que les parents sont sommés d'accompagner le travail scolaire de leurs enfants au quotidien dans des conditions qui ne sont pas optimales pour nombre d'entre eux, les inégalités éducatives et d'accès au savoir ne peuvent que s'accroître. Enfin, les inégalités de genre peuvent également, à cette occasion, faire l'objet d'un examen approfondi et l'on peut alors souligner, par exemple, que les femmes sont globalement plus exposées que les hommes parce que plus engagées dans les métiers du *care* et dans les services indispensables au quotidien, par exemple les emplois de caissières dans les magasins d'alimentation. Autrement dit, cette crise sanitaire peut conduire à réexaminer l'ensemble des inégalités que nous avons étudiées dans cet ouvrage.

La pandémie du coronavirus ouvre également la voie à une interrogation sur ce qu'elle va contribuer à changer réellement dans la vie quotidienne. Il faut se méfier des discours qui consistent à prédire l'avenir et à annoncer sous une forme essayiste ou journalistique que « plus rien ne sera comme avant », mais il n'est pas impossible qu'à l'avenir les sociologues du changement social voient dans cette crise un point de rupture dans les pratiques et les représentations du bien commun et de la vie en société. Ils pourront se demander comment un événement de cette ampleur s'inscrit durablement ou non dans la mémoire collective et s'il contribue vraiment à la recherche d'un autre modèle de développement, ce qu'il sera possible d'étudier à partir de nouvelles enquêtes sur le rapport à l'écologie et à l'environnement. Les sociologues peuvent également

engager des travaux sur le phénomène pandémique en tant que tel, notamment à partir de modélisations sur la structure des interactions sociales, et apporter ainsi une contribution importante sur les formes de prévention à développer dans le futur.

Enfin, cette crise questionne les modes d'intervention et de régulation sociale qui reposent sur l'État, mais aussi l'ensemble des collectifs. Les objets d'étude susceptibles de nourrir de nouveaux travaux sociologiques dans ce domaine sont nombreux. Cette crise sanitaire permet d'entrevoir les failles de la gouvernance sanitaire, notamment dans les relations entre l'État et les collectivités territoriales, mais aussi avec les industries pharmaceutiques. Elle encourage les sociologues à renouveler leurs investigations sur la sécurité, le fichage et la surveillance électronique, l'emploi des forces de police pour contrôler et sanctionner celles et ceux qui ne respectent pas les règles du confinement. Elle conduit à approfondir le questionnement sur le fonctionnement de l'hôpital, sur les professions de santé fortement éprouvées, sur la capacité d'adaptation face à l'urgence. Elle interroge le rôle des médias, des réseaux sociaux, la circulation de « l'information ». Elle permet de formuler de nouvelles hypothèses sur la défiance des citoyens envers les élites, sur les formes de protestation sociale, sur les peurs sociales aux différents âges de la vie, sur le fonctionnement des rumeurs, sur les théories du complot.

Autrement dit, la pandémie du coronavirus ne suscite pas une question de sociologie, mais bien plusieurs. Force est de constater que les sociologues peuvent y répondre de façon approfondie à partir de leurs méthodes d'enquête et d'analyse. Il est probable que les travaux en cours permettront de vérifier certaines hypothèses que nous venons d'énoncer, mais que d'autres ne le seront peut-être pas, ce qui constitue l'intérêt lui-même du travail sociologique. À ce stade, il faut surtout observer que cette pandémie suscite des questionnements qui trouvent aisément leur place

dans les quatre parties de cet ouvrage, ce qui donne *a posteriori* un certain crédit à ce cadre d'analyse.

Cet exemple paraît donc assez exemplaire du travail que peuvent accomplir les sociologues quand se produit un événement majeur qui touche la société dans son ensemble. Ils sont alors, eux aussi, en première ligne pour répondre aux questions qui touchent tout un chacun. Par leurs enquêtes et leurs analyses, leur effort de distanciation et d'objectivation, ils s'efforcent de faire avancer le savoir constitutif de leur science, mais aussi, au nom d'une certaine éthique propre à leur discipline, la réflexivité de la société sur elle-même. C'est dans ce sens que la sociologie peut être utile. Souhaitons que cet ouvrage collectif, par le souci de clarté et de synthèse qui a accompagné son élaboration, puisse en apporter quelques éléments de confirmation.

Bibliographie

Aglietta Michel & Brender Anton, 1984, *Les Métamorphoses de la société salariale*, Paris, Calmann-Lévy.

Bourgeois Léon, 1998 [1896], *Solidarité*, Villeneuve-d'Ascq, Presses du Septentrion.

Durkheim Émile, 1970, *La Science sociale et l'Action*, Paris, Puf (introduction et présentation de Jean-Claude Filloux).

Mendras Henri, 1994 [1988], *La Seconde Révolution française. 1965-1984*, Paris, Gallimard.

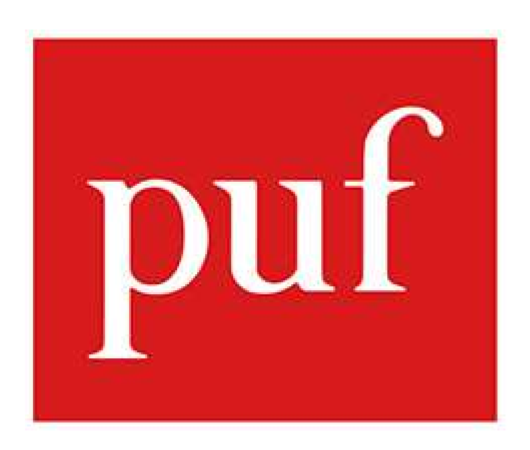
Paugam Serge & Plessz Marie, 2019, « Des classes sociales aux inégalités : le regard sociologique s'est-il déplacé ? », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 57-2, p. 19-49.

Schwartz Olivier, 1990, *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Puf.

Sociologie, 2017, numéro spécial « Liens sociaux numériques », coordonné par Éric Dagiral et Olivier Martin, vol. 8, n° 1.

Index des mots-clés

TABLE DES MATIÈRES


puf